

Actes des modules et ateliers



université d'été de la **solidarité** internationale

// 7-10 juillet 2010 // Pessac-Campus Bordeaux 3 //

ÉCOLOGIE, SOCIAL, LIBERTÉS :
la solidarité internationale comme sortie de crises

www.universite-si.org



CONTACTS

CRID - Université d'été de la solidarité internationale

14, passage Dubail 75010 Paris • Tel. 01 44 72 07 71 • Fax 01 44 72 06 84 • université-si@crid.asso.fr • www.universite-si.org



La 6ème édition de l'Université d'été de la solidarité internationale s'est déroulée à Pessac du 7 au 10 juillet 2010. Elle a réuni plus de 1000 participants originaires des quatre coins de France, d'Europe, et du monde. Parmi eux, 47 partenaires d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe de l'Est ont enrichi les débats par leur expérience et leurs analyses. Portée par le CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement) et ses membres, la rencontre a été co-organisée cette année avec le RADS (Réseau Aquitain pour le Développement et la Solidarité Internationale). Elle a été préparée en s'appuyant sur le dynamisme des groupes et collectifs locaux d'associations de solidarité internationale de la région Aquitaine. Ce sont plus de 120 organisations qui ont assuré la préparation et la mise en œuvre du projet, l'élaboration et l'animation des temps de formation.

«Écologie, social, libertés : la solidarité internationale comme sortie de crises», c'est autour de ce fil conducteur que les participants ont pu se rencontrer, débattre et parfaire leurs connaissances. Parce que les dimensions de la crise sont multiples, il est apparu comme essentiel de se saisir de ces éléments dans leur globalité : côté pile, productivisme, gaspillage et explosion des inégalités ; côté face, pauvreté, souffrance, épuisement des ressources, dérèglements du climat, extinction des espèces. Tout en marquant l'essoufflement d'un modèle, la crise confirme les critiques portées par nombre d'associations et mouvements sociaux, populaires et citoyens.

Les 32 ateliers répartis sur deux après-midi ont permis d'alimenter les réflexions sur ce thème central par une diversité des approches. Les 11 modules de formation, proposés en matinées, ont abordé des thèmes spécifiques de la solidarité internationale, tout en faisant un lien avec la question des crises.

L'Université d'été a aussi laissé une place importante aux temps plus informels et conviviaux avec un village associatif et des productions artistiques issues de la région d'accueil.

Une organisation mutualisée avec les Rencontres mondiales du logiciel libre (RMLL), qui se tenaient sur le même lieu et au même moment que l'Université d'été, a notamment conduit à une labellisation « manifestation responsable » conjointe.

Le CRID a confirmé son souhait de s'adresser, à travers l'Université d'été, à d'autres publics impliqués dans la solidarité internationale : élus locaux, départementaux et régionaux, agents des collectivités territoriales, syndicalistes, étudiants, acteurs d'associations de défense des droits humains, de protection de l'environnement, etc. Leur présence a permis d'ouvrir plus largement encore les débats. Ces acteurs, impliqués de près ou de loin dans la solidarité internationale, se sont retrouvés pour renforcer leurs connaissances, échanger, créer des synergies pour un développement durable au Nord comme au Sud... Tels sont bien les enjeux de ces Universités d'été.

Les « Actes » reflètent la richesse des échanges qui ont nourri l'Université d'été pendant 4 jours. Ils renvoient également à des pistes pour continuer à s'informer, apprendre et agir.







Les modules de formation

- 6** Module 1 : L'information comme vecteur de transformation sociale
- 15** Module 2 : Femmes-hommes : changer la donne ?
- 25** Module 3 : Quelle place pour les jeunes adultes dans la solidarité internationale ?
- 33** Module 4 : Nous n'avons qu'une seule planète !
- 45** Module 5 : Solidarité internationale et opinion publique : de l'indifférence à la prise de conscience
- 60** Module 6 : Quelle régulation des activités des entreprises multinationales ?
- 74** Module 7 : Les pays du Sud peuvent-ils autofinancer leur développement ?
- 85** Module 8 : Sortie de crise financière : quelle continuité et quels changements ?
- 98** Module 9 : Les migrations : une ressource durable pour le développement des territoires
- 106** Module 10 : Droits de l'homme et dignité : à chacun son rôle
- 116** Module 11 : Lutter contre l'accaparement des terres : des mobilisations locales au renforcement du droit international

Les modules de formation

Module 1 : L'information comme vecteur de transformation sociale

Organisé par : Ritimo // Bastamag // Altermondes // Syfia // CCFD - Terre solidaire // Vecam // Iteco.

Co-organiseurs du module et partenaires du Sud : ALAI : Sally Burch (Equateur) // Bastamag : Ivan du Roy et Agnès Rousseaux // CCFD-Terre Solidaire : Yvonne Belaunde // E-Joussour : Hamouda Soubhi (Maroc) // Intervezes : Beatriz Barbosa (Brésil) // Iteco : Jean-Claude Mullens (Belgique) // Ritimo : Erika Campelo et Myriam Merlant // Vecam : Frédéric Sultan.

MATINÉE 1 :

**PRODUIRE, DIFFUSER DE L'INFORMATION ALTERNATIVE, AVEC QUI ?
POUR QUELS EFFETS ?**

1_ Introduction générale par Erika Campelo « L'information comme vecteur de transformation sociale »

RITIMO est un réseau d'information et de documentation pour le développement durable et la solidarité internationale qui regroupe en France 90 lieux engagés collectivement sur un objectif de mobilisation citoyenne pour la solidarité internationale.

Nous co-organisons ce module avec la revue Altermondes, le site d'information Bastamag, les associations Vecam, CCFD-Terre Solidaire et Iteco.

Depuis plus de 20 ans, RITIMO travaille avec d'autres acteurs de la solidarité internationale à la construction d'un monde solidaire en utilisant la documentation et l'information comme moyens de mobilisation.

L'information plurielle est notre cœur de métier. Les associations de solidarité internationale travaillent en tant que productrice d'information et sont-elles également des leviers de diffusion. Les ASI produisent une information alternative dans le sens où elle diffère de l'information traitées par les médias traditionnels. En plus, les ASI en France diffusent des plus en plus des points de vue, des analyses des sociétés civiles du Sud. La mise en réseau est donc une façon forte pour consolider la diffusion de cette information.

Un autre travail développé par les ASI est la création des partenariats avec des journalistes susceptibles d'entendre leurs contre-expertise. Des exemples :

/// Des alertes d'ONG sur des atteintes aux droits humains, sur des répressions, sur des pratiques antisociales ou anti-environnementales de certaines multinationales...

/// Les rapports que sortent certaines ONG : l'ONG Grain a alerté sur l'accaparement des terres, les rapports des Amis de la terre sur ce que financent BNP-Paribas entre autres...

/// Les analyses différentes que peuvent livrer des associations comme Attac sur la spéculation financière ou la Confédération paysanne sur l'agriculture.

Comment valoriser cela ? La presse traditionnelle est-elle réceptive ?

Pour nous, acteurs de la solidarité internationale, l'information joue un rôle de transformation sociale car une information plurielle et de qualité a la force de sensibiliser.

Cependant, l'information dans d'autres pays comporte des questions plus large comme le monopole des médias traditionnels ou la liberté d'expression, des questions que nous traiteront dans notre module. Pour en prendre deux exemples : au Brésil la concentration des médias traditionnels empêche un vrai débat démocratique grand public. Les grands groupes de presse sont contrôlés par 6 familles. Au Maroc, la liberté d'expression souffre encore de fortes restrictions. La liberté d'expression constitue un élément fondamental du processus de démocratisation et de développement de la société civile.

Mais il est possible de contourner ces médias traditionnels contrôlés par des groupes restreints et contourner le pouvoir en place en cherchant des sources alternatives d'information et de discussion. Le travail en réseau est fondamental pour produire une information critique et plurielle et pour diffuser les sources alternatives.



Beaucoup d'acteurs sociaux à travers le monde ont développé leurs outils de communication pour être acteurs à part entière dans la production de l'information. C'est par exemple le cas de l'Armée Zapatiste de Libération Nationale (EZLN) au Mexique et du Mouvement des Travailleurs Ruraux Sans Terre (MST) au Brésil. Le rôle social et politique des mouvements sociaux en Amérique Latine a acquis une nouvelle forme d'expression avec l'utilisation d'Internet comme allié et instrument de lutte.

Le rôle des nouvelles technologies de l'information et de la communication est essentiel. Internet est devenu le principal support et outil de diffusion de ces nouveaux médias. Selon le sociologue brésilien Cândido GRZYBOWSKI « la lutte entre logiciel libre et logiciel propriétaire (Linux contre Microsoft) est la lutte entre le bien commun et la propriété intellectuelle. Plus largement, il est possible de dire que le monde de la communication est face à deux options : une extension des « médias citoyens », libres, axés sur le bien commun, ou bien les « médias propriétaires », appartenant aux propriétaires privés des moyens de communication ».

2_Faire connaissance par la technique du Speed dating

Des groupes de trois personnes qui ne se connaissaient pas se sont formés avec 1 min chacun pour se présenter. L'opération a été renouvelée trois fois.

3_Présentation d'expériences de production d'information au Nord et au Sud

Intervention de Claude Quémar, Président du CADTM France

« Au départ, je n'ai pas bien compris pourquoi vous m'invitez. Cette invitation nous a obligés à réfléchir. Pour faire connaître nos expertises au plus grand nombre, nous avons mis en place des campagnes, créé une revue (Les autres voix de la Planète), mais jamais dans une démarche volontaire en amont sur la question de l'information, c'est en marchant qu'on a construit ces liens et en se posant des questions. Un des outils privilégiés dès le départ a été notre site internet : absolument tout ce que nous publions l'est également sur le site. Et aujourd'hui, le bruit sur la toile ne fait que grandir. En mai 2010, nous avons eu plus de 64 000 visites sur le site. Aujourd'hui, nous avons également établi des relations de confiance avec plusieurs médias qui nous contactent régulièrement. Les médias télévisés ne nous aiment pas beaucoup.

Je pense que ce qui étonne pas mal les gens, c'est d'avoir développé cette expertise en étant simplement des militants bénévoles. »

Beatriz Barbosa, Intervozes « L'ONG Intervozes travaille sur la question de la communication au Brésil et notamment sur le système de propriété des médias. Caractéristiques du système brésilien de communication :

/// les chaînes hertziennes sont vues par 96 % de la population

/// seuls 27 % des Brésiliens ont accès à internet. 51 % ne l'ont jamais utilisé.

/// seulement 25 % des usages d'internet sont consacrés à l'information.

/// 57 % estiment que les informations sont biaisées, et 72 % des Brésiliens n'ont pas confiance dans ce que relatent leurs médias.

Au Brésil, 95 % de la communication est privée : le groupe Globo est en situation de super monopole. Il y a une véritable absence de démocratie et de transparence sur les médias : les concessions, pour 15 ans, sont automatiquement renouvelées. Il n'y a pas de participation populaire pour définir les politiques de communication. Il en résulte qu'au Brésil, l'opinion publique met au même niveau liberté d'expression et liberté de communication.

La notion de droit à la communication est apparue dans les années 60. Il s'agissait de démocratiser la communication, de donner une visibilité sur tous les sujets, qu'il y ait une diversité culturelle, ethnique, raciale dans les sujets traités, enfin, une appropriation et une participation populaire pour la faire évoluer.

Depuis 2002, Intervozes s'attache à promouvoir dans 15 Etats du Brésil ce droit fondamental à la communication, en essayant d'établir un cadre réglementaire, en exerçant une veille citoyenne sur les actions du gouvernement en matière de communication, en sensibilisant les individus pour aller vers une information populaire, indépendante, plurielle. »

Question de la salle : « N'avez-vous jamais eu de menaces par rapport aux dénonciations que vous faites ? »

Beatriz Barbosa : « Jamais directement. Les moyens de nous empêcher de travailler sont plus sournois : cela passe souvent



par des coupes budgétaires puisque le ministère au Brésil qui s'occupe des questions de communication appartient au groupe Globo.»

Agnès Rousseau, Bastamag

« Bastamag est une agence d'informations sur les luttes sociales et environnementales fondée en 2004 pour renouveler la presse d'opinion. Le site www.bastamag.net a été lancé en 2008 et comptabilise actuellement 60 000 visites par mois. Plus de 1000 articles ont été indexés depuis son lancement. Pour lancer Bastamag, nous sommes partis de plusieurs constats :

/// l'information livrée dans les médias classiques valorise le sensationnel, le spectaculaire. On voulait créer des espaces de mise en perspective, pour former l'esprit critique. Il y a encore de la place pour ces médias porteurs de transformation sociale.

/// 2e constat : l'indépendance de la presse est mise à mal. Il y a le besoin d'avoir des médias indépendants des pouvoirs politiques, des puissances d'argent.

/// 3e constat : il y a un manque de visibilité des alternatives sociales, politiques, écologiques. Notre idée était de croiser toutes ces alternatives sur un site unique.

Nous n'avons jamais produit des analyses sûres d'elles-mêmes, mais plutôt cherché à mettre en place un espace de confrontation des idées, en donnant envie d'investir un champ qui croise différentes cultures militantes.

Les sources de Basta sont des ONG, des élus politiques, des chercheurs, des militants mais avec toujours une exigence journalistique dans le traitement. Un de nos principaux défis à venir est de trouver un modèle économique viable. Basta vit aujourd'hui grâce à des dons privés ou de fondations. On va développer un système d'abonnements. Plusieurs pistes pour l'avenir sont évoquées :

/// que les articles Basta soient repris par les médias classiques. Ceci permettrait de dépasser les cercles militants.

/// organiser des formations à l'internet citoyen. »

Hamouda Soubhi, E-joussour

« La région du Maghreb-Machrek où nous travaillons est très agitée : région de conflits, questions autour des droits des femmes, liberté de la presse restreinte... Notre défi est d'informer nos populations de ce qui se passe. Et d'informer également l'opinion internationale de ce que font les mouvements sociaux très dynamiques de notre région.

La création du portail Joussour (« pont » en arabe) en 2007 veut valoriser les actions de ce mouvement. Joussour, ce sont 8 comités pays et plus de 200 membres. Ce sont les organisations elles-mêmes qui produisent et diffusent l'information. La mise à jour est constante et quotidienne. Depuis 2007, nous avons eu environ 1 million de visiteurs. Dans notre région, un autre problème est celui de l'accès à l'information : tout le monde n'a pas accès à internet. On a donc fait des campagnes pour réclamer un accès à tous. Dans chaque pays, nous avons donné des formations sur comment publier sur un site, mettre à jour, utiliser le système du podcast, etc. Et si le gouvernement censure un site, nous avons fait en sorte qu'il y'en ait toujours un de secours. La censure est très présente dans nos pays, d'où certains articles publiés sous couvert d'anonymat quand il s'agit de sujets chauds. »

Philippe Merlant, Reporters Citoyens

Reporters Citoyens est un projet tout récent. J'ai participé, avec plusieurs autres journalistes, à la création du site internet Place Publique en 1996 qu'on a présenté comme le site des initiatives citoyennes. L'idée était de changer un certain nombre de choses dans nos pratiques journalistiques, en imposant quelques constats :

/// les journalistes n'ont pas le monopole de l'information (ce fut très critiqué à l'époque).

/// les lecteurs doivent être en position d'exercer leur esprit critique, de participer à la vie publique. Pour cela, les contenus doivent sortir de l'immédiateté, qui empêche le recul et l'analyse.

/// les médias doivent encourager le passage à l'action, en permettant de construire du débat public démocratique.

Ces caractéristiques étaient apparues comme inédites et avaient été pas mal critiquées, alors même qu'il s'agissait des fondamentaux de la presse.

Je suis actuellement journaliste au magazine La Vie, où il reste encore possible de faire des reportages. Quand je pars en reportage, je fais le choix de contacter des ONG, certains collègues critiquent cette méthode, arguant que c'est un filtre et que ça biaise quelque peu la rencontre et les contacts sur place. Il faut donc souvent croiser aussi avec d'autres sources.

La création de Reporters Citoyens est partie du même constat dont parlait Beatriz tout à l'heure : la défiance des Français par rapport à leurs médias est presque pareille qu'au Brésil puisque la moitié des Français pensent que la réalité est différente que ce qu'ils en lisent. 2/3 pensent que les médias ne sont pas indépendants des pouvoirs politiques et économiques. Cette défiance s'explique notamment par l'uniformisation des contenus médiatiques. Et lorsqu'on creuse cette question, on s'aperçoit que cette homogénéité se retrouve aussi sur les profils mêmes des journalistes : ainsi, la majorité des étudiants en école de journalisme appartiennent à des catégories socioprofessionnelles élevées.

Le projet Reporters Citoyens vise justement à inverser cette tendance, en faisant parler les jeunes de leur quartier et en offrant donc une autre information que celle délivrée sur la banlieue par les médias traditionnels. Cette expérience de journalisme citoyen dans les quartiers est également à l'œuvre à Bobigny, dans les ateliers Dawa. »

Frédéric Sultan, Vecam (réflexion et action pour l'internet citoyen)

« Vecam est une association qui travaille sur la communication et sur l'internet citoyen. Nous avons réfléchi sur les moyens de mettre en réseau l'information au bénéfice des organisations et avons utilisé pour ce faire des cartographies collaboratives. Des cartographies existent en libre accès sur le net : GoogleMaps et en version libre www.openstreetmap.org. L'avantage des cartographies est de pouvoir localiser en un coup d'œil tous les membres d'un réseau : à partir de la localisation géographique, à partir de ressources culturelles ou historiques, etc. Cela permet aux membres du réseau de se connaître et de communiquer. »

Sally Burch, ALAI (Agencia Latinoamericana de Informacion)

« ALAI est une agence d'informations latino-américaine qui a été créée à Montréal dans les années 70, pendant la période des dictatures, par des journalistes en exil. Depuis les années 80, le siège d'ALAI est en Equateur et cherche à établir des ponts entre les pays. Minga est né dans les années 2000. La question qui me semble importante : est-ce que communiquer peut faire partie d'une lutte sociale ? Il est très important de penser les stratégies de communication, car sans l'appui de l'opinion publique, il est beaucoup plus dur de gagner des luttes.

ALAI a plus réfléchi sur la manière de faire une communication vraiment alternative sans être marginale, comment reconfigurer une contre expertise aux médias existants. En Amérique latine, il y a eu pas mal de changements ces dernières années qui reconnaissent la communication comme un droit. 1/3 des fréquences sont octroyées aux médias communautaires. L'obstacle le plus difficile à contrer pour un développement des médias alternatifs est que l'expression citoyenne est déconnectée d'une information sérieuse, fiable que seuls les « vrais » médias seraient en mesure de délivrer. ALAI essaie de contrer ce hiatus. »

Bernard Salamand, Ritimo – Rinoceros

« Ritimo est né dans les années 80 de ce constat : « On ne changera rien à la base si on ne change rien ici ». Et d'un autre constat quant au traitement du Sud de la planète dans les médias traditionnels car au-delà d'être maltraité quantitativement, ça se joue aussi à un niveau qualitatif. Deux Sud sont évoqués dans les médias : le Sud dont on a peur et le Sud qu'on plaint, à qui il faut apprendre comment faire. Ritimo a essayé de développer une pluralité de sources informatives sur les Sud, en provenance des ONG du Sud pour la plupart et dans une action concrète de caractère éducatif, en donnant les clés pour permettre de se choisir un engagement. Des centres de documentation ouverts au public (et souvent interassociatifs) ont décidé à l'époque de se constituer en réseau pour mutualiser l'information, les tâches et la réflexion : l'investissement donné dans le réseau permettait à chaque centre de faire plus efficacement son travail.

Ritimo a travaillé également dès le départ sur la déconstruction du rapport d'assistance entre Nord et Sud. Aujourd'hui, il y a un réel partenariat Nord-Sud dans la construction de cette information. Une information qui est majoritairement disponible sur internet. Internet a changé le métier de documentaliste. A Ritimo, nous avons investi ce champ avec Rinoceros, qui est une



bibliothèque numérique, constituée avec une cinquantaine de partenaires internationaux.

Question de la salle à Sally Burch : « Comment vérifier la véracité des contenus que vous relayez ? »

Sally Burch : « ALAI trie l'information qu'elle diffuse tous les jours, chaque article publié a des contenus jugés fiables. »

Bernard Salamand : « C'est pareil pour Ritimo et Rinoceros : l'information est hiérarchisée selon des sources auxquelles nous faisons confiance. Notre mission est bien de faire exister cette parole là. »

Clôture de la matinée : rapport d'étonnement, par Sally Burch et Ivan Du Roy

Sally : « On a beaucoup parlé ce matin de droit à la communication. Je pense qu'il faut aussi revenir sur la distinction entre information et communication : la communication est un processus de dialogue, interactif. Alors que l'information est un processus de la communication qui a tendance à être plus unilatéral. La médiatisation de l'info et son institutionnalisation ont créé les conditions d'une concentration de pouvoir autour de celle-ci. Et plus l'information se fait à distance, plus cette tendance de concentration est grande, ce qui rend les citoyens passifs par rapport à cette information lointaine qu'ils reçoivent. Les initiatives présentées ce matin veulent redonner des outils aux citoyens pour les conscientiser et les mobiliser. Les forums sociaux ont été évoqués comme des espaces pour l'action sociale qui créent des conditions de communication en réseau. Et la seule façon pour contrer cette concentration est effectivement d'utiliser la communication en réseau, pour qu'il y ait un contrepoids efficace par rapport à la logique dominante qui veut que ce soient les médias qui disent de quoi on parle ou ne parle pas. Et notre rôle à nous, c'est justement de parler de ce dont on ne parle pas, de faire entendre les voix du Sud. C'est très important de savoir que les perspectives sociétales globales peuvent être vues de façon différente au Sud. La pensée du Sud doit pénétrer au Nord. Enfin, je voulais souligner un point qui prête à confusion : quand on parle de « réseaux sociaux », il faut toujours bien avoir à l'esprit qu'il s'agit de réseaux commerciaux avant tout.

Ivan : « Il y a toujours une ambiguïté entre information et communication. En France, parler communication est péjoratif car renvoyant à la notion de marketing en général. Internet est venu briser le monde de l'information puisque chacun a potentiellement accès à toutes sortes d'infos et peut aussi la fabriquer.

Ce qui est revenu ce matin dans les interventions, c'est cette défiance par rapport aux médias et tous les problèmes qui tournent autour de ce champ : la concentration de la propriété des médias (Brésil), la liberté de presse muselée (Maghreb/Machrek), l'homogénéité sociale des journalistes, problème de la publicité où le média est devenu un produit à vendre aux annonceurs et qui peut biaiser le travail d'information.

Des interrogations se sont dégagées :

/// Comment former et éduquer les citoyens aux médias, pour les rendre plus actifs et critiques dans leur posture de réception et pour produire aussi leurs propres sujets ?

/// Dans le flux continu d'infos, comment parvenir à être visible ? Et pour le récepteur, comment faire le tri dans tout ce qui s'offre à lui ? Le travail journalistique est censé faire ce travail de hiérarchisation. Face à ce flux d'information, chacun a désormais la possibilité de s'abonner à des flux RSS qui permettent de se constituer une revue de presse personnalisée. Avec encore un risque : que l'internaute s'enferme dans des sources d'information exclusives. »

MATINÉE 2 :

TRAVAIL SUR LA DÉFINITION DES « NOUVEAUX MÉDIAS »

Quatre groupes se sont formés pour réfléchir un peu plus d'une heure à différents items qui permettraient ensuite d'aboutir à une définition des « nouveaux » médias :

- 1/ un groupe a travaillé sur le fonctionnement économique des nouveaux médias et sur la question des supports (animation : Ivan du Roy et Frédéric Sultan)
- 2/ un autre sur les publics de ces « nouveaux » médias (animation : David Eloy et Myriam Merlant)
- 3/ un groupe sur les effets (animation : Jean-Claude Mullens et Sally Burch)
- 4/ un dernier sur le « pourquoi » et le « comment » de ces médias (animation : Beatriz Barboza et Erika Campelo).



Restitution des groupes de travail

Groupe 1 : économie des médias alternatifs

Ivan du Roy a donné un début de classification qui mettait en avant le modèle d'économie mixte. Pour les médias internet, ça passe par la vente de publicités, ou par les abonnements lecteurs. Pendant très longtemps, le travail du journaliste a été rémunéré par la lecture d'un journal papier payant. Avec les changements qui s'opèrent aujourd'hui, ne doit-on pas imaginer des modèles économiques alternatifs à ceux qui existent déjà ? Pour une cohésion globale sur ces médias dits alternatifs, cette question semble importante...

/// Vers quel type de ressources peut-on se tourner pour garder une indépendance ?

/// Peut-on imaginer restreindre les ventes d'espace publicitaire aux entreprises ayant une certaine éthique ?

/// Doit-on faire établir un système d'abonnements pour les supports d'infos sur internet ? La plus-value d'informations qu'ils offrent peut largement le justifier.

/// Aux Etats-Unis, les enquêtes des journaux alternatifs sont directement financées par les lecteurs.

/// Quand il s'agit d'une association ou d'un acteur qui travaille sur plusieurs projets en même temps, le reste des activités peut servir à financer le site internet.

/// La possibilité de faire des produits dérivés est déjà à l'œuvre dans certains projets alternatifs : Mediapart a récemment décidé de revenir sur des cahiers imprimés vendus en kiosque, on peut imaginer vendre des fichiers audio de conférences, etc.

/// Système de parrainage avec les entreprises ?...

Groupe 2 : question des publics

La question des publics est difficile à traiter sans dériver sur les thèmes des autres groupes. Le groupe de travail a néanmoins convergé sur l'idée que c'était un public plutôt averti, éduqué et qui a une conscience politique. Même s'il n'y a pas UN public mais plutôt des publics hétérogènes. Pour Altermondes, une enquête de lectorat a permis de définir un public pas très jeune (+ de 50 ans), de catégorie socioprofessionnelle élevée, et multi-engagé.

Le groupe s'est aussi posé la question d'un public très important quantitativement : en cas de grande audience, un journal peut-il toujours être considéré comme alternatif ?

Le grand changement que produisent les médias alternatifs sur les publics est une nouvelle position de ces derniers : l'auditeur/lecteur est un témoin de l'information, et à ce titre, il peut s'exprimer sur ce qu'il reçoit et devenir producteur d'information à son tour.

Un autre thème qui a intéressé le groupe était la question de l'ouverture à d'autres publics : s'est posée la question de la collaboration avec les médias classiques ou d'utiliser des médiateurs (enseignants, animateurs, journalistes...) pour pouvoir toucher des publics que les médias alter ne touchent pas à ce jour.

Groupe 3 : question des effets

Le groupe s'est intéressé à la question des effets que les médias alternatifs cherchent à produire. Plusieurs pistes ont été évoquées :

/// Rendre les citoyens responsables de la vie publique

/// Stimuler l'esprit critique

/// Encourager le passage à l'action, amener à des changements de comportements.

La difficulté majeure pour produire ces effets est la légitimité et la crédibilité qu'ont ces supports d'information à pouvoir porter des messages.

Comment mesurer concrètement ces effets ? C'est assez difficile mais un support d'information peut faire une évaluation par mail, les mesures de fréquentation d'un site sont aussi un indicatif, les forums de discussion un espace où l'on peut trouver ce type de renseignements. Une autre idée est de faire passer son info par des relais.



Groupe 4 : le « pourquoi » et le « comment »

Pourquoi ?

- /// Les médias alter sont nécessaires car il y a un besoin de multiplier les points de vue par rapport à la pensée unique.
- /// Pour rendre plus visibles les luttes et les résistances.
- /// Pour créer des espaces citoyens et artistiques.
- /// Pour encourager la capacité critique.

Comment ?

Cette question a semblé plus complexe car tout dépend à qui on s'adresse. La diversité des formes d'expression et la multiplication de l'offre nécessite d'exercer une capacité critique. Le groupe a pointé un lien entre information alternative et éducation au développement : l'éducation aux médias est un paramètre important.

Temps de débat

Jean-Claude Mullens, Iteco : « Le marketing a beaucoup formalisé la question du public, c'est un domaine qui peut également être utilisé pour mesurer la satisfaction du public. Mais je me demande si c'est vraiment une technique à utiliser dans le cadre des supports alternatifs. Plutôt que cibler en amont le récepteur, ne faut-il pas davantage travailler sur l'interactivité du récepteur et ce que cela provoque chez lui ? (comment je change quand je reçois l'info ? quels changements si je me mets à la produire ? etc.) ».

Jérôme Martin, Humanopole-Orcades : « La multiplication des sources alternatives n'est pas forcément notre objectif. La question du public me semble davantage prioritaire ».

Sally Burch, ALAI : « Même si on souhaite élargir le public, il ne faut pas négliger le public militant car un public militant organisé a besoin d'outils pour renforcer sa connaissance. »

Clôture de la matinée : rapport d'étonnement par Hamouda Soubhi

« Les médias alternatifs donnent une autre information, plus proche des populations. Mais je pense qu'il ne faut pas se leurrer pour autant : notre public cible, c'est les militants. Une question que l'on n'a pas vraiment abordée ce matin : est-ce que les blogs sont des médias ? Vérifient-ils les informations qu'ils diffusent ? Sont-ils vecteurs d'une démocratie locale ? Permettent-ils aux voix dissidentes de se faire entendre ? Pour Jousour, nous nous autofinçons car nous souhaitons être libres de nos idées.

Une des questions qui se pose à nous est celle-ci : comment bâtir des médias alternatifs dans une démarche d'éducation populaire ? Sachant qu'on ne peut atteindre tout le monde, il faut évaluer nos capacités d'informer les gens. Et dans un cadre interactif/participatif, les former également à l'écriture journalistique.

Deux autres questions doivent être réglées car elles ne peuvent attendre : la question économique (quel modèle trouver ?). Et la question juridique : quand un journaliste est poursuivi par les autorités, notamment au Sud, il n'y a pas toujours l'argent pour lui donner des moyens de se défendre. »

MATINÉE 3 :

ALLIANCES ET CONVERGENCES

Projection du film « 10 tactiques pour transformer l'information en action » par l'ONG Internews.

Débat

Le risque d'une information manipulée a été pointé, d'où l'importance de travailler sur l'éveil de l'esprit critique de chaque citoyen. Les nouvelles techniques permettent de franchir le cap de la seule posture de lecteur de l'information à celle de producteur, voir d'activiste de l'information.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication permettent à certaines communautés qui se sentent opprimées et repliées sur elles-mêmes de rompre l'isolement. Cependant, il y a aussi des risques dans l'usage de ces outils. Le



film n'a d'ailleurs pas suffisamment développé la partie prévention des risques. Un participant précise que dans la situation où la liberté de l'information n'est pas établie, il faut mettre en œuvre des protocoles contre le fait que la police récupère des données. D'où la nécessité de faire attention dans la communication avec des interlocuteurs de pays où les droits de l'homme sont violés.

Au niveau de Ritimo, il y a une stratégie d'investir les réseaux sociaux. Il est nécessaire de penser à la fois aux avantages mais aussi aux risques de mettre certaines informations en ligne.

Au sein des Petits débrouillards, il y a un département virtuel : pour l'instant, il n'y a pas vraiment une démarche de sécurité.

Y a-t-il un logiciel pour protéger les données ? Les seules possibilités actuelles sont le chiffrement et le cryptage. Il y a des systèmes qui sont libres (pgp, jpx, ssh). Attention à Google et Hotmail, où les mails peuvent être considérés comme ouverts et des carnets d'adresses sont vendus à partir de mots clés présents dans les mails. Les Désobéissants organisent des stages qui abordent un peu ces enjeux-là. Il y a aussi le problème des hébergeurs de sites qui peuvent être attaqués par les autorités parce qu'ils abritent certains blogs. « Sud-ouest.org » offre par exemple un système de courrier sécurisé.

Intervention de Pierre Jarillon, Association bordelaise des logiciels libres, représentant de la Rencontre mondiale du logiciel libre

Les logiciels libres ne sont pas un problème technique mais un problème de société. L'imprimerie a permis au peuple de lire. Internet lui permet d'écrire. On a franchi le temps de l'ère industrielle pour entrer dans celle de la communication. De nouveaux modèles économiques sont apparus dont celui de créer de la connaissance disponible pour tous.

Richard Stallman pose les bases des logiciels libres en rejetant le principe des logiciels fermés. Ainsi, la Licence GPL définit les logiciels libres. Notamment un logiciel libre est gratuit une fois qu'il a été payé. La licence GPL permet à chacun de retravailler librement sur le code de celui-ci à l'opposé de la licence « BSD » qui est fermée. Linus Torvalds a fait Linux, le premier gros projet internet qui fonctionne. Un des avantages importants dans les logiciels libres est qu'ils permettent à Internet de fonctionner en symbiose : sécurité (une distribution Linux où les virus n'existent plus), nouveaux modèles économiques, expansion vers de nouveaux publics. Il n'existe pratiquement plus d'Unix commerciaux.

En Europe, on assiste à une guerre sur les données informatiques avec des politiciens qui n'y connaissent rien et produisent des lois contreproductives (exemple de la loi Hadopi).

Un des grands enjeux de la bataille entre les logiciels libres et les commerciaux est également d'éviter d'être prisonnier d'un logiciel qui impose un coût pour passer d'une version à une autre ou qui pose des problèmes d'interopérabilité avec les autres logiciels. Ce sont ainsi trois grandes batailles qui se jouent par rapport aux logiciels libres : guerre des réseaux pour s'accaparer internet, bataille des navigateurs et guerre des données. Mais les logiciels libres ont gagné ces différentes batailles, ce n'est plus qu'une question de temps pour qu'ils soient appropriés véritablement par tous.

Temps de débat

Il y a désormais de plus en plus de groupes importants qui utilisent les logiciels libres comme les groupes Google, CEA, Free qui fonctionnent entièrement sous Linux. Il faut connaître quelques astuces pour s'affranchir des logiciels fermés. Par exemple, pour ouvrir des fichiers texte, c'est possible de le faire en remplaçant la fin du nom .* par .zip.

Dans nos usages, on peut s'appuyer facilement sur de bons logiciels libres : spip offre la possibilité de gérer les sites web sur un mode mutualisé, Openoffice présente une suite bureautique désormais complète permettant d'ignorer le Pack office de Windows, très onéreux et présentant des problèmes de compatibilité entre chaque version.

Il faut se méfier du risque de dépendance de l'infrastructure physique : FDL est un fournisseur d'accès libre. Il y a une grosse bataille sur la priorité du net : la neutralité reste un principe à défendre. Au Brésil, cette neutralité d'internet reposerait sur la création d'une structure publique. Le gouvernement fédéral est passé aux logiciels libres. Cependant, Microsoft a payé certaines collectivités pour qu'elles travaillent sous Windows.

Un combat essentiel serait de connaître toutes les interfaces lorsqu'on achète un produit.



Bilan : Que faire ensemble ? Quels sont nos besoins ? Question des alliances et convergences

Les pistes envisagées par les organisateurs à l'échelon international :

/// Se projeter sur le Forum social de Dakar en février 2011 : comment organiser une rencontre, un forum pour travailler sur les notions de médias et cultures libres, sur les mises en réseau, dans la continuité du Forum Mondial des Médias Libres de Belém ?

/// Cartographier les acteurs des médias libres pour mieux se connaître, aussi bien en France que dans le reste du monde. Erika Campelo (Ritimo) a repéré une centaine de sites dans le monde dans le champ des médias libres faisant un travail d'information. Ritimo a d'ailleurs eu un projet avec la Région Ile-de-France pour cartographier les acteurs de la solidarité internationale, accessible sur le site www.rinoceros.org

/// Développer des échanges de contenus entre nos sites/nos médias afin de faciliter la publication, la co-publication et les échanges d'information. Chercher une mutualisation de nos bonnes pratiques en termes d'information citoyenne.

/// S'organiser pour être capable de riposter lorsque des activités de nos organisations peuvent être mises en cause par la justice de leur pays.

Nous avons besoin de ressources et d'expertises techniques pour faire ce travail.

Il est essentiel de voir l'importance de cette mise en réseau, de la mutualisation des outils, de pouvoir échanger des informations, développer la mondialisation avec des valeurs différentes que celles qui sont portées en général.

Les économistes ne s'intéressent qu'aux valeurs marchandes, mais il y a de grandes richesses immatérielles.

Quelques retours de la salle sur l'organisation du module

Module intéressant mais c'est difficile de suivre 4 heures quand il n'y a que des exposés, le module manquait encore d'interactivité et était trop magistral. Ce serait bien de « géolocaliser » les associations qui agissent dans ce domaine de l'information.

Comment mettre en place de l'épargne solidaire pour permettre à des médias alternatifs de payer les gens qui écrivent ?

Les modules de formation

Module 2 : Femmes - hommes : changer la donne ?

Organisé par : Peuples Solidaires // ActionAid // Genre en Action // CRID // Enda- Europe // AFED.

MATINÉE 1 :

RESPECT DES CULTURES VERSUS VALEURS UNIVERSELLES

Vanessa Gautier (Peuples Solidaires) présente les objectifs du module. Il s'agit de remettre les questions de genre au centre des débats dans la perspective de construire un monde alternatif. Pour organiser la réflexion, le module abordera successivement :

- /// la question des valeurs : comment articuler valeurs universelles et références culturelles ;
- /// les enjeux de pouvoir dans la sphère privée et dans le milieu associatif ;
- /// la question économique : comment repenser le modèle actuel.

Elisabeth Hofmann (Genre en Action) anime un jeu de présentation des participants et les fait s'exprimer sur la notion de « genre ». L'activité permet de faire ressortir l'importance de la construction sociale et culturelle et les stéréotypes sexués déterminant les rapports sociaux.

D'un point de vue académique, c'est en partant des rapports sociaux de sexe que l'on a travaillé. Le terme « genre » vient du milieu anglo-saxon mais il est aussi une théorisation en France par exemple avec Simone de Beauvoir.

A l'origine des inégalités, il y a des discriminations, qui peuvent être plus ou moins conscientes, basées sur des stéréotypes. La parité est une des manières de se positionner par rapport aux difficultés. Cependant, l'image mentale que l'on s'est fait du rôle des femmes subsiste. Et il ne suffit pas qu'il y ait moitié-moitié pour que les femmes puissent se faire entendre de la même manière que les hommes.

Dans le contexte de vie, la double journée de travail est le sort de beaucoup de femmes. Elles assument les tâches domestiques non rémunérées et cela conditionne beaucoup leur place dans la sphère publique.

La distinction hommes-femmes n'est pas la seule distinction, il y a d'autres facteurs : la religion, les origines ethniques qui influencent notre situation de vie. L'approche genre se base sur des outils d'analyse pour comprendre la société dans toute sa complexité. La question que nous nous posons : est ce que l'on peut défendre les cultures différentes et défendre des valeurs universelles ?

Grâce à des mots ou des phrases apposées sur des post-it par les participants, Géraldine fait la synthèse de l'introduction à la question du jour : où est le juste équilibre entre l'égalité des droits des femmes et des hommes et le respect des cultures et de leur diversité ?

Ennie Chipembere (Action Aid, Secrétariat International, Afrique du Sud) présente l'expérience de son organisation notamment au Kenya pour promouvoir les droits des femmes. Les actions sont engagées sur trois domaines :

- /// lutter contre l'oppression et la pauvreté des femmes ;
- /// faire face aux conditions matérielles qui ne permettent pas de satisfaire les besoins de base ;
- /// principalement, renforcer la position des femmes dans la société

Action Aid s'est assuré le concours d'un cadre universitaire pour guider les choix de l'organisation.

Type de situation rencontrée : dans un village éloigné de tout, les filles n'ont pas le même accès à l'éducation que les garçons, ce qui accentue la différence entre femmes et hommes. Comment se comporter vis-à-vis d'une telle culture quand on n'en fait pas soi-même partie ?

Dans une communauté pastorale près de la frontière somalienne, Ennie a passé une demi-journée avec des filles de 13 ans.



Parmi elles, seules deux n'avaient pas subi de mutilations génitales. Les filles se sont exprimées à propos de ces mutilations :

- /// c'est très douloureux parce qu'une partie du corps a été détruite,
- /// cela fait partie des nombreuses choses contre lesquelles on ne peut rien : on ne leur a pas laissé le choix ;
- /// elles ont perdu un mois d'école, avec en plus des complications sanitaires : du fait de l'infibulation (couture) il faut de 30 minutes à 1 heure pour uriner...
- /// au moment des menstruations, le sang ne peut s'écouler librement et se bloque à l'intérieur ;
- /// quand il faudra accoucher, il faudra refaire une ouverture.

Que veulent-elles ? Elles expriment le souhait que cela cesse, mais cela va à l'encontre de ce que disent les chefs religieux, les opératrices des mutilations et même leurs propres mères. Qui doit-on écouter ? Les filles.

Dans notre travail, nous ne sommes pas guidées par la culture locale mais bien par une vision universelle en matière de droits. C'est aussi une question politique et nous prenons parti pour celles qui sont opprimées. Notre action est à la fois locale et globale.

Elisabeth Sepulveda (Vamos Mujer, Colombie) tire des leçons de son expérience colombienne : les organisations luttent pour le respect de la vie et du corps des femmes, leur droit au plaisir, contre la violence sexuelle envers les femmes. Tout cela a aussi à voir avec le conflit armé, car leur corps est utilisé par les acteurs armés quels qu'ils soient pour s'agresser mutuellement.

Sur la question des mutilations génitales, cela existe en Colombie dans certains groupes indigènes. Des femmes indigènes luttent pour que cela change, au moins pour leurs propres filles.

Pour le respect du corps des femmes souvent victimes de violences sexuelles de la part de l'armée, la guérilla et les paramilitaires, il existe une mobilisation nationale de plusieurs centaines d'organisations de femmes: « La route pacifique des femmes » qui a lancé le thème : « Le corps des femmes n'est pas un butin de guerre ».

Le travail accompli vise aussi à renforcer l'estime de soi chez les femmes, en particulier vis-à-vis de celles qui ont été victimes du conflit. Il s'agit aussi d'une action politique que mène l'organisation. Cela se traduit par un accompagnement psychologique et des actions politiques.

Il est nécessaire de régler le conflit autrement que par les armes. C'est pourquoi, tous les derniers mardis de chaque mois, une action publique est organisée dans tout le pays par des groupes de femmes vêtues de noir pour lutter contre la guerre et ses conséquences sur la vie des femmes. Cette initiative fait partie du réseau international des "femmes en noir". Le mouvement crée des couleurs et des symboles alternatifs pour changer le langage politique.

Vamos Mujer s'inscrit également dans la ligne politique de l'écoféminisme qui fait le lien entre le développement durable et le féminisme.

Clarisse Bay (République démocratique du Congo) apporte son témoignage sur le travail qu'elle mène au milieu des femmes. Certaines des femmes qui vivent en RDC ont du mal à réclamer leur émancipation, considérant que les droits des femmes sont des droits de femmes européennes. Les cultures doivent être respectées tant qu'elles ne portent pas atteinte à des droits fondamentaux. Et, au Congo, le malaise vient de la culture et de la politique. Ainsi, le chef a plein pouvoir pour tout le groupe. Il parle pour lui. La femme n'a pas un point de vue personnel : elle est derrière le chef. Même une femme battue ou qui souffre de troubles psychosomatiques ne peut s'exprimer sous peine de « déshonorer ». Cela constitue un frein pour sa propre vie. Une femme ne peut avoir d'esprit critique. Donc on s'accroche à ce qui est culturel ou coutumier. Oser vivre autrement devient subversif et moralement dangereux.

Certes, les droits pourraient aider les femmes, mais c'est quelque chose « d'européen ». Il faut que les ONG continuent de travailler pour faire avancer le respect de la dignité humaine et montrer que ce n'est pas seulement pour les « Occidentaux ». Mais cela reste un sujet tabou. C'est la politique du maintien dans l'ignorance. Même les femmes de la diaspora ne se sentent pas concernées par la lutte pour les droits.

Pourtant, l'universel est une référence émancipatrice. Une pensée spéciale pour les femmes de l'est de la RDC qui vivent un véritable enfer : le viol est une arme de guerre, poursuivant la finalité de rendre la vie impossible. Ce sont quarante femmes qui



sont violées, en moyenne, par jour. C'est devenu la capitale mondiale du viol ! Et si ces femmes migrent, elles ne sont pas davantage reconnues.

Il faut respecter les cultures tant qu'elles ne vont pas à l'encontre des droits fondamentaux.

TRAVAUX DE GROUPES

Trois petits groupes sont formés pour approfondir la réflexion des participants, à partir des réactions suscitées par des phrases telles que :

- /// Qui veut tuer ses féministes... (par analogie avec : « qui veut tuer son chien prétend qu'il a la rage ») ;
- /// Arrêtez de dire aux Africaines ce qu'elles ont à faire ;
- /// Les relations de genre étant une affaire culturelle, les autres cultures n'ont pas à s'en mêler.

Il ressort des réflexions des groupes :

- /// l'importance des outils et des mots pour dire le mal, les souffrances, les torts subis ;
- /// la réalité de la violence qui se retrouve partout dans le monde, mais aussi la complexité de cette violence et de l'approche qu'il faut en avoir ;
- /// l'utilité de rechercher un langage alternatif (exemple du mouvement pacifiste en Colombie) ;
- /// la permanence de discours insupportable de la part d'autorités religieuses ;
- /// l'impossibilité de faire changer les choses si ce n'est « de l'intérieur même » des espaces culturels ;
- /// le rôle utile des outils concourants à l'autonomie économique des femmes.

CONCLUSIONS DE LA MATINÉE :

- /// Le respect de la culture est un faux argument, au vu de l'ampleur des inégalités et de leur gravité. Il faut appuyer les femmes pour qu'elles accèdent aux droits et aux libertés.
- /// Par ailleurs, les cultures ne sont pas figées : elles évoluent à la faveur des rencontres et des interventions qui font modifier les comportements.
- /// Enfin, on ne vient pas donner des leçons, on ne peut (et on ne doit) que soutenir des dynamiques endogènes car on n'émancipe personne contre son gré.

MATINÉE 2 :

ENJEUX DE POUVOIR DANS LA SPHÈRE PRIVÉE ET LE MILIEU ASSOCIATIF

Vanessa Gautier (Peuples Solidaires) présente les enjeux de la matinée :

- /// Quels liens peut-on établir entre relations de pouvoir de la sphère privée et de la vie associative ?
- /// Dans quelle mesure les organisations de solidarité internationales prennent-elles en compte les enjeux de pouvoir ?
- /// Quelle est la responsabilité des associations dans la lutte contre le « sexisme ordinaire » ?
- /// Comment assurer une égalité de pouvoir effective entre hommes et femmes dans les espaces privés et associatifs ?

Définitions

- /// Le pouvoir est la faculté, la capacité, la possibilité matérielle ou la permission de faire quelque chose
- /// Le pouvoir est l'ascendant, l'emprise, la domination qui sont exercés sur une personne ou un groupe d'individus

Le pouvoir contient donc à la fois une dimension positive et une dimension négative.

Comment évaluer le degré de pouvoir :

- /// Qui prend les décisions ?
- /// Quels sont les points de vue pris en compte ?
- /// Qui en sort gagnant/perdant ?

Le pouvoir ne se manifeste pas uniquement dans les espaces de pouvoir « traditionnels » mais il s'exerce aussi dans le privé et dans les espaces citoyens comme les OSI, FSM...Le fait que les femmes soient plus nombreuses dans le monde associatif ne veut pas dire qu'elles



y disposent de pouvoir. Pour envisager le pouvoir il est nécessaire de prendre en compte la sphère privée pour comprendre les inégalités de genre dans la gouvernance du ménage, pour relier les torts causés dans la sphère privée à des solutions publiques, pour contrer les points de vue rigides des rôles sociaux des hommes et des femmes.

L'espace associatif est hybride, situé entre le privé et le public. Souvent le genre n'y est pas pris en compte et s'il est pris en compte c'est en externe, uniquement dans les projets de développement.

Malgré la défense de points de vue marqués et parfois alternatifs, les ASI ne se sentent pas concernées par les enjeux « profonds » de pouvoir entre femmes et hommes qui sont des questions transversales et universelles.

Présentation de l'étude de Fanny Chevalier pour Coordination SUD : dans les Conseils d'administration, les hommes représentent 70,3 % contre 29,7% de femmes. La disparité est plus grande que dans le milieu associatif en général (60%-40%). Il existe donc toujours un plafond de verre mais aussi des murs de verre par secteur.

Même lorsque les femmes accèdent à des responsabilités, elles peuvent être freinées par de nombreux facteurs notamment une inflexibilité concernant la double charge de travail, un manque d'estime de soi, etc. Parfois elles peuvent être des femmes « marionnettes ». Ainsi, les chiffres seuls ne comptent pas : la qualité du pouvoir est également fondamentale. L'organisation du travail a également son importance, travailler bénévolement ou non au sein d'une association demande du temps et il est souvent compliqué pour des femmes avec responsabilités familiales importantes d'assister à des réunions tardives, ou à des réunions informelles, là où les décisions sont prises.

Les femmes sondées à l'occasion de l'étude de Coordination Sud disent que les freins aux postes de responsabilité sont peu ressentis par elles, ce qui va pourtant à l'encontre des chiffres. Recommandations qui ressortent de cette étude : former les hommes au partage du pouvoir, mener une politique d'action positive en faveur des femmes.

L'étude est disponible sur Internet.

Madjiguène Cissé (REFDAF, Sénégal)

De 1996 à 2000, porte parole des sans papiers à Paris. Retour au Sénégal en 2000 et création d'un réseau pour accompagner les femmes dans leur quête de connaissances et de savoirs.

Lors de l'occupation de St Bernard, il y avait 80 femmes sur 300 sans papiers. Les hommes ne pensaient pas que les femmes pouvaient faire partie de la direction de la lutte : si les maris sont aux Assemblées Générales, ce n'est pas la peine que leurs femmes viennent ! Voilà ce qu'ils pensaient !! Il a fallu se battre. Finalement, il y a eu 2 femmes sur 10 dans le comité.

Dans le collectif de lutte, il y avait des enjeux de pouvoir, les femmes se sont découvertes dans la lutte, les femmes ont joué un rôle essentiel : dans les périodes difficiles, les femmes ont résisté et ont su donner un nouvel élan. Mais les hommes n'étaient pas tranquilles lorsque les femmes se réunissaient entre elles. Les femmes avaient organisé une manifestation hebdomadaire, chaque mercredi les femmes allaient chercher la réponse à l'Élysée.

Au REFDAF, on travaille avec les femmes, car l'Afrique ne peut se développer sans elles, mais les femmes sont absentes des lieux où sont prises les décisions. Pour les préparer à entrer dans les sphères de décision, nous avons un module de formation à la citoyenneté démocratique. Au Sénégal, les réseaux de femmes sont mobilisés : le Conseil sénégalais des femmes fait du lobbying, ce qui a permis d'obtenir une loi sur la parité hommes-femmes. La parité est la seule manière de poser le débat, les hommes se dévoilent encore plus maintenant qu'ils soient pour ou contre.

Beatrice Costa (Action Aid, Italie)

Beatrice présente l'expérience d'Action Aid. Action Aid a organisé une réflexion interne de plusieurs années qui a débouché sur la confection d'un outil : le « cadre du pouvoir ».

Le pouvoir n'est pas forcément négatif, tout dépend de la manière dont il est utilisé et comment nous pensons le pouvoir. Il s'agit donc d'analyser les enjeux de pouvoir, de planifier un programme, de vérifier les résultats, de nous changer nous-mêmes.

Quatre acceptions du terme « pouvoir » : par exemple, en ce qui concerne l'accès à la terre :



1. Pouvoir SUR : quels pouvoirs agissent sur les femmes et les situations (pouvoir législatif, etc.)
 2. Pouvoir AVEC : le pouvoir qu'un groupe de femmes peut avoir dans la revendication d'accès à la terre : comment agir avec elle.
 3. Pouvoir DANS : quel conscience les femmes ont du pouvoir, des inégalités qu'elles subissent et des potentiels dont elles disposent. Changements à partir de nous-mêmes.
 4. Pouvoir DE : pouvoir qu'ont les personnes de changer les situations d'inégalités.
- Il faut donc voir tous les domaines pour pouvoir analyser, planifier et évaluer son projet.

À Action Aid, cette stratégie s'est mise en place dès 2005. En 2007, un programme a été élaboré pour renforcer le leadership des femmes. En 2009, un travail interne s'est mis en place pour renforcer la direction féminine de l'organisation. A partir de juin 2010 il y a aura une directrice et une présidente au niveau international. Mais il y a des résistances...

À partir du travail sur les OMD, en 2008, il a été proposé de discuter pour remettre au centre l'égalité hommes femmes et les droits des femmes dans tous les OMD, et pas seulement le troisième. Il faut mener une analyse plus profonde et il ne suffit pas de connaître la situation des femmes. Sur le G8, nous avons fait une analyse de genre des thématiques de l'agenda du G8, afin d'en remettre en cause la formulation. Le Groupe D8 (donne = femmes) a été créé, en opposition au fait que ce sont les hommes qui décident en Italie.

Reste qu'il est difficile de trouver des alliés pour faire ce type d'action. Si on change la perspective sur la thématique du Sida, de l'environnement, etc. on peut faire bouger les choses de l'intérieur.

Même après la confirmation d'une prise de décision politique, il est important de rester vigilantes pour que les ressources financières pour les droits des femmes soient réellement attribuées.

Ennie Chipembere (Action Aid - Secrétariat international/Afrique du Sud)

À propos de l'étude citée par Vanessa et du processus mis en place à Action Aid, que vient de présenter Beatrice.

Il y a, en effet, beaucoup à redire sur la réalité, même à Action Aid. L'organisation est présente dans cinquante pays. Son personnel se compose de 2000 personnes et chacune est reliée, en moyenne, à une vingtaine de partenaires. Si l'on admet que chacun de ces partenaires émane d'une collectivité d'au moins cent personnes, on peut donc affirmer que le réseau atteint 4 millions de personnes qui, pour 70%, sont des femmes.

Pourtant, il est toujours difficile de faire sa place à la sphère privée, ce qui est problématique pour les femmes. Et si on n'améliore pas le leadership féminin au sommet, on ne l'aura pas non plus à la base, selon la formule de Gandhi : « Soyez le changement que vous voulez voir ».

Au niveau de la direction internationale, il n'y a que 30 % de femmes. Sur 50 directeurs nationaux, 13 seulement sont des femmes. Si on compare ces statistiques d'Action Aid en interne, elles sont presque les mêmes, il faut se battre toujours. Pourquoi n'avons-nous ni les chiffres ni la qualité ? La stratégie internationale est de mettre les droits des femmes au centre de tout ce que l'on fait : alors pourquoi au niveau du recrutement on n'arrive pas à avoir 50 % de femmes ?

Dans le "Forum pour le leadership des femmes", nous nous sommes demandé pourquoi n'avons-nous pas les chiffres et la qualité ? L'une des réponses a été "pourquoi le féminisme ?" Nous avons été accusées d'être discriminatoires, d'être une élite de femmes, de porter nos propres intérêts. On nous a demandé "pourquoi mettre les femmes au centre de toutes nos démarches ?" Malheureusement on a dû abandonner le "Forum féministe". D'ailleurs, les femmes de l'organisation ne se sont pas mobilisées sur la question, estimant que ce n'était pas important. Apparemment, « féministe » ne veut pas dire la même chose pour les femmes selon qu'elles sont ou non en situation de responsabilité...

Joel Charbit (GENEPI) : Les masculinités (extraits)

Les « masculinités » sont des « configurations de pratiques ». Les masculinités ont en commun de tirer des bénéfices du « dividende patriarcal », mais ces bénéfices sont différents. Les individus ne peuvent incarner parfaitement les masculinités, qu'ils s'efforcent de mettre en acte, et qui sont différemment valorisées et définies dans l'espace et dans le temps.



Exemple au Nord : les masculinités carcérales. On observe une pratique intensive du sport en détention. On peut être tenté d'y voir un rapport avec la construction de masculinités sur-virilisées en réaction à un environnement contraignant. Mais il faut mettre en garde contre toute interprétation trop hâtive de ces phénomènes. Au Sud comme au Nord, il faut prêter attention aux dynamiques de la masculinité. Cette dernière n'est pas, comme on le considère trop souvent, une identité uniquement imposée. Elle peut être l'objet de discours, de mises en situations, de performances, qui mettent en lumière son aspect toujours construit. La défense de J. Zuma, en Afrique du Sud, lors de son procès pour agression sexuelle, est à cet égard révélateur. La stratégie de défense qu'il a adoptée fut de se présenter comme défenseur et incarnation des mâles valeurs zouloues qui voudraient qu'on « ne laisse pas une femme qui appelle sexuellement sans chercher à la satisfaire », que la fierté zouloue est à ce prix. Peu d'observateurs ont malheureusement relevé le fait que cette incarnation de la masculinité est, à de nombreux égards, plus une « performance théâtrale », une ressource politique qu'une expression de la « culture africaine ».

Il faut garder à l'esprit que les masculinités, « configurations de pratiques » sont à la fois ce que j'incarne, ce qui me traverse et ce que je ne parviens jamais à atteindre. Elles sont ce par quoi je me classe, ce par quoi je classe et ce par quoi je suis classé dans les relations de pouvoir homme-femme, et dans les relations de pouvoir entre hommes. Lucie Bargel écrit, en 2005, que « l'autorité des hommes paraît donc naturelle et ne leur est pas contestée, contrairement aux femmes, qui doivent prouver qu'elles sont capables d'exercer une autorité ».

En dehors de quelques ouvrages pionniers n'étudiant que superficiellement les dynamiques de genre dans le monde associatif, le problème reste majoritairement impensé. Vous le savez, l'impensé est le domaine dans lequel aime se nicher l'assimilation du masculin à l'universel. Il reste donc à faire, tant au Nord qu'au Sud.

Nathalie Péré-Marzano (CRID)

Les hommes participent peu à cette réflexion sur les relations femmes-hommes, et c'est probablement un premier obstacle au changement.

Dans le milieu de la solidarité internationale, nous abordons la question sur deux registres : le premier concerne notre propre milieu et sa capacité à instaurer une véritable égalité entre les femmes et les hommes. Le second c'est de faire des changements dans les rapports femmes hommes un véritable enjeu pour sortir de la crise.

Sur le premier registre, l'étude de Coopération SUD date de 2005 et ce n'est qu'en 2010 que la parité a été votée dans le Conseil d'administration. Il reste qu'il n'est pas facile de trouver des femmes pour ces fonctions de responsabilités et qu'on a besoin d'un processus d'identification des obstacles. On peut remarquer que dans la plupart des colloques, tables rondes et conférences organisés, la plupart des intervenants sont des hommes, et souvent les mêmes hommes que l'on retrouve d'une conférence à l'autre ! Une des façons de faire bouger les choses dans notre milieu est d'exiger la parité à ces rencontres, de permettre l'identification de nouvelles personnes notamment des femmes ; alors on peut penser que ces femmes pourraient être amenées à prendre d'autres responsabilités.

Sur le deuxième registre, les violences faites aux femmes sont une réalité forte partout dans le monde. Il y a un manque de reconnaissance des femmes. Il faut profiter de la réflexion sur les dix ans des Forums Sociaux Mondiaux pour faire bouger les choses. Il faut poser la question au sein même du processus du FSM, jusqu'à penser la reconstruction des Etats et la reconstruction de la relation au pouvoir. Le système actuel qui vise à produire et posséder et promeut l'individualisme, repose sur la division du travail dans laquelle la compétition est confiée aux hommes et le travail social aux femmes. L'un est valorisé, l'autre non. Nous voulons une réflexion sur le « bien vivre ». Au centre de la réflexion sur le bien-vivre se trouve la question des relations femmes-hommes.

La matinée se termine par une animation du théâtre de l'opprimé sur le thème du machisme ordinaire en milieu associatif, qui permet à la salle de proposer des solutions et de s'impliquer dans la pratique.

MATINÉE 3 :

LE MODÈLE ÉCONOMIQUE ACTUEL ET LA DIVISION SEXUELLE DU TRAVAIL

Sous la forme d'une émission de radio (Radio CRID), la matinée est introduite par Magalie Saussey de l'AFED et Michel Faucon



du CRID, tandis que Marie-Dominique de Suremain de ENDA Europe est au "standard" (paroles des auditeurs et auditrices de la salle) et chargée de la synthèse.

Michel Faucon (CRID, France) fait d'abord un résumé des deux journées précédentes

Dans notre première journée, nous nous sommes interrogés sur les antagonismes entre valeurs universelles et cultures différentes. Mais ce que nous considérons comme universel n'est pas perçu comme contraignant par ceux qui se réclament de références qu'ils estiment supérieures au consensus international. Doit-on alors s'incliner ? Non ! avons-nous dit : premièrement parce que les cultures elles-mêmes évoluent dans l'histoire au contact des autres cultures ; et, de toutes façons, on ne peut – on ne doit – tolérer aucune forme d'oppression, à commencer par celle qui vise les femmes. Néanmoins, on ne peut lutter contre l'oppression dont les femmes sont victimes si les opprimées elles-mêmes n'en ont pas conscience ou refusent tout simplement des changements qu'elles jugent menaçants pour leur sécurité.

Notre réflexion s'est poursuivie dans la deuxième matinée en examinant les mécanismes de pouvoir à l'œuvre tant dans la sphère privée que dans le milieu a priori protecteur constitué par le monde associatif. Si finalement on n'a peu évoqué les comportements dans la sphère strictement privée, nous avons, par contre, fait le ménage au sein du monde associatif grâce aux expériences individuelles ou collectives présentées. Même là où s'affirme le plus clairement la volonté d'une égalité femme – homme, nous avons vu à quel point nous sommes confrontés à des comportements paradoxaux, y compris des femmes. Il s'agit de sortir d'une situation de violence structurelle, intériorisée, indéboulonnable. Pour cela, la lucidité ne suffit pas, d'autres formes d'accompagnement dans la voie de la libération s'avèrent nécessaires. Pour finir, nous avons représenté sur scène la violence sous l'une de ses formes les plus quotidiennes et banales ...

La violence faite aux femmes, nous allons la retrouver aujourd'hui dans la sphère économique.

Magalie Saussey (AFED, France)

Cette matinée propose de questionner les logiques de la mondialisation actuelle en montrant que le genre est un outil d'analyse indispensable pour comprendre le monde d'aujourd'hui et les transformations dans la nouvelle division internationale du travail. Il s'agira de réfléchir sur « le genre et l'économie », sur ce que les femmes apportent en déconstruisant et reconstruisant ce que nous mettons derrière les expressions « développement durable », « équité de genre », ou « égalité H/F au travail, à la maison et dans l'espace public » et parvenir à mettre en œuvre des actions solidaires qui conduisent à une plus grande justice sociale au Nord et au Sud.

Interroger le modèle économique actuel suppose d'aborder la question du genre et de la mondialisation dans l'optique de la longue durée de l'histoire tout en considérant la subordination des femmes qui s'y opère de manière continue. Le colonialisme, l'impérialisme, le capitalisme et aujourd'hui la mondialisation n'ont fait que renforcer l'exploitation des femmes. Si la subordination des femmes représente une valence universelle comme l'a conceptualisé Françoise Héritier, l'expansion du capitalisme en est aussi une autre. Car ces deux phénomènes correspondent à deux systèmes de pouvoir qui se renforcent l'un l'autre : le patriarcat et le capitalisme.

Pour analyser ce double système d'exploitation, il est essentiel de prendre en compte l'importance structurelle du genre dans les mécanismes de la mondialisation libérale, tout comme il est nécessaire de considérer le genre comme un levier d'action incontournable dans la recherche d'alternatives. Pourtant, cet outil d'analyse, est resté et reste encore trop peu employé de manière transversale, dès la conception, mais aussi dans la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et projets de développement, et cela particulièrement en France même si on observe des progrès.

La mondialisation est entrée dans une période d'exploitation forcée des richesses de la planète et des peuples qui y vivent. Les Politiques d'Ajustement Structurel (PAS) et le modèle économique actuel accentuent les inégalités économiques entre les pays, et à l'intérieur des pays : entre les hommes et les femmes, et entre les différentes catégories sociales. On assiste donc à une exploitation systématique du travail des hommes et surtout des femmes, celui-ci ne cessant d'augmenter et de se diversifier. De nombreuses études ont montré que les « succès » industriels au Sud se fondent sur l'exploitation du travail des femmes, plus particulièrement dans les zones franches. Les PAS affectent gravement les femmes en entraînant la compression des dépenses

publiques et en adoptant des modèles de production orientés vers l'exportation.

Si le capitalisme a entraîné une surexploitation des femmes, cela n'a pas seulement signifié misère et oppression accrues, cela a également provoqué de la résistance. La lutte des femmes se tourne donc beaucoup contre le capitalisme. Elle implique aussi la lutte pour la propriété foncière, contre les politiques salariales discriminatoires, contre la violence masculine envers les femmes, etc. Dans un environnement si difficile, quelles alternatives et quelles actions solidaires peuvent être mises en œuvre pour permettre une plus grande justice sociale au Nord et au Sud ?

Dans cette émission nous nous poserons plusieurs questions : Que veulent ou proposent les femmes du Nord pour des sociétés plus économes et plus égalitaires ? Comment lutter contre les formes de "backlash" entraîné par la mondialisation qui nous font régresser au Nord (précarisation de l'emploi, nouvelles attaques pour le droit et l'accès à l'avortement, etc...) mais aussi qui font régresser au Sud. Ainsi, quelles types de batailles les femmes du Sud mènent ou doivent mener, pour vivre mieux, travailler et accéder à leurs droits ? à court et à long terme ?

Elisabeth Sepulveda (Vamos Mujer, Colombie)

L'organisation féministe Vamos Mujer est basée à Medellin et est active dans quatre territoires du pays. Ses objectifs sont : justice et égalité entre les hommes et les femmes ; développement intégral pour les femmes ; une société qui respecte les différences.

3 lignes d'action : élaborer des solutions matérielles par et pour les femmes ; favoriser le positionnement social et politique des femmes ; lutter contre les violences spécifiques et pour la résolution pacifique du conflit armé.

Les initiatives encouragées par l'organisation portent :

- /// sur les conditions matérielles : réseaux de production agricole et écologique, notamment commercialisation des produits. Participation à la campagne sur la souveraineté alimentaire.
- /// sur les violences sexuelles, en lien avec des organisations locales, nationales et internationales;
- /// sur le droit à une quantité minimale d'eau gratuite (campagne pour un referendum national).

La lutte contre la crise entraîne une accélération des changements sur les thèmes que l'on aborde. Il faut d'abord parler du féminisme en lien avec la place des femmes dans l'économie. Nous pensons que l'économie traditionnelle suppose que le foyer est un espace homogène, ce qui n'est pas le cas en réalité.

Proposition : réfléchir à la participation des femmes dans l'économie. Par exemple, en agriculture : souvent quand un secteur productif agricole donne des revenus, il est accaparé par les hommes. Nous travaillons donc pour que les organisations associatives de femmes rurales conservent la maîtrise de leurs filières de production mais aussi qu'elles puissent commencer des activités non traditionnelles, qu'elles ne soient pas uniquement enfermées au foyer. Pour une économie féministe, il faut briser la barrière entre le privé et le public. Et travailler au niveau politique, notamment avec des hommes politiques. Certaines proposent que le travail reproductif soit rémunéré, mais il doit essentiellement être reconnu et partagé.

Fatou N'Doye (ENDA-GRAF, Sénégal)

Son organisation s'implique dans l'appui aux activités économiques des femmes qui se sont beaucoup développées dans un contexte de crises économiques au Sénégal.

Depuis les années 80, beaucoup de femmes ont commencé à avoir des activités économiques, surtout liées à l'alimentation : il s'agit de savoir-faire déjà acquis au domicile qu'elles développent dans l'espace public. Enda appuie des organisations qui travaillent à la transformation des produits alimentaires. Cela permet aux femmes d'obtenir des revenus. Cela a permis aussi de régler des problèmes au niveau du ménage. Parmi les conséquences positives, il faut souligner les plus grandes marges de manœuvre dégagées par les femmes au sein de leur famille, mais aussi l'augmentation de l'estime de soi quand elles assument une partie des dépenses des familles. Beaucoup d'hommes sont au chômage et n'ont pas assez de ressources. Les femmes assument de plus en plus les dépenses scolaires des enfants.

Beaucoup de femmes travaillent notamment dans le secteur de la restauration de rue. La formation qu'elles reçoivent concerne



l'hygiène, la gestion, la nutrition, l'accès au crédit. Les organisations de femmes se mettent en réseau pour renforcer leurs connaissances, accéder au crédit. Mais aussi pour interpellier les politiques. Les femmes restauratrices de rue veulent démontrer leur contribution vis-à-vis de la sécurité alimentaire, car les habitudes des familles urbaines ont changé et elles achètent de plus en plus leur alimentation dans la rue. Une enquête participative a permis de montrer et de mesurer leur poids économique. Enfin, le travail des organisations de femmes a permis à certaines d'accéder à des fonctions électives locales.

Reyna Ramirez Sanchez (Obreras insumisas, Mexique)

Reyna a commencé à travailler à 13 ans dans une « maquila » fabriquant des jeans pour de grandes marques telles que Levi's ou Gap. Inscrite dix ans plus tard dans un licenciement collectif, elle bénéficia de l'appui de la « commission des droits humains et du travail » de la vallée du Tehuacan pour obtenir une indemnisation pour licenciement abusif. Elle se mit alors à travailler comme bénévole dans cette organisation de défense des droits. Les violations des droits des femmes sont monnaie courante dans la maquila.

La crise affecte tous les pays, en particulier les femmes. Elle provoque une augmentation des violations de droits, de la violence domestique et une diminution des ressources. Les employeurs utilisent l'argument de la crise pour alourdir le fardeau des femmes. Si l'une se plaint, elle se retrouve sur une liste noire et subit toutes formes de répression. Quant aux conventions de l'OIT, elles sont loin d'être appliquées.

Malgré la crise et le reste, le travail du collectif Obreras insumisas n'est pas sans résultat. La formation et la réflexion qui sensibilisent les femmes sur les droits du travail procurent un peu plus de sécurité, donnent quelques outils : connaître ses droits donne confiance et les femmes se sentent moins démunies.

Pour renforcer la lutte des femmes, le niveau international est important. D'abord en faisant passer des informations auprès des consommateurs. Ensuite, grâce aux campagnes sur les marques, les entreprises ou même les gouvernements. Il est important de garder un rôle de veille et d'alerte.

Sarata Bostal (Paoline, Burkina Faso)

L'association Paoline travaille au développement d'activités rémunératrices. Pour les femmes, diverses activités de transformation de produits locaux (vannage, triage, ensachage pour le sésame biologique ou la citronnelle, mais aussi séchage pour la mangue, transformation de la noix de cajou).

Elle assure aussi la commercialisation dans le cadre du commerce équitable. Elle envisage de développer de nouvelles productions (niébé, fonio). Elle favorise aussi l'organisation de travaux artisanaux tels que la poterie et la confection de bijoux.

Michel Besson (Andine, France).

Le commerce équitable doit l'être pour tous les travailleurs d'une filière. Or nous sommes dans un monde à peu près complètement « marchandisé ». Nous ne voulons pas être de simples consommateurs mais des citoyens. Pour lutter contre cela Andine monte des systèmes financiers alternatifs, fondés sur l'autonomie et le dialogue, sans subventions.

Il est difficile de se départir du néo-colonialisme. Il faut vraiment aborder la question des relations entre tous les acteurs. On met sur la table toutes les questions, y compris les questions des relations femmes-hommes. Il faut trouver des solutions aux croisements entre classe et genre mais c'est difficile à saisir.

Il faut retrouver une souveraineté économique. Cela suppose un changement qui inclut aussi le changement des relations femmes-hommes. Il faut pour cela enquêter en profondeur.

Le commerce équitable, c'est aussi là où l'on est : beaucoup d'agriculteurs disparaissent en France !

Alexandra Mousques (doctorante spécialiste du microcrédit, France)

Le microcrédit est présenté par certains comme la solution miracle. Pour d'autres, il conduit tout droit au surendettement. Il faut d'abord se demander si les « vrais besoins » des femmes sont pris en compte. Parmi les avantages du microcrédit, il faut signaler



le fait qu'il s'accompagne de services non-financiers tels que l'appui dans la gestion d'entreprise et la formation.

Le microcrédit peut cependant accentuer les inégalités entre les femmes et les hommes ou entre les femmes. Les besoins des femmes sont aussi sociaux et politiques. L'accès au financement n'est pas la seule clé à l'émancipation des femmes qui ont aussi besoin de services publics ou d'emplois. Le microcrédit ne peut marcher que s'il s'intègre à la remise en cause globale des relations de pouvoir entre les sexes. Le microcrédit impose de nouvelles charges en intensifiant le travail pour accéder à une plus grande rentabilité ce qui génère des pressions de temps en particulier. Par ailleurs, il permet la prise de décisions, renforce l'estime de soi... mais tout cela est bien difficile à mesurer.

Tout cela oblige à relativiser l'efficacité des microcrédits : ils ne sont pas forcément une solution durable mais ils peuvent favoriser la sortie de crise. Il faut se méfier d'une vision illusoire sur les groupes de femmes : ce ne sont pas nécessairement des groupes homogènes et les femmes qui les composent peuvent avoir entre elles des intérêts contradictoires.

Le taux de remboursement, ne peut être retenu comme seul gage d'efficacité, car il y a dans certains contextes des pressions violentes pour l'obtenir.

Pour conclure : on entend sur le microcrédit des critiques contradictoires. On les accuse de favoriser la surexploitation des femmes. Ou au contraire, on en fait l'instrument de la volonté de changement jusque dans les relations de pouvoir. Il ne faut pas oublier le nécessaire apprentissage des hommes pour intervenir dans la sphère domestique.

Marie-Dominique de Suremain, (Enda Europe, France) relève quelques conclusions.

Il ne faut pas séparer l'économie des autres besoins sociaux qui sont utiles à l'égalité femme/hommes. Les femmes souhaitent avoir moins de tâches ménagères et plus accès au travail rémunéré. Elles veulent valoriser leurs activités traditionnelles mais aussi les diversifier, accéder à de nouvelles activités et secteurs d'activités non traditionnelles. Elles sont souvent surchargées, victimes d'enfermement, exposées à des risques et des violences, qui font partie du système destiné à maintenir la domination masculine.

Les exposantes ont dit "nous sommes en chemin", tout n'est pas réglé mais nous avançons.

On a parlé de transferts d'expériences Sud/Nord et pas Nord/Sud, du développement de nouvelles solidarités, de la formation de consommateurs et surtout de citoyens et citoyennes, on a souligné les responsabilités des Etats. Les femmes syndicalistes nous ont parlé aussi du travail à domicile et du machisme syndical, des limites entre les responsabilités des entreprises et des organisations syndicales. Nous avons montré à quel point il s'agit "d'oppression paradoxale", c'est-à-dire que les femmes souffrent de discriminations mais aussi ont une grande énergie et capacité d'innovation et de lutte. Nous avons donc pu constater que les mouvements de femmes et pour l'égalité grandissent, interpellent les politiques et réalisent des ruptures symboliques significatives.

Fin de l'émission de radio

Les modules de formation

Module 3 : Quelle place pour les jeunes adultes dans la solidarité internationale ?

Organisé par : Cool'eurs du Monde // CCFD Terre Solidaire // Starting Block // Etudiants et Développement // Ritimo.

MATINÉE 1

Référents module 1/3 : Jean-Baptiste Cousin (CCFD-Terre Solidaire) et Romain Simonneau (CCFD-Terre Solidaire)

Rappel du module :

L'intérêt des jeunes à s'engager en faveur de la solidarité internationale perdure, défendre des causes qui leur sont chères, agir pour un monde plus juste, chercher à s'inscrire dans des actions de développement durable font souvent partie de leurs objectifs. Pourtant, les responsables associatifs, de structures « jeunesse », les élus en charge des politiques « jeunesse » se questionnent souvent sur les projets portés par les jeunes et les relations qu'ils tissent ou non avec le monde associatif en général.

Objectifs :

- /// Décrypter les modes d'engagement des participants (notamment dans la Solidarité Internationale) au Nord et au Sud
- /// Réfléchir à des passerelles entre les différents acteurs (les jeunes et les moins jeunes) de la solidarité internationale afin d'agir ensemble

Déroulement du module 1/3 :

> Séquence 1 (15min.)

Présentation de la logique du module sur les trois matinées et des animateurs, sans présenter les participants. Présentation du module 1/3 et explication des « Petites histoires » en plénière.

Six groupes de 10-12 personnes ont été formés. Ils se sont répartis en file indienne du plus jeune au plus âgé, de manière à avoir des groupes mixant au mieux les générations.

> Séquence 2 (1h45): « Petites histoires »

« Libertés, environnement, solidarités... Pourquoi nous intéressons-nous à ces questions, quels chemins relationnels, éducatifs, familiaux avons-nous parcouru pour être engagés, et sur certaines causes de la solidarité internationale en particulier ?

Nous vous proposons au travers d'une interconnaissance du groupe, de repérer ensemble des situations clés dans nos parcours qui ont inspiré des processus de politisation et d'engagement. »

Méthode : « Petites histoires / Grandes histoires ».

Nous tronquerons de cette méthode la partie « Grandes histoires », se rapportant à des événements collectifs qui nous ont marqués. Mais notre adaptation s'inspire de cette méthode développée par :

<http://www.scoplepave.org/patience%20petite%20histoire.php>

« Petites histoires »

Les groupes de participants vont dans les salles et tous(te)s prennent 20 minutes maximum pour noter ce qui personnellement depuis leur naissance a contribué à forger leur esprit militant, engagé, pourquoi et comment. Ce qui les a amenés là, ce qui a été constitutif de leurs valeurs, de leur conscience du monde, ce qui les a construits comme citoyen, ...en incluant bien sûr des événements positifs ou négatifs (un échec peut donner lieu à un tournant).

Bien sûr il a fallu gérer les frustrations de ceux qui voulaient tout dire sans arriver à prioriser les quelques événements les plus déterminants de leur histoire d'engagement. Néanmoins, en demi-cercle, chacun(e) a présenté les dates importantes de son



parcours (événements, rencontres, ...) sous forme d'éléments biographiques, face aux autres, assis et écoutant.

La personne la plus âgée (ou la date la plus ancienne) a commencé en plaçant ses post-it sur une frise chronologique conçue à cet effet. Le post-it devait contenir la date de l'évènement, ainsi qu'un court intitulé. Les plus de 30 ans ont placé 1 évènement par décennie, les autres ont pu mettre 2 dates par décennie, en moyenne (5 dates maximum pour 10 minutes de présentation maximum, en pensant que les moins jeunes ont peut être besoin en moyenne d'un peu plus de temps, car plusieurs évènements étaient notés).

Chacun devait pouvoir comprendre l'importance de l'évènement de l'autre, en demandant des détails par exemple, mais tout en laissant la personne s'exprimer complètement, sans perturbation.

Les animateurs ont été amenés à exposer leurs éléments, eux aussi, pour plus d'égalité dans le dévoilement de l'intimité. Le scribe volontaire a noté les mots constants, récurrents, dans les faits ou évènements, sur deux registres, par exemple : le relationnel-affectif, et l'intellect-rationnel.

Evidemment le contenu des histoires de vie ne sera pas révélé ici, touchant à l'intimité des participants. D'ailleurs quelques larmes ont coulé de la part de certains d'entre elles/eux, beaucoup d'émotions ont circulé ce matin là...

(Pause : 10' environ)

› Séquence 3 (1h) : débriefing

Que retient-on de tout cela ?

L'objectif était de catégoriser les trajectoires à l'aide des notes des scribes. Tentative de problématisation, de mise en question à la lumière des propositions des structures (CCFD-Terre Solidaire, Starting block, RITIMO, Cool'eurs du monde, Etudiants & Développement) pour mieux se positionner à l'avenir dans les trajectoires d'engagement des jeunes.

La synthèse de chaque groupe sur un grand panneau a été exposée lors des modules 2/3 et 3/3, puis au bâtiment d'accueil.

La finalité de ce temps pour les animateurs était de cibler et organiser les modalités d'engagement à l'aide de ce type de question :

/// Qu'est-ce que nous repérons comme éléments déclencheurs (moteurs ou freins) à l'investissement ?

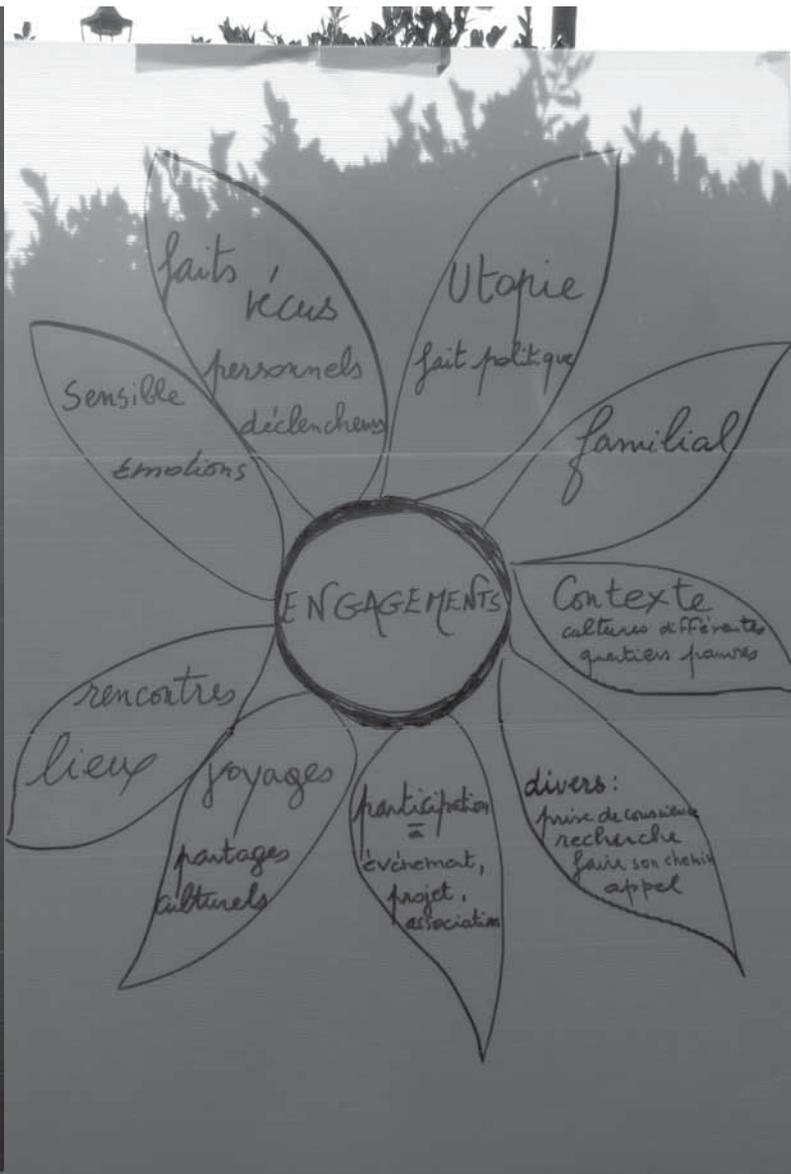
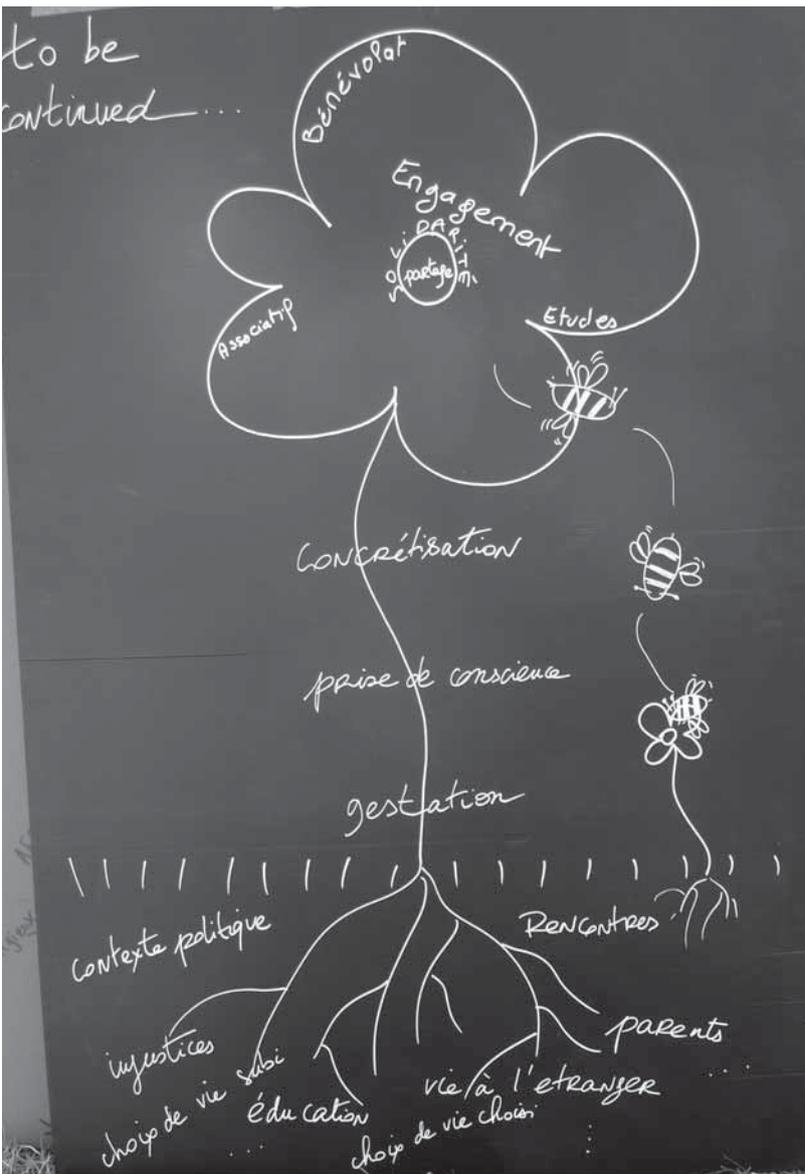
/// L'animateur demande au scribe les mots qui sont revenus le plus souvent. Sont-ils plutôt d'ordre relationnel-affectif ou intellect-rationnel ? Que peut-on en dire ?

/// Quels sont les bénéfices personnels et professionnels de ces différents évènements ?

/// Quels sont les besoins qui apparaissent ? Quels sont les espaces-temps investis, ceux qui nécessiteraient de l'être davantage ? Qu'est-ce qui permet de faciliter de telles rencontres ?

/// Quelles hypothèses produire ? Quelles pistes de réflexion-action sont à prolonger, et celles à mettre de côté ?

Nous avons manqué de temps pour catégoriser et problématiser les trajectoires des un(e) et des autres, ainsi que les modalités d'engagement, de manière claire (les deux dernières questions, entre autres). Mais cet exercice a pu montrer à quel point nous sommes tous porteurs d'expériences fortes qui ont fait que nous étions là ce jour, et pas ailleurs. De plus nous avons vu qu'il était possible de produire un début de théorie avec comme base nos pratiques.



Tableaux réalisés par les participants

MATINÉE 2

Référents module 2/3 : Amandine Meyran (Etudiants et Développement), Jean-Marc Dutreteau (Cool'eurs du Monde), Jonas Chevet (Cool'eurs du Monde)

Foire aux projets

Les jeunes s'engagent en faveur de la solidarité internationale. Nous avons vu la veille que leurs modalités et objectifs d'engagements peuvent être variés.

Comment répondre à l'atteinte de ces objectifs ?

Comment en tant que responsables associatifs, élus ou structures jeunesse leur permettre de s'affirmer et s'épanouir à travers leurs projets de solidarité ?

Comment les amener à remplir leurs objectifs ?

En terme d'accompagnement de projets de jeunes, il n'existe pas de recettes miracles. Les expériences sont riches et variées. Quels étapes et difficultés peuvent être rencontrées ?

Objectifs:

- /// Échanger et découvrir différentes démarches d'accompagnement de projets de jeunes de solidarité internationale
- /// Identifier des étapes d'un accompagnement de projet de jeunes de SI
- /// Réfléchir autour des différentes pratiques, identifier les difficultés liées à la construction d'un projet de jeunes de SI

ATELIER 1 /// VIVRE UN PROJET DE JEUNES DE SI

Temps 1:

Les participants échangent avec des structures ayant porté un projet de jeunes de solidarité à l'international. Les structures présentes témoignent de l'expérience vécue et des projets mis en place.

Parmi les 5 intervenants présents, les participants au module pouvaient choisir d'en rencontrer deux pendant 20 minutes chacun.

L'intervenant dispose de 10 min pour présenter aux membres de la table sa structure et l'expérience qu'il souhaite mettre en avant.

Les intervenants devaient organiser leur présentation en abordant les aspects suivants :

- /// Naissance de l'expérience (contexte)
- /// Éléments importants de l'expérience
- /// Étapes primordiales dans la conception du projet
- /// Difficultés rencontrées
- /// Appuis dans la conception du projet/accompagnement

Les 10 minutes suivantes font place à l'échange entre participants et intervenants autour des questions et remarques des participants.

Temps 2 :

À l'issue de ces 20 premières minutes, les participants peuvent changer de salle. Ils peuvent découvrir une seconde expérience et échanger avec un autre des cinq intervenants.

STRUCTURES PRÉSENTES :

CFAI de Bruges : Centre de formation et d'apprentissages de l'industrie

↳ Expérience : chantier de solidarité internationale autour du thème de l'eau pour lutter contre l'exode rural qui touche le village de Manécounda au Sénégal.



Association du Lien Interculturel Familial et Social :

Association de médiation par l'accès aux droits, à la citoyenneté et à la culture.

› Expérience : projet inter-culturel mené avec des jeunes en France.

Scout et Guide De France : Contribuer à l'éducation des jeunes et à leur engagement dans la vie sociale.

› Expérience : projet de chantier d'un groupe de jeunes.

Deka Ewé : Association étudiante

› Expérience : construction de salles de classe en zone rurale au Togo depuis 3 ans

Audrey Leport pour l'association St Gilles :

Association Saint-Gilles solidarité, partenariat depuis 25ans avec le village de Diankassagou.

› Expérience : accompagnement d'un groupe de jeunes d'un projet de chantier jeune au Mali.

Vous pourrez trouver des fiches détaillées des interventions d'ALIFS, d'Audrey Leport, et le CFAI dans les annexes des actes, en ligne sur le site de l'Université d'été .

ATELIER 2 /// EXPÉRIENCES D'ACCOMPAGNEMENTS

Temps 1 :

Les participants du module rencontrent des structures qui accompagnent des jeunes porteurs de projets solidaires à l'international. Les structures présentes témoignent autour de leur expérience en tant que structures d'accompagnement de projets de jeunes de SI. Parmi les sept intervenants présents, les participants au module pouvaient choisir d'en rencontrer deux pendant 20 minutes chacun. L'intervenant dispose de 10 min pour présenter aux participants sa structure et l'expérience qu'il souhaite mettre en avant.

Les intervenants devaient organiser leur présentation en abordant les aspects suivants :

/// Présentation d'une expérience d'accompagnement de projet de jeunes de SI. Étapes primordiales dans l'accompagnement

/// Difficultés rencontrées et risques potentiels

/// Démarche de l'accompagnement de projets de jeunes de SI

Les 10 minutes suivantes font place à l'échange entre participants et intervenants autour des questions et remarques des participants.

Temps 2 :

À l'issue de ces 20 premières minutes, les participants peuvent changer de salle. Ils peuvent découvrir une seconde expérience et échanger avec un autre des sept intervenants présents.

Les 5 structures d'accompagnements et les deux partenaires Sud sont repartis dans 7 salles.

PRÉSENTATION DES STRUCTURES ET PROJET PRÉSENTÉS

La Case / RITIMO

Accompagne les bénévoles associatifs et les jeunes souhaitant partir dans le cadre d'un chantier ou d'un projet de solidarité de leur association

CCFD-Terre Solidaire

ONG de développement, accompagnement de projets tutorés dans le cadre d'une Licence Professionnelle d'Ingénierie de Projets de Solidarité Internationale (BDX3)

Starting-block

Actions de sensibilisation à différentes thématiques liées à la solidarité et à la citoyenneté dont le but est d'encourager les jeunes à prendre un premier départ citoyen



Étudiants et Développement

Réseau d'associations étudiantes de solidarité internationale (AESI). Œuvre à travers l'éducation au développement au Nord, ou des projets au Sud. Commission d'appui aux projets.

Cool'eurs du Monde

Réseau d'associations étudiantes de solidarité internationale (AESI). Œuvre à travers l'éducation au développement au Nord, ou des projets au Sud. Commission d'appui aux projets

Bagnomboé Bakiono (RAJS, Burkina Faso)

Coordination d'associations à base communautaire intervenant en milieu jeune. Exemple de leadership des jeunes dans la lutte contre le VIH/Sida, la promotion de la santé sexuelle, et la pleine participation des jeunes au processus de développement socio-économique au Burkina Faso et en Afrique.

Juan Carlos Smith (JOC, Nicaragua)

Mouvement d'éducation à travers l'action qui motive les jeunes à s'engager dans la transformation de leurs conditions de vie, en s'appuyant sur la méthodologie «voir-juger-agir ». Espace de formation, information et organisation aux jeunes travailleurs dans les maquillas.

DÉBRIEFING

Objectif :

Permettre au groupe d'échanger autour des expériences présentées et d'avoir une vision critique de son positionnement sur les thèmes abordés.

Déroulement: (45 min)

Le débriefing reprend les points suivants

- /// Éléments importants et étapes de la conception d'un projet de jeunes de SI
- /// Éléments importants et étapes de l'accompagnement d'un projet de jeunes de SI
- /// L'accompagnement au Nord, l'accompagnement au Sud (similitudes/différences/conceptions)
- /// Difficultés et risques potentiels lié à l'accompagnement de projets de jeunes de SI.

L'ensemble des participants est réparti en deux groupes pour le débriefing de la matinée. Au regard des notes des rapporteurs et des rencontres des participants, il s'agit de mettre en exergue les différents aspects de l'accompagnement et de la conception d'un projet de jeunes de SI, au Nord et Sud.

Nous vous proposons ici, une synthèse des débats de ces deux groupes. Cependant cette synthèse ne se prétend pas exhaustive. Elle ne représente pas l'ensemble de la substance des échanges de ces moments.

Afin de pouvoir au mieux entendre les différentes démarches d'accompagnement de projets de jeunes de SI des structures porteuses de ces modules, référez vous aux fiches des intervenants qui accompagnent les jeunes, que vous pourrez trouver dans les annexes des actes qui se trouvent sur le site internet de l'Université d'été.

1_ Éléments importants et étapes d'un projet de jeunes de SI :

- /// Penser à clarifier les objectifs de la structure organisatrice mais aussi des participants.
- /// Mettre les jeunes au centre du projet. Faire en sorte qu'ils soient acteurs du projet.
- /// Chercher à ce que le projet soit un réel apport éducatif pour les jeunes mais aussi pour les communautés bénéficiaires
- /// Prendre en compte le facteur temps, pas de précipitation avant mais aussi pendant le séjour.
- /// Définir de façon commune notre place et celle du partenaire dans le projet.
- /// Réfléchir à l'ancrage du projet sur place et son lien avec le projet de jeunes.
- /// Mettre en place un partenariat inter générationnel.
- /// Inscrire l'avant et l'après projet, comme des étapes de socialisation.
- /// Au retour, penser à mettre en questionnement ce qui a été vécu.



2_Éléments importants de l'accompagnement d'un projet de jeunes de SI :

- /// La cohésion du groupe.
- /// Sa durée importante (8 mois environs).
- /// Chercher à définir les motivations et les compétences de chacun des jeunes participants.
- /// Chercher un équilibre entre la finalité qui est souvent l'échange interculturel et le besoin d'action.
- /// Penser au retour (idée de réinvestissement des compétences acquises).
- /// Travailler les notions d'interculturalité avec les encadrants et le groupe de jeunes.
- /// Appréhender, le contexte politique, social et économique du pays d'accueil.
- /// Chercher lors de ces expériences à développer chez chacun des participants l'esprit critique de façon constructive.
- /// Rechercher la réciprocité après le projet de départ en dépit des contraintes matérielles.
- /// Favoriser la mise en réseau du plus grand nombre d'acteurs.
- /// Prendre en compte l'accompagnement du groupe à partir de l'idée, jusqu'à l'écriture, la réalisation et la restitution du projet.
- /// Penser, avant le départ à la restitution du projet en termes de contenu et de moyens, et à son inscription dans le projet de vie de chacun des participants.
- /// Différencier les objectifs liés aux groupes de jeunes et ceux liés au projet global (réalisation sur place).
- /// Valoriser les initiatives des jeunes participants.

3_Difficultés et risques potentiels de l'accompagnement :

- /// Une mauvaise prise en compte des problématiques des jeunes et de leur entourage.
- /// Le choix d'un partenariat local non durable.
- /// Le fait de ne pas pouvoir inscrire la réciprocité de l'acte de solidarité vécu.
- /// La responsabilité de l'accompagnateur face à un projet qu'il n'approuve pas.
- /// Une capitalisation uniquement technique.
- /// Une transmission de l'expérience uniquement basée sur une démarche empirique.
- /// Le manque de financement relatif à l'Éducation au Développement et à la Solidarité Internationale.
- /// De ne pas laisser le jeune suffisamment autonome dans ses démarches.
- /// Ne pas chercher à échanger sur son projet avec d'autres jeunes ou associations.

4_Accompagnement au Nord/ Accompagnement au Sud :

- /// Attention aux familles accueillantes au Sud, à leur préparation, au projet qui sera développé avec elles...etc.
- /// Mettre en lien l'ensemble des acteurs participant au projet, construire de la confiance entre eux.
- /// Penser à une préparation du groupe qui accueille les jeunes.

MATINÉE 3

Référents module 3/3 : Claire Malige (Sating Block), Samuel Turakiewicz (RITIMO/La Case)

La troisième et dernière matinée du module traitant du "voyage de jeunes comme outils d'éducation au développement" ne reprend que la méthodologie d'animation utilisée.

LE VOYAGE DE JEUNES COMME OUTIL D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT

Au retour d'un voyage, les jeunes sont en général en demande d'activités donnant une suite à leur projet, à leur investissement citoyen. S'engager sur des actions de solidarité locale, d'éducation au développement dans l'objectif de faire partager ce que l'on a vécu devient une nécessité. Pour faire changer les mentalités, pour que les a priori tombent, pour participer au mieux vivre ensemble et créer du lien social ceux-ci s'engagent et deviennent acteurs de dynamiques locales.



Objectifs :

Valoriser l'intérêt de tout le processus d'accompagnement au voyage et de préparation au retour des projets de jeunes comme éléments « déclencheurs » d'un investissement dans l'éducation au développement et contribuer à la construction de ponts interculturels et à l'émergence d'une citoyenneté mondiale.

Déroulement :

Séquence 1 :

1. Durée : 10 mn
2. Technique : présentation orale du dernier module (Samuel)

Séquence 2 :

1. Durée : 40 mn
2. Objectif : s'approprier le débat
3. Technique : débat mouvant : deux sous-groupes (animés par Claire et Amandine) débattent autour d'une affirmation : « Il n'est pas nécessaire de se préparer au départ et au retour d'un voyage/projet solidaire pour s'investir dans l'éducation au développement et à la citoyenneté ».

Séquence 3 :

1. Durée : 90 mn
2. Objectif : faire ressortir les conditions nécessaires pour que le voyage soit porteur d'éléments déclencheurs d'un investissement dans l'EADCI
3. Technique : 5 sous-groupes avec des rapporteurs par groupe, qui travaillent sur les conditions en termes de (45 mn) :
 1. Processus
 2. Aptitudes
 3. Etat d'esprit/comportement.

// Pause (15 mn) //

Restitution (30 mn)

 1. Un animateur « radio » interroge les rapporteurs(euses)
 2. Un animateur synthétise ce qui a été dit et noté.

Séquence 4 : Evaluation des 3 demi-journées

1. Durée : 30 mn
 2. Technique : de la corde et de l'échelle de satisfaction.
- Matériel nécessaire : Plusieurs tableaux blancs et/ou paperboards, feuilles de paperboard, marqueurs, une corde...

Les modules de formation

Module 4 : Nous n'avons qu'une seule planète !

Organisé par : CRID // AITEC - IPAM // Fédération Artisans du Monde // Les Amis de la terre // CNCD 11.11.11 // laboratoire Gecko - Paris X Nanterre (membres du réseau Une seule planète)

MATINÉE 1

Animation : Nathalie Péré Marzano (CRID, France) et Nicolas Van Nuffel (CNCD, Belgique)

Introduction

Nathalie Péré Marzano (CRID, France)

Le module « Nous n'avons qu'une seule planète » propose de revenir sur les enjeux de l'utilisation des ressources naturelles. Il est proposé par l'ensemble des associations organisées dans le réseau « Une seule planète » depuis un an et demi ¹.

La problématique autour des ressources naturelles part du constat d'une part d'un épuisement des ressources naturelles qualifiées de non renouvelables et d'autre part d'un mode de vie occidental qui conduit à une déstabilisation des cycles des ressources naturelles qualifiées de renouvelables. On intègre également dans les différents enjeux : le réchauffement climatique et le rapide déclin de la biodiversité. Le thème des ressources naturelles est central et englobe aussi bien la problématique écologique que sociale et sociétale et pose notamment des questions des droits des travailleurs, de l'accaparement des terres, des enjeux géopolitiques...

Le module « Une seule planète » proposera dans un premier temps à chaque partenaire une tribune sur leur implication locale, puis reviendra sur les enjeux transversaux au travers des expériences des acteurs. Enfin, le module présentera la campagne « Une seule planète » et les réflexions autour d'alternatives citoyennes et politiques dans un objectif de changement fondamental de nos modes de vie, de nos choix de consommation, dans un espace temps de court terme car la situation est urgente.

Partage d'expériences sur la gestion non durable et non équitable des ressources naturelles

Marc Ona Essangui (Coalition Publiez ce que vous payez, Gabon)

Marc Ona est responsable de « Brain Forest », coordonne la plateforme « Environnement Gabon » et a été prix Goldman d'écologie 2009 (prix qui récompense les activistes dans le domaine de l'environnement).

L'expérience du Gabon est très atypique, un million d'habitants, une très grande pauvreté et pourtant un pays très riche en ressources naturelles notamment en pétrole, uranium, manganèse et forêts (80% du pays). Pourtant, l'exploitation des ressources naturelles au Gabon reste très opaque.

Les plans d'aménagement forestiers obligent au respect d'un certain nombre de conditions (travail des opérateurs, conditions de vie des populations locales, diamètre de coupe...). Les ONG ont pourtant constaté que les multinationales, en majorité européennes, ne respectaient pas les législations en vigueur. Aujourd'hui, le processus « Plan d'Action FLEGT » (Forest Law Enforcement, Governance and Trade) engageant une certification pour le bois entrant dans l'Union européenne, incite de plus en plus à respecter les conditions légales.

La société civile gabonaise a cherché à connaître plus précisément les législations pour interpeller les décideurs politiques, les compagnies pétrolières, minières, forestières... Ces démarches, appuyées par des réseaux internationaux, ont permis d'affaiblir le pouvoir législatif et politique du pays. Par exemple, ils ont réussi à dénoncer l'accord passé avec une compagnie chinoise

¹. FRANCE : CRID, 4D, AITEC-IPAM, Association française les Petits Débrouillards, CCFD, CGT, Fédération Artisans du monde, Les Amis de la Terre, Oxfam France - Agir Ici, PEKEA, Ritimo. BELGIQUE : CNCD - 11.11.11. SLOVAQUIE : SPIRALA, eRko. HONGRIE : Védégylet-Protect the future. SENEGAL : CONGAD. COTE D'IVOIRE : INADES. RDC : Réseau Ressources Naturelles. INDONESIE : Wahli - Les Amis de la Terre
Partenaires associés : Greenpeace France - Plate-forme des ONG slovaques (MRVO) - Coalition Climat Belge - Confédération européenne des syndicats - laboratoire Gecko-Paris X.

pour l'exploitation de la mine de fer de Belinda, qui engageait l'État gabonais sur une superficie importante, un barrage hydro-électrique, un chemin de fer et surtout à payer pour l'ensemble des dégâts environnementaux. Aujourd'hui, après un combat titanesque de la société civile, de la prison pour certains activistes, le projet a été arrêté, et Marc Ona a été récompensé par le prix Goldman d'écologie 2009.

Joseph Bobia (Réseau ressources naturelles, République Démocratique du Congo)

Joseph Bobia coordonne un réseau sur les ressources naturelles avec plus de 250 ONG congolaises.

La RDC recèle de diverses ressources naturelles. Malgré ces richesses potentielles, les populations congolaises vivent dans la misère et un système de « néocolonialisme » dans l'exploitation perdue. Les multinationales déclarent en effet que « les congolais n'ont droit qu'aux ressources de surface, les ressources naturelles du sous-sol n'appartiennent pas aux congolais n'ayant pas les techniques et le matériel pour y accéder. » Les multinationales exploitent les sites congolais sans respecter les normes reconnues localement et universellement ni faire bénéficier les congolais d'une part des retombées économiques. Elles menacent les locaux de revenir avec des armes : « c'est la jungle de l'exploitation ». et « l'Occident a su placer dans ces dirigeants des pions de manière à exploiter sans être inquiété. »

Aujourd'hui, les organisations de la société civile souhaitent mettre fin à ce pillage. L'Université d'été est l'occasion de relayer le message au niveau des citoyens et gouvernements occidentaux.

Le travail de l'ONG RRN est de faire en sorte que les ressources locales produisent des moyens pour le développement du Congo et que les normes de l'OCDE soient respectées. Malgré les intimidations et les violences (un collègue de Joseph Bobia vient d'être tué), la société civile congolaise continue d'interpeller la communauté internationale mais aussi les congolais eux-mêmes, impliqués dans la corruption dans le pillage.

Camila Moreno (FoE, Brésil)

Le Brésil est un des premiers pays exportateurs, plus de 70% de la production est exportée (en Europe, en Afrique,...). Depuis la colonisation portugaise, les ressources du sol brésilien sont extraites pour l'exportation (sucre, café, agrumes, coton...), plus de 20% de la forêt amazonienne a été détruite. Il n'y a pas d'infrastructures ni de réglementation d'où les conséquences dramatiques sur les populations et l'environnement. Le business des agro carburants s'est ensuite mis en place. Mais ce système construit sur la « révolution verte » requiert beaucoup d'engrais, de pesticides, d'éléments chimiques et de machines. Ces moyens supplémentaires sont entièrement fondés sur l'économie du pétrole. Or, on sait que l'extraction du pétrole sera limitée dans 50 ans. Les modes de production et de consommation doivent être revus de manière urgente.

Échanges avec la salle

questions juridiques

Un des objectifs du réseau « Une seule planète » pourrait être une mise en commun des questionnements juridiques et des armes pour lutter. Par exemple au Gabon, la plupart des contrats passés avec le pays doivent passer par l'Assemblée Nationale. Les ONG ont exigé qu'il y ait une révision des contrats, c'est la seule façon de mettre un terme aux scandales.

incidence de l'exploitation des ressources naturelles sur les ressources en eau

L'exploitation des ressources naturelles a des conséquences énormes sur l'eau (pollution des rivières,...) avec des cas de maladie déclarés, avec par exemple des taux de radioactivité supérieurs aux normes dans certaines rivières où les femmes plantent à même le manioc.

nationalisation des multinationales

Les multinationales ont un rôle fort dans l'exploitation des ressources, la nationalisation pourrait permettre aux sociétés civiles d'être mieux intégrées et d'avoir un retour possible de leur investissement. Mais les États africains n'ont pas la possibilité de peser dans les questions de nationalisation, il y a en effet trop d'imbrications politiques entre les multinationales et entre les



pays (par exemple les liens de Total avec l'Élysée). Parler de nationalisation reviendrait à affaiblir les États qui possèdent les multinationales, pour des raisons géopolitiques et politiques, le débat n'avance pas.

Partage d'expériences – 2ème partie

Mamadou Mignane Diouf (Conseil des ONG d'appui au développement CONGAD, Sénégal et Comité d'organisation du Forum Social Mondial de Dakar 2011)

Le Sénégal est un pays côtier, la population vit essentiellement des protéines alimentaires de la pêche, les ressources naturelles sont essentiellement alimentaires. Le Sénégal vivait avant de l'arachide, de la pêche et du tourisme. La promotion de l'huile d'olive et l'utilisation de l'huile d'arachide en monoculture a poussé les jeunes à se convertir à la pêche. Parallèlement, des accords de pêche avec l'Union européenne ont ouvert les frontières pour un pillage de la ressource halieutique sénégalaise, et a engendré une concurrence acharnée et des conflits autour de l'accès aux stocks de poisson. Les sénégalais n'ont plus accès aux poissons. La raréfaction des produits de pêche pose l'enjeu de souveraineté alimentaire et économique, mais aussi l'enjeu du développement durable. L'Union européenne est également en train de vouloir reprendre la main sur les terres arables sénégalaises pour produire des agro carburants. Deux batailles pour les populations africaines qui sont maintenant dépendantes du commerce inéquitable, injuste pour se nourrir. « Est-ce qu'on peut laisser les multinationales conduire le monde vers un cataclysme insolvable ? ».

Les organisations de la société civile sénégalaise s'organisent pour barrer la route au capital néolibéral, et amener la justice, la stabilité et la démocratie. Mais les populations ont peur des dirigeants africains qui se sentent légitimés par les gouvernements occidentaux, elles sont réprimées, les leaders avec pour ambition de sortir de la francAfrique sont assassinés...Pour avancer, il faut une solidarité internationale des organisations de la société civile et des peuples et une coopération équitable entre le Nord et le Sud.

Frédéric Landy (Laboratoire de géographie Gecko, Inde)

En se faisant un peu « l'avocat du diable » et pour ne pas tomber dans le clivage Nord/Sud, il ne faut pas seulement accuser les multinationales du Nord, nos modes de consommation, les institutions de Bretton Woods, le manque de démocratie...mais aussi les pays concernés et pas seulement les gouvernements mais à un niveau plus local, certaines classes sociales qui profitent des ressources naturelles, de l'exploitation de l'homme par l'homme pour s'enrichir.

Par exemple, en Inde, on ne peut pas dire « l'Occident l'a voulu », car le premier ministre indien est élu au suffrage universel. L'Inde est la plus grande démocratie du monde, les pauvres sont ceux qui ont le plus le droit de vote. Pourtant, l'Inde reste un pays très pauvre : malnutrition, anémie chez les femmes...La démocratisation est donc une nécessité mais ça n'est pas une solution suffisante.

A Bombay, la moitié de la population vit dans des bidonvilles (chiffre officiel). Beaucoup de projets de construction sont en cours conduisant au déplacement des populations, principalement dans les bidonvilles. Les populations se battent pour être expulsées par les projets de la Banque mondiale, qui devient « le gentil » et non par les projets de l'Etat indien qui indemnise beaucoup moins et qui demande des titres de propriété, difficiles à obtenir dans un bidonville.

Enfin pour prendre un exemple, la forêt indienne représente le quart du territoire. Elle est nationalisée et protégées par le ministère de la forêt contre les populations locales. Les populations locales riveraines ont d'énormes difficultés d'accès aux ressources, pour couper des arbres par exemple pour construire leur maison ou prendre du bois mort pour se chauffer (souvent il faut donner plusieurs bakchichs,...). Cela contraste avec la contrebande indienne qui a lieu en parallèle. Il y a également des grands programmes de décentralisation et de participation de la gestion forestière. L'état indien réserve les forêts dégradées aux populations locales mais elles n'ont pas les moyens financiers de réaliser une bonne gestion des forêts, ni de payer les bakchichs aux gardes forestiers.

Enjeux transversaux : parallèle entre la domination et la concentration des bénéfiques mais aussi résistances, mécanismes internationaux de cette non gestion des RN et les pistes de sortie

Marc Ona Essangui

La solution viendra de la solidarité internationale. Un premier pas est avancé par le relais des problèmes au niveau de la société civile locale et internationale. Une pression continue doit être exercée sur les gouvernements africains. Les dirigeants africains ont également peur de leur image internationale et de ce que pourrait dire l'international en termes de gestion de ressources.

Camila Moreno

En termes de gestion durable des ressources naturelles, la certification d'une production durable n'est pas possible. Que ces critères soient utilisés comme outils marketing pour les consommateurs représente un réel danger. La production de ces produits a un coût environnemental et humain. Des mécanismes de certification pertinents ne peuvent être élaborés qu'en collaboration avec les acteurs locaux justement concernés.

Joseph Bobia

Le réseau RRN pousse à la transparence et à l'assainissement des contrats sur les ressources naturelles. Le réseau RRN doit réaliser des rapports sur place et mettre la pression aux différentes ambassades pour faire résilier les contrats. Le réseau RRN a également élaboré des modèles de contrat entre le gouvernement et les exploitants.

Enfin, le réseau RRN essaye également de faire comprendre les enjeux sur les ressources naturelles aux populations locales, ce qui les amènerait à changer leurs comportements.

Mamadou Mignane Diouf

La solidarité doit être renforcée, surtout dans le cadre d'un retour de l'activité Sud/Sud. La géopolitique internationale est toujours gouvernée par les finances et le capital du monde, cela reste une géopolitique militaire. Au Sénégal, l'économie s'oriente de plus en plus vers la Chine, le Brésil, l'Inde mais on ne doit pas enterrer les relations Nord/Sud et notamment les relations entre l'Occident et l'Afrique, les peuples africains n'ont pas de relations antagoniques avec les peuples occidentaux, au contraire. Ce sont les États du Nord et du Sud qui ont des intérêts très divergents de ceux des populations et veulent imposer un mode de coopération et de relation. La mondialisation impose de diversifier les partenariats mais ils doivent être fondés sur l'intérêt des peuples.

Frédéric Landy

Très souvent, on dit que dans l'histoire ancienne, les ressources naturelles étaient des biens communs gérés par les communautés locales; par la suite il y a eu la colonisation et les nationalisations au profit des États à des fins productives; avec l'indépendance des pays, les ressources naturelles sont restées aux mains des États; enfin dans la période de libéralisation, on a pu voir le retrait des acteurs étatiques et l'arrivée des nouveaux acteurs comme les multinationales, les ONG mondiales (Greenpeace..) et les entreprises privées avec la privatisation parfois de ces ressources (par exemple la privatisation de l'eau au Chili), la décentralisation s'est mise en place avec un État qui se retire en trompe l'œil au profit des collectivités locales. L'actuelle période présente les ressources naturelles comme un bien commun mondial mais selon le positionnement les institutions, les politiques et les conséquences sont différentes. Pour le cas de la forêt par exemple, soit on prône la biodiversité (conférence de Rio en 1992), soit on favorise le piège à carbone et la limite de l'effet de serre (conférence de Copenhague, conférence de Kyoto), soit on considère que c'est une ressource locale pour les populations riveraines.

Interventions de la salle

/// Sur la question des ressources naturelles, quelle que ce soit la gestion établie, c'est la question du contrôle démocratique par les populations qui est importante.

/// Le problème en termes de démocratie reste le défaut d'organisation dans les populations.

/// La démocratie participative peut aussi être un échec, elle n'est pas forcément la clé. Elle capture le temps, l'énergie dans le débat, les populations locales ne peuvent pas se prononcer sur tout comme l'exploitation du nucléaire, les plateformes de pétrole en mer, la forêt amazonienne...

/// Il faut faire converger les forces écologiques et de solidarité internationale. Le cœur du débat est de travailler tous ensemble avec nos situations de référence très différentes pour une vision commune, des objectifs communs et une convergence des valeurs. La lutte est complexe mais il faut accepter qu'on remette tous en question le modèle de développement qui n'est plus soutenable.

/// La norme Iso 26000 sur la responsabilité sociétale est un guide intéressant sur laquelle on doit s'appuyer.

/// Il n'y a pas une solution à proposer mais plusieurs et il faut agir à plusieurs niveaux : réduire la dette des pays du Sud ; exiger une véritable démocratie par les citoyens du monde, par les gouvernements..., agir en tant que consommateur..., utiliser la micro finance. Il doit y avoir une unité de gestion nationale et internationale au dessus des gestions locales pour faire converger les intérêts, à tous les niveaux il faut des actions pour sauver notre seule planète.

Conclusion proposée par Nicolas Van Nuffel (CNCD, Belgique)

Le domaine des ressources naturelles est un domaine très large (sol, forêt, mines, pétrole, eau, ressources halieutiques, ..).

L'enjeu des ressources naturelles compile plusieurs enjeux :

/// l'enjeu de l'accapement et du pillage qui s'inscrit dans une longue histoire. Le pillage a des conséquences environnementales mais aussi humaines, il faut penser l'homme et la nature ensemble.

/// l'enjeu de la responsabilité, les bénéfices ne sont pas partagés et sont destinés aux consommateurs occidentaux. Les grandes multinationales occidentales tirent des bénéfices sans donner de juste rétribution au pays du Sud ni au Nord car beaucoup de multinationales arrivent à échapper aux impôts au Nord comme au Sud. Mais l'angle international ne doit pas faire oublier l'accapement des terres par les élites locales africaines, latino-américaine et asiatiques, qui s'accaparent les richesses pour asseoir leur pouvoir politique.

/// l'enjeu des inégalités, l'épuisement des ressources naturelles, des ressources énergétiques par exemple amène un renforcement des inégalités Nord/Sud et des inégalités sociales au Nord comme au Sud.

Le réseau « Une seule planète » ne propose pas de solutions toutes faites mais des alternatives multiples, avec la nécessité d'un approfondissement du contrôle démocratique pour une démocratie représentative et participative. Une piste est de faire converger les forces sociales, renforcer les solidarités Nord/Sud, Sud/Sud et Nord/Nord mais aussi entre les différentes associations : environnementalistes, de solidarité internationale,...

MATINÉE 2

Animation : Fanny Simon (Aitec-IPAM, France) et David Erhart (Fédération Artisans Du Monde, France)

Peter Fuchs (Weed, Allemagne)

Pour aborder les enjeux en termes de pression sur les politiques commerciales européennes en faveur d'une réglementation des multinationales, 5 points sont abordés :

/// la tension croissante des multinationales sur les ressources naturelles

/// les politiques de sécurisation de l'accès aux ressources

/// l'importance des politiques commerciales européennes

/// l'importance des politiques d'investissement

/// la responsabilité

Une grande partie des ressources naturelles se situe dans les pays du Sud. La tension croissante sur leur disponibilité a entraîné les pays du Nord à mettre en place des stratégies de libre accès. Ces politiques de sécurisation de l'accès permettent d'assurer la perpétuation des modèles de développement basés sur la surconsommation de ces ressources. La gestion des ressources naturelles, souvent privatisées, exportées, est établie sans aucune restriction en termes de politiques de protection et au seul

profit des multinationales.

La communication de la Commission européenne intitulée "Global Europe - competing in the world" vise à articuler la politique extérieure commerciale de l'Union européenne avec son agenda de libéralisation interne. Tournée vers le démantèlement de toutes les entraves à l'implantation et au profit des entreprises européennes, la stratégie présentée par la Commission ne prend en compte ni les droits économiques et sociaux des populations (européennes ou non), ni les besoins de développement de ses partenaires commerciaux extra-communautaires.

L'Union européenne propose d'une part de réduire les obstacles tarifaires dans les pays tiers, en dépit des difficultés reconnues qu'un tel processus peut causer dans beaucoup de pays en développement. D'autre part, en réponse au lobbying effectué par les groupes industriels européens, l'Union européenne identifie dans l'accès non entravé aux ressources naturelles une priorité majeure, et s'engage à lutter contre les problèmes rencontrés par les firmes européennes à cet égard, par exemple toute barrière des États locaux.

Enfin, l'Union européenne cherche à gagner la capacité d'investir librement dans les marchés tiers au bénéfice de ses industries, par le biais d'une multiplication des accords sur l'investissement et par l'ouverture des marchés publics aux principales multinationales de transport et de construction européennes.

En conclusion, un des leviers d'action majeur est la pression sur les politiques européennes et notamment en faveur d'une réglementation des multinationales plus que l'approche individuelle du consommateur.

Sylvain Angerand (Amis de la Terre, France)

L'empreinte écologique a pour définition : « la quantité d'espace nécessaire pour produire les ressources nécessaires à une population et recycler ses déchets », plus concrètement si tous le monde vivait comme un européen, il faudrait trois planètes.

Or comme on a qu'une seule planète, on peut imaginer que les plus riches consommeraient énormément, leur empreinte écologique serait très développée et les plus pauvres auraient une empreinte peu développée. Or le premier problème, bien que cette situation soit compatible avec le fait d'avoir une seule planète est qu'elle est absente de toute vision politique.

Le second problème lié à la compensation carbone est d'utiliser des terres au Sud pour compenser la pollution des pays du Nord.

L'indicateur de l'empreinte écologique traduit tout en termes de surface, cet indicateur ne suffit pas à définir la société dans laquelle on veut vivre, elle ne pose pas la question des inégalités, de l'accès et du partage des ressources naturelles.

Dans la notion d'espace écologique, on introduit la notion d'équité et de partage. L'espace écologique permet de définir deux seuils, un espace minimum de consommation de ressources naturelles, en dessous duquel on ne peut pas survivre à ses besoins vitaux: se nourrir, boire, avoir un habitat correct et un plafond maximum de consommation en dessous duquel une population s'accapare l'espace écologique d'une autre (exemple : en France, l'importation du papier nécessite les monocultures d'eucalyptus et l'accaparement des terres au Sud). L'espace écologique ne signifie pas avoir le même type de société partout mais une société soutenable située entre le seuil et plafond.

Enfin, le problème principal est la surconsommation des pays riches. L'espace écologique introduit la notion de responsabilités partagées.

Cette dynamique est accentuée par plusieurs facteurs :

- /// l'absence de droits des communautés indigènes,
- /// les liens avec le colonialisme,
- /// les politiques d'ajustement structurel imposées par les institutions de Bretton Woods, qui ont poussé les pays à des politiques d'exportation massive des ressources naturelles
- /// l'accumulation des dettes économiques

Aujourd'hui, il faut aller à l'encontre de cette dynamique de surconsommation au Nord, mais également dans les pays émergents et revenir sur les seuils de consommation.



Lise Tréglouze (Fédération Artisans du Monde, France)

Le commerce équitable est basé sur une revendication des producteurs : « du commerce, pas de l'aide : donnez nous les moyens de financer notre propre développement en achetant nos productions, en respectant notre travail et en trouvant des débouchés pour nos productions ».

Le commerce équitable s'organise autour de deux stratégies :

/// la filière certifiée : elle ouvre des débouchés pour les producteurs du Sud auprès des acteurs conventionnels (importateurs, lieux de distribution comme les supermarchés...), et vise à donner accès au consommateur à des produits identifiés par le biais d'un label, d'un logo ou d'une marque respectant certains critères.

/// la filière intégrée : modèle totalement alternatif avec des acteurs créés et mis en place uniquement dans le but de faire du commerce équitable.

Trois dimensions du commerce équitable :

/// dimension commerciale, mais elle a ses limites. En effet, on reste sur des faibles capacités à vraiment créer des débouchés du fait de s'être fermé à des créneaux de vente traditionnelle (filiale intégrée).

/// dimension éducative, liée à l'éducation au développement et à la solidarité internationale. Elle permet d'identifier les inégalités qui existent et les mécanismes qui les engendrent.

/// levier politique : le commerce équitable est un outil pour la construction d'un nouveau modèle de société plus juste et plus global.

Plus globalement, le commerce équitable prône une gestion durable des ressources naturelles : au niveau des modes de production, en privilégiant par exemple l'agriculture familiale, le peu d'intrants, des petites parcelles, l'agriculture biologique, la gestion responsable de l'eau...et au niveau éducatif, en amenant l'éducation à la consommation responsable. Il permet également l'autonomie économique des populations locales, et rend donc possible des projets annexes comme des activités d'éducation au développement, de reboisement...

En termes d'impacts environnementaux, des améliorations sont recherchées plutôt sur la fin de vie du produit (emballage...), sur l'éducation au transport en commun que sur le transport international qui est un faible pourcentage.

Enfin, le commerce équitable permet l'autonomie des populations locales et la mise en place d'une relocalisation de l'économie. Au Nord, les lieux de ventes des produits du commerce équitable deviennent des lieux alternatifs pour la vente de productions locales, au Sud, des filières courtes se développent pour vendre localement les productions qui sont exportées et s'affranchir de cette dépendance à l'importation.

Échanges avec la salle

Sylvain Angerand

Le problème n'est pas de savoir si on peut encore exploiter de nouvelles mines avec moins d'impacts environnementaux et sociaux. Le problème central reste le gaspillage des ressources naturelles et la surconsommation. En prenant l'exemple des métaux, on pourrait rechercher à recycler les métaux déjà existants. Tant qu'on sera dans une « course à fabriquer des gadgets électroniques », on ouvrira de nouveaux gisements indéfiniment. La problématique est politique avant tout, le principal levier n'est pas tant la responsabilité individuelle en tant que consommateur mais la transformation de la société au niveau global pour consommer moins de ressources naturelles. Cela amène à se poser des questions profondes, par exemple la place de la télévision et de la publicité dans la société : « dès qu'on voit un produit on veut l'acheter », la destruction du lien social qui fait que pour exister on a besoin de consommer, la diminution des écarts de revenus... Avec les agro carburants, la réflexion était la même. On nous a expliqué qu'il y avait des terres marginales inhabitées où l'on pouvait planter des agro carburants, mais sur ces terres des populations vivent sans droits, les impacts sont dramatiques.

Dans la plus part des pays, il existe des lois qui ne sont pas appliquées. Il y a de plus en plus un outillage juridique, le problème est de le faire appliquer. Il existe une convention internationale : la convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail (cf la campagne de Survival). Cette convention a été ratifiée par les pays latino-américains, elle a permis de gagner certaines luttes.



En Afrique et en Asie du Sud-est, quasiment aucun pays ne reconnaît cette convention. La résolution des conflits fonciers a toujours été très lente mais il y a une telle pression du marché international que si on enlève cette demande excessive, la résolution des conflits sur le foncier dans les pays du Sud sera moins entravée. L'outil juridique est essentiel, il faut l'appliquer et s'assurer que les droits sont mis en œuvre et perdurent.

Il ne peut pas y avoir de croissance économique sans croissance de l'exploitation des ressources naturelles même au niveau de l'économie verte dématérialisée (utilisation de métaux rares,...). Il faut donc une décroissance, mais liée aux pays du Sud, c'est l'idée même de l'espace écologique. Aujourd'hui, les pays du Nord dépassent le plafond et accaparent les terres des pays du Sud. Pour qu'ils puissent au moins satisfaire leurs besoins vitaux, il faut que ceux qui consomment beaucoup réduisent leur consommation. L'idée principale est de partager les ressources naturelles en redescendant sous les plafonds de consommation actuelle au Nord et dans les pays émergents.

Projection du film "Le défi des ressources naturelles" par Alter-Echos (à voir sur le site www.uneseuleplanete.org)

Présentation d'expériences locales au Sud en matière de gestion durable des ressources naturelles

Joseph Bobia (Réseau ressources naturelles, République Démocratique du Congo)

En RDC, plus de 50 % de la population dépend des forêts. La nouvelle loi congolaise dit que les communautés locales doivent participer à la gestion locale des forêts. D'un côté, le gouvernement congolais pousse pour l'exploitation industrielle du bois et, de l'autre côté, le gouvernement congolais veut que 15% de l'espace soit attribué à des aires protégées. Mais il n'y a pas eu de consentement des communautés locales pour l'attribution de chaque espace et l'exclusion des populations locales. Il a fallu se battre pour concéder les espaces en fonction de la démographie et de l'espace de vie déjà établi par les communautés locales. Sur ces espaces, se met en place une gestion intégrée des forêts communautaires au sein des communautés locales, elles doivent à la fois participer à la gestion durable des forêts mais aussi songer à l'agriculture qui préserve les forêts, à la chasse, à la cueillette, à la pêche, à l'écotourisme...la forêt devient un espace de multiplicité d'usages pour les communautés locales.

Aissa MBOW (ONG des villageois de Ndem, Sénégal)

L'ONG travaille dans un village rural (du bassin arachide où la monoculture de l'arachide a épuisé les sols) où une forte désertification s'était installée. L'ONG essaye avec les populations locales de travailler sur différents axes pour améliorer les conditions de vie et combattre l'exode rural en trouvant par exemple des activités économiques pour les locaux (artisanat en partenariat avec Artisans du Monde depuis 10 ans), avec la solidarité Nord/Sud, elle travaille sur des actions ponctuelles, comme la mise en place d'une initiative de maraîchage biologique arrosé au goutte à goutte, puis une unité de production d'un combustible appelé « bioterre » à base de coques d'arachide et d'argile qui a permis de lutter contre la déforestation et de donner accès à une énergie moins chère que le gaz. Sur le plan social, ils ont pu installer une école, un collège, un dispensaire et une petite caisse de micro finance.

Et en terme environnemental, avec ces changements, la survie alimentaire des populations a été assurée, ils ont donc pu organiser des actions d'éducation et notamment de dimension environnementale. La notion d'agriculture durable s'est diffusée à travers le maraîchage biologique, l'arrivée du « bioterre » participe à la diminution de la déforestation dans notre zone...

Cette initiative de développement endogène tient compte des différentes initiatives environnementales, c'est un projet qui pourra faire tâche d'huile non seulement sur le Sénégal mais sur d'autres pays d'Afrique de l'Ouest.

Échanges avec la salle

- L'éducation est un levier essentiel pour comprendre les mécanismes de la société et la nécessité du changement du modèle et des comportements. L'éducation permet d'apporter une autre information que celle qui domine dans les médias. En terme d'éducation, deux leviers sont possibles, soit on peut faire pression sur les programmes scolaires pour que les contenus évoluent, soit on peut travailler sur une éducation non formelle avec les acteurs de la société civile sur différents publics comme la campagne Une seule planète.



Conclusion proposée par David Erhart

L'enjeu de la campagne de mobilisation du réseau « Une seule planète » est de proposer plusieurs initiatives pour exiger des changements globaux de la société.

Les conséquences du modèle sont tellement globales que tout le monde doit s'impliquer, et aborder des pistes et des leviers d'actions. Cette matinée nous a permis d'identifier des mécanismes plus globaux qui sont des leviers que nous pouvons actionner comme les politiques commerciales, facilitant et encourageant une gestion non durable des ressources naturelles au profit des multinationales et des gouvernements non regardants sur ces questions là. Les pistes de solution sont la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, le plaidoyer politique, les mobilisations citoyennes vis-à-vis des décideurs politiques pour orienter les politiques commerciales et les accords de partenariats, ...

Nous pouvons et devons multiplier les actions locales alternatives au Sud comme au Nord. Mais comme l'a dit Gustave Massiah à la table ronde d'ouverture, ce n'est pas tant la juxtaposition des multitudes d'actions mais la nécessité d'attaquer le problème dans sa globalité (politiques commerciales,...) qui est important.

La campagne « Une seule planète » reprend toutes ces dimensions avec un espace d'éducation pour porter la connaissance auprès des citoyens, avec la nécessité d'une mobilisation individuelle mais aussi collective, politique, une dimension de plaidoyer et de lobbying auprès de nos décideurs, portée par les citoyens autour des revendications suivantes :

- /// la régulation effective des activités des multinationales
- /// l'exigence que les populations locales soient à chaque fois partie prenante
- /// la proposition et la mise en place par nos politiques d'une stratégie globale de baisse de la consommation des ressources naturelles

Matinée 3

Introduction

Sylvain Angerand (Amis de la Terre, France)

Plusieurs idées fortes ont été avancées au cours du module :

- /// diminution de la consommation et réduction des inégalités en termes d'accès aux ressources naturelles au Nord (par exemple en France, de plus en plus de personnes sont dans une précarité énergétique) comme au Sud.
- /// la responsabilité sociale et environnementale des multinationales (société mère, filiale...)
- /// l'accès à la justice européenne pour les victimes des multinationales

Jeanne Planche (CRID, Une seule planète)

Jeanne intervient pour reprendre les différents éléments et temps forts de la campagne Une seule planète.

Pendant la campagne, les actions pourront être de toutes sortes et adaptées à chaque groupe local (par exemple, des actions auprès des collectivités locales sur le plan des dépenses énergétiques, sur l'isolation des logements...).

Pendant le temps de la campagne, le réseau Une seule planète souhaite travailler sur une dimension éducative (former les militants du réseau puis le grand public), sur une dimension plaidoyer (auprès des entreprises et des décideurs politiques), en collaboration avec les partenaires du Sud.

Chaque groupe local pourra travailler sur les agendas locaux, nationaux et internationaux et adapter les outils globaux à leur réalité locale.

Yves Ruamps (CASI de Bretagne)

Yves restitue l'atelier 20 consacré à cette question des relais de la campagne en régions (cf compte-rendu).



Visite de l'exposition Une seule planète :

Le groupe se divise en deux, un groupe part visiter l'exposition pédagogique Une seule planète et l'autre groupe a cherché à identifier les mobilisations locales : « comment je relaie la campagne dans mon organisation, mon groupe local, ma ville, ma région, quelles synergies avec d'autres mobilisations ».

Échanges avec la salle :

Notions à approfondir :

- /// réflexion autour des transports;
- /// normes de travail européennes ;
- /// dette écologique;
- /// quel discours pour les petites entreprises?;
- /// étude sur les produits courants : combien chaque produit courant représente en termes de ressources naturelles ?

Pour porter la campagne :

- /// se former sur le fond et sur la forme (animation, formation d'outils...);
- /// sensibiliser les citoyens mais pas culpabiliser;
- /// prendre en compte les luttes au Sud (marche en Inde par exemple), être assez réactifs sur les activités de nos partenaires;
- /// recréer des espaces de débat dans les villes pour travailler les enjeux collectivement.

Conclusion proposée par Véronique Rigot (CNCD 11.11.11.)

La question qui nous rassemblait ces trois jours et qui est centrale dans notre programme « Une seule planète » est celle de la définition d'un modèle de développement écologiquement soutenable et socialement plus juste. Notre module s'articulait donc autour des questions du partage des ressources naturelles, de la surconsommation et de la nécessité de contrôler l'activité des multinationales.

Nos conclusions s'articulent en deux temps : (1) brosser rapidement le déroulé de ces 3 matinées et (2) proposer une lecture transversale rapide à partir de 3 mots-clefs.

1_ La première matinée visait à poser le constat de la gestion des ressources dans différentes régions du monde : au Gabon et en RDC pour la gestion des forêts, au Brésil pour les questions liées aux usages de la terre, au Sénégal pour le secteur de la pêche, en Inde également,... Tous ces exemples nous ont permis de cerner à quel point, quand on parle de ressources naturelles, on touche à énormément de ressources, à de nombreux secteurs d'activités économiques, mais aussi à des questions politiques fondamentales, des questions de démocratie, de justice et de respect des droits de chacun, droit à la souveraineté alimentaire, droit au développement, droit à un environnement sain...

Le constat posé n'est pas des plus joyeux, nombreuses sont les situations de violation des droits socio-économiques et environnementaux, voire même des droits humains, comme Joseph Bobia nous l'expliquait.

La seconde matinée était quant à elle consacrée à identifier les mécanismes globaux de notre modèle de développement qui mènent à cette exploitation, voire parfois au pillage des ressources. Nous avons également cherché à mettre en exergue des pistes de solution, qu'il s'agisse de la réflexion autour de l'espace écologique que chacun occupe pour le modèle de surconsommation, qu'il s'agisse des initiatives de plaidoyer politique et des mobilisations notamment du réseau Seattle to Brussels pour tenter d'orienter les politiques européennes, ou encore qu'il s'agisse du commerce équitable comme levier d'action à la fois économique et politique pour d'autres relations commerciales internationales. On a ensuite eu des témoignages du niveau local sur des initiatives pour une gestion endogène et intégrée des ressources en RDC et au Sénégal.

Enfin, la troisième matinée était consacrée au passage à l'action, à vous proposer de porter la campagne « Une seule planète » et à la décliner chez vous, dans vos régions, que ce soit grâce à l'exposition pédagogique, par le relais de la pétition qui est en préparation ou par diverses actions d'éducation et de sensibilisation ou de plaidoyer politique auprès de nos décideurs.

Conformément à ce déroulé, ce sont 2 constats et 2 leviers d'action qui sont identifiés sur le tableau de synthèse du module situé dans la salle d'accueil de l'Université d'été :

2 constats :

/// il y a pillage des ressources naturelles par les élites locales et globales

/// l'épuisement des ressources naturelles renforce les inégalités Nord/Sud et sociales

2 leviers :

/// les politiques commerciales et d'investissement et les modèles de consommation/production sont des mécanismes globaux identifiés pour faire levier vers une gestion durable des ressources naturelles

/// les changements de comportements individuels mais surtout les luttes politiques (plaidoyer, mobilisations) sont des leviers identifiés.

Ces 4 éléments constituent une bonne synthèse de notre module.

2_ Trois mots clefs, trois idées fortes, émergent à la lecture transversale de ces matinées : durabilité, partage et démocratie.

Durabilité. On réfléchit et on s'investit pour une gestion durable des ressources naturelles, mais qu'est-ce d'autre que considérer qu'il y a des enjeux environnementaux et sociaux dans un monde qui a trop longtemps fonctionné pour des enjeux économiques uniquement ? Autour de l'idée de la rencontre des trois dimensions, le concept de durabilité (sustainability) défini par le Rapport Brundtland, certes galvaudé et vendu à toutes les sauces, est proche de nos idéaux de gestion environnementale et sociale.

La question du lien entre les enjeux environnementaux et sociaux, évoquée à plusieurs reprises lors de l'Université d'été 2010, considérant que ces deux angles de vue ont été trop longtemps cloisonnés alors qu'ils sont intrinsèquement liés, ne fait plus débat aujourd'hui. Dès lors, l'étape suivante est d'amener les acteurs économiques à considérer que leurs enjeux économiques sont aussi des enjeux socio-environnementaux. Et c'est à partir de ce moment où les trois dimensions sont réunies que l'on pourra considérer que l'on est sur la voie d'une gestion plus durable des ressources.

Partage. Dans le cadre de ce module, on a parlé du partage des ressources, mais aussi du partage des bénéfices de leur exploitation. De façon adjacente, la présence des réseaux et la richesse de ces rencontres, c'est aussi l'idée d'un partage des expériences, des savoirs et des analyses. La plupart des intervenants de ces rencontres sont eux-mêmes des représentants ou des membres de réseaux nationaux ou internationaux. Le réseau européen « Une seule planète » est lui-même un réseau d'une certaine ampleur. C'est un nouveau mode de gestion des ressources qui est en cours d'invention. La possibilité d'un autre monde se dévoile de jour en jour, et cet autre mode de gestion des ressources, écologiquement soutenable et socialement plus juste, c'est ensemble que nous le bâtissons et donc cette idée du partage et du travail en réseaux doit être valorisée.

Démocratie. C'était un des enjeux qui ressortait déjà de la première matinée : la nécessité d'un approfondissement démocratique, d'une participation des populations locales à la gestion des ressources de leurs territoires, de leurs ancêtres, de leur région... mais aussi la nécessité d'avoir un contre-pouvoir qui ait le droit de s'exprimer, qui puisse tout d'abord connaître ses droits et qui ait la possibilité d'agir pour les faire respecter. C'est aussi l'importance de renforcer nos solidarités et la cohésion de nos forces sociales, et donc l'importance de rencontres comme celles-ci qui sont des fora d'expression libre.

Durabilité, partage et démocratie sont donc les trois mots-clefs qui émergent. Ils sont très proches de nos valeurs de respect et de solidarité internationale, mais ce ne sont que des mots... Comme la recette d'un monde meilleur passe par minimum trois doses de pragmatisme pour une dose d'idéalisme, maintenant que nous avons bien réfléchi et bien discuté, il est temps de passer à l'action, en tant que consommateur, en tant qu'électeur, en tant que travailleur, que ce soit dans le secteur marchand ou non marchand, voire en tant qu'élus politique. Nous avons des leviers à actionner, des pistes pour une gestion plus durable des ressources.

Consommer moins et consommer mieux, soutenir les filières de commerce équitable (et par là poser un geste économique et politique), parler de ce module et des expériences entendues (sensibilisation), interpellier nos élus politiques locaux, régionaux, nationaux (et mener un plaidoyer pour que les multinationales aient des comptes à rendre, pas uniquement des comptes financiers mais également des comptes socio-environnementaux), décliner la campagne « Une seule planète » au niveau local... Les possibilités de passage à l'action sont infinies, elles constituent autant de leviers pour asseoir les alternatives que nous avons partagées et que nous construisons ensemble.



Si ce module vous a plu et intéressé, je vous inviterais finalement, si vous ne l'avez pas encore fait, à jeter un œil attentif au numéro spécial d'Altermondes qui était consacré à la gestion durable des ressources naturelles.

Je vous invite également à visiter notre site www.uneseuleplanete.org et à le faire vivre en l'alimentant, en commentant les articles, voire en nous en soumettant, pourquoi pas ?

Et finalement, nos remerciements vont à tous les intervenants qui sont venus à la tribune pour partager leur expérience et leurs idées, et peut-être surtout pour tous ceux qui ont rendu possible l'organisation de ce module, qu'ils aient consacré du temps à la conception et/ou à l'organisation.



Les modules de formation

Module 5 : Solidarité internationale et opinion publique : de l'indifférence à la prise de conscience

Organisé par : La coordination nationale de la *Semaine de la solidarité internationale* // la plateforme EDUCASOL.

Introduction

L'enjeu de ce module est d'explorer la notion d'opinion publique dans le champ de la solidarité internationale : l'opinion publique existe-t-elle ? Comment la mesure-t-on ? Que savons-nous de son intérêt pour les questions de solidarité internationale ? Comment la sensibiliser à nos problématiques ? De quels processus et outils de communication et d'éducation populaire dispose-t-on pour s'adresser à nos publics de façon plus efficace, et susciter l'engagement ?

Le jeu de brise-glace (« jeu des mains tendues ») demande à chaque participant de donner un mot ou un verbe auquel renvoient selon lui les deux notions : « opinion publique » et « sensibiliser le public ». La présentation ordonnée des items donne une image globale de la représentation que les participants se font des concepts structurant la problématique du module.

L'opinion publique renvoie à la métaphore du lieu, que certains définissent comme « une agora », voire « un champ de bataille »... Pour d'autres cela renvoie à quelque chose d'abstrait comme « une idée », « une certaine expression », « une grande oreille », « un cri », ou de très concret comme « une construction », « une réalité », « un ami ». Cela renvoie aussi aux médias et à des groupes de population : « l'ensemble des Français », « les citoyens », « les jeunes », « le peuple », « la société civile ». Le mot « populaire » (éducation populaire, pensée populaire) revient souvent. L'opinion publique est aussi assimilée à une attitude : « égoïsme », « esprit critique », ou « point de vue ». A la fois « impalpable », « volatile », « nébuleuse », « vague », c'est un « magma » et bien réelle. L'opinion publique, c'est « important » et « silencieux », « essentiel » et « inexistant », « vaste » et « endormi », « divers » mais « capital »... bref, un paradoxe (de « doxa »=opinion)

Pour certains, « sensibiliser le public » est un processus, qui commence par la réflexion, et se continue dans l'échange. Les verbes qui reviennent vont de « questionner » à « communiquer » en passant par « informer », ou « conscientiser ». Pour d'autres, il s'agit davantage d'un « déclic », d'une prise de conscience : « faire réagir », « réveiller ». Pour d'autres encore, la sensibilisation du public s'exprime davantage dans l'échange, le débat, pour amener le public à s'impliquer : « dévoiler », « témoigner », « être là » et « débattre avec nous ». Enfin, d'autres participants évoquent les enjeux de la sensibilisation et y associent les verbes « changer », « transformer », « déranger », « provoquer », « créer le doute ». Pour d'autres enfin, « sensibiliser le public », c'est compliqué !

1_Quelles sont les représentations, aujourd'hui, dans la société, des questions de solidarité internationale ?

1.1. Qui fabrique(nt) l'opinion publique sur les questions de solidarité internationale ?

Comment aborder le concept d'opinion publique dans une perspective de solidarité internationale ?

Regard d'un universitaire : interview filmée de Dominique Wolton, sociologue spécialiste des Sciences de l'information et de la communication¹

La mondialisation est pluridimensionnelle : économique, basée sur le modèle du libre échange ; humaine : liberté de circulation des hommes surtout s'ils sont riches et éduqués ; technologique : diversité des techniques de communication. Il faut dissocier la facilité qu'on a à produire et faire circuler de l'information et la difficulté croissante que les hommes ont à communiquer et à se comprendre ! Tout le monde voit et sait tout mais la tolérance mutuelle ne progresse pas pour autant. Dans ce contexte, l'opinion publique est difficile à appréhender. C'est, à un moment donné, une cristallisation en réponse à une série de sollicitations. Elle se construit à partir de processus très composites (espaces de conversations, information reçue, idéologies, influence de la famille, environnement immédiat...) Les sondages sont une photographie à un instant T, mais ils ne prennent pas en compte la

¹ http://www.dailymotion.com/video/xdw9wc_informer-n-est-pas-communiquer_news

durée et les fluctuations de l'opinion publique. Il faut résister aux discours simplistes qui disent que les sondages (biaisés par le filtre de celui qui pose la question) reflètent l'opinion publique et que la vitesse des échanges par internet conduirait à une opinion publique internationale. Les affrontements idéologiques n'ont jamais été aussi forts, l'intolérance augmente proportionnellement au nombre d'ordinateurs et de réseaux qui existent. On ne sait pas comment se construit l'opinion publique (nationale, européenne, mondiale). On est obligé de croiser plusieurs logiques à la fois (celle des médias, de la politique, des idéologies, des représentations..).

Le rôle des ONG est très important dans ce contexte. Ce sont elles qui font en grande partie l'opinion publique sur les questions internationales. Les militants sont des acteurs de l'opinion publique. Ils contestent les idéologies classiques, ce sont des révélateurs des actions que peuvent mener les hommes mais pas toujours à la vitesse des médias. Une des difficultés est de savoir comment gérer des questions locales avec des références à l'universel. Par ailleurs les ONG sont obligées de faire deux choses contradictoires : mener des actions locales, construites dans la durée, qui instaurent une relation de confiance, ce qui implique un travail silencieux et en même temps communiquer et expliquer le travail qu'elles font. En gros il faut choisir entre l'efficacité ou la dérive médiatique ! Enfin les ONG font bouger l'opinion publique, mais l'enjeu est de savoir dans quel sens !

Bernard Salamand, président du CRID et délégué général de Ritimo expose son point de vue sur les sondages concernant la solidarité internationale.

Dans les processus éducatifs, il faut partir des représentations des gens. Les sondages sont un outil d'approche de ces représentations. On a tous une idée des contradictions des sondages, mais on ne peut se passer de cet outil. Il existe des limites techniques réelles aux sondages : échantillons, qui fait/demande le sondage ?... les sondages restent à la surface des choses, mais on en a tout de même besoin.

Les opinions publiques, en France, sont favorables à l'idée de solidarité internationale. Les sondages présupposent une aspiration au changement, une vraie perception des inégalités. On est moins sur le registre de l'indifférence ou de la fatalité (voir l'affirmation de Mme Thatcher : « There is no alternative »). Certes, le sondage Pew (2010) confirme l'attachement des Etats-Unis au capitalisme : toutes tranches d'âge confondues, ils sont 52% à le juger positivement, contre 29% pour le socialisme. Mais la jeune génération est plus partagée : ils sont 43% à juger plutôt positivement le capitalisme et 43% également le socialisme. On n'est pas obligé de se réjouir des résultats de ce sondage, mais ils montrent qu'on peut penser une alternative. Le sondage mondial de la BBC en 2009 sur la question de l'intervention de l'Etat pour la redistribution des richesses dans l'économie mondialisée montre un très large rejet du capitalisme. 20 ans après la chute du mur de Berlin, ce système est jugé fondamentalement déficient par près d'un quart des sondés (jusqu'à 43% en France). Face à ce qu'on nous présentait comme le seul système possible, l'opinion mondiale aujourd'hui pense qu'un autre système doit voir le jour.

Toujours selon les sondages, la crise n'affecte pas ou peu la perception de la nécessité de l'aide. Dans le sondage EuroBaromètre 2009, 9 Européens sur 10 pensent important d'aider les « pays en développement », voire que les aides allouées soient augmentées. Le biais de ce sondage étant qu'il est fait par un bailleur qui doit justifier de son action. Les résultats du sondage AFD-Ilop de 2008 sur « Les Français et l'aide au développement » illustrent le décalage entre les secteurs géographiques et thématiques perçus comme privilégiés par l'APD (aide publique au développement) et ceux qui devraient l'être. A la question suivante : « Selon vous, en matière d'APD, dans quels pays la France intervient-elle en priorité ? », 39% répondent : dans les pays qui présentent un intérêt potentiel pour la France ; 26% dans les pays proches de la France historiquement ou culturellement ; 20% seulement pour tous les pays en développement sans distinction. Ce qui est intéressant dans ce sondage, c'est qu'on commence à parler de cible et de finalité de l'aide. On n'est plus uniquement sur du quantitatif, mais aussi sur du qualitatif.

Même si les sondages semblent nous être favorables (retour à l'envie de vivre ensemble...), cela ne règle pas la question du passage à l'acte et donc de la citoyenneté (position a priori positive par rapport à l'aide, à la générosité...). La citoyenneté, c'est la capacité de chacun à se sentir/à être utile là où il vit pour améliorer ses conditions de vie... Dans un contexte de désenchantement du politique, les ONG sont considérées comme les premières « roues de secours » de la citoyenneté.

Les rapports du pouvoir avec l'opinion publique mettent également en question la démocratie. Quand Mme Lagarde justifie la réforme des retraites par l'objectif que la France conserve la note AAA des agences de notations ; ou que M. Sarkozy déclare



après l'obtention de l'Euro 2016 : « Nous pensons en France que le sport est une réponse à la crise ». Là encore, c'est une démission du politique, on est confronté à un vrai déficit de démocratie.

On constate aussi que malgré un désir de changement, les comportements induits ne sont pas si favorables. Il y a une certaine apathie sur le recul des droits, une difficulté à passer à l'acte citoyen. Or, on ne peut pas simplement exiger des modifications de comportements individuels. Donc face aux attitudes « Not in my backyard » (NIMBY / « pas dans mon jardin » : position qui consiste à être d'accord pour des changements mais à condition que cela n'entraîne pas de nuisance dans son environnement proche), on doit situer la réponse à la crise ailleurs car les questions d'environnement et d'intérêt général doivent être le fondement de la démocratie. Il faut également se méfier de notre tendance à figer nos modèles, nos représentations... « Etre solidaire à l'échelle de la planète » n'est pas forcément évident pour tout le monde. Il faut faire attention à la manière dont on approche les « tièdes » pour arriver à les faire cheminer à partir de leurs représentations... Enfin les résultats attendus ne peuvent être vérifiables dans le court terme. Proposer des alternatives dans un système où il y a très peu de place pour cela n'a rien d'évident.

Questions / réponses / discussion avec le public

/// Nous sommes dans une « démocratie d'opinion » où les politiques vont là où l'opinion va. Ils usent et abusent des sondages pour justifier ou orienter leurs actions.

/// L'importance accordée aux ONG n'est-elle pas un leurre ou un danger ? Peut-on défausser les politiques de leurs responsabilités ? Il faut travailler sur le champ de l'engagement des ONG mais aussi sur celui des politiques.

/// Le sondage de la BBC par rapport au rejet du capitalisme est fait à un instant T, et en plein dans la crise : que signifient ces résultats dans la durée ?

/// D'accord, aujourd'hui, on pense qu'il y a des alternatives ; mais en même temps 1 Français sur 2 ne donne rien aux associations. Comment fait-on bouger le monde ? Quels leviers ?

/// « Moi, je me sens comme faisant partie de cette opinion publique, et je me demande ce qui fait qu'on ne bouge pas. Cela soulève la question de la cohérence (et de sa recherche), entre travail, vie quotidienne et engagements. »

« ONG » est le terme employé dans les sondages, et il recouvre une grande diversité d'entités. Il y a deux tendances actuelles dans les associations de solidarité internationale : celles qui fonctionnent par procuration et disent aux donateurs « ne bougez pas, on va faire à votre place ». Cette attitude correspond à celle des politiques « pendant 5 ans, on va agir pour vous » ; et celles qui encouragent à un engagement personnel quotidien sur les territoires sur lesquels on vit. Certaines ONG (petites ou grosses) combinent ces 2 tendances.

1.2. Où en est cette opinion publique sur les questions de solidarité internationale ? Quelles en sont les représentations ? Quelles influences sur nos pratiques ?

Marianne Campagne de la Maison des Tiers-Mondes et de la Solidarité Internationale (Montpellier), apporte son témoignage d'acteur de terrain

La MTMSI regroupe 40 associations. Pour orienter leur action et sensibiliser au mieux les publics, elles ont pris l'habitude d'interroger rapidement chaque année le public de leurs animations à l'aide d'un questionnaire pour savoir comment les gens ont eu l'information. Cela leur a permis de se rendre compte que les personnes étaient très majoritairement informées par leur réseau, par une connaissance... En 2009, elles ont entrepris de réaliser une enquête, qui a été menée par des étudiants. Celle-ci a été réalisée sur une place centrale de Montpellier, à proximité d'un centre commercial pour interroger le public qui ne vient pas aux animations (jeunes...). Les personnes étaient interrogées sur leur connaissance 1) de la MTMSI, 2) de la Quinzaine des Tiers Mondes (nom local de la Semaine) et 3) de la Semaine de la solidarité internationale. Le bilan est assez négatif puisque les deux premiers items étaient inconnus du public. Quelques jeunes connaissaient la MTMSI du fait de leurs recherches universitaires (centre de documentation). En revanche, les gens connaissaient un peu mieux la Semaine. Pourtant, un gros travail de communication est fait : plus de 2 000 affiches, 5 000 tracts, des interviews, implication des radios locales. Marianne souligne enfin une difficulté de communication avec les grands médias en Languedoc-Roussillon.

Olivier Cabrera, chargé des relations extérieures à Max Havelaar France, apporte le point de vue d'une association de solidarité internationale travaillant sur les questions d'impact des actions de sensibilisation

Une étude a été commanditée par Max Havelaar France auprès du sociologue Alain Mergier pour faire parler les consommateurs et non consommateurs de produits équitables. Il s'agissait de mieux comprendre comment les problématiques du commerce équitable et de la solidarité étaient prises en compte dans les comportements de consommation de produits équitables (ou de non achats) et de mettre en perspective les résultats de 2009 avec ceux déjà recueillis en 2006.

Cette enquête a révélé un changement des mentalités. On note des différences de perception des valeurs du commerce équitable non plus en fonction de la catégorie socioprofessionnelle de la population interrogée mais en fonction de leur âge. On assiste aussi à un changement de perception de la mondialisation, qui est vue plus comme une cause d'inquiétude, ou un problème, qu'un progrès. L'enquête a aussi montré que le travail de sensibilisation avait bien évolué car la notoriété du commerce équitable a largement augmenté. En 5 ans, la connaissance de ce concept a été multipliée par huit. La communication est donc un outil essentiel pour l'engagement des consommateurs. Notre objectif est de permettre au consommateur de se poser des questions et pas d'éduquer, d'autres le font ! Nous favorisons l'engagement par l'incitation « prenez le pouvoir ! changez le marché ! »

Cette étude a montré ensuite que le commerce équitable est au cœur des dynamiques de transformation sociale. On assiste à une démocratisation de l'offre et à une nouvelle vision du commerce équitable. La réorganisation des représentations est en lien avec l'expérience sociale. En effet, trois nouveaux thèmes caractérisent désormais les points de vue du public sur le commerce équitable : la rétribution du travail, le développement de son autonomie, et les références au développement durable. Ce qui est nouveau c'est l'apparition d'un mécanisme de résonance : entre « mon » expérience au Nord et celle de « l'autre » au Sud. « Je me vois dans ce que l'autre vit » (précarisation des emplois...), « aider les gens du Sud qui vivent ce que je pourrais vivre demain ! ». Le nouvel âge du commerce équitable est donc en lien avec l'émergence de problématiques Nord/Sud communes. Cette situation est accentuée par l'évolution du concept de développement durable qui est aujourd'hui une référence universelle, mais qui ne représente plus une perspective de changement. Il faut maintenant trouver un mode d'articulation pertinent. L'engagement est ici facilité par la traduction d'une revendication en un geste simple, accessible et reproductible. Au-delà de l'acte d'achat, les actions liées au commerce équitable insistent sur l'implication du consommateur (vote symbolique, organisation de pauses équitables sur les lieux de travail...).

Jean-Yves Serrand, journaliste de France Télévisions (France 3) à la rédaction nationale, présente le point de vue d'un acteur de l'information (médias)

Il existe une méconnaissance réciproque entre les journalistes et les organisations de solidarité internationale. Pourtant, ils sont censés mieux se connaître par le fait qu'on les considère en général tous deux comme des producteurs de l'opinion publique. En effet, il y a une idée reçue, répandue dans le milieu des ONG, qui estime que l'opinion publique (les « vrais gens ») voudrait qu'on lui parle de solidarité internationale, de développement, de la faim dans le monde, mais que les médias freineraient cette intention de prise de conscience des réalités et la diffusion de la « bonne parole ». Cela traduit simplement une perception biaisée des médias :

Tout d'abord « les médias » ça n'existe pas, il y a Des médias, qui fournissent de l'information quotidienne, qui l'analysent... Ce sont deux fonctions différentes. Ensuite, les journalistes ne croient pas à l'opinion publique. Elle n'est pas fiable, d'autant plus que le travail des journalistes consiste à croiser les données, à donner de l'information et non pas à transmettre « une opinion publique ». Leur travail consiste à créer l'interaction entre les opinions à travers une série d'incitations. Ainsi, participent-ils à faire ou à défaire l'opinion. Mais le réel problème auquel sont confrontés les médias (les entreprises de communication en général), c'est la question de l'audience. Concrètement, le chiffre de vente pour la presse écrite est déterminant pour évaluer la mobilisation de l'opinion sur tel ou tel sujet. Pour la radio ou la télévision, c'est la médiamétrie. En effet, les présupposés que l'on a sur l'opinion publique ne s'accordent pas avec les chiffres qu'on peut avoir avec les mesures d'audience. Le sondage sur la crédibilité des médias réalisé en 2010 par TNS-Sofres pour La Croix illustre bien ce paradoxe. Par exemple, cette étude révèle que la chaîne préférée des Français est Arte. Pourtant son taux d'audience est de 1%. Par ailleurs, alors que 64% des sondés pensent que les médias n'ont pas assez parlé du sommet de la FAO, cela reste du « déclaratif de bonne conscience » car les émissions de solidarité internationale sur Direct8 (Nord/Sud) ou TV5 (Ecran vert) n'ont pas trouvé de public malgré la bonne volonté des



animateurs. Cela montre tout simplement que, d'un côté le public dit ce qu'il veut être et non ce qu'il est, et de l'autre côté que les médias sont guidés par la logique de l'audience.

Pour les journalistes, l'opinion publique sur la solidarité internationale est caractérisée par une majorité d'indifférents et une minorité active de militants. Contrairement à ce qu'on peut penser, il y a bien une surreprésentation des interventions des organisations de solidarité internationale dans les médias. Ce sont elles qui font l'information sur ces questions. Or, selon les principes de la communication, les journalistes font de l'information en partant de la représentation du public à qui ils s'adressent. En plus, les médias du service public sont là pour donner l'information à tous les publics, pas pour satisfaire une partie de l'opinion publique.

Une étude a démontré qu'entre 1990 et 2000, sur les 4 grandes chaînes britanniques, le nombre de programmes d'information sur le Sud a diminué de moitié. L'étude explique aussi que l'intérêt du public s'aiguise lorsqu'on lui permet d'appréhender les ressorts politiques, économiques de toutes les crises qu'on montre à la télévision et que les organisations de solidarité internationale (OSI) tentent de résoudre, d'où l'intérêt des émissions de décryptage. Ainsi, les journalistes et les OSI doivent faire des efforts pour se compléter et mieux se connaître. Notamment, les OSI doivent comprendre le fonctionnement des médias et mener une démarche pédagogique à l'endroit des journalistes pour les former à ces questions. La plupart des journalistes sont contraints par le temps et la durée moyenne de reportage qui se réduit de plus en plus (1 minute maximum à la radio, et 2 min 45' à la TV). Il faut donc accepter de faire avancer les idées « par petites touches impressionnistes » et ne pas proposer des reportages « clés en main ». C'est très difficile pour des personnes qui ont une vision globale et politique. Mais avec les mass média, on ne peut faire que de la « micro communication ». On ne veut pas être des communicants, on doit avoir un regard de journaliste. Il faut accepter que le journaliste ne soit pas un militant et qu'il soit contraint de dissocier les faits du commentaire.

Questions / réponses / discussion avec le public

Le dialogue d'Olivier Cabrera et Jean-Yves Serrand avec les participants rappelle qu'il n'y a pas de méthode magique, mais que la communication se fait toujours en interaction avec un public-cible. Si les résultats des sondages et l'audience de certains programmes télévisuels peuvent montrer des images divergentes de l'opinion publique, « les gens » ne sont pas dans le même contexte émotionnel quand ils répondent à un sondage que lorsqu'ils font le choix d'une émission télévisée.

Les journalistes ont besoin d'avoir des visuels attractifs pour espérer que leur reportage soit diffusé (exemple du brunch organisé par Max Havelaar à La Villette, 5 000 personnes présentes, dans un décor de bananes géantes qui volent, ou encore, exemple d'une fresque avec des étiquettes de vêtements). Il ne faut pas oublier que les journalistes ne sont pas des chargés de communication. Le conseil de Jean-Yves Serrand pour faire passer nos idées est d'être moins ambitieux, d'accepter de ne traiter qu'une partie du problème et de trouver un interlocuteur privilégié dans les rédactions. Olivier Cabrera rapporte une expérience qui montre bien qu'on ne peut maîtriser tous les critères de sélection des médias : Max Havelaar a fait tout un travail avec Femme actuelle en République dominicaine, mais le reportage réalisé n'a pas été publié car la lumière des photos n'était pas belle. On « vend » des histoires à des journalistes pour qu'ils les reprennent.

On est actuellement dans un processus de personnification de l'action, on voit de nouvelles formes de mobilisation se développer notamment par les réseaux sociaux tels que Facebook (personnes qui s'engagent pour une journée, ou une action précise), qui posent à nos organisations la question de la capitalisation de l'expérience des bénévoles.

Les pouvoirs publics comme l'AFD sont eux aussi confrontés à la nécessité de montrer ce qu'ils font, et ce n'est pas toujours évident d'avoir un écho dans les médias « chauds » (web, télé...) qui travaillent beaucoup sur des ressorts émotionnels, spectaculaires...

On est tous « co-agissant », on fabrique l'opinion publique. Et simultanément, on est tous engagés dans des actions de redevabilité vis-à-vis de celle-ci.



2_ Comment interpeller ?

Anne Kaboré, d'Educasol, relève les points forts de la première matinée du module :

L'opinion publique existe, mais on a du mal à y croire. Elle n'est la propriété d'aucun acteur, chacun peut revendiquer la légitimité de la solliciter, en prenant le risque de la manipuler. En terme de construction, elle est le résultat de processus composites. Elle se construit par plusieurs logiques, celles des médias, celle du politique, par rapport aux idéologies et aux représentations de chacun.

Un consensus semble se dégager sur le fait que les ONG sont un acteur significatif quant à la fabrique de cette opinion publique sur les questions de solidarité internationale. Cela interpelle fortement les acteurs de l'éducation au développement et à la solidarité internationale (EADSI) sur leur rôle et responsabilité.

Sur les formes d'expression de cette opinion publique, il se dégage des aspects négatifs et d'autres positifs :

D'un côté, les sondages sont un des outils d'approche des représentations, mais il y a d'autres formes d'expression de l'opinion publique (par les « vrais gens »). Cette expression est sujette à manipulation. L'opinion publique n'est pas forcément fiable (c'est du déclaratif les gens disent ce qu'ils aimeraient être). Elle est volatile et demande à être appréhendée dans la durée.

Mais une fois qu'on a conscience que les sondages restent à la surface des choses, ils sont tout de même utiles. Ils permettent d'avoir des données quantitatives. Ils expriment un désir de changement. L'opinion publique peut s'aiguiser : c'est donc bien un axe de travail qui mérite que les acteurs de l'EADSI s'y impliquent.

Quelques ressorts de l'interpellation ont été avancés : partir des cheminements personnels de chacun, réveiller les gens, leur faire se poser des questions, faire en sorte que les gens se sentent concernés (travail sur la résonance), personnifier l'action (« je coupe mon étiquette pour exprimer mon engagement personnel »), passer d'une dimension individuelle à une dimension collective, travailler à une micro information avec les médias, donner des contacts, valoriser des opportunités, installer des dates de rendez-vous réguliers (Semaine de la solidarité internationale, quinzaine du commerce équitable...)

Remarques transversales à prendre en compte pour la suite de nos échanges : prendre en compte l'échelle du temps, l'échelle locale, nationale, raisonner par type d'acteur (ONG, grosses ou petites, médias, bailleur...), besoin de travailler sur nos représentations mutuelles), de se battre parfois dans nos propres institutions, là où on développe nos activités professionnelles ou militantes pour faire respecter les valeurs qu'on défend. La rencontre de ces combats individuels constitue aussi une expression de solidarité.

Magali Audion, pour la Semaine de la solidarité internationale, fait une présentation schématique du processus pédagogique amenant de l'interpellation à l'éducation à la citoyenneté

La sensibilisation est une démarche progressive qui implique la notion du temps pour passer de la simple interpellation du public à une véritable éducation à la citoyenneté vers une conscientisation globale, une autonomie critique et un engagement durable.

L'acteur qui cherche à sensibiliser son public sur tel ou tel sujet doit donc définir d'où il part dans le processus (quel niveau préalable de sensibilisation son public a-t-il vis-à-vis du sujet abordé) et où il va (quel objectif de sensibilisation se donne-t-il à l'issue de son action). Cela implique donc de bien cibler son public et de bien le connaître, car un même message ne peut pas être reçu de la même manière par tous.

La notion d'« indifférence » préalable, souvent invoquée par les acteurs pour qualifier leur public-cible, est davantage une méconnaissance, une timidité ou simplement une indisponibilité de la personne à un temps T. Une démarche de sensibilisation s'inscrit dans un double champ d'action et de compétences :

/// le champ de l'éducation au développement et à la solidarité internationale (EADSI), dont la sensibilisation est la première étape, garantit les valeurs et la finalité de la démarche.

² Source : <http://www.la-croix.com/illustrations/Multimedia/Actu/2009/1/7/barometre-medias.pdf>

³ Source : <http://www.gla.ac.uk/centres/mediagroup/debate.htm>



/// le champ de la communication, plus précisément la communication sociale, apporte des techniques classiques ou innovantes pour capter l'attention et faire passer des messages, en assurant l'efficacité de notre approche par rapport à un public-cible identifié.

Les éléments de communication sont essentiels au début du processus pour susciter l'intérêt du public. A partir d'un public attentif, la démarche pédagogique de l'EADSI est essentielle pour favoriser la conscientisation et l'appropriation des différents sujets et/ou messages, et à la fin du processus quand le public est invité à s'engager et à continuer sa propre réflexion par lui-même. L'information, quant à elle, doit alimenter l'ensemble du processus, à doses différentes selon les étapes.

Pour bien comprendre les leviers qu'il doit actionner pour amener son public à être plus sensibilisé sur un sujet, l'acteur doit prendre conscience des recours qu'il utilise et du chemin qu'il fait prendre à son public pour l'amener à la connaissance d'une thématique. Différentes stratégies sont mises en œuvre pour sensibiliser durablement un public à une cause, combinant alternativement les 3 étapes « Faire comprendre » (cognitif) / « Faire aimer » (affectif) / « Faire agir » (conatif).

Il est important d'insister sur le fait qu'une démarche de sensibilisation n'est pertinente et efficace que si elle répond aux attentes du public, que celles-ci soient conscientes ou non : ainsi, comprendre le monde permet au public de comprendre aussi ce que lui vit, les enjeux de la politique en France, la situation économique de son pays et de sa famille, et d'intégrer son projet de vie dans la perspective d'un projet d'avenir global.

2.1. Le rôle des campagnes de communication à partir d'exemples concrets

Laurence Rigollet, d'Educasol, présente l'exposition « la publicité au service des grandes causes » (Musée des arts décoratifs)

« Peut-on vendre des grandes causes comme on vend de la lessive ? »

Cette exposition a cherché à valoriser l'importante collection d'affiches et de films publicitaires du Musée à travers les thématiques suivantes : l'humanitaire, les droits de l'Homme, l'écologie, la santé, l'exclusion, l'aide sociale, l'éducation. Elle a été réalisée dans le but de répondre au contexte de crises globales (urgence environnementale, crise financière et économique, crise sociale...) que nos sociétés connaissent actuellement. Ces questionnements, ces interpellations ont d'abord été formulés par les ONG, puis les graphistes s'en sont emparés avant que les agences de communication ou agences publicitaires ne s'intéressent aux sujets. Cette exposition montre aussi comment une partie du chemin a été parcouru par certaines associations qui se sont emparées du marketing pour faire en sorte que les causes qu'elles défendent descendent dans la rue, dans le métro, dans l'espace public et ne restent pas entre convaincus. C'est aussi la mise en valeur de la créativité des graphistes et l'implication des agences qui ont eu la difficile tâche d'essayer de trouver des messages reflétant l'identité de l'ONG. Cette exposition illustre aussi la rencontre de plusieurs milieux qui se croisent rarement : celui de la communication, de la solidarité internationale et de l'art dont on sait qu'il a souvent accompagné les grandes causes.

Point de vue de Bruno David, fondateur de l'association Communication Sans Frontières

Contrairement à Dominique Wolton, Bruno David pense qu'il existe véritablement une opinion publique mondiale aujourd'hui, et que les nouvelles technologies et internet ont eu un rôle déterminant dans sa constitution (internet transgresse les frontières politiques). La communication est avant tout marchande, elle a pour but de vendre des produits, des idées, des actions, des postures, voire des idéologies. Le marketing désigne les moyens et les techniques pour vendre ; ce n'est pas une idéologie. Les ONG ont moins d'espace d'expression que les marques, les divertissements, les politiques... Le poids de la communication solidaire dans les 5 000 à 7 000 messages publicitaires quotidiens en France (plus de 10 000 par jour aux Etats-Unis) est minime. Le poids des émetteurs dans le contexte général doit donc être vérifié, car on ne peut s'y soustraire. Les associations essaient de se faire entendre par tous les moyens, mais la concurrence est effrénée ; et il y a une rivalité ancestrale entre certaines associations et ONG.

La communication des ONG et des associations relève de la communication de marque (Action Contre la Faim, Médecins Sans Frontière, Greenpeace, CCFD-Terre solidaire, Secours catholique...). Toutes ont un patrimoine, une histoire à gérer. Certaines veulent s'en démarquer, et d'autres non. Le Secours catholique par exemple est revenu aux sources confessionnelles de l'association avec des messages comme « Je crois en toi ».



Échanges entre les participants :

Pour un participant, la question du « problème » de l'image du CCFD (perçue comme trop de gauche par certains, cf. l'attaque du CCFD par le Figaro en 1986) montre bien qu'il existe plusieurs publics (pour d'autres, le CCFD sera trop « catho »). Il s'avère qu'il n'est pas possible d'avoir 100% d'avis positifs, et de toute façon, ce n'est pas forcément un but (c'est bien aussi d'avoir une opposition). Yann-Patrick Bazire précise qu'on communique avant tout par éthique (renouvellement du réseau, appel au don, soutien aux campagnes...). Il faut donc réfléchir à ce qu'on veut être et pas seulement à ce qu'on est.

Bruno David complète : l'opinion publique mondiale est visible par des médias mondiaux comme YouTube, qui permettent à des films d'être vus par des millions voire des milliards de personnes, et de mener des campagnes mondiales. Lors du séisme en Haïti, on a vu des images faites par les victimes elles-mêmes. Désormais, tout le monde peut être journaliste (cf. site Le Post). Lors du tsunami de décembre 2004, on a assisté à l'émergence d'une opinion mondialisée (mobilisation générale de l'opinion en faveur des victimes).

Parmi les participants : la communication des ONG pose une question d'éthique. Peut-on consommer du Coca, de l'Adidas, comme de l'Unicef ? Les ONG ne pourraient-elles pas penser leur communication différemment ? Cela pose la question des moyens pour s'inscrire dans la course à la vente (on n'est pas dans un monde de « bisounours » !). Une des réponses des ONG pour se démarquer serait d'être innovantes.

Jérôme Serrand, de l'agence Advitam qui a réalisé la campagne « Huit fois oui ! » de sensibilisation aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (notamment en milieu scolaire)

L'origine de cette campagne remonte à 2007 et part du constat que les Français étaient derniers à l'eurobaromètre sur "la connaissance des OMD par le grand public". L'AFD et le ministère des Affaires étrangères et européennes financent donc une campagne pour un « éveil au développement ». Initialement la commande était destinée aux conseils régionaux. Mais cette proposition a été réorientée non pas vers le grand public qui aurait nécessité un budget trop important, mais vers le public scolaire qui permet de sensibiliser un plus grand nombre de personnes.

La campagne a choisi des affiches avec une communication axée sur des pictogrammes en forme de « 8 » qui forment des visuels ludiques et percutants, des messages d'espoir plutôt que des clichés misérabilistes. En 2009, un courrier est envoyé à l'ensemble des lycées de France métropolitaine et aux collèges de 4 départements testés, puis en 2010 à tous les collèges. Le taux de retour a été de 34.1% et 33.4% sur ces deux envois (environ 3500 établissements au total). Les établissements qui l'ont commandé ont reçu gratuitement un kit contenant 9 affiches et 8 panneaux ainsi qu'un livret pédagogique. L'exposition est vraiment un outil. On ne dit pas aux enseignants ce qu'ils doivent en faire mais on met l'exposition à leur disposition. Nouvel axe du « faire agir ».

Interview filmée⁴ de Pierre Bobillaud, professeur de communication à l'Ecole Estienne, analysant une rétrospective d'affiches du Secours Catholique.

L'auteur fait une analyse sémiotique des campagnes d'affichage du Secours Catholique en « 60 ans de solidarité », de 1946 à 2006, en mettant en valeur les démarches significatives pour interpeller le public : discours émetteur, utilisation de clichés, utilisation de « message creux » (une date), mise à distance (usage du « je », « tu », « il »), appel au cœur (« déchaîne ton cœur »). Il souligne que l'ensemble de ces affiches retrace non seulement l'histoire de l'association mais aussi celle de ses orientations et stratégies de communication dans le temps. Notamment, il précise que dans les premières années, entre 1947 et 1951, on voit émerger dans la communication du Secours catholique un discours émetteur ; le Secours catholique est très présent dans le message. Il se met donc en scène en s'identifiant et en situant davantage sa vocation : celle d'apporter secours à autrui. Ce discours évolue ensuite vers ce qu'il appelle un « discours de type produit » où le Secours catholique se veut un édifice de partage. L'objectif de ce type de discours est d'installer cette notion de partage qui sera déclinée différemment à travers des clichés justes comme l'affiche avec le manteau de Saint Martin ou des clichés non justes avec une insistance sur les mentions de dates sans refléter le sens du message.

⁴ L'interview est disponible sur http://www.dailymotion.com/video/xdvp27_solidarite-internationale-analyse-d_creation



Il fait remarquer également un rajeunissement du discours dans les années 80 avec une intention affichée de s'adresser à une cible plus jeune. Ce discours est plus incitatif avec un message porté sur l'action.

Il déduit de son analyse que la communication du Secours catholique a été orientée dans le sens d'une articulation du « je » « tu » et « il ». Autrement dit, le discours au début est centré sur l'association elle-même, ensuite, on s'adresse au destinataire en l'interpellant directement et enfin on lui parle de l'« autre » qui a besoin de lui.

Ses conseils :

- /// abandonner toute posture interrogative en matière d'affiche
- /// savoir en tant qu'émetteur qui l'on est, d'où on vient
- /// savoir à qui on veut parler (identifier des cibles réelles ou potentielles)
- /// savoir ce que l'on veut dire et pour quoi faire : discours cognitif (faire savoir), on s'adresse au mental / discours affectif (tend à faire aimer) / communication conative (faire agir).

Yann-Patrick Bazire, responsable promotion & relations grand public au CCFD-Terre solidaire, présente leur dernière campagne « Le Sud mérite mieux que nos clichés ».

Cette campagne « Carême 2010 » s'inscrit dans la démarche du CCFD-Terre solidaire de revoir son image et d'asseoir sa notoriété auprès du grand public. Elle vise surtout à montrer au public que ce qu'il voit n'est pas la réalité. Il s'agit d'une campagne d'affichage classique avec 4 visuels. Dans le brief de création, il est clairement question de montrer l'engagement du CCFD-Terre solidaire pour le développement de la planète et son positionnement historique marqué par son ancienneté (50 ans), son réseau élargi, et son parti pris (partenariat vs assistantat). A travers cette campagne, le CCFD-Terre solidaire a fait le choix de tenir un discours libre et iconoclaste avec une philosophie « utopie réaliste ». Le message en temps de crise n'est pas de dire qu'un autre monde est possible mais plutôt que ce monde existe déjà ; et que les partenaires soutenus par le CCFD dans le monde le réalisent. C'est un choix d'être dans le positif, dans l'avenir et pas dans le « misérabilisme ». Il s'agit de donner une autre vision de l'humanitaire et d'afficher la double mission de l'association : éducation au développement et partenariat international. Les cibles de la campagne, ce sont les donateurs traditionnels (bénévoles), les donateurs occasionnels et le public de conquête.

Le CCFD-Terre solidaire a aussi délimité son « territoire symbolique » avec la volonté de dire clairement ses convictions (assiette avec une tête de mort dans une campagne précédente) et de pouvoir partager une part d'utopie et de bonheur, c'est-à-dire de transcender l'imaginaire altermondialiste assimilé au gauchisme, et le centrisme associé au « ventre creux ». Ainsi a-t-il fait le choix d'être dans la régulation. Sur l'aspect graphique, il a fait le choix de sortir du « caritativo-culpabilisateur ». Il a souhaité faire une communication humanitaire sur le modèle imaginaire du « privé ». Aussi voudrait-il avoir une articulation systématique entre ses relais médiatiques et une lecture diversifiée qu'on pourrait retrouver dans d'autres outils d'éducation au développement.

Questions / réponses / débat entre participants et intervenants

/// Quel est l'impact de cette campagne ?

Y-P Bazire : Il n'y a pas eu d'étude post-campagne. On a seulement des éléments d'appréciation. Il y en a qui sont contre et d'autres pour. Certains ont trouvé la campagne choquante. Le CCFD est cependant satisfait de l'accueil qu'a reçu cette campagne, notamment parce qu'elle a réussi à créer le débat (sur www.rue89.com). Le réseau du CCFD a également apprécié la campagne (de nombreuses équipes locales se sont emparées des affiches pour les réutiliser dans des actions d'éducation au développement).

/// L'argent et les campagnes : que penser de l'argent investi dans les campagnes par les associations de solidarité internationale ?

Bruno David : Globalement ce qu'il faut savoir, c'est que le secteur de la solidarité internationale pesait en France 86 millions d'euros en 2005, sur les investissements pluri-médias. Ce qui est l'équivalent des segments de marques de biscuit comme Pepito. C'est pour montrer ce que l'ensemble de la communication des ONG pèse par rapport au milliard investi dans la communication. Mais dans l'ensemble du puits médiatique, c'est ridicule. Ce qui amène les associations à utiliser des moyens dérivés, à rechercher de la visibilité avec tout et n'importe quoi. Surtout il n'y a aucun critère d'accès aux médias des associations. C'est un véritable problème. Aujourd'hui en France, pour accéder aux encarts publicitaires, il



faut payer selon les tarifs comme dans tous les pays mondialisés avec l'économie de marché. Et les marques qui accèdent aux médias se donnent les moyens de payer leur visibilité. Mais pour les associations, il n'y a aucune règle. Certaines vont payer, d'autres pas. Soit elles vont négocier, soit le président d'un média quelconque à des rapports directs avec l'organisation. Et tout est flou. Certaines vont accéder plus rapidement aux médias alors qu'elles n'ont pas d'expérience ou sont presque inconnues comme l'Arche de Zoé. Sinon elles vont monopoliser les médias comme ce fut le cas de la Fondation de France avec l'urgence en Haïti.

C'est aux associations de savoir si elles veulent communiquer ou pas. Il faut aller avec les logiques du secteur. La communication est indispensable aujourd'hui pour se faire connaître, qu'on le veuille ou pas. Cependant, la problématique serait comment communiquer, comment gérer ses fonds de façon responsable. Sinon, qu'est-ce qui différencie la communication associative de la communication marchande ? Rien du tout, si ce n'est des a priori dans le monde associatif qui pense qu'on ne communique pas, alors que les associations passent leurs journées à faire de la communication. D'aucuns disent même que l'action associative est un produit de communication. Et vous avez des associations dont les actions servent de prétexte à la communication. Ce qui pose également un problème. Car il y a de véritables enjeux stratégiques. Cela oblige aujourd'hui les petites associations à chercher à s'insérer dans le tissu marchand.

2.2. De l'interpellation à la sensibilisation, exemple d'actions de proximité

Jérôme Guillet, de l'association Matières prises, expose la pédagogie d'actions de rue visant à interpellier les passants sur des questions de solidarité

Les associations ont le droit d'investir l'espace public, elles en ont même le devoir, mais comment s'y prendre ? Pour répondre à cette question, l'association Matières prises s'est spécialisée sur la problématique des publics non-captifs, qui n'ont a priori pas beaucoup d'intérêt pour les activités militantes, et qui représentent l'énorme majorité de la population. La rue est leur lieu d'intervention privilégié. L'engagement personnel de Jérôme Guillet commence dans des réseaux de militants rassemblant toujours les mêmes experts locaux, qui ont renoncé au public « extérieur ». Il milite donc pour sortir de ce système « d'ami-litants », dont beaucoup ne croient pas aux publics, qu'ils croient perdus. Ce constat a conduit à la formalisation du dispositif « porteurs de paroles », qui est constitué de 5 grandes étapes :

1/ Formuler une question dans un espace public (ex : « Que consommez-vous trop ? » « Quels rêves pour la jeunesse ? » « Pouvez-vous imaginer d'autres façons de faire de la politique ? » « Peut-on vraiment confier un local aux jeunes ? » « Etre jeune à Vendôme, c'est... »). Un lieu a toujours une identité forte, c'est comme un vêtement, il a une image, alors que l'espace public est poreux. Il est primordial pour ce dispositif de se tenir dans un espace public.

2/ Collecter des réponses. Donner la parole à ceux qui ne la prennent pas. Face au régime d'indifférence généralisé et organisé qui prévaut dans la rue, cette étape consiste à créer un « espace pêcheurs », où quelqu'un est occupé à écrire mais sans prêter la moindre attention à ceux qui l'entourent. Le but est d'attiser la curiosité des passants et éviter leur méfiance du type « on va me demander des arguments, une signature, de parler... ».

3/ Ecrire les points de vue recueillis (par un scribe). Le scribe écrit les paroles recueillies sur des panneaux, il est absorbé par son activité. Il laisse les gens regarder derrière et autour de lui. Cette étape permet de tenir compte des différents niveaux de timidité des publics, accentué par le caractère « sacré » de l'écriture.

4/ Afficher les réponses (paroles des gens suite aux discussions engagées). Cela permet de composer un autre espace, « l'espace moineaux », qui ne nécessite qu'un faible degré d'engagement relationnel. Les afficher à une certaine distance critique du reste du groupe qui recueille les paroles permet à la personne d'être rassurée et d'oser s'approcher car elle voit qu'elle pourra s'échapper facilement. Il est très fréquent que les gens qui ont exprimé leur avis (jeunes ou vieux) reviennent accompagnés pour montrer leur panneau accroché.

5/ Poursuivre les échanges autour d'un café, tout en restant dans la rue, comme ça, la personne a le sentiment qu'elle peut partir à tout moment.

A la fin de la journée, garder les 15-20 paroles les plus percutantes ou « conflictuantes ».



Ce dispositif répond donc au besoin d'avoir un média simple (comme un chien peut en être un) pour entrer en relation et dépasser sa peur d'aller vers les gens.

Il faut assumer le conflit. Afficher certains propos dans la rue comme celui d'André (80 ans) qui dit : « Y'a pas de jeunes ici (Maison de retraite des Tilleuls). D'ailleurs, y'a rien ici, je participe à aucune de leurs activités... Des fois, j'ai envie que ça finisse vite...et je suis pas le seul. » Cela permet de titiller la bonne/mauvaise conscience des gens. C'est parce que le conflit ne s'exprime pas qu'il y a de la violence. « Chaque point de vue, complexe ou simple, ironique ou tragique, grossier ou sensible peut nous interroger, nous révolter, nous faire sourire et songer. Ce qui fait réfléchir n'est pas forcément la parole d'un expert, ce qui fait débat ne vient pas toujours de là où on croit. »

L'association intervient beaucoup dans des groupes pour travailler leur stratégie, à une époque où il faut inventer de nouvelles formes de militantisme. Il s'agit de créer un escalier : aller dans la rue permet de créer une marche (beaucoup de propositions faites dans le cadre de la Semaine de la solidarité internationale touchent des gens déjà dans cette trajectoire). L'enjeu interne dans les associations consiste à avoir moins peur d'aller dans l'inconnu et à motiver un petit groupe de personnes. Par exemple, le témoignage d'une militante dont le collectif a travaillé avec un comédien-militant pour faire de l'intrusion citoyenne par des saynètes, images figées... Leur principale difficulté a été de mobiliser des militants, de trouver des personnes qui acceptent d'entrer dans le jeu. C'est une question de révolution culturelle, d'identité, de transgression...Cela nécessite du temps, il ne faut pas se décourager. Ce dispositif est un outil de stimulation sociale pour des personnes qui s'ennuient dans le quotidien des associations. C'est comme partir en aventure. Attention : il y a des échecs (si la question posée est trop consensuelle, réponses inintéressantes) et des succès. Cela montre bien la nécessité pour les animateurs de ce dispositif de se former.

La publicité utilise la psychologie, la sociologie et l'esthétique. On peut se les approprier aussi.

3_ Comment passer de l'interpellation à une éducation à la citoyenneté ?

3.1. De la communication événementielle à l'information : exemples de festivals

Anne d'Orgeval, Responsable éducation au développement au CFSI (Comité Français pour la Solidarité Internationale), présente l'exemple du festival de films AlimentTERRE

Le Festival de films AlimentTERRE, aujourd'hui principale activité de la campagne AlimentTERRE a apporté des réponses aux questions que se posait le CFSI. Les messages centraux de la campagne sont la lutte contre la faim et la souveraineté alimentaire, d'autant plus que l'enjeu alimentaire sera majeur à l'horizon 2050. La particularité de cette campagne est de ne pas avoir de bases sociales. Le CFSI coordonne l'évènement mais il est mis en place sur le terrain par d'autres structures (comme les acteurs de la Semaine).

On perçoit deux phases dans l'évolution de cette campagne :

/// De 2000 à 2004, le message était clair, centré sur l'accès à l'alimentation partout et pour tous. Mais cette phase se caractérise par la dépense de beaucoup de temps, d'argent et d'énergie sur des durées de campagnes très courtes.

/// De 2005 à 2007, le message de la campagne devient beaucoup plus politique avec des campagnes de pétitions... Cela a apporté du positif et du négatif : dialogue plus structuré avec le public, mais aussi course au chiffre. De plus, beaucoup de groupe-relais avaient des problèmes avec ce type d'action, car ils étaient plutôt tournés vers un public scolaire et l'éducation au développement.

C'est alors qu'une évaluation externe a permis de montrer l'attachement au sérieux et à la solidité de l'argumentaire, et de mettre en relief de nouveaux enjeux : besoin d'affirmation de son identité et de renouvellement de l'action. La campagne se tourne alors vers la recherche de publics différents, plus restreints, plus concernés : des gens sensibles à la qualité de l'alimentation du fait de leur engagement ou de leur métier, des « bobos », de futurs agriculteurs (lycées agricoles, agronomes), un public rural. Il faut laisser de côté le fantasme des publics que l'on ne touchera jamais et développer un débat qui fait sens avec les publics sensibilisés.

En même temps que le développement de cette campagne, on assiste à une recrudescence du documentaire (Être et avoir, Bow-



ling for Columbine, Le cauchemar de Darwin...). Le projet donne lieu à des débats avec des intervenants, avec parfois des points de vue contradictoires. Il a pour slogan : « Mettre des images et des mots sur les désordres du monde ». Aujourd'hui, le festival soutient la création de documentaires, qui actuellement sont produits plutôt pour la télévision que pour le cinéma. Le bilan d'AlimenTERRE aujourd'hui : 5 pays impliqués, un public élargi, et une concertation européenne pour un festival de films.

Marie Mortier, chargée de communication à La Cimade, présente le festival Migrant'scène

Le festival Migrant'scène cherche à créer des synergies entre des champs d'action différents qui s'intéressent à la question de l'immigration : chercheurs, militants, artistes... Par l'hybridation des langages, il cherche à mener le combat au niveau des imaginaires, porter des nouveaux regards sur les migrations. Ce festival a une spécificité : c'est qu'il vient en appui à une action de terrain. Depuis les années 80, La Cimade a centré son action autour de la défense des droits des étrangers. Sur le terrain, la plupart des bénévoles de La Cimade défendent les étrangers avec les outils du droit et une expertise autour des politiques et du fonctionnement de l'administration. Au milieu des autres actions de La Cimade de lobbying et de plaidoyer, le festival est une sorte d'ovni. Ce qui le transforme en une sorte de laboratoire, où l'on peut essayer, se tromper et surtout... inventer des nouvelles façons d'agir, des nouvelles formes de partenariats.

Dans la rencontre entre artistes et militants, deux nœuds principaux ont été identifiés :

- **L'artiste ne va-t-il pas dénaturer la complexité de mon message ?** Le militant de terrain a entre les mains, grâce à son action quotidienne auprès des étrangers, un secret. Un secret qui est à la fois difficile à transmettre et donne une supériorité sur celui qui ne l'a pas. Ce secret est fait d'histoires vécues, d'enseignements tirés de la rencontre avec les populations, mais aussi d'un engagement de tous les jours, de l'importance donnée au lien avec les populations... et d'autres données, toutes aussi intransmissibles. Ce secret crée une forme de famille de ceux qui agissent « auprès de ». Et l'appartenance à cette famille rend difficile la rencontre avec d'autres types de familles, notamment tous ceux qui cherchent à transformer ce qu'on apprend sur le terrain, ce qu'on ne peut apprendre qu'à la rencontre des populations (la détresse, la subtilité, la complexité des cas, la violence de l'administration, l'humiliation, etc.) Ce secret est pour les militants ce qu'il y a de plus important au monde. « On ne peut pas supporter que quelqu'un ne sache pas quelque chose qui nous semble le plus important du monde ». Par exemple, il est insupportable de travailler avec quelqu'un qui ne sache pas ce que c'est « un étranger en rétention » a dit un jour une militante. L'artiste qui vient travailler avec le militant est en demande par rapport à lui. Mais l'artiste ne comprend pas ce « secret ». Le militant a peur qu'il dévoie son message. Mais l'artiste aussi possède des secrets, inconnus des militants. La logique fonctionne quand l'un et l'autre ont autant envie d'échanger et d'apprendre l'un de l'autre.

- **Militants, artistes, incompatibilité de langage ?** L'acteur artistique part de lui-même. Il crée un langage qui dit « je ». La création artistique devient absolue quand l'artiste trouve le langage qui transmet la spécificité de son regard sur le monde. Transcrire cette spécificité, la trouver dans sa nuance, permet d'aller vers le « je » qui est l'autre, atteindre une dimension universelle. Quant aux militants, ils cherchent à faire évoluer la société. La Cimade a un objectif principal : trouver des façons de vulgariser des constats et toucher de nouveaux publics. L'action militante pose la question de la réception, de l'effet provoqué. L'artiste se pose la question de la création. Acteurs militants et artistiques ont des pratiques différentes mais nourrissent aussi des préjugés réciproques. Chacun a peur d'être instrumentalisé par l'autre. L'artiste a peur qu'on lui impose un message, de perdre sa « spontanéité première ». Le militant a peur que l'on transforme sa lutte en figure esthétique, en thème. Pourtant... l'art représente, pour l'action militante, la possibilité du détour par l'imaginaire, de la prise de distance. Et l'action militante peut réapprendre à l'art à s'inscrire dans une démarche active, à sortir de la seule subjectivité, pour, comme disait Brecht « [faire que l'art] suscite la joie de connaître ; [qu'il] organise le plaisir de transformer la réalité ». L'enjeu est la rencontre entre les deux univers, l'hybridation, la prise de risque. A un tout petit niveau, le festival représente ce chemin. La seule recette est le temps, la prise de risque, l'exigence. Les expériences de création menées à deux voix les plus positives sont celles qui sont de l'ordre du compagnonnage, c'est-à-dire celles qui prennent le temps que chacun apprenne à entendre le langage de l'autre. Quand elles fonctionnent, elles inventent un langage qui n'existe nulle part ailleurs.

Questions-réponses et débats entre participants et intervenants

/// Identité des organisations par rapport à ces événements.

Le CFSI est toujours en questionnement, faut-il communiquer sur le CFSI ou AlimenTERRE ? Le CFSI est coordinateur, mais

le festival est organisé localement par d'autres organisations. Ce type d'événement pose forcément une question d'identité et d'affichage (fort attachement localement à la marque AlimenTERRE). Cette question existe davantage à l'intérieur de nos organisations qu'à l'extérieur. Pour La Cimade, cela a été un vrai choix de ne pas parler d'elle, mais c'est très difficile, car cela pose un problème d'identité en interne.

/// Quelle attitude adopter vis-à-vis de ces publics ? Quels sont les publics touchés par ces événements ?

Marie Mortier : Le terme de « bobos » a été délibérément employé de façon un peu provocante pour montrer qu'on est souvent désespéré d'avance de trouver de nouveaux publics. Ce terme voulait désigner des gens sensibles aux questions mais qui ne sont pas forcément des militants de terrain. Les pôles relais AlimenTERRE ont vu dans les salles des personnes qu'ils ne connaissaient pas. Le fait que la programmation soit affichée dans les cinémas a pu aider aussi. Organiser un festival de films ne suffit pas toujours en soi pour attirer un nouveau public. On a besoin d'améliorer notre communication.

/// Quelle clé pour faciliter la rencontre entre militants associatifs et artistes face à la peur d'appréhender un nouveau langage ?

Marie Mortier : Une clé évidente, c'est le temps, le travail de compagnonnage réciproque (exemple : le théâtréux va les rencontrer, les observer sur une action, puis il leur propose des ateliers créatifs...), en procédant par étapes (commencer par mener un travail interne de rencontres). Mettre les bénévoles en jeu, et pourquoi ne pas passer par l'intermédiaire d'associations d'éducation populaire, comme la CEMEA qui est spécialiste pour casser cette frontière (ils sont doués pour mettre en place des transgressions dans les réunions). On peut avoir besoin d'un tiers pour réussir cette rencontre.

Le festival AlimenTERRE a permis la rencontre de réalisateurs très différents : Marie-Monique Robin, qui est devenue une star et qui est produite par Arte ou Denys Piningre, qui porte ses films à bout de bras. Tous sont ravis quand leur film a une seconde vie.

Beaucoup de bénévoles retrouvent un souffle dans l'organisation de ces festivals, notamment ceux qui interviennent dans les centres de rétention, et qui y font un travail parfois décourageant.

3.2. Réseaux sociaux et nouvelles technologies

Catherine Cyrot, consultante, et Jérôme Martin, chargé d'action éducative à HumanoPole-Orcades, présentent le rôle de certaines nouvelles formes de sensibilisation destinées à :

/// partager : rôle des réseaux sociaux (maillons forts / maillons faibles) et des blogs

/// faire aimer : rôle de la vidéo dans une stratégie d'action globale

/// faire savoir : exemple du webdocumentaire (lié à AlimenTerre)

Les réseaux sociaux comme Facebook, constituent un nouveau moyen d'échanger et de partager avec d'autres, des données (informations, images, vidéos, etc.) en démultipliant les échanges par rapport aux e-mails. Ce sont aussi des lieux de rencontres entre des publics divers. Pour les associations, c'est un moyen de toucher une nouvelle cible, adepte des nouvelles technologies et élargir son réseau en profitant des carnets d'adresse de ses contacts. Le point positif à ce niveau est qu'on peut repérer sur le réseau des acteurs importants dans son champ d'action (conseillers municipaux, acteurs culturels, personnalités d'un quartier...) et rebondir à partir de leur notoriété. Pour ce type de communication, ce sont les relations les plus éloignées de notre champ d'action qui sont les plus intéressantes, car elles ouvrent une capacité de diffusion de notre information à de nouveaux réseaux. C'est la théorie du « maillon faible ».

Les blogs quant à eux permettent une visibilité sur la toile sans grands moyens, ni connaissance technique pointue. Ils désacralisent l'informatique et favorisent l'accès à internet de petites organisations qui n'ont pas de grands moyens et qui se refusent de communiquer pour cette raison. Un bon référencement de son blog peut donner des résultats très encourageants, même si la mise à jour peut s'avérer chronophage.

Questions-réponses et autres exemples de nouveaux outils

Témoignage sur la difficulté d'articuler blog, forum, site (redondance des informations...) et sur la difficulté d'entraîner les mili-



tants des réseaux (souvent âgés) sur ces nouveaux modes de communication. La question de l'impact de ces outils et de leur financement est soulevée.

3.3. Synthèse : Et maintenant... quelles stratégies pour nos futures actions ?

Les participants se répartissent en petits groupes pour faire ressortir, par rapport aux ressentis du début du module (jeu « brise-glace ») les idées forces des acquis de ce module

/// Démystifier l'opinion publique : prendre du recul vis-à-vis des sondages, les ONG sont des faiseurs d'opinion, l'opinion publique est favorable à la solidarité internationale, mais il y a un fossé entre l'opinion et l'action.

L'opinion publique est un outil de travail dont nous sommes nous-mêmes constructeurs.

/// La diversité des publics et la complémentarité des outils : ne pas oublier que ce sont des personnes qui composent les publics, même s'il est important de conserver un concept collectif. Accepter qu'on ne puisse pas toucher tout le monde, qu'il faut choisir des cibles. A nous tous, on touchera différents publics. « Il existe Des publics, Des opinions publiques ». Il faut s'adapter aux publics (car l'opinion publique est un patchwork qui nécessite différents moyens de communication). Complémentarité des différents outils de communication.

/// Porter un autre regard : il faut s'intéresser aux publics avant de vouloir leur porter un message. Partir des représentations communes pour s'adapter aux personnes, bien comprendre les 3 étapes de la sensibilisation: comprendre-aimer-agir. Faire plus confiance aux autres, alors qu'on a tendance à y aller à reculons. Porter un autre regard sur des outils de communication à la marge de ceux déjà utilisés, sur la presse et les médias... « Croire au public ! »

/// Besoin de formation : savoir communiquer sans se corrompre (les petites associations n'ont de toutes façons pas les moyens des grandes). Savoir utiliser nos messages dans les mass médias, s'appuyer sur la communication alternative pour s'affirmer et faire passer nos messages.

/// Oser innover : accepter d'« entrer en communication », assumer le conflit, innover, prendre des risques. Accorder une place importante à l'art dans les nouveaux moyens de communication pour toucher les publics. En faisant avec ce qu'on a et ce qu'on est, on peut devenir innovant et créatif, tout en gardant nos valeurs. Ne pas hésiter à aller à la rencontre d'univers différents des nôtres (culturel, communication...). Se former aux nouveaux outils de communication. Pas mal d'espoir retrouvé avec la pédagogie pour aller vers les « non-publics ».

/// Prendre plaisir et imaginer : raccourcir la distance avec les publics en se réappropriant les termes d'imaginaire/plaisir/désir et les travailler. Travailler sur l'imaginaire pour approcher les « non-publics » et ne pas oublier la notion de plaisir. Nécessité de se réapproprier la place de l'imaginaire, car c'est l'endroit où on invente.

Conclusion du module en rebondissant sur les restitutions de groupe :

Laurence Rigollet, pour Educasol : ce fut un temps très constructif sur le fond car nous nous sommes aperçus que nous ne mettions pas toujours les mêmes concepts derrière les mots, voire même que nous n'avions pas toujours les mêmes priorités. Cela permet donc aussi de poursuivre la réflexion et les débats. Par ailleurs Educasol étant composée d'associations très diverses (grosses ONG ou associations plus modestes dans leur organisation), il était intéressant de se retrouver dans une configuration dans laquelle les participants à ce module étaient également membres de grosses ou de plus petites structures pour échanger sur ces concepts d'EADSI et de communication. Enfin, les axes d'Eucasol étant principalement orientés vers l'échange et le plaidoyer, on a pu constater que les réflexions et les pratiques abordées étaient souvent aussi au croisement de l'éducation, sensibilisation, communication et plaidoyer.

Hanna Allouch, pour la Semaine de la solidarité internationale : ce module fut comme un laboratoire avec un fourmillement d'idées qui pourraient nous laisser l'impression d'une confusion. Ce que certains ont exprimé ! Pour résumer en une phrase : L'opinion publique c'est personne, mais ce sont des personnes qui constituent l'opinion publique. Une différence est à souligner entre cible et relation. Comme si la cible était des « publics » des « masses », des « populations ». Alors que la relation passe par le lien social, la personne, le peuple et recouvre une dimension humaine, unique, privilégiée. Elle passe aussi par une dimension



spatiale et temporelle, soit un espace physique déterminé, un temps précis.

C'est pourquoi il est nécessaire de créer l'intention, le désir, de donner, voire re-donner du réenchantement, c'est-à-dire de l'espoir, du plaisir... Réinvestir l'imaginaire est une des voies possibles...

Il est capital de croire au public, de s'y intéresser de près, d'avoir de l'intérêt pour d'autres univers. Réinvestir l'espace public est probablement une des voies majeures à explorer...

Une complémentarité peut / doit être travaillée entre « grosse communication » et des approches alternatives à inventer. L'ingéniosité est à la portée de tous et par conséquent aussi aux petites structures (fortes en nombre !) qui pourraient penser – à juste titre – qu'elles n'ont pas les moyens financiers et humains pour « rivaliser » dans le monde de la communication et de l'image. Autant de petites structures, autant de « petits publics », autant de « petites cibles » mais des personnes peut-être « acquises à la cause » dans la durée. Et qui, les unes ajoutées aux autres, peuvent faire l'opinion publique. Réinvestir la créativité est une voie à retrouver ou à développer...et peut faire la différence.

Des actions existent déjà, porteuses de dynamiques nouvelles. Des voies sont ouvertes, à (re)travailler, à tenter, à interroger, à affiner... Ne reste plus qu'à « se mettre au boulot » sur le champs des possibles !

› Un compte rendu plus exhaustif, les références des sondages et documentaires ainsi que les supports des intervenants sont consultables sur le site www.lasemaine.org dans la rubrique « monter une action ».



Les modules de formation

Module 6 : Quelle régulation des activités des entreprises multinationales ?

Organisé par : Sherpa // CCFD – Terre solidaire // Les Amis de la Terre // Peuples Solidaires - ActionAid (en tant que membres du Forum citoyen pour la RSE).

MATINÉE 1 :

QUELLES FORMES DE MOBILISATION CONTRE LES IMPACTS DES ACTIVITÉS DES MULTINATIONALES DANS LES PAYS DU SUD ?

1_ Introduction

(par Fanny Gallois, Peuples Solidaires)

Depuis des années, les ONG et syndicats réunis au sein du forum citoyen pour la responsabilité sociale des entreprises (FCRSE) constatent les impacts négatifs des activités en entreprises transnationales, sur les sociétés et les environnements dans lesquels elles s'implantent. Profitant du manque d'harmonisation des droits nationaux, de l'existence de paradis fiscaux et judiciaires et de la concurrence acharnée que se livrent les Etats, les entreprises délocalisent, sous-traitent ou exploitent les ressources de pays qui offrent de bas coûts, des législations peu contraignantes et des conditions fiscales attractives. C'est donc naturellement que l'on se pose la question : comment mettre un terme à ces impacts négatifs ?

Différents types d'ONG répondent à cette question chacune de manière différente. C'est ce que nous constaterons lors d'un jeu de rôle. Les syndicats ont également une approche différente, comme le montreront Olivier Berduco de la CFDT et Pierre-Yves Chanut de la CGT. Enfin, les organisations du Sud, confrontées à des réalités différentes adoptent également des moyens d'actions adaptés. Tous ces différents types d'acteurs se retrouvent toutefois dans la nécessité impérieuse d'une régulation des activités des multinationales pour mettre un terme à leurs impacts négatifs.

Alors, régulation, certes, mais quelle régulation ?

Face aux demandes pressantes de la société civile, de nombreuses entreprises ont adopté des politiques de RSE en développant des démarches volontaires (codes de conduite, chartes, audits sociaux, recours à des certifications sociales, labellisation, initiatives multipartites etc.). Cependant, on constate que ces démarches ne se traduisent pas par une amélioration concrète de la situation. Reposant exclusivement sur la bonne volonté des entreprises, elles se limitent bien souvent à des opérations de communication et restent lettre morte. Ce que nous constatons, c'est que pour l'instant, les entreprises du Nord ne sont aucunement tenues responsables de leurs impacts négatifs dans les pays du Sud, ni par le droit international, ni par les droits nationaux. C'est ce que nous verrons avec Isabelle Daugareilh, professeure d'université, spécialisée sur les questions de RSE qui nous brossera un état des lieux de la régulation existante et avec Carmen Rios, représentante d'une association de victimes de l'utilisation abusive de pesticides dans les plantations de canne à sucre au Nicaragua, qui nous racontera son combat pour faire respecter les droits de ces victimes.

En France, une législation intéressante et encore peu commune existe, obligeant les entreprises cotées en bourse à donner des informations, dans leur rapport d'activité extra financier, sur la manière dont elles prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leur activité. Nous verrons toutefois que l'application de cette loi reste très faible, nous analyserons quelques extraits de rapports d'activité de trois grandes entreprises françaises ensemble pour nous en rendre compte.

Et la justice dans tout ça ?

C'est la question que nous poserons avec Marie-Caroline Caillet, de l'association de juristes Sherpa, qui viendra nous expliquer comment son association parvient à poursuivre des entreprises, sur quels fondements, avec quelles difficultés et avec quelle efficacité. Nicholas Chinnapan nous donnera lui un exemple d'action judiciaire menée dans un pays du Sud contre une entreprise française, et enfin, nous vous donnerons quelques exemples de poursuites sur lesquelles nos organisations ont travaillé, avec des issues plus ou moins satisfaisantes.



2_ Jeu de rôles

Trois démarches volontairement caricaturées d'ONG ont été exposées par trois des animateurs du module (Aloys Ligault des Amis de la Terre, Fanny Gallois de Peuples Solidaires et Carole Peychaud du CCFD):

Démarche n°1 : Rejet des multinationales en tant que telles. Refus de tout dialogue avec ou sur les multinationales.

Démarche n°2 : S'adresser aux multinationales : négociations, discussions, pressions pour l'adoption ou l'amélioration de codes de conduite, adoption d'accords-cadres internationaux, partenariats etc.

Démarche n°3 : S'adresser aux Etats : lobbying/plaidoyer envers institutions publiques nationales ou internationales afin de les inciter à poser des règles contraignantes à l'encontre des entreprises.

Les participants ont été incités à poser des questions aux trois animateurs sur leurs démarches respectives. L'échange entre la salle et les animateurs a permis de mettre en exergue la nécessaire complémentarité entre les différentes démarches. Cette complémentarité a été mise en pratique par les organisations organisatrices du module, lesquelles sont rassemblées au sein du FCRSE pour traiter de la question de la régulation des activités des multinationales.

3_ L'action des syndicats

Intervention de Pierre-Yves Chanut, CGT

Depuis ses deux derniers congrès, la CGT considère la RSE comme un enjeu revendicatif et syndical à part entière.

L'économiste américain Milton Friedman, chantre du libéralisme économique, considérait que la meilleure manière pour une entreprise d'être socialement responsable était de « maximiser les profits des actionnaires tout en respectant les règles ». La première motivation des entreprises transnationales est en effet la maximisation des profits pour leurs actionnaires.

Pourquoi la RSE alors du point de vue des multinationales? Les entreprises ont édicté des chartes éthiques, codes de conduite et toute une série de démarches volontaires du même type. Elles sont ainsi motivées par le risque d'atteinte à leur réputation, celui que font peser les ONG et groupes d'investissement éthique qui demandent le respect de certains droits pour continuer à financer.

Mais alors pourquoi s'intéresser à la RSE pour les organisations syndicales ?

En tant qu'organisations syndicales, nous cherchons à prendre au mot les entreprises qui se disent être socialement responsables, en particulier quand elles disent respecter les droits des salariés, les droits de l'homme ou l'environnement.

L'entreprise, c'est d'abord les salariés qui la font vivre. D'autant qu'avec la mondialisation et la multiplication des délocalisations, le destin de ces salariés du nord est devenu de plus en plus dépendant du sort des salariés dans le reste du monde.

Les accords cadres internationaux entre la direction d'un groupe et une fédération syndicale internationale constituent un outil de solidarisation entre les travailleurs du nord et ceux du sud pour au moins trois raisons :

1_ Ils constituent un accord collectif négocié

2_ Ils impliquent d'autres acteurs que des syndicats comme des ONG (question d'environnement, droits fondamentaux, droits des communautés)

3_ Ces accords comportent des moyens de contrôle.

Ils constituent enfin un moyen de reconnaître le rôle des organisations syndicales dans les pays du Sud. On passe du droit mou (soft law) à un droit négocié.

Intervention d'Olivier Berducou, CFDT

Pour la CFDT, la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) est un outil pour le développement du dialogue social à tous les niveaux : mondial, européen, territorial et entreprises, afin de permettre d'anticiper les changements et d'en gérer les conséquences sociales. La RSE ne peut être conçue comme une déclaration unilatérale d'intention de la part des entreprises. Elle doit être un processus concerté pour palier aux difficultés rencontrées et gérer leurs conséquences en termes d'emploi notamment.



Les dérives de financiarisation des entreprises se sont accompagnées de l'émergence de l'idée que l'essentiel de la compétitivité reposera sur les investissements humain et environnemental.

C'est en ce sens que le syndicalisme tel que le porte la CFDT, doit s'ouvrir au dialogue avec les autres parties prenantes : les ONG, les associations, les autres syndicats dans le cas de multinationales...

Quelques exemples de cette logique :

L'accord de coopération avec France Nature Environnement :

Cette coopération entre FNE et la CFDT vise à :

/// poser les conditions d'une nouvelle économie, une économie du possible – c'est-à-dire d'une économie ayant moins d'impacts sur l'environnement tout en gardant le souci du dynamisme économique, de l'emploi et des aspects sociaux - avec les phases de transition possibles.

/// échanger sur des dossiers d'actualité, en prise avec les diverses réalités internationales, nationales et territoriales.

Dans ce même schéma, la CFDT souhaite développer des partenariats visant à développer du dialogue entre parties prenantes, dont bien évidemment les ONG.

› **Travail avec la Contrats, confédération des services et du commerce affiliée à la CUT.**

/// Mise en relation d'équipes syndicales brésiliennes et françaises pour construire des revendications communes dans un cadre de responsabilité globale.

› **Accord de coopération avec la CNTS (Confédération Nationale des Travailleurs Sénégalais)**

/// Suite à un accord de coopération signé entre le secrétaire général de la Confédération Nationale des Travailleurs Sénégalais (CNTS) et le secrétaire général de la CFDT en avril 2009, la RSE est ressortie comme un des cinq points à travailler. L'idée est de mettre en œuvre des revendications dans le cadre de la RSE pour des multinationales françaises implantées au Sénégal.

› **Ethique su l'étiquette / ASSECO CFDT**

/// Notre engagement au sein du collectif « Ethique sur l'étiquette » ou des actions de l'association ASSECO CFDT (association de consommateurs adossés à la CFDT) portent des valeurs de RSE pour faire avancer les droits des travailleurs et le respect de l'environnement dans le contexte des multinationales.

4_ La mobilisation du SAAD au Togo (par Yves Dossou, coordinateur du SAAD)

L'ONG Solidarité et Action pour le Développement Durable (SAAD) travaille avec la jeunesse chrétienne au Togo. Le Togo compte environ 6 millions d'habitants et a connu une dictature militaire pendant plus de 40 ans. Le SAAD s'intéresse tout particulièrement aux conditions de travail des travailleurs des zones franches, aux enseignants du public et du privé, aux laïcs et aux professionnels, ainsi qu'aux apprentis des entreprises artisanales.

Dans les zones franches togolaises, les mauvaises conditions de travail sont monnaie courante. Les travailleurs y sont contraints de travailler 10 heures par jour, dans des conditions d'hygiène déplorables et sans aucune sécurité garantie. Les travailleurs y sont quotidiennement exposés à des produits toxiques qui ont des répercussions parfois très graves sur leur santé. Les congés de maternité y sont inexistant, de même que les contrats de travail.

Dans ces zones et pour ces travailleurs, le SAAD mène donc un travail de syndicalisation des jeunes travailleurs. Le SAAD milite également, en lien avec la Commission nationale des droits de l'Homme, pour une modification de la réglementation en vigueur dans le pays afin qu'elle soit en accord avec les conventions internationales ratifiées par le Togo. Les syndicats participent à l'élaboration de ces propositions.

Le SAAD est confronté à un problème majeur au Togo, celui de la gouvernance locale. Le SAAD tente par son travail au moins d'exposer ces problèmes publiquement.

Le SAAD mène aujourd'hui une réflexion sur les actions à mener avec les syndicats, la possibilité d'intenter des actions contre des entreprises installées sur le territoire togolais et dont les activités violent les droits des travailleurs et des populations



locales. Le problème fondamental auquel l'organisation se heurte toutefois systématiquement est celui de l'application de la législation locale...

5_ Présentation du Forum citoyen pour la RSE (par Marie-Caroline Caillet, de Sherpa)

Le FCRSE regroupe des ONGs, chercheurs, syndicats, journalistes etc. Son objectif est d'introduire la possibilité d'un contrôle démocratique sur les impacts sociaux et environnementaux de l'activité des entreprises et de favoriser une expression convergente d'organisations de la société civile sur la question de la RSE. Le FCRSE est le relais français de la European Coalition for Corporate Justice (ECCJ) qui s'est fixé les mêmes objectifs, et coordonne les actions de ces différentes déclinaisons nationales au niveau européen. La Coalition européenne et le FCRSE alertent les pouvoirs publics et l'opinion publique via la presse, les auditions parlementaires etc. Au niveau européen, la coalition est composée de 250 organisations, dans 16 pays, avec 10 plateformes nationales et 6 organisations représentant un pays + 3 organisations européennes.

Pourquoi un Coalition a-t-elle été créée au niveau européen ?

Avant 2005, chaque organisation nationale menait sa propre campagne RSE. Chacune participait de manière indépendante au « forum multi parties prenantes » sur la RSE de l'Union européenne. Cette approche était inadaptée et apportait peu de résultats. En 2005, une coordination européenne a donc été créée par les coordinations nationales et les ONG qui constituent aujourd'hui ECCJ. C'est cette coordination européenne qui reçoit les financements européens. Sa création a permis de mettre en place une approche cohérente de la RSE au niveau européen.

Les missions d'ECCJ sont :

- /// accroître la coopération entre ONG européennes œuvrant pour la RSE
- /// influencer les politiques au sein de l'UE et de ses Etats membres
- /// sensibiliser l'opinion publique à la RSE et aux politiques de l'UE
- /// renforcer les compétences et connaissances des ONG en Europe sur ce thème

Ses actions s'articulent autour de trois axes :

- /// mettre la RSE à l'ordre du jour politique
- /// le développement de la coalition
- /// le plaidoyer

Question de participant :

Quel est le rôle des associations de consommateurs dans le Forum et dans cette coalition ?

Elles sont présentes au sein de certaines coalitions nationales d'ECCJ. Mais en France, comme dans d'autres pays, ce n'est pas le cas. Il existe chez nous une réelle difficulté à impliquer les associations de consommateurs dans notre travail sur la RSE. Les campagnes que développent nos organisations font clairement appel aux consommateurs, et les incitent à utiliser leur « pouvoir » de consommateurs sur les entreprises dont nous dénonçons les comportements. Mais les violations des droits des populations du Sud par des entreprises de nos pays ne constituent pas encore malheureusement un véritable sujet pour les associations de consommateurs, il n'y a pas encore de réel intérêt exprimé de leur part sur ces thématiques. C'est un véritable enjeu, et même un défi, pour nos organisations, que de réussir à les impliquer davantage, car il est évident que le levier des consommateurs sur des sujets comme ceux-là est fondamental.

MATINÉE 2 :

COMMENT RÉGULER LES ACTIVITÉS DES ENTREPRISES ?

1_ Etat des lieux de la régulation

(par Isabelle Daugereilh, Directrice de recherche au CNRS, Université de BordeauxIV)

La question des impacts des activités des entreprises multinationales est un sujet d'actualité, qui intéresse et touche le monde entier. Elle n'est toutefois pas encore complètement réglée sur le plan juridique. D'où la question : comment réguler les activités des entreprises multinationales ?



Où on en est-on de la régulation ?

Les entreprises « multinationales » ou « transnationales », sont des agents économiques qui se caractérisent par le fait de se déployer sur des territoires régis par des systèmes juridiques nationaux différents. Il existe autant de systèmes que d'Etats. Lorsqu'une entreprise décide de déployer ses activités sur plusieurs territoires, elle doit théoriquement se soumettre à l'ensemble des lois locales. Or, les niveaux de protection en matière sociale, environnementale, de droits de l'Homme etc. sont extrêmement variables en fonction des lois locales. Cela constitue un avantage économique certain pour l'entreprise, qui peut jouer sur la diversité des protections pour gagner plus d'argent et/ou avoir moins de contraintes. Ainsi par exemple, l'entreprise pourra négocier de ne pas négocier chaque année les salaires, le temps de travail ou encore les accords avec les syndicats. Ces facilités ont des répercussions économiques importantes.

L'entreprise transnationale (ETN) est d'autre part composée d'une diversité d'éléments qui représentent chacun une entité juridique, ces éléments étant autonomes les uns par rapport aux autres. Cette entreprise est une unité sur le plan économique, mais une mosaïque sur le plan juridique. L'autonomie des entités juridiques signifie autonomie et indépendance sur le plan des responsabilités. L'autre objectif de l'entreprise transnationale est donc de complexifier à l'envie sa composition afin de se mettre à distance des travailleurs, des communautés locales etc.

Ces ETN sont les agents de la globalisation de l'économie à titre principal. Elles ont revendiqué et obtenu des facilités sur le plan juridique pour pouvoir se relocaliser, délocaliser dans différentes parties du monde en fonction de leurs intérêts. Elles disposent d'une arme importante : le droit des investissements directs à l'étranger. Il s'agit des accords multilatéraux économiques (ALENA, ASEAN etc.) ainsi que des accords bilatéraux qui sont des accords conclus entre deux Etats pour faciliter l'installation d'une entreprise d'un Etat sur le territoire d'un autre Etat. Ce droit protège l'ensemble des intérêts économiques de l'entreprise, contre toute décision de l'Etat hôte qui viendrait modifier ces dispositions.

L'ETN ne se désintéresse pas pour autant du droit. Elle est au contraire très attachée à un certain type de droits : la souveraineté des Etats, la diversité des niveaux de protection, le droit de marchander etc. Les ETN sont des opérateurs capables d'imposer des règles de droit « dur » (hard law) dès lors qu'il s'agit de protéger leur intérêt économique direct.

S'il existe une réglementation sur le plan économique des activités des ETN, il n'existe en revanche aucune réglementation des impacts en matière sociétale ou environnementale des activités économiques de l'entreprise. Il règne de ce point de vue un déséquilibre absolu.

Existerait-il quand même des formes de régulation juridiques ou autres des impacts des activités économiques des ETN ?

Il existe sur le plan international, des instruments juridiques dits de droit « mou » (soft law) . Ces derniers sont volontaires, à caractère non contraignant et ne prévoient pas de mécanismes de contrôle systématiques. Ils sont dépourvus de sanctions au sens juridique. Ce sont des instruments dont la portée est extrêmement faible. Il s'agit des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et de la déclaration tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales. Adoptés dans les années 1970, ils ont été rénovés en 2000 : ils ont élargi leur contenu sur le plan matériel et introduit des mécanismes d'alerte en cas de non respect ou de prévisibilité d'une infraction aux préconisations établies par ces textes¹. Ce sont les deux seuls textes qui existent aujourd'hui. Ces deux textes, en particulier celui de l'OCDE, sont en train d'être révisés, sans doute pour être améliorés, notamment vis-à-vis des mécanismes de contrôle.

D'autres projets de régulation plus contraignante ont été lancés, mais ont avorté :

› En 2003, un projet de normes sur la responsabilité des ETN a été présenté devant les Nations unies. Ce projet avait été pensé par des juristes experts. Ils représentaient différentes régions et cultures juridiques, et avaient fait une sorte d'inventaire de l'ensemble des instruments juridiques existants sur le plan international, pour retenir ce qui leur semblait important et nécessaire. Le projet instituait une responsabilité juridique des ETN, qui aurait pu être déclenchée par les Etats dont elles relèvent. Cette

¹ Les principes de l'OCDE disposent par exemple d'un mécanisme qui permet, au sein de chaque Etat membre de l'OCDE, de faire examiner un différend à propos d'une mauvaise application ou d'une non application des principes par une ETN. Les ONG et syndicats ont la possibilité de saisir leur « point de contact national ». C'est grâce à cela que ça fonctionne.



proposition a fait très peur au monde des affaires, qui a fait pression sur les organes des Nations unies afin qu'il ne voie pas le jour. On a prétexté des problèmes de formes pour changer le fond.

› Dans les années 2000, l'Union européenne (UE) s'est également mobilisée sur la question. Dans son Livre vert sur la RSE, elle inscrit le projet de réguler, et d'aller même assez loin dans la régulation : établir des devoirs de manière précise en matière de respect des droits de l'Homme, et mettre en place des instruments de reporting. C'est-à-dire tenir pour responsables les entreprises non seulement d'afficher des engagements en matière de droits de l'Homme, mais aussi de dire ce qu'elles font ou pas par rapport à cet affichage. On attendait que les entreprises fassent des bilans selon des procédures et mécanismes communs à toutes les entreprises, pour que les parties extérieures puissent avoir un droit de regard. Le Forum Multistakeholder devait rassembler l'ensemble des parties prenantes pour qu'elles décident ensemble de ce qu'elles voulaient en matière de RSE. Ce consensus aurait ensuite été transformé par l'autorité publique en instrument juridique. Mais en 2005, c'est le putsch, le monde des affaires réussit à faire capoter le projet.

Ce qui avait été possible dans les années 1970 et 2000 à l'OCDE et à l'OIT, ne l'était déjà plus au milieu des années 2000. On a vu et pu observer que les ETN ont pu faire passer leurs intérêts au dessus de ces principes auprès de gouvernants.

› En octobre cette année, devrait être adopté un projet de norme ISO 26000 sur la responsabilité sociale des « organisations ». Ce sera le troisième instrument de régulation des entreprises. Ce projet est une réponse à la demande des consommateurs dans les années 2000 d'encadrer les activités des ETN. L'ISO s'est saisi de cette demande et y a réfléchi. Pendant quatre ans, une réflexion sur l'opportunité pour l'ISO de s'engager sur ce type de procédure a d'abord été nécessaire. Les consommateurs ont fait émerger des éléments de base souhaitables. Par ailleurs, une procédure de consultation d'un groupe plus élargi dans lequel était présent le monde des affaires, a été mise en place. Au terme de ces quatre ans de réflexion, deux projets ont été proposés : celui des consommateurs et celui des entreprises. Cet instrument ne s'adressera pas uniquement aux entreprises et si norme il y a, il ne s'agira pas d'une norme de certification.

Si elle voit le jour, cette norme restera une norme privée, car elle est élaborée par une institution qui n'est pas publique. C'est une différence essentielle car seules les institutions publiques sont à même de porter la défense des instruments généraux, des solidarités etc.

Il s'agira également d'une norme d'application volontaire, offerte au monde entrepreneurial, qui décidera, ou pas, de s'en saisir. Cette norme ne comporte évidemment aucun mécanisme de contrôle, de reporting ni aucune perspective de sanction. Il est même précisé que cette norme ne pourra nullement être utilisée à des fins juridiques. Donc si une entreprise affiche son adhésion à l'ISO 26000, ça s'arrêtera là. Aucun consommateur ne sera en mesure de s'en prévaloir lors d'un quelconque procès. On peut donc s'attendre à ce que cette norme exerce un attrait considérable sur les entreprises, d'autant que l'ISO est un organisme reconnu sur le plan technique. Il y aura sans doute une adhésion très forte, mais celle-ci constituera une sorte de tromperie, puisqu'elle ne fera pas avancer d'un iota notre problème.

Faute d'instruments aboutis, la RSE est donc principalement basée sur l'autorégulation, c'est-à-dire sur des normes imaginées et adoptées par les entreprises elles-mêmes qui d'agents économiques se transforment en agents de régulation, élaborent des normes pour elles-mêmes, applicables sur leurs propres territoires. Il en existe plusieurs sortes :

› Les codes de conduite et les chartes éthiques :

Il en existe quasiment autant qu'il existe d'entreprises. Il s'agit de normes unilatérales, une forme de résurgence par les entreprises d'un pouvoir normatif qu'elles ont toujours voulu conserver : les vieux règlements intérieurs du XIX^{ème} siècle, élaborés par les employeurs parce qu'il n'existait pas de règle extérieure. Aujourd'hui, l'entreprise n'est plus nationale mais globalisée, et bien que l'ETN ne veuille pas de régulation extérieure, elle sent bien cette pression des consommateurs, ONG etc. pour qu'elles montrent patte blanche. C'est pourquoi elles développent des codes internes.

› Les Accords cadres internationaux (ACI) :

Il n'en existe que quelques dizaines. Ce sont des accords négociés, discutés et contresignés par les syndicats. Les organisations syndicales se font un devoir d'y imposer le respect des droits de l'OIT et des droits de l'environnement. Ils mettent en place des mécanismes de suivi de leur application, paritaires. Ils instituent un droit de regard, partout où est implantée l'entreprise, de l'interlocuteur syndical : droit d'alerte et de réaction (notamment droit de faire grève pour méconnaissance de l'ACI). Les ACI



ne sont pas une panacée, mais ils constituent un pas vers la contrainte, et dessinent les contours de ce que pourrait être une norme interne. Pour l'instant, ces ACI se développent en dehors de tout cadre juridique, mais on peut espérer que, comme les conventions collectives étaient aussi spontanées et ont finalement émergé, les ACI le seront aussi.

A côté de cette régulation hétéronome, il existe dans certains systèmes juridiques nationaux, des dispositions légales en matière de responsabilité pénale ou civile, qui permettraient, de faire supporter à l'ETN, la responsabilité de dommages extraterritoriaux dont elle serait l'auteur direct ou indirect. Mais ces dispositions présentent également de nombreuses limites. Les quelques succès que l'on a pu recenser ont été obtenus grâce aux activistes américains devant l'ATCA (Alien Tort Claim Act).

Au regard de ce qui existe et de ce qui n'existe pas, aujourd'hui, la seule source possible de régulation des activités des multinationales, ne peut être qu'un instrument multilatéral, public, qui considère que l'ETN peut être un sujet de droit même s'il n'est pas question de placer ce sujet de droit au même rang que l'autre sujet de droit international qu'est l'Etat. L'ETN pourrait toutefois être un sujet de droit possible, qui dispose d'un pouvoir économique suffisant pour le rendre responsable. Cela implique que l'ETN assume la responsabilité ou la co-responsabilité de décisions prises au siège, mais réalisées par d'autres entités la composant. Cette mise en cause des ETN ne peut se faire que par un tiers qui a cette capacité, et qui ne peut être que l'Etat : soit l'Etat d'accueil, soit l'Etat d'origine.

Questions des participants :

Quelle articulation existe-t-il entre l'OIT et l'OMC sur ces questions ?

› Il n'existe aucune articulation entre l'OIT et l'OMC. Le traité de l'OMC n'intègre dans ses dispositions aucune préoccupation à caractère social ou environnemental. Il n'est possible ni pour des ONG, ni pour des syndicats de saisir l'organisme de règlement des différends de l'OMC. La seule possibilité de s'exprimer, c'est d'être accepté par les autorités de l'OMC pour déposer un rapport qui sera ou pas pris en compte dans la procédure. C'est dû à l'échec de la Clause Sociale des années 1990. Cet échec est une aubaine pour les entreprises. Mais « grâce » à cet échec, on a quand même obtenu que l'OIT adopte la Déclaration tripartite, qui est un grand texte qui ne fait plus l'objet d'aucune controverse. C'est un acquis. Sur le plan des idées, on a avancé. On a constitué un noyau dur de droits universels dont on peut exiger l'application partout dans le monde. Mais ça n'est pas un instrument de l'OMC. La cloison n'est pas complètement étanche. Il existe des dialogues. L'OIT est invitée à participer aux travaux de l'OMC, mais c'est tout.

Ce que fait la Chine, en émettant sa réglementation, en contrôlant ses entreprises, en créant des enclaves de non droit etc. n'est-il pas un contre-exemple de pouvoir des entreprises ?

› Effectivement, si les ETN ont la capacité d'imposer des décisions et de faire développer un droit international économique de hard law, c'est parce qu'elles ont réussi à obtenir l'aval et la caution des Etats. Rien de tout cela ne peut se faire sans l'assentiment des Etats. Mais l'Etat est ce que nous en faisons.

Les entreprises n'ont-elles pas fait de la pression des consommateurs un avantage de communication pour elles ?

› Les consommateurs sont un atout pour faire progresser les choses. Ils ont une arme puissante : celle de décider d'acheter ou pas un produit. C'est un levier nécessaire mais pas suffisant. Le consommateur n'a par exemple aucun moyen de contrôler la véracité des propos contenus dans le rapport d'activité d'une entreprise. Si aucune procédure systématique basée sur un instrument juridique connu et commun n'est mise en place, les entreprises s'adapteront toujours aux demandes du marché. Idem pour les audits, certifications, labellisations etc. Tant que ce sont des instruments aux mains des entreprises, et qu'il n'existe pas d'organe public pour les réaliser, ces mesures resteront factices.

Parmi les ACI qui existent, y en a-t-il de meilleurs que d'autres ? Pourraient-ils donner des indications pour ce que pourrait être un instrument idéal ?

› Pour être efficace, un contrôle doit reposer sur deux piliers : interne et externe. L'externe, c'est le public. Mais les inspections publiques sont sollicitées par des alertes internes : le syndicats. En reconnaissant la liberté syndicale partout où l'entreprise est implantée, l'ACI ouvre la porte à la mise en place de contre-pouvoirs dans le monde. Tant qu'il n'y aura pas dans ces entités, des acteurs dont on aura reconnu le droit d'alerter, l'inspection extérieure ne fonctionnera qu'avec beaucoup de difficultés. C'est pourquoi les ACI sont une norme intéressante. Le schéma idéal repose toutefois sur la co-régulation : à



la fois interne (bilatérale) et externe (la régulation internationale publique).

Le rapport de force est tel que les Etats ne peuvent pas renégocier les conditions d'exploitation des entreprises sur leur territoire. Evo Morales l'a toutefois fait en Bolivie avec l'exploitation du pétrole. Est-ce alors possible ?

› Il existe en effet quelques accords bilatéraux dont le contenu est en train d'être modifié, pas forcément parce que les Etats le demandent, mais parce qu'ils sont enjoins par les ONG de protéger un tant soit peu les intérêts des communautés locales. On a des clauses en matière de réparation en cas d'expropriation indirecte, qui sont atténuées par des renégociations imposées par les ONG. C'est possible, mais c'est difficile. On trouve aussi des arbitres, juges internationaux etc. qui interprètent plus favorablement les clauses des accords bilatéraux. Mais s'il faut compter sur ça, on est à la merci d'avoir des traités d'investissement qui ne soient pas du tout favorables aux intérêts des communautés et des travailleurs. D'où l'intérêt d'un instrument qui cadre cet ensemble de choses. C'est une idée qui est très développée et enrichie par les travaux d'Olivier De Schutter (ouvrage à paraître). Aux ONG de se saisir de ces idées.

2_ La reddition des comptes en matière environnementale, sociale et sociétale

Présentation de la législation française en la matière (Carole Peychaud, CCFD – Terre Solidaire)

Il existe en France un loi de 2001, dite « Nouvelles Régulations Economiques » (NRE) dont l'article 116 impose l'obligation pour les sociétés cotées de « rendre compte de leurs impacts positifs et négatifs environnementaux et sociaux », et un décret d'application qui établit une liste des informations à fournir par ces entreprises, dans leur rapport d'activité. En 2010, la loi Grenelle II a fait progressé cette loi en prévoyant :

- /// l'élaboration d'une méthodologie de présentation des informations afin que les rapports soient enfin comparables ;
- /// l'élargissement du champ d'application de l'obligation de rendre compte à des sociétés même non cotées ;
- /// l'élargissement de l'obligation de rendre des comptes aux impacts « sociétaux » (et non plus seulement environnementaux et sociaux) ;
- /// la possibilité pour les institutions représentatives du personnel et pour les parties prenantes de donner leur avis sur les démarches de RSE des entreprises ;
- /// la détermination des modalités de vérification des informations fournies par un organisme tiers indépendant ;
- /// la définition de la liste des informations sociales, environnementales et sociétales qui devront figurer dans les rapports d'activité des sociétés, en cohérence avec les textes européens et internationaux.
- /// un rapport relatif à l'application de ces dispositions, qui devra être présenté par le Gouvernement au Parlement tous les trois ans.

Les dispositions de la loi NRE ne sont toutefois que très partiellement appliquées par les entreprises cotées.

L'exemple de Carrefour et des impacts de son activité sur les conditions de travail dans sa chaîne d'approvisionnement (Fanny Gallois, Peuples Solidaires)

Présent dans plus de 30 pays à travers le monde, numéro 1 de la grande distribution en Europe, Carrefour est bien évidemment une société française cotée en bourse, qui doit à ce titre rendre des comptes au titre de la loi NRE.

En tant qu'ONG de solidarité internationale, Peuples Solidaires reçoit régulièrement de ses partenaires (ONG, syndicats) dans le monde, et tout particulièrement en Asie, des informations relatives aux mauvaises conditions de travail des ouvriers fabriquant pour Carrefour des articles textile, des jouets ou encore du matériel électronique dans des usines sous-traitantes qui ne respectent ni les législations locales du travail, ni le code de conduite de Carrefour.

Comment Carrefour rend-il compte, ou pas, de ces impacts négatifs dans son rapport d'activité ?

Dans son rapport d'activité et de développement durable 2009, Carrefour choisit d'utiliser certains indicateurs sociaux et sociétaux pour rendre compte de ses impacts. Ceux-ci sont au nombre de trois : la part des femmes dans le management, le nombre moyen d'heures de formation par salarié et le nombre de salariés handicapés. Aucun de ces indicateurs ne donne d'informations sur les non-salariés de Carrefour, c'est-à-dire sur les travailleurs employés par ses sous-traitants.



Dans son rapport, Carrefour consacre un encadré entier à une affaire pour laquelle Peuples Solidaires et le Collectif Ethique sur l'étiquette l'ont épinglé l'année dernière : un cas de répression syndicale chez l'un de ses fournisseurs en Turquie. Alors même que cette affaire est toujours en cours, et qu'aucune solution satisfaisante n'a été trouvée avec les ONG et syndicats impliqués, Carrefour dit dans son rapport avoir poussé son fournisseur à mettre en place une formation des salariés de l'usine sur la liberté syndicale. Ce que Carrefour ne dit pas en revanche, c'est qu'ONG et syndicats ont remis en cause le bien fondé de cette formation, à laquelle n'ont pas été autorisés à participer... les syndicats !

Carrefour explique dans son rapport d'activité que 852 audits sociaux sont menés pour contrôler l'application de son code de conduite par ses fournisseurs. Faute de savoir combien de fournisseurs Carrefour possède (sans doute plusieurs milliers), ce chiffre de 852 reste toutefois une donnée particulièrement floue.

L'exemple de Total (Aloys Ligault, Les Amis de la Terre)

Le géant pétrolier Total est une des plus grosses capitalisations du CAC40, et fait partie des cinq plus grosses entreprises pétrolières mondiales, les « majors ». Présent dans les secteurs de l'exploitation, du raffinage et de la distribution, ainsi que de la chimie, Total annonçait en 2009 7,8 milliards d'euros de résultats net.

Total présente un rapport développement environnement et société 2009 (http://www.total.com/MEDIAS/MEDIAS_INFOS/3356/FR/Total-2009-csr-vf.pdf) novateur et mettant à disposition du lecteur de nombreuses informations sur ses impacts sociaux, environnementaux. Toutefois, l'analyse des conditions de vérification de ces informations montre que d'une part, seulement un tiers de ces données sont vérifiées par un tiers indépendant, et que d'autre part le vérificateur ne délivre qu'un niveau d'assurance « modéré », soit le niveau minimum de garantie de cohérence et de vraisemblance des informations.

Cela signifie que seule une partie des informations présentées par Total est vérifiée, et que cette vérification est de piètre qualité. Avec en mémoire les dramatiques conséquences environnementales de la marée noire du Golfe du Mexique, on mesure l'urgence de parvenir à la publication d'informations extrafinancières crédibles, pertinentes et vérifiées.

L'exemple de Michelin (Carole Peychaud, CCDF-Terre Solidaire)

Michelin est un fabricant français de pneumatiques qui détient près de 20% du marché mondial. Société cotée en bourse, Michelin évoque dans son rapport d'activité 2009 son activité en Inde, pays dans lequel le CCDF-Terre Solidaire travaille avec l'ONG IRDS (Integrated Rural Development Society) sur les impacts négatifs de ces activités sur les populations locales (cf. plus bas, témoignage de Nicholas Chinnapan, représentant de l'IRDS).

La seule information que Michelin rapporte sur son activité en Inde est la suivante : « Misant sur la radicalisation du marché des pneus poids lourds, qui s'accélère du fait du développement des infrastructures routières, le Groupe a ouvert un premier Michelin Truck Service Center et va construire une usine de pneus pour poids lourds dans l'État du Tamil Nadu. Elle devrait être opérationnelle d'ici trois ans ».

3_ La mobilisation de l'ANAIRC pour faire reconnaître la responsabilité d'une entreprise au Nicaragua (Carmen Rios, présidente de l'Association nicaraguayenne des personnes souffrant d'insuffisance rénale chronique (ANAIRC))

Plus de 3000 morts, 5000 malades, dont certains condamnés, des eaux gravement polluées et un environnement sacrifié... c'est le bilan des conséquences de l'utilisation de pesticides pour l'exploitation de la canne à sucre au Nicaragua, plus particulièrement dans la région de Chihpalga, dans l'Ouest du pays. C'est là qu'en 1989, le chef d'entreprise Alfredo Francisco Pellas fonda la sucrerie San Antonio, l'une des plus grandes d'Amérique centrale, et donna ainsi naissance à l'une des entreprises les plus puissantes de la région. Là aussi que des dizaines de milliers de travailleurs ont donné les meilleures années de leur vie, se tuant à la tâche dans ses immenses plantations, avant d'être victimes d'une maladie mortelle : l'insuffisance rénale chronique (IRC) causée par les pesticides abondamment utilisés par cette industrie. Selon le Groupe Pellas, « la responsabilité sociale d'entreprise est une valeur toujours présente dans sa philosophie d'entreprise ». Des paroles que viennent démentir la passivité de cette gigantesque centrale sucrière depuis qu'elle est directement interpellée par les victimes directes de ses activités.



« La fortune des chefs d'entreprise se fait au prix du sang des ouvriers. Nous faisons entendre notre cri de douleur pour que le monde nous écoute, pour qu'il regarde vers cet endroit où les gens meurent chaque jour » explique Carmen. C'est en 1996 qu'un médecin de la sucrerie a publiquement révélé que la maladie dont souffraient les milliers de travailleurs des plantations de l'entreprise Pellas était l'IRC. Les gens ont alors commencé à s'inquiéter et à protester. L'entreprise a donc décidé de fermer le village et a transféré les travailleurs sur un autre terrain. L'entreprise a alors soumis tous ses travailleurs à des analyses médicales systématiques pour identifier les cas d'IRC. Ceux qui en étaient atteints étaient immédiatement licenciés, sans indemnités. On leur a conseillé de s'adresser à la sécurité sociale pour obtenir une pension d'invalidité. Face à la multiplication des cas d'IRC et à la passivité des autorités publiques et de l'entreprise, des travailleurs victimes ont décidé de s'associer pour défendre leurs droits. Les efforts et la persévérance de l'ANAIRC ont permis d'obtenir d'énormes améliorations en matière de soins, de médicaments et de versement de pensions d'invalidité. Le ministère de la Santé a ouvert un centre de dialyse à Chinandega. Un autre centre fournit les médicaments nécessaires aux malades. Depuis 2005, l'ANAIRC a également obtenu de la sécurité sociale des milliers de pensions d'invalidité. Celles-ci restent toutefois trop maigres pour vivre dignement. Ce que réclament aujourd'hui les victimes, c'est l'indemnisation des dommages causés à leur santé par l'entreprise Nicaragua Sugar Estates Ltd., qui gère la sucrerie de San Antonio et qui appartient au Groupe Pellas. En 2004, le Nicaragua a reconnu l'IRC comme maladie professionnelle. Mais malgré cela, l'entreprise nie sa responsabilité dans cette affaire et soutient que les causes de la maladie ne sont pas liées à son activité. Plusieurs centaines de travailleurs se relaient depuis à Managua, au pied des bureaux du Groupe Pellas, où ils campent dans des conditions particulièrement difficiles.

MATINÉE 3 :

ACTIONS EN JUSTICE: QUELLES POSSIBILITÉS POUR QUELLE EFFICACITÉ ?

1_ Les différents obstacles et opportunités rencontrés par Sherpa pour permettre aux victimes des activités des multinationales d'obtenir réparation du préjudice subi (Marie-Caroline Caillet, Sherpa)

Aujourd'hui, une entreprise responsable est une entreprise qui prend en compte les préoccupations liées au développement durable dans la conduite de ses affaires. L'essor que connaît la responsabilité sociétale des entreprises ne doit pas se confondre avec la responsabilité juridique de celles-ci. En effet, aucune loi ne contraint les entreprises transnationales à agir de manière responsable. Chaque entité composant l'entreprise transnationale reste soumise à la législation de l'État sur lequel elle exerce ses activités. Cela signifie-t-il qu'une entreprise transnationale socialement responsable ne peut pas voir sa responsabilité être mise en jeu en cas de préjudice causé par ses activités ?

Les initiatives privées en faveur d'une responsabilité sociétale sont-elles prises pour pallier l'absence de régime de responsabilité juridique des entreprises transnationales ?

Si le droit international n'offre pas encore d'outils propres à encadrer les activités des groupes de sociétés transnationaux, les droits nationaux proposent néanmoins certaines solutions, comme le montre l'exemple du droit français.

Une entreprise transnationale (ETN) est un groupe de sociétés développant des activités de service ou de production sur le territoire de plusieurs États et possédant un centre de décision situé dans l'un de ces États. L'activité de ces groupes étant internationale, nous serions tentés de rechercher dans le droit international les règles encadrant leurs activités. Toutefois, les ETN ne sont pas, en droit international, des sujets de droit.

N'étant pas un sujet de droit international, le groupe de sociétés n'a pas de capacité juridique internationale. Il n'est dès lors ni titulaire de droits ni soumis à des obligations. Par conséquent, les conventions internationales ne leur sont pas directement applicables. Seuls les États, sujet de droit international, ont l'obligation de respecter les normes contenues dans une convention internationale, à charge pour eux de traduire ces règles internationales en normes internes.

La difficulté réside alors dans le caractère transnational de ces groupes de sociétés. Chaque entité du groupe est soumise à une législation et à un système judiciaire différent alors que l'organisation économique de chaque entité répond à une logique de groupe. Les règles du droit international public n'étant pas directement applicables aux ETN, la mise en jeu de leur responsabilité



ne pourra pas être recherchée devant les tribunaux internationaux. En cas de dommage causé par l'une des entités du groupe dans un pays donné, les entités situées sur d'autres États ne risqueront donc pas d'être inquiétées.

L'état actuel du droit international n'offre ainsi pas aux États les moyens de contrôler les groupes de sociétés transnationaux puisqu'ils échappent à toute obligation globale. Il y a finalement un décalage entre la vision juridique et la vision économique du groupe. Juridiquement le groupe n'existe pas alors qu'économiquement si.

Le droit international ne reconnaissant pas les groupes de sociétés comme des sujets de droits, qu'en est-il du droit interne ?

Très peu de législations ont accepté de donner une définition légale du groupe de sociétés. Bien plus qu'une simple définition, l'enjeu est de taille puisque la plupart des États ne reconnaissent pas aux groupes de sociétés la personnalité morale. Les groupes de sociétés ne sont donc ni des sujets de droit international ni des sujets de droit interne à qui seraient conférés des droits et obligations. En conséquence, les groupes de sociétés, privés de personnalité morale, n'existent pas juridiquement. Le groupe dans son ensemble ne peut dès lors pas répondre des fautes commises par les entités le composant.

Dans ce contexte, quel recours peut être proposé à la victime d'une filiale située sur le territoire de l'État B qui agit pour le compte d'une société mère située sur le territoire de l'État A ?

Si la mise en jeu de la responsabilité du groupe ne peut être recherchée, c'est alors la responsabilité au sein du groupe qui doit être examinée.

Mais là encore, de nouvelles questions se posent :

/// Sur quels fondements une société peut-elle être responsable pour les activités d'une autre société appartenant au même groupe ?

/// À ce titre, les droits et obligations imposés à la société tête de groupe peuvent-ils être étendus aux entités composant le groupe ?

Si la personnalité morale n'est pas reconnue aux groupes de sociétés dans la plupart des États, une majorité d'États reconnaissent tout de même cette personnalité morale aux sociétés, ce qui a pour conséquence de pouvoir viser non pas les dirigeants de la société mais la société elle-même.

Les difficultés liées à la mise en jeu des responsabilités civiles et pénales ont ensuite été présentées.

L'enjeu du caractère transnational des entreprises pose de nombreuses difficultés en termes de mise en oeuvre de leur responsabilité. Ces personnes morales de droit privé restent soumises au droit interne et rares sont les pays qui prévoient des régimes juridiques particuliers à ces entités transnationales.

Les limitations territoriales induites par l'application du droit national sont donc devenues de véritables barrières à l'encadrement des activités extraterritoriales de ces entreprises qui sont alors soumises à des législations différentes. Cette situation a créé un véritable marché des droits nationaux qui sont devenus des critères de décisions stratégiques pour le développement des sociétés transnationales.

Les diverses initiatives en matière de responsabilité sociétale ne sont qu'une réponse partielle aux problématiques induites par les activités de ces acteurs qui échappent aujourd'hui à tout contrôle étatique.

Questions

Existe-t-il des sanctions pour les crimes économiques ?

› Oui, il y a des règles. Le problème est de les mettre en oeuvre. Il n'existe rien au niveau international qui s'adresse aux entreprises. On dépend de la bonne volonté des États.

Existe-t-il des équivalents de Sherpa à l'international, notamment dans le Sud ?

› Il n'y a pas d'équivalent de l'ONG Sherpa, mais des organisations de victimes qui font appel aux services de Sherpa. Il existe en revanche d'autres organisations qui font la même chose au niveau européen, comme Friends of the Earth par exemple. Pour les ONG du Sud, c'est plus difficile...

Pourrait-on envisager comme axe de plaidoyer de demander l'équivalent d'une Cour pénale internationale (CPI) pour

les entreprises ?

› De nombreuses ONG ont très récemment milité pour que les ETN puissent être attirées devant la CPI. Malheureusement, ça n'a pas été accepté. L'option d'un tel axe de plaidoyer aujourd'hui, suite à cette déconvenue majeure, ne paraît donc pas très réaliste.

Quelle est la stratégie actuelle de Sherpa et du Forum RSE vis-à-vis de l'Union européenne ?

› On a monté un groupe de travail composé de juristes en 2006 pour comprendre où étaient les difficultés. Ce groupe de travail a publié un rapport, qui a été présenté à l'Union européenne avec trois demandes fortes. Nous demandions alors une directive sur la RSE. On a toutefois réalisé il y a un an que cette bataille serait trop longue à mener, et décidé de faire des demandes secteur par secteur : notre stratégie consiste donc aujourd'hui à proposer des amendements aux différentes directives existantes ou qui paraissent (sur le travail, sur le principe pollueur payeur etc.).

A-t-on bien fouillé nos archives et est-on sûr qu'il n'existe pas d'équivalent en France de l'ATCA dont on pourrait se servir ?

› Il n'existe pas en France d'équivalent de l'ATCA. Il nous faut en revanche faire preuve de créativité dans l'interprétation des règles existantes.

La médiatisation d'une affaire peut-elle aider au cours d'une action en justice ?

› C'est un levier important. Nous mettons souvent en place des actions liées : une campagne de pression médiatisée couplée avec une action en justice par exemple.

Le principe de transparence est-il un enjeu important de ces actions ?

› La transparence est inhérente à l'obligation de reporting. On veut que les entreprises nous transmettent les informations sur les conséquences sociales et environnementales. L'important est de prévenir le dommage, et il faut qu'elles soient transparentes pour que nous puissions mettre en cause leur responsabilité.

Quelles conséquences peut avoir sur la vie d'une association le fait d'être déboutée dans une affaire de ce type ?

› On a peu de fonds, les avocats qui mènent ces actions sont donc des avocats qui travaillent bénévolement. Nous essayons d'obtenir des fonds pour mener les enquêtes etc. Mais les frais de justice sont pris en charge par les associations elles-mêmes.

N'est-il pas nécessaire de remettre en cause publiquement l'éthique de cabinets d'audit ?

› C'est ce que font les ONG qui travaillent sur la question. L'une de nos demandes pendant les négociations sur le Grenelle était d'ailleurs que ce soit l'Etat qui soit en charge de vérifier l'action des entreprises et non plus les cabinets d'audit.

2_ Impacts des activités de Michelin en Inde

(Nicholas Chinnapan, représentant de l'IRDS)

De nombreuses ETN tentent de prendre le contrôle des ressources naturelles d'autres pays afin de faire des profits. Les communautés locales résistent à ces occupations privées de leurs ressources naturelles. Chaque jour, nous voyons des résistances de ce type se mettre en place autour du monde.

Dans le cas particulier de Michelin au Tamil Nadu, les communautés locales se sont soulevées contre les tentatives d'acquisitions de compagnies privées. Ce dont elles ont besoin, c'est : la mobilisation de la base ; des actions en justice et un travail de plaidoyer pour soutenir leur mobilisation. Nous pensons que ces trois composantes doivent se compléter les unes les autres.

Le village touché par les activités de Michelin au Tamil Nadu est composé majoritairement d'intouchables et de tribus. Les communautés de ce village s'occupent de 500 hectares de terres depuis des générations. Elles protègent la forêt, pour la simple raison que cette forêt constitue leur principale ressource. Pendant la saison des pluies, les travailleurs récupèrent l'eau dans des tanks naturels et l'utilisent pour irriguer les cultures. Cette forêt est également leur ressource principale pour l'élevage, ils y trouvent les plantes médicinales dont ils se servent pour se soigner et se servent du bois qu'ils y coupent pour chauffer la nourriture des bébés. Autour de cette forêt, vivent plusieurs communautés, plusieurs villages. Un jour, ils ont appris que le gouvernement allait promouvoir une activité extractive et y acquérir des terres. En entendant l'information, les gens ont commencé à protester pacifiquement. Ils n'ont pas été entendus par le gouvernement. Ils ont donc décidé de poursuivre le gouvernement en justice.

Avec le soutien du CCFD-Terre Solidaire, l'IRDS a pu réaliser un film documentaire sur cette situation, communiquer à Michelin,



qui a pour projet d'installer des unités de production de pneus sur ces territoires, tous les détails du dossier, et obtenu un rendez-vous avec eux. Lors de ce rendez-vous, nous nous sommes aperçus que Michelin n'était en réalité pas au courant du conflit sur place.

Questions

Quelle est la responsabilité principalement mise en cause dans cette affaire ? Celle de Michelin ou celle du gouvernement du Tamil Nadu ?

- › Dans ce genre d'affaires, c'est avant tout la responsabilité du gouvernement qui est en cause. Faute de pouvoir nous faire entendre de notre gouvernement, nous avons été contraint de faire un rapport spécial à la Commission des droits de l'Homme, d'entamer des poursuites en justice à Delhi etc. Même si Michelin se retire, une autre entreprise prendra sa place.

Si Michelin ne tient pas parole, que ferez-vous ?

- › Si Michelin ne respecte pas ses promesses, on pourra envisager une campagne publique avec le CCFD. Au niveau juridique, toute action semble compliquée à mettre en place, car la société qui est concernée n'est pas Michelin directement.

Existe-t-il une action concertée pour mettre fin à ces problèmes de ventes de terres ?

- › Le CCFD et Peuples Solidaires travaillent tous deux sur la question de l'accaparement des terres. Le CCFD collecte actuellement des informations sur des entreprises françaises coupables de tels accaparements et Peuples Solidaires dénonce régulièrement à travers ses campagnes urgentes les accaparements de terres notamment en Afrique. Nous prévoyons en effet prochainement de lancer la discussion au sein du Forum RSE sur la RSE en matière d'accaparements de terres.

3_ Quelle efficacité des actions en justice ?

Exemple n°1 : Shell au Nigéria (par Aloys Ligault, Les Amis de la Terre)

Depuis cinquante ans, les activités de Shell au Nigéria ont eu pour conséquences néfastes des fuites de pétrole qui ont provoqué des petites marées noires. Ces déversements étant relativement limités, mais extrêmement nombreux et répétés, ils ont été plus difficiles à détecter que s'ils avaient été massifs. Ils ont eu des conséquences catastrophiques pour les populations locales en matière environnementale et sanitaire. Après avoir été déversé, le pétrole a en outre été récupéré par Shell et brûlé, ce qui a eu un impact particulièrement négatif sur les mangroves environnantes.

Une action en justice a donc été intentée par Les Amis de la Terre-Pays-Bas contre la maison mère Royal Dutch Shell aux Pays-Bas, pour les activités de Shell Nigeria, une société que Royal Dutch Shell contrôle. Mais la maison-mère a nié toute responsabilité en la matière, arguant qu'étant une holding, Shell Nigéria était une société indépendante de la maison-mère, qui ne pouvait donc être responsable de ses activités au Nigéria. Le juge néerlandais en a toutefois décidé autrement en acceptant de se saisir du dossier.

Exemple n°2 : Affaire du Probo Koala en Côte-d'Ivoire (Carole Peychaud, CCFD-Terre Solidaire)

Le 19 août 2006, le navire Probo Koala, composé d'un équipage russe, battant pavillon panaméen, appartenant à une société grecque et affrété par la société Trafigura à la fois néerlandaise et suisse, accoste au port autonome d'Abidjan en Côte d'Ivoire et y déverse 528 m3 de déchets toxiques. Ce déversement provoque le décès de 17 personnes et des milliers d'intoxications. Quelques semaines auparavant, le bateau avait refusé de décharger cette cargaison lors d'une escale à Amsterdam, invoquant un coût trop important de la main-d'œuvre.

En septembre 2009 débute le procès à Abidjan contre le gouvernement qui a donné les autorisations, et contre les sociétés (mère et filiale). Seul le dirigeant de l'entreprise Tommy sera envoyé en prison. Trafigura de son côté passe un accord avec le gouvernement ivoirien pour verser des dédommagements contre l'arrêt des poursuites.

Depuis le 1er juin, la société suisse Trafigura, qui avait affrété le navire, était poursuivie pour avoir enfreint la législation sur l'importation et l'exportation de déchets dangereux et pour ne pas avoir mentionné la véritable nature des produits transportés.

Dernières nouvelles :



Le jugement dans l'affaire du Probo Koala a été rendu vendredi 23 juillet 2010.

Le jugement rendu par le tribunal d'Amsterdam ne concerne que les faits qui se sont déroulés dans le port d'Amsterdam en juillet 2006 et non pas ce qui s'est passé à Abidjan un mois plus tard. La justice hollandaise a condamné la société suisse Trafigura à une amende d'un million d'euros. Elle lui reproche de ne pas avoir respecté les termes de la Convention de Bâle concernant l'importation et l'exportation de déchets toxiques. Cette Convention prévoit notamment que des produits dangereux transportés sur des bateaux européens ne peuvent franchir les frontières européennes. Le tribunal d'Amsterdam a aussi condamné la multinationale suisse pour avoir caché la vraie nature des produits transportés lors de son escale, à la société Amsterdam Port Services qui était chargée de nettoyer les cales du bateau. L'employé de Trafigura qui avait coordonné l'escale a, quant à lui, été condamné à six mois de prison avec sursis et 25 000 euros d'amende. Le capitaine du navire a, lui, écopé de cinq mois de prison avec sursis. Présente lors de l'audience, l'ONG Greenpeace estime que cette décision est un premier pas dans le règlement de l'affaire du Probo Koala. Elle espère maintenant voir Trafigura poursuivie pour le déversement des produits toxiques en Côte d'Ivoire.

Exemple n°3 : Lidl au Bangladesh (Fanny Gallois, Peuples Solidaires)

Lidl est une entreprise allemande, leader en Europe de la grande distribution maxidiscount, dont le modèle économique est basé sur une réduction maximale des coûts. Elle se fournit en vêtements auprès de différents sous-traitants au Bangladesh. Son chiffre d'affaires est de 52 milliards d'euros, alors que le PIB de ce pays est de 53 milliards d'euros...

En 2009, la Clean Clothes Campaign (CCC) réalise une enquête qui révèle que les conditions de travail chez les sous-traitants de Lidl au Bangladesh violent les lois du Bangladesh, standards internationaux et le code de conduite de Lidl.

Pour autant, Lidl publie des prospectus dans lesquels il se vante de « s'opposer catégoriquement au travail des enfants ainsi qu'aux violations des droits de l'homme et du travail dans ses unités de production » et de « garantir le respect de ces droits ». Une association de consommateurs allemande décide alors de saisir les tribunaux et accuse Lidl de « violation des lois sur la concurrence déloyale en raison d'une publicité trompeuse ». Le juge accepte de se saisir de l'affaire, mais avant la fin du procès, Lidl propose à l'association de consommateurs un règlement à l'amiable aux termes duquel elle s'engage à retirer les publicités trompeuses mises en cause, de ses brochures publicitaires.

Questions

Pourquoi avoir accepté un accord à l'amiable ?

- › Un accord de ce type a l'énorme avantage d'être plus rapide qu'une action en justice. En outre, lorsque l'entreprise accepte par cet accord de répondre à l'ensemble des demandes de l'accusation, il y a peu de raison de le refuser. Sauf à vouloir établir un précédent en droit, ce qui aurait effectivement pu être un objectif dans le cas de l'affaire Lidl. Cependant, en refusant l'accord, on prenait également le risque d'une décision de justice en notre défaveur, et donc le risque de tout perdre. C'est donc une question de stratégie qui s'évalue au cas par cas.

Comment faire pour créer des précédents pour qu'il y ait des démarches obligatoires et non volontaires ?

- › C'est tout l'objet de notre plaidoyer dans le cadre des négociations de la loi Grenelle. Les actions en droit de la consommation ou encore en droit du travail constituent également des leviers qui permettent de développer des précédents.

Les modules de formation

Module 7 : Les pays du Sud peuvent-ils autofinancer leur développement ?

Organisé par : CCFD - Terre solidaire // AITEC - IPAM // CADTM // Secours Catholique // Oxfam France.

MATINÉE 1 :

LES PED DEVRAIENT ILS SE PASSER DE L'AIDE ?

INTRODUCTION /// Jean Merckaert

Sondage :

Pour financer le développement, faut-il en priorité :

- /// Annuler la dette
- /// Augmenter l'aide
- /// Combattre l'évasion fiscale
- /// Favoriser l'investissement des firmes multinationales
- /// Combattre la corruption

CA SE DISPUTE /// Pascal Ofdestritte : présentateur

Cartons verts / cartons rouges

Principe : 2 invités, un débat, puis débat avec le public.

Si le public est d'accord avec la question : carton vert, sinon, carton rouge.

Invités : Carmen De Flouz de L'ONG « Tenez vos promesses », Monsieur Moraled de l'ONG de lutte contre la Françafrique

Question 1 : L'aide a-t-elle réduit la pauvreté ?

Moraled : On ne peut pas isoler l'aide (100 mds USD par an). L'aide est un huilage pour piller les ressources des PED. Nous dénonçons les méfaits de l'APD.

De Flouz : Mais l'aide est essentielle, grâce à l'aide, il y a beaucoup d'avancées dans les PED.

Moraled : Les ressources sont présentes dans les PED, le problème c'est la fuite qui représente 4 à 5 fois l'aide (accueil des étrangers, consultants : 350 millions USD au Mozambique...). L'aide accapare les ressources des Etats qui passent leur temps à gérer les demandes des différents bailleurs.

De Flouz : il est évident qu'aujourd'hui une partie de l'aide est gaspillée, il faut donc renforcer la transparence pour renforcer les Etats (sur les 10 premiers pays recevant de l'aide de l'UE, on observe une augmentation des dépenses sociales de 30%).

L'aide est-elle efficace ?

Majorité de rouge.

Rouge : L'origine du problème est le post colonialisme qui a dicté les manières de diriger des pays. Il y a des aides intéressantes à prendre en compte. Il ne faut pas tout rejeter en bloc. Si les pays du sud sont dans cette situation c'est à cause du post colonialisme, il faut annuler la dette, rendre les biens mal acquis (BMA)..

Vert : Le don rend mal à l'aise mais il a des qualités. Il ne faut pas tout baser sur elle, il faut la faire fructifier. L'aide est importante pour des projets locaux.

Question 2 : l'aide est-elle une domination économique ou une aide désintéressée des Etats ?

De Flouz : il y a de moins en moins de domination économique dans l'aide (plus que 5% d'aide liée), et de plus en plus de bailleurs ont pour objectif la lutte contre la pauvreté (OMD).

Moraled : l'aide, depuis 50 ans, est clairement un outil de la politique étrangère des pays donateurs.

Le bilan de la libéralisation due à l'APD est catastrophique. La françafrique n'est pas morte. (Voir l'interview de Joyendet du 8

juin 2008 dans Libération).

L'aide-elle le reflet d'une domination économique ?

Grosse majorité de vert.

Rouge : l'aide en elle-même n'est pas une domination économique mais c'est le mode de fonctionnement qui provoque une domination. S'il y avait une coopération saine, il n'y aurait pas de problème. C'est la façon dont elle est donnée qui pose problème.

Vert et rouge : le problème c'est la façon dont on utilise l'aide.

Vert : l'aide est intéressée et soulève donc une certaine domination (ex du Gabon : on donne mais on veut quelque chose en échange).

Réaction des invités :

De Flouz : ce n'est pas l'aide qu'il faut remettre en cause mais comment elle est utilisée.

Moraled : il faut faire la distinction entre aide publique et aide privée. Don privé= solidarité.

Question 3 : L'aide entretient-elle la corruption ou elle la combat ?

Moraled : l'aide, comme tout ce qui rentre dans les PED peut être soumise à détournement. Le problème est le rapport des citoyens à l'Etat. Si la moitié des finances de l'Etat vient des bailleurs, à qui doit-il rendre des comptes ? Aux citoyens ? Aux bailleurs ?

De Flouz : il faut inverser la réflexion : si l'aide est bien allouée et que la société civile peut avoir accès aux comptes, dans ce cas l'APD peut soutenir des contres pouvoirs, essentiels au fonctionnement d'une démocratie. L'aide peut financer des mécanismes d'audit (exemple au Mali). L'aide peut aider à mieux collecter des impôts par des programmes de renforcement des administrations fiscales (ex au Mali, les recettes fiscales ont été multipliées par 2 en informatisant le fisc, en formant les fonctionnaires du fisc).

Moraled : seulement 1% de l'aide au développement est à destination de programmes de renforcement des administrations fiscales.

L'aide entretient-elle la corruption ?

Majorité de vert.

Rouge et vert : c'est les pays donateurs qui ne font pas attention à qui ils donnent l'aide (ex du Congo Brazzaville). Tout dépend de comment est gérée l'aide. Il faut renforcer la société civile.

Faut-il bannir l'aide ?

À peu près autant de rouges que de verts.

Rouge et vert : l'aide vers les pays du Sud n'est pas qu'une aide financière, il y a aussi l'échange technologique qui est très important. Il faut aider les pays du Sud à se servir de leurs propres ressources.

Vert : la question de l'aide est biaisée avec la mise en place de relations d'infériorité. Il faudrait plutôt parler de réparations et de co-développement. L'aide doit être gérée par un gouvernement démocratique et pas selon les bailleurs (qui vont à l'encontre des processus démocratiques internes).

Conclusion du débat :

De Flouz : il ne faut pas bannir l'aide, on ne peut pas nier les résultats de l'aide. Il faut une meilleure gestion de l'aide, en renforçant le rôle de l'Etat.

Moraled : il faut bannir l'aide de notre langage. La prétention des pays du nord à mettre le Sud dans une position d'assistés est insupportable. Il faut une réparation des pillages qu'on a fait subir aux pays du Sud. Mais il ne faut pas bannir l'aide en termes de flux financiers de solidarité (destination universelle des biens). La richesse appartient à tous, il faut partager, ça fait partie du contrat social (comme la sécurité sociale à l'échelle mondiale).

Le débat continue en dehors de l'émission.

Fin du jeu.



CONFÉRENCE - DÉBAT

Jean Merckaert présente Gregory Mintsu, Gabon /// Hugo Arias, Latindadd, Equateur /// Abdul Khaliq, CADTM, Pakistan

Interventions

Hugo

Les pays du Sud financent le Nord. Entre 1997 et 2008, 4000 milliards de dollars fuient du Sud vers le Nord. L'Amérique latine a une dette interne énorme. La dette est due au système des pays développés, avec une surexploitation de la main d'œuvre et des ressources du Sud.

Les institutions financières internationales (IFI) ont agi comme gardien du capital international contre les pays du Sud avec la complicité des gouvernements du Sud.

Audition de la dette en Equateur : Problème de la réduction de la souveraineté :

Les droits des créanciers prévalent sur les lois nationales et mêmes internationales. La chose la plus scandaleuse est que les documents sont rédigés au Nord et signés au Sud. 86% de ce qui a été payé par l'Équateur est en réalité le service de la dette et représente 65% du budget national. Avec la privatisation des entreprises de service, les impacts sont terribles au niveau social, économique et environnemental. Actuellement mise en place d'un système alternatif par la « banca del sur ». Le Sud doit sauver le Sud !

Grégory

Afrique et Gabon :

L'Afrique est le continent le plus riche mais aussi le plus pauvre. Elle a un potentiel pour se développer or c'est le continent le plus en régression de la société.

L'aide au développement n'est en réalité pas une aide. Si le Gabon n'était pas dans la françafrique, il pourrait être l'un des pays les plus riches au monde. Mais le Gabon n'est pas libre de choisir lui-même son destin. C'est pour ça que Grégory s'est porté partie civile contre son propre gouvernement.

François Xavier Verschave a montré comment la dette fonctionne. L'argent au lieu de servir au développement va enrichir le gouvernement, de façon personnelle.

La France est un des pays du G8 à avoir signé en premier la restitution des BMA mais n'a en réalité jamais rien restitué. Le « crime patrimonicide » doit être selon Grégory un crime contre l'humanité, d'autant plus qu'il a fait bien plus de mal que nombre de guerres.

Abdul

La dette au Pakistan :

90% du budget est alloué à l'armement et au service de la dette, 2,5% pour l'éducation et 1,5% pour la santé. 54 milliards de dollars de dette et le Pakistan paye aux différentes IFI environ 55 milliards de dollars. Le Pakistan est une dictature proche des Etats-Unis et des IFI qui lui donnent des aides avec conditionnalités. Dans l'ensemble la dette publique reste la principale source d'instabilité du Pakistan.

70% de la population dépend de l'agriculture mais il a fallu enlever toutes les subventions, pareil pour l'électricité, et ceci à cause des conditionnalités de l'aide du FMI. Actuellement le Pakistan a besoin d'une annulation de la dette publique. Le gouvernement au lieu de faire de nouveaux prêts, devrait se concentrer sur l'annulation de la dette en tant que justice sociale.

Il faut un audit extérieur pour évaluer les effets de la dette, il faut une enquête indépendante des processus de privatisation.

Questions du public

Pourquoi une annulation que partielle de la dette de l'Equateur ?

Hugo :

En 2009, 40% de la dette provient de banques privées et multilatérales et entre 10 et 15 % pour les gouvernements et le Groupe de Paris. Nous ne devrions pas payer la dette de la Banque Mondiale. Dette au club de paris : au départ 250 millions, aujourd'hui plus de 1 000 millions.

Quelles sont les institutions liées à la dette ?

Abdul

Il y a d'autres créanciers que le FMI, il y a les créanciers bilatéraux. De nombreux pays ont accordé des dons après les tremblements de terre au Pakistan, mais en réalité ce n'était pas de l'aide sous forme de dons mais de la dette. Les médias ont difficilement trouvé l'information et c'est actuellement très difficile de connaître à qui on doit, ce qu'on a remboursé... car c'est placé sous secret pour « sécurité d'Etat » au ministère des Finances.

Pour lutter contre la corruption, peut-on médiatiser plus d'affaires ?

Grégory

La médiatisation n'est pas suffisante, et ne marche pas toujours (exemple des BMA). La solution est pénaliser le crime patrimonial.

La dette Gabonaise n'a pour la population rien apporté à part le renforcement de la pauvreté. La question est de savoir où va l'aide au développement.

Jean

La médiatisation des cas de corruption fait prendre des risques sur place. En France, nous avons la possibilité de médiatiser ces cas, et donc la responsabilité de le faire. Mais la médiatisation ne suffit pas si elle n'est pas suivie de poursuites judiciaires.

Abdul

Il y a un cas de corruption actuellement au Pakistan pour une affaire d'il y a 15 ans. Les comptes rendus des procédés ont disparu, la corruption a été empochée par des journaux militaires et il y a eu des menaces pour faire taire cette affaire. Il y a un très faible suivi des affaires de corruption.

Comment le Sud peut-il développer le Sud ?

Hugo

L'argent ne doit pas rendre les riches encore plus riches. La Banca Del Sur a été créée pour une meilleure répartition des richesses, et ceci sera possible qu'avec une grande participation de la société civile.

Le meilleur résultat pour le moment est l'audit de la dette avec des résultats importants (70% de réduction de la dette et poursuite des responsables).

Maintenant le gouvernement ne pourra s'endetter que pour des infrastructures, la santé ou l'éducation.

Comment voyez-vous la sortie de la relation Françafrique ?

Gregory

Le cinquantenaire est fêté à Paris, c'est un signe que nous ne sommes pas souverains. Le Gabon reste un comptoir colonial de la France. Sur 108 députés il y en a 100 de la majorité, donc l'audit est impossible. Bongo a été au pouvoir pendant presque 42 ans et il a imposé une culture de l'argent facile (militarisme à la majorité est le meilleur ascenseur social). La moindre dissidence est fortement réprimée. La vie citoyenne n'est pas possible. Pourquoi les gouvernements occidentaux s'entêtent à avoir des pratiques dépassées ? Ils savent qu'ils ne risquent rien, ils poussent donc les gens à bout.

Quels sont les rôles de la citoyenneté et des ONG dans l'aide au développement, tant au Nord (dans la politique d'APD) qu'au Sud ?

Jean

Les parlementaires et les ONG ne font pas leur boulot autant au Sud qu'au Nord. Il manque un contre-pouvoir institutionnalisé. Il faudrait une délégation permanente de la société civile au Parlement. Le citoyen doit être aidé pour faire face à l'Etat (la santé de la démocratie se mesure selon 3 étages : citoyen, marché, pouvoir. Le 1er étage doit être très fort pour faire valoir les droits des citoyens).

MATINÉE 2 :

QU'ONT À GAGNER LES PAYS DU SUD EN ATTIRANT LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS (IDE) ?

1. Les industries extractives : le cas du Canada (Alain Denault) et le cas du Gabon (Marc Ona – PWYP Gabon).
2. Evasion fiscale des multinationales

LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

Maylis Labuquière anime

Rôle des IDE dans le développement : dogme libéral (ouvrir les marchés pour attirer les investissements et induire de la croissance), or les investissements représentent 2% du PIB africain. La plupart des IDE vont vers la Chine. Et en Afrique, seuls 4 pays concentrent la grande partie des IDE.

Alain Denault

Il faut oublier la bonne image du Canada. 75% des sociétés minières sont enregistrées au Canada. Le Canada se présente comme ami du genre humain mais il est la juridiction qui couvre les agissements des industries extractives.

Historiquement, le Canada est l'instrument de la politique coloniale du Royaume Uni, et donc ses institutions sont intrinsèquement coloniales, avec notamment un soutien aux industries minières. Il a développé son modèle à l'échelle internationale au détriment des pays du Sud.

5 caractéristiques de l'industrie extractive au Canada:

- /// Une bourse favorable à la spéculation boursière, sensible aux effets d'annonce. Il est ainsi facile de faire valoir la valeur d'une extraction.
- /// Le Canada est le bas de laine de la recherche de nouvelles sources d'exploitation. Cet argent là est l'argent des citoyens Canadiens.
- /// Une diplomatie de complaisance : le chef d'Etat est un courtier du capital devenu souverain en vendant des avantages juridictionnels. La diplomatie canadienne est devenue un lobby de l'industrie minière. Le Canada est également très actif au FMI pour faire émerger des codes miniers.
- /// Le Canada est devenu un paradis judiciaire : il est presque impossible de poursuivre les sociétés pour leurs activités à l'étranger.
- /// Propagande au Canada pour le secteur minier.

Question du public : Quel est le rôle de la société civile au Canada ? Les 3 ou 4 sociétés minières internationales sont-elles enregistrées au Canada ?

Il y a des centaines de sociétés d'exploration et d'exploitation au Canada. Peu importe la taille, le nombre, les sommes en jeu sont très importantes.

Dans la société civile il faut goûter soi-même au problème pour se sentir investi. Le peuple ne constitue pas des sujets qui pourraient faire valoir leurs revendications. Chacun défend ses intérêts privés. Il n'y a pas de sentiment national.

Marc Ona

Marc est Gabonais, il n'est pas spécialiste du pétrole, mais il essaye de voir ce que font les gens dans l'extraction des ressources naturelles qui appartiennent à la population. Or le dirigeant s'approprie les ressources. Au Gabon, la situation est complexe. Il y a 2 secteurs importants: le secteur pétrolier (79%) et les mines.

Depuis 1982, le Gabon reçoit seulement 25% du partage d'exploitation, mais ça va dans les mains du président. Part du pétrole dans le PIB = 52 % et dans le revenu à l'exportation = 84%.

Il y a aussi le profit oil. Le trader qui a l'exclusivité du profit oil (M. Dossou) est un conseiller spécial du président et est en Suisse. Ali Bongo a marié son fils à la fille de Dossou (collusion avec le chef de l'Etat : Omar puis Ali Bongo). Les contrats ne sont pas rendus public pour des soi-disant raisons de concurrence. Total et Shell sont les deux majeurs des 29 industries pétrolières. Lien politique entre Total, industrie française et le gouvernement Gabonais. Total paie certaines factures de dirigeants, et ça se



retrouve dans la comptabilité de l'entreprise.

Addax Petroleum (industrie extractive canadienne) a pollué des petites rivières autour des villages où elle installait des plateformes. La population a dû acheter des bouteilles d'eau, dans des villages reculés. Et quand les populations se soulèvent pour défendre leurs droits, l'administration et Addax constituent un bloc et proposent des dédommagements (corruption du chef du village) sans prendre en compte les conséquences sur la santé et au niveau écologique.

Areva a exploité une mine d'Uranium pendant 40 ans en disant à la population qu'il n'y avait aucun risque sanitaire. Or aujourd'hui les conséquences environnementales sont énormes, ainsi qu'au niveau de la santé. Mais personne ne dira que c'est lié à l'exploitation de l'uranium.

Marc fait partie de l'ONG Brainforest qui identifie tous les manquements au code forestier et essaye d'apporter une certaine gouvernance au niveau des forêts. Il fait face à une énorme collusion entre les opérateurs économiques et le gouvernement.

Marc fait également partie de PWYP (publish what you pay) : en 2006 ils ont empêché une industrie chinoise d'exploiter une forêt dans un parc. C'était un contrat incroyable: tous les dégâts environnementaux seront payés par le Gabon, les chinois peuvent faire venir autant de main d'œuvre qu'ils veulent et peuvent exploiter tout ce qu'ils trouvent sur le terrain. Grâce à PWYP ce contrat est en attente.

Possibles actions proposées par le public

ONG Gabonaises : recenser tout ce qui passe sur la radioactivité au Gabon

ONG Nord : /// Demander plus de transparence sur l'industrie pétrolière. Demander une commission d'enquête du Parlement sur l'impact des activités des entreprises européennes sur la société civile africaine.

/// Trouver des infos au sein même de Total, notamment au travers des syndicats.

/// Boycotter Total

/// Obligation d'enregistrer sur un site tous les composants des produits.

/// Faire une campagne d'information, de plaidoyer pour construire des coalitions plus larges.

Marc : Il faut faire une coalition Nord/Sud. Au niveau du Gabon, on s'attaque aux banques et si les opérateurs sont cotés en bourse on s'attaque directement à la bourse. Le syndicat des industries pétrolières (le NEP) a un pouvoir, mais il est fortement corrompu !

Si les citoyens français s'interrogeaient sur les activités de Total, ça commencerait à bouger.

Les BMA ont enrichi de nombreux dirigeants. Les citoyens gabonais ont porté plainte ici, en France, mais pas de résultat.

Maylis : Dans le cadre de la campagne Stop Paradis Fiscaux nous demandons aux comités d'entreprises de faire pression sur leurs entreprises pour demander un reporting pays par pays.

Les parlements sont cités à plusieurs reprises mais nos organisations militent depuis longtemps auprès du parlement et nous avons peu de résultats.

Il faut faire bouger l'entreprise. Les rapports RSE sont faits sur une base volontaire et ne suivent aucun standard. Il faut donc demander de nouveaux standards, pour contraindre les entreprises.

Public :

Il faut prendre des contacts avec des organisations du Sud pour avoir de l'information, des relais sur le terrain.

Marc : Les relais sont importants mais le plus difficile, au Gabon est de trouver la bonne information. La qualité des télécommunications est assez exceptionnelle, on se bat pour joindre un fichier à un mail ! La question des moyens financiers est également délicate, pour être indépendant il ne faut pas prendre l'argent du gouvernement alors qu'il est extrêmement difficile d'avoir un ordinateur, un local...

Public :

Il faut un militantisme supranational.

Il faudrait aussi casser les facilités pour étudier en France, pour pousser les élites à se rebeller contre leur gouvernement.

Marc : En Afrique, on a peur des contre pouvoirs. Un étudiant bien formé est indépendant et est donc un contre pouvoir. Depuis



des années on essaye d'avilir les étudiants. On les menace de leur prendre leur bourse à tout moment, et une fois au pays les étudiants veulent accéder à la fonction publique.

EVASION FISCALE DES MULTINATIONALES

Renaud Vivien, CADTM /// Jean Merckaert, CCFD- Terre Solidaire, plate-forme Paradis fiscaux et judiciaires.

Renaud Vivien

De la crise de la dette au doing business

1982 : la crise éclate et touche les PED qui vont devoir libéraliser par le biais du FMI et de la Banque Mondiale (BM). Le capitalisme néolibéral, consistant à libéraliser l'ensemble de l'économie à partir des années 80, est très poussé dans les PED. Les PED doivent supprimer les subventions aux productions locales et ouvrir leur marché aux transnationales étrangères, alors que les pays du Nord continuent à subventionner leur agriculture (365 milliards de \$ en 2008, la FAO demandait 44 milliards de \$).

Cette logique perdure encore aujourd'hui mais sous le nom de la stratégie PPTE (pays pauvres très endettés) en incluant la notion de bonne gouvernance.

Les PAS (politiques d'ajustement structurel) n'ont pas permis de réduire la dette des pays du tiers monde. Et une nouvelle crise de la dette devrait éclater.

Le Doing business (rapport publié annuellement par la BM) classe les pays du monde en fonction des facteurs favorables à faire des affaires, et notamment la faible fiscalité et l'indicateur relatif à l'embauche des travailleurs (plus il y a de facilité à licencier un travailleurs, plus le pays est bien coté). C'est un instrument de plus pour faire pression sur les Etats et les travailleurs. Singapour est en tête du classement.

C'est le rapport le plus connu de la BM. Le climat des affaires est une conditionnalité pour un pays du Sud pour bénéficier d'un allègement de dette ou un nouveau prêt. Exemple du Congo qui a dû se plier aux Doing Business pour qu'il revoie son contrat avec la Chine (relève pourtant de la souveraineté de l'Etat, mais le FMI a fait pression pour revoir ce contrat). Le Canada a fait pression au G20 pour mettre à l'ordre du jour cette histoire de climat des affaires au Congo.

Le SIRGI est un tribunal interne à la BM, il tranche la plupart du temps pour les firmes multinationales.

› Il faut lutter contre la fiscalité à la baisse

Jean Merckaert

/// Qui a détourné le plus :

Suharto et Mobutu

Quand on pense paradis fiscaux, on pense BMA, c'est une réalité mais ces flux ne sont pas les plus importants.

/// Premier exportateur de bananes en Europe : Jersey

Voyage de la banane, dans les comptes de la multinationale, du Luxembourg aux Caimans, aux Bermudes puis Jersey avant d'aller dans l'UE. Mais quelle est la valeur de cette banane dans les paradis fiscaux ?

/// 1er investisseur étranger en Inde :

Ile Maurice pour environ 43.6%. Puis Singapour pour 8.9%.

C'est une fiction juridique : tourisme fiscal. Les capitaux font un tour à Maurice avant de retourner en Inde et les investissements passent également par Maurice.

BVI (Iles Vierges Britanniques) : 830 000 sociétés pour 19 000 habitants → sociétés boîtes aux lettres.

Sociétés les plus productives aux mondes : Irlande, Suisse, Bermudes (46 fois plus que les français).

/// Impôt préféré du FMI :

La TVA

Les droits de douane ont été bannis par le FMI. Il y a aussi une course au moins disant fiscal.

Entre 99 et 2009, le taux d'imposition des sociétés est passé de 32.6% à 25,51 % au niveau mondial, avec entre 0 et 10% dans les paradis fiscaux. Le FMI préconise la TVA car elle ne permet pas l'évasion fiscale et donc il y a de véritables rentrées, mais elle fait pression sur les plus pauvres.

Les paradis fiscaux sont au cœur de la mondialisation.

Paradis fiscaux = écran de fumée qui permet de dissocier le lieu où la richesse est créée et où elle est enregistrée.

Fuite illicite des capitaux : R. Baker montre que chaque année 800 milliards d'euros fuient les PED. Pour chaque euro d'APD, 10 sortent des PED.

Les acteurs de l'évasion fiscale : les FMN, les corrupteurs, les corrompus. Aidés par les banques et les grands cabinets d'audit et de conseil.

Pour les FMN, il y a 4 étapes :

1. Diviser la société en 10 filiales.
2. Localiser les filiales (notamment les immatériels) en choisissant le moins disant fiscal.
3. Là où l'entreprise doit opérer, elle négocie des cadeaux fiscaux avec les Etats.
4. Déplacer artificiellement les bénéfices vers les filiales offshore : prix de transferts, transferts de dette, fausses factures.

Prix de transferts : l'entreprise maximise l'immatériel pour les transférer dans les paradis fiscaux où la marque (la filiale marque) a son siège.

125 milliards d'euros perdus dans les budgets des Etats chaque année. La pression fiscale se fait donc sur les PME et les classes moyennes et pauvres.

Il y a deux grands oubliés dans cette lutte : les FMN et les pays du Sud.

Questions

Marie : Les indicateurs pour le Doing Business prend-il en compte la gouvernance ? L'éducation ?

Virginie : « Tout est là pour une nouvelle crise de la dette », pouvez-vous développer ?

Réponse de Renaud :

Les principaux indicateurs sont essentiellement libéraux. Il y a des indicateurs administratifs où plus il est facile de créer une entreprise plus la note est bonne.

Facteurs propices à une nouvelle crise de la dette : ce risque est mentionné dans les rapports de la BM et du FMI. Les facteurs sont liés à la crise, car il y a moins de rentrées d'argent dans les pays du Sud par les exportations. De nouveaux prêts vont donc alourdir le poids de la dette externe. La dette interne prend également un poids énorme notamment en Amérique Latine.

Réponse de Carlos Bédoya du Pérou :

Tous les pays d'Amérique Latine ont beaucoup de richesses et beaucoup de pauvreté. Le Brésil, le Mexique et l'Argentine ont le plus de problèmes : seuls 20% de pression fiscale et une forte TVA. La corruption n'est pas le seul problème, il y a l'évasion fiscale et il y a surtout les accords de stabilité signés avec les FMN européennes et américaines. C'est le grand capital qui veut tout acheter. L'Amérique Latine perd 50 milliards de \$ chaque année. L'accès à l'information est nécessaire. L'important est la justice plutôt que l'aide.

Réponse de Jean :

Les FMN sont en position de dicter les lois. Le chiffre d'affaire des 10 premières industries mondiales équivaut au PIB cumulé du Brésil et de l'Inde. En France, le taux moyen réel versé par les entreprises du CAC 40 = 8% alors que les PME = 25 à 33%.

Question :

Daniel de Paris :

Les Etats du Nord ou du Sud peuvent-ils revenir sur des jugements du SIRGI ?

Que peut-on faire en tant que société civile face aux paradis fiscaux ?

Réponse de Renaud :

La SIRGI juge selon des règles favorables aux investisseurs et ignore le bien commun. Il ne prend en compte que les effets de l'Etat sur les investisseurs (pas sur les questions de santé, d'environnement...) en protégeant les investisseurs. Le président de la BM est également président de la SIRGI, en cas d'égalité, il va trancher, et souvent en faveur des investisseurs. Les FMN peuvent saisir directement le SIRGI sans passer par les canaux classiques (dans son propre Etat en premier lieu). D'où la nécessité de sortir du SIRGI (Bolivie et Equateur en sont sortis dernièrement, car atteinte à la souveraineté de l'Etat). Les FMN menacent de ne pas investir dans les pays n'étant pas à la SIRGI.



Réponse de Jean :

La manipulation des prix de transfert est difficile à traquer. La firme a le dernier mot sur le fisc, impunité pour les sociétés qui fraudent et pour les intermédiaires. Les commissaires aux comptes certifient des comptes faux, ils ont une énorme responsabilité. Il est important de travailler sur les normes comptables pour réclamer plus de transparence.

Dans la lutte contre les paradis fiscaux, on commence à avoir des résultats (exemple de la région Ile de France).

Il faut faire la révolution fiscale !

MATINÉE 3 :

LES INITIATIVES ET DÉFIS AU SUD ET AU NORD

1. Rôle de la société civile au Sud : l'Amérique latine, un modèle ?
2. La société civile au Nord.

Rôle de la société civile du Sud

Grégory Mintsas /// Abdul Khaliq /// Carlos Bedoya

Modérateur : Renaud Fossard

Carlos

Coalition en Amérique Latine pour la justice économique.

L'autofinancement est-il viable ? Peut-on financer le développement sans la dette ? Oui, nous avons des ressources internationales, fiscales... Les taux de croissance sont élevés actuellement, il est possible de financer notre développement. Mais quels sont les contrats des multinationales ? La question principale est de savoir quel type de développement nous voulons.

Crise des années 90 : Amérique latine néolibérale, avec la régulation du FMI et de la Banque Mondiale. La crise de la dette a terminé le processus d'industrialisation de l'Amérique latine, en affaiblissant les pouvoirs des syndicats. Dans ces années, il fallait défendre l'ouverture économique comme modèle de développement, punition de la déstabilisation sociale. Stabilité et gouvernance étaient devenues synonymes. Mais le résultat des nouvelles constitutions n'allait pas pouvoir se modifier.

Les Assemblées nationales ne pouvaient pas rentrer en conflit avec cet ordre → affaiblissement du pouvoir des institutions nationales. Le système ne pouvait pas être pénétré par des forces autres que gouvernementales.

Ces mesures pour rendre le système étanche à tout changement ont rendu les partis comme des organisations fermées. Ainsi sont apparus des outsiders créant leur propre antisystème.

10 ans entre les moments de gloire de l'Amérique Latine et la crise. On a brisé l'unanimité et provoqué la peur de penser différemment.

Aujourd'hui les Etats Unis ont perdu leur hégémonie dans tout le continent.

Le modèle économique néolibéral a perdu le consensus et les pays ont créé leur propre dogme en reprenant les pouvoirs de décision avec des nationalisations, des contrôles des contrats des FMN... engendrant une augmentation des salaires, de la sécurité sociale... Changement de résistance laissant place à une nouvelle gauche s'opposant à l'hégémonie des vieux partis et des Etats-Unis. La droite est dépassée et ne comprend pas pourquoi.

Peut-on voir le modèle latino américain se transposer au Pakistan ?

Abdul

Après les années 1990, est apparue une nouvelle Amérique latine. En Honduras et en Haïti on n'a pas trouvé de résistance forte des partis de gauche progressiste. Ils n'ont donc pas posé leur marque suffisamment, et restent sous le joug des Etats-Unis. Les révolutions partielles ne marchent pas. Si l'expérience d'Amérique Latine échoue ce sera une catastrophe.

Le Pakistan est dans une phase de transition et les socialistes sont trop faibles pour intégrer les volontés du peuple dans la

nouvelle constitution. Nous voulons un véritable État démocratique.

L'Amérique Latine est un laboratoire de réussite et devrait servir d'exemple, mais il reste encore énormément à faire. La véritable réponse est l'internationalisme basé sur la solidarité (avec d'autres réalités étatiques).

Les mesures prises par le Nord sont remises en cause au Pakistan. Les musulmans se sentent persécutés. Ils ont à prouver qu'ils ne veulent rien de mal.

Effondrement des libertés physiques au nom de la sécurité or nous avons besoin de retrouver la liberté.

Il faut faire une plateforme indépendante. Les forums sociaux sont de bonnes choses mais il faut maintenant passer à l'action.

Le changement social est-il la clé du développement ?

Grégory

Pour le cinquantenaire des indépendances, la France a invité les armées africaines, c'est un signe des relations franco africaines depuis longtemps.

L'Afrique manque de respect : l'africain doit se respecter en tant que citoyen, que nos partenaires nous respectent, pour pouvoir évoluer. Il faut que l'Africain se batte et arrête de parler, de conceptualiser le développement. C'est une guerre contre l'opresseur. L'Africain marine dans les complexes qu'on lui a donné. Un simple mouvement est vu comme une déstabilisation.

L'histoire de l'Amérique Latine est l'histoire de révolutions. Or l'Afrique ne s'est pas battue pour son continent. L'indépendance donnée sur un plateau ne signifie pas la liberté. Constitution d'une conscience collective, toujours réprimée par la Françafrique. Quelle alternative ? Le pays est stable à cause de l'armée, l'Afrique est encore loin du modèle latino-américain. Il faut avant tout que les africains aient la volonté de changer.

Suite de l'exposé de Carlos : les défis

La Banque du Sud et le mécanisme d'audit ont un caractère souverain. Dans ce contexte un autofinancement est viable. Le mécanisme d'audit est encore un mécanisme provisoire.

Les défis :

Tous les pays Sud américain essayent de maintenir un développement basé sur l'extraction, remettant aussi en cause la souveraineté des Etats.

Les gouvernements progressistes peuvent financer la sécurité sociale par ce biais mais ce n'est pas durable et ça crée des problèmes avec les peuples indigènes, et pose la question du long terme, du développement durable. La pression exercée sur la nature pose un gros problème. Il faut arrêter la main mise de l'industrie extractive sur l'économie et l'écologie.

La transformation ne doit pas venir de l'extérieur, elle doit être le fruit d'une volonté des citoyens, en tenant compte des exigences sociales du pays. Il faut s'éloigner du joug européen. Il faut mettre les banques face à leurs responsabilités.

L'autofinancement est possible si on récupère le contrôle de nos ressources, et il faut agir au niveau d'autres débats : la corruption par exemple.

Rôle de la société civile du Nord

Maylis et Renaud

Maylis : L'opacité du secteur extractif, comment les ONG font avancer ce combat

Marc Ona : Comment mieux s'assurer des dépenses dans les Etats en connaissant ce qui a été gagné.

1ère victoire : industrie extractive : au terme de 3 ans, les entreprises du secteur extractif doivent dire quels impôts elle paye et l'Etat doit communiquer combien il reçoit, le tout sous couvert des ONG.

Mais il n'y a pas de publication annuelle des chiffres de la rente minière. Les chiffres publiés ne suivent pas un standard particulier, les comparaisons internationales sont difficiles.

> Il faut donc modifier la façon dont les entreprises présentent les comptes : reporting pays par pays.

Cette idée avance. Aujourd'hui de nombreuses entreprises deviennent de plus en plus transparentes en donnant les chiffres des



impôts payés dans certains pays. Et des bourses commencent à discuter de cette transparence. La bourse de Hong Kong oblige les industries extractives nouvellement cotées à publier ces informations. Ca avance également sur la place de New York. L'IASB (organisme faisant les normes comptables) réfléchit à faire une norme spécifique à l'industrie extractive incluant l'idée de reporting pays par pays, toutefois cela reste encore insuffisant. Mais une consultation de la société civile a été lancée pour faire évoluer le sujet.

Tax justice network (TJN, réseau pour la justice fiscale) créé en 2003, milite pour le développement par le biais de la lutte contre les paradis fiscaux et la transparence des entreprises. TJN réunit des professionnels, des fiscalistes, des journalistes, des universitaires et des ONG.

Renaud : ce qui bouge dans l'opacité financière

/// Le G20 d'avril 2009 met les paradis fiscaux au centre de la crise financière.

Le G20 a constitué des listes (noires, grises, blanches) dans une optique « naming and shaming ». Or les pays du Sud et les multinationales ne sont pas présents dans cette démarche (les pays du Sud en tant que victime, et les multinationales en tant qu'utilisateurs).

/// La plate-forme Paradis Fiscaux et Judiciaires essaye de faire avancer le débat. L'idée est de mettre un frein à l'évasion fiscale pour augmenter les ressources financières des Etats.

/// Doha : l'évasion fiscale a été reconnue comme un problème majeur au développement.

/// 2008 : Campagne Hold-up où la moitié des eurodéputés ont signé nos revendications.

/// Groupe de revue pour les pairs : l'OCDE va essayer de contrôler les engagements des pays (signature des 12 accords pour sortir des listes des paradis fiscaux).

/// Il y a également des task force à l'OCDE où l'expertise des ONG est demandée. Il en est de même au niveau du gouvernement français.

/// Engagement de l'Ile de France à lutter contre les PF, en faisant de la transparence une condition pour l'utilisation des banques. D'autres régions en France et en Europe vont suivre.

/// Lobby tour en juin 2010: appel de la société civile en vue du G20 2011.

La campagne stop paradis fiscaux : mettre la question des paradis fiscaux à l'ordre du jour du G20 2011 en France.

Finalemment on a mis la question à l'agenda politique.

2 propositions : transparence des entreprises et des structures utilisées. Ces propositions sont reprises au niveau national et européen. Tout le monde a à se saisir de ces propositions : gouvernements, sociétés civiles, les CE des entreprises, les citoyens vis-à-vis de leur banquier.

Sondage du début de semaine :

Levier du développement :

1. Annulation de la dette
2. Rendre l'aide plus efficace
3. Compter sur les IDE
4. Combattre la corruption
5. Lutter contre l'évasion fiscale

Quels sont les changements, les évolutions de la pensée du public ?

Plus de lutte contre l'évasion fiscale, en rendant plus de souveraineté aux Etats du Sud.

Conclusions

Il ne faut pas choisir entre ces propositions. Partout on voit des schémas de domination. La question est de savoir comment surveiller les différents leviers. Le principal est donc la transparence.

Il faut également imposer du contraignant, la base volontaire n'est pas efficace. Le plus dur sera de trouver un accord international ou au moins régional.

Les modules de formation

Module 8 : Sortie de crise financière : quelle continuité et quels changements ?

Organisé par : AITEC - IPAM // CCFD - Terre solidaire // Sherpa // CADTM // Secours Catholique.

Matinée 1:

Pour un système monétaire plus juste qui dépasse la domination du Nord vers le Sud

Animation et modération : Julien Lussion (AITEC)

Présentation de la matinée et des intervenants : 15 minutes

Trois matinées avec des exposés pédagogiques et une mise en discussion ouverte puisque l'objet de cette université est de réfléchir aux stratégies possibles de sortie de crise que peut proposer le mouvement de la solidarité internationale. Ce sera également l'occasion de confronter les deux visions, du Nord et du Sud.

La monnaie : cette inconnue pile et face

Jean-Marie Harribey (Economiste, ancien co-président d'ATTAC)

Le côté pile serait la définition de la monnaie que l'on trouve dans les livres d'économie et le côté face, serait d'avantage la face cachée de la monnaie dont la définition est à trouver dans d'autres ouvrages que ceux d'économie.

Ces éléments de la face cachée permettent d'éclairer d'un nouveau jour la crise que nous traversons et les perspectives de sortie.

Powerpoint de Jean-Marie Harribey, Monnaie inconnue :

<http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/monnaie/index-monnaie.html>

À retrouver également sur son blog sur le site internet d'alternatives économiques : <http://www.alternatives-economiques.fr/blogs/harribey>

Il semble que la monnaie soit le critère fondamental, l'instrument de mesure de toute chose. La crise met à jour la vertu de pouvoir politique et de pouvoir économique.

Si tout dans le capitalisme est de l'argent et si tout dans le capitalisme est le capital alors tout doit être soumis à la règle de rentabilité maximale. Et à ce moment-là, tout lui sera sacrifié : emploi, conditions de travail, les salaires et même les écosystèmes. Dans ce cadre-là, s'est développée, dans l'euphorie financière des dernières années, l'idée que le capital pouvait être fécond, qu'il serait en mesure d'engendrer de la richesse que tout le monde pourrait se distribuer.

Or ma démonstration essaiera de montrer que l'argent ne produit pas lui-même de la richesse, de la valeur économique mais donne le pouvoir d'accaparer la valeur économique produite par le travail lui-même.

C'est dans le cadre de cette problématique que je vais développer trois idées pas forcément économiques mais qui nous viennent d'autres sciences humaines.

1. L'argent substitut au cannibalisme

/// L'argent est synonyme de pouvoir: la détention de la monnaie permet de se distinguer dans la société (Bourdieu) car la monnaie est avant tout un pouvoir d'achat. C'est dans ce cadre que la monnaie devient un capital, c'est-à-dire un « plus » pour celui qui l'a avancée (Marx).

/// L'argent trompe la mort (Freud – l'être humain est seul être qui sait qu'il va mourir). L'argent est un moyen pour l'homme pour mettre la mort à distance. L'exploitation de l'homme par l'homme est dans cette hypothèse-là un ersatz d'anthropophagie. La monnaie contient (dans les deux sens : enferme et met à distance) la violence.

/// La monnaie confisquée : la monnaie ne fonctionne, dans sa définition de capital, à seule condition qu'une minorité garde à distance une majorité d'hommes. Exemple : la politique monétaire de l'Union européenne ne peut pas fonctionner car elle est organisée par des instances indépendantes qui permettent de garder à distance l'intervention citoyenne de la mise en circulation de la monnaie, c'est-à-dire la création monétaire.



Ambivalence de la monnaie :

/// maîtrise la violence sociale

/// exprime en même temps cette violence sociale (inégalités)

2. Le capital est stérile

Apparaît une jonction entre les analyses de Marx et de Keynes : sur le long terme, le capital ne peut pas se valoriser.

/// L'idée que le capitalisme financier soit autonome de la sphère productive est une illusion profonde;

/// le marché financier ne s'autorégule pas. Par exemple : si le prix d'une action monte, les acheteurs seront demandeurs de ce titre;

/// le marché financier est le lieu où s'élabore la norme de rentabilité des entreprises du monde... Mais la bourse n'est pas le lieu pour apporter du capital à une entreprise. On ne peut pas s'astreindre du système productif pour créer de la valeur;

/// la valeur économique est captée : l'argent n'est que la représentation du travail vivant.

3. Vers un autre usage de la monnaie

La monnaie a été dépolitisée, dans le sens qu'elle a été mise hors du champ démocratique alors que deux idées fondent la valeur d'une monnaie :

/// la légitimation politique qu'elle détient : c'est le problème rencontré actuellement par l'euro : une légitimation politique et démocratique fragile;

/// le travail productif crée les richesses produites : la monnaie est une construction sociale.

La monnaie homogénéise les différents travaux qui sont fait dans une communauté et les rend échangeables et en même temps, elle protège face à l'incertitude de l'avenir car elle est l'actif de richesse le plus liquide, c'est-à-dire le plus facilement utilisable quotidiennement.

La perspective serait de retrouver un usage public de la monnaie car la création monétaire est indispensable au développement de l'activité économique, à la production de richesse et ne peut être réservée à alimenter les circuits financiers spéculatifs.

Perspectives :

Contrôle public des institutions bancaires qui :

/// redonnerait un rôle public à la monnaie,

/// permettrait un développement de la sphère non-marchande (à la différence du tout rentabilité à l'œuvre)

/// imposerait un consentement démocratique au prélèvement de l'impôt qui seul permettra le développement de la sphère non-marchande.

La monnaie, en tant que bien public, n'est pas nécessairement un instrument de la marchandisation du monde. La monnaie peut être aussi un instrument qui contient (dans le sens de mettre à distance) la marchandisation. Si on comprend bien ce qu'est la monnaie comme institution sociale, on a un outil pour entreprendre des expériences de transformations.

Il faut toujours distinguer la valeur d'usage et la valeur d'échange à la différence de ce que dit l'idéologie dominante et l'enjeu est de développer une sphère non-marchande dans laquelle prime la production de valeur d'usage.

Livre conseillé par JM Harribey :

Laurent Cordonnier, L'économie des tombes à pic, Ed. Raison d'agir

Discutant : Guillaume Duval (Alternatives économiques) :

Le vrai sens de la mondialisation : ce qui s'est passé depuis 40 ans avant la vague des flux financiers est d'abord l'entrée dans la sphère de l'économie monétaire des grandes masses démographiques des pays du Sud : l'essor des villes a créé de la marchandisation et de la consommation. C'est à partir du moment où les gens habitent dans les villes qu'on peut leur vendre des objets et les mettre au travail.

Lien avec la crise financière est d'abord crise de l'économie réelle : existence d'une armée de réserve pèse sur pays du Nord.



Renaud Vivien (CADTM) : le rôle du FMI et de la Banque Mondiale dans la domination du Nord sur le Sud via l'endettement.

Je voudrais revenir sur la définition du Nord et du Sud : il n'y a pas de Nord et de Sud mais bel et bien un Sud dans le Nord et un Nord dans le Sud. Quand je parlerai du Nord et du Sud, je parlerai d'une réalité géographique et n'opposerai pas le Nord et le Sud.

Retour historique sur le FMI et Banque mondiale :

Ce sont deux institutions spécialisées de l'ONU qui ont été créées par les accords de Bretton Woods (1944) avec le double objectifs de :

- /// stabiliser le système financier;
 - /// reconstruire l'Europe au lendemain de la guerre.
- Elles doivent donc respecter la Charte des Nations Unies. Mais elles ne la respectent pas :
- /// car elles ont prêté à des régimes condamnés par l'ONU (par exemple : l'Afrique du Sud);
 - /// car elles sont contrôlées par les puissances du Nord (et au sein desquelles les USA ont droit de veto);
 - /// car elles nient le droit des peuples à l'autodétermination.

Alors que le FMI est très vite marginalisé car Richard Nixon annonce la fin de la convertibilité du dollar en or. La Banque Mondiale, quant à elle joue un rôle clé dans la domination des pays du Nord sur les pays du Sud. Les prêts de la Banque Mondiale ont servi les intérêts économiques et politiques des pays colonisateurs.

Dans la deuxième phase : la Banque Mondiale elle aussi marginalisée car le plan Marshall prête plus que la Banque Mondiale pour reconstruction. Son rôle est revu et corrigé pour devenir la banque prêteuse aux pays du Sud selon les principes de l'économie de marché.

Mais en 1982 intervient la crise de la dette qui a une double cause :

- /// une hausse brutale des taux d'intérêts, décidée unilatéralement par les Etats-Unis ;
- /// une chute du cours des matières premières.

Le Mexique est le premier pays à se déclarer en défaut de paiement.

Pour pouvoir rembourser les prêts octroyés par la Banque Mondiale les pays sont tenus de mener des plans d'ajustement structurel (PAS) définis par le FMI :

- /// la suppression des subventions sur les produits de base et de première nécessité ;
- /// la réduction drastique des budgets sociaux ;
- /// le gel des salaires des fonctionnaires et les licenciements dans la fonction publique ;
- /// la spécialisation de l'économie dans quelques produits d'exportation (entraîne une dépendance au cours de ces produits sur les bourses)
- /// la généralisation de la TVA ;
- /// la privatisation des entreprises publiques (rachetées par de grandes entreprises du Nord)...

C'est cette même logique qui est appliquée actuellement dans les pays du Nord.

Une des premières conséquences est la dégradation généralisée des conditions de vie qui s'accompagnent de mobilisations et de résistances (Caracas (89), Pérou (91)).

Le FMI intervient dans un rôle de pompier pyromane car il propose aux États de reprendre la dette à leur charge.

La phase récente est le retour à la vie des Institutions financières internationales (IFI) alors qu'elles souffraient à la fois d'une crise de légitimité (épinglées par différents rapports pour soutien à des dictatures) et d'une crise financière. En effet, certains pays concernés par les plans d'ajustement structurels tirent profit de l'augmentation du prix des matières premières et remboursent le FMI de façon anticipée. Le FMI est amputé des intérêts supplémentaires qu'il escomptait.

Grâce à la crise financière et économique actuelle, et grâce au G20 qui triple ses moyens financiers, le FMI peut intervenir en Europe de l'Est.

Le FMI tente également actuellement d'élargir le spectre de ses activités et de jouer un rôle dans les régulations financières ou dans la gestion d'un fond vert.

Même s'il continue son activité « traditionnelle » :

- /// prêt à Haïti après le tremblement de terre qui prévoit en contrepartie le gel des salaires des fonctionnaires et l'augmentation du prix de l'électricité;
- /// ingérence du FMI dans la souveraineté des États sur leurs matières naturelles.

Perspectives :

- /// suspendre le remboursement de la dette ;
- /// audit des dettes ;
- /// annulation des dettes illicites ;
- /// poursuivre en justice les responsables ;
- /// mise en place d'alternatives non génératrices d'endettement ;
- /// fermer les paradis fiscaux ;
- /// exercer son droit de retrait des Institutions financières internationales.

Discutant : Guillaume Duval (Alternatives économiques) :

Il faut démonter une idée reçue disant que :

- /// les pays riches développés dégagent de l'épargne ;
- /// les pays en développement importent beaucoup et fournissent de l'épargne.

La réalité est toute autre voire la situation inverse :

- /// les pays du Nord sont très endettés ;
- /// les pays du Sud exportent de l'épargne car il y a peu de consommation interne par rapport à la production.

Carlos Bedoya (coordinateur de Jubileo Perou, membre de Latindadd (plateforme dette et développement d'Amérique du Sud))

Les monnaies alternatives : l'exemple du Sucre

Une question est le « Sucre », l'autre est l'union monétaire en Amérique du Sud. On est un peu décalé sur ces sujets-là mais dans le même temps, il y a quelques aspects que nous avons déjà dépassés.

Dans les années 1980 et 90, vous (les européens) étiez des pays riches et maintenant vous êtes des pays riches endettés.

A propos du sujet de la monnaie, j'ai entendu les derniers jours que le problème était que les politiques budgétaires n'étaient pas harmonisées. Mais il faut faire attention de ne pas tomber dans le piège idéologique qui consiste à dire que les travailleurs sont les responsables de la crise car cela ouvre la porte à l'ajustement social, à la suppression de la sécurité sociale... Et cela, en Amérique Latine, nous en sommes spécialistes : c'est le peuple qui paie le prix de l'instabilité fiscale. Nous pouvons dire que c'est le peuple, via cette fiscalité, qui a subi tous les effets : réduction des salaires et suppression de la sécurité sociale.

Quand on regarde les économies riches, le montant des dettes publiques dépasse les 10% du PIB. Par conséquent, vont s'appliquer les mêmes règles qu'en Argentine et en Bolivie ou de d'autres pays d'Afrique, parce qu'il y a un jeu de rapport de force par rapport au dollar. Dans le même temps, il faut faire très attention à cette spéculation sur l'euro. Aux États-Unis, il y a un changement en ce moment : si les principales banques d'investissement prennent peur, elles essaieront de faire baisser les notes des pays et cela ouvrira la porte à des jeux spéculatifs.

Je voudrais apporter deux autres points pour ouvrir la discussion. En Amérique Latine, les inégalités ont augmenté via la technique de la « carotte fiscale » dans les 30 dernières années. Mais il est important de savoir comment se fait la redistribution. Il n'y a pas eu de redistribution en direction des salariés. La redistribution s'est faite via le crédit parce que le système a préféré augmenter les capacités de crédit plutôt qu'augmenter les salaires.

A propos du contexte politique actuel en Amérique Latine. Nous avons vécu 15 ans d'une période politique dictée par le FMI et la Banque Mondiale, d'une politique pro-Nord Américaine. Aujourd'hui, la situation politique est complètement différente parce que l'ALBA s'est en réaction contre le modèle néo-libéral. On a commencé à penser, chose qu'on n'avait plus faite depuis de nombreuses années. Les États-Unis et Washington continuent d'avoir des pays « relais » comme la Colombie ou le Pérou mais nous sommes dans une période où le modèle néo-libéral ne fait pas plus consensus. On pense à réguler le capitalisme, on pense à modifier les contrats avec les entreprises, etc. Les assemblées parlementaires ont réussi à inverser l'irréversible : des audits des dettes ont été effectués et des dettes ont été déclarées illégitimes parce qu'elles ont été contractées pour installer le modèle



néo-libéral. C'est vrai qu'il y a aussi la question de la corruption mais je dis qu'« il n'y a pas de corruption sans corrupteurs ». Et quand on voit les conditionnalités du FMI, on se dit que les employeurs ne sont pas loin d'être les plus grands meurtriers du monde et Wallstreet compte les plus grands mafieux du monde.

J'aimerais maintenant revenir sur la question de l'union monétaire en Amérique Latine à partir de deux questions :

/// la première est une question que nous nous posons, nous mouvements qui travaillons à l'annulation de la dette: comment finance-t-on le développement sans endettement ?

/// la deuxième est : comment récupérer la gestion des ressources naturelles ? Et la réponse à cette question passe par la Banque du Sud et l'union monétaire.

Mais la crise globale est un élément nouveau. Il n'est pas suffisant de se poser la question du financement du développement mais nous devons élargir la question à quel développement voulons-nous ? Comment passons-nous à un développement post-extractiviste ? Et c'est là que nous rencontrons de grandes divergences parce que chacun à son propre processus démocratique progressiste. Que sera ce que nous pouvons appeler le néo-extractivisme progressiste ? Ce qui veut dire : comment les matières premières, la rente, peuvent-elles financer la sécurité sociale ? Et c'est un problème parce que nous n'avons aucun pouvoir sur les prix et parce que l'Amérique Latine est très vaste et très variée. Le défi pour nous est de réfléchir à ce qu'est le néo-extractivisme et à quelle forme peut prendre cette Banque du Sud avec un caractère de souveraineté et un instrument pour financer un autre développement.

Maintenant je vais parler de la monnaie. Pas d'union monétaire, mais d'une monnaie. C'est différent. L'Europe est une union monétaire avec une monnaie commune. Mais ce que nous proposons est un « panier » qui nous permettra de faire du commerce interrégional sans subir les déflations et la volatilité du dollar. Si le prix des matières premières est fixé par rapport au dollar, il fluctuera. S'il est fixé par rapport à l'euro, il sera beaucoup plus stable. Par ailleurs, un producteur du Chili doit passer par le dollar pour vendre ses produits et l'effet de distorsion des prix est très fort et il subit les frais de change entre les devises.

L'union monétaire a de fait une première finalité : avoir beaucoup plus de souveraineté. Chaque pays maintient sa banque centrale mais les politiques sont articulées. Le but est une harmonie entre les monnaies locales comme c'est le cas entre l'euro et le dollar. Si on arrive à parler d'union monétaire, on résoudra beaucoup de problèmes. C'est une proposition qui a été faite par les ministres de l'économie en 2007 au sein d'une proposition globale pour une architecture financière régionale.

Le « Sucre » est une autre question parce que ce n'est pas un « panier » de monnaie. Le « Sucre » c'est une unité de référence par rapport à d'autres monnaies. Mais le but est bien de briser la relation au dollar.

Pour finir, encore une fois, je voudrais insister sur le risque de ce piège idéologique qui consiste à dire les salariés sont responsables de la crise. Les commentaires que je voudrais faire sont :

/// Le problème de l'Europe est qu'il y a un pacte entre les « 10 seigneurs de la finance mondiale » pour casser l'euro et ces seigneurs habitent aux États-Unis. Les États-Unis sont plus endettés que l'Europe. Pour le moment, la monnaie de réserve mondiale est la monnaie de l'économie la plus endettée du monde!

/// La redistribution à partir du crédit et non par le salaire : faire porter le poids de la dette et sa responsabilité au peuple est un profond manque de respect pour son sacrifice.

/// Sur les étapes de la crise : nous sommes dans une crise continue. On est passé de la crise des subprimes, à celle du « credit crunch » qui est devenue une crise commerciale qui à son tour est devenue une crise fiscale. Nous sommes actuellement dans la 4^e ou 5^e étape de la crise. En Amérique Latine, nous avons vécu une récession économique parce que les prix des matières premières ont stagné et même chuté à cause des mêmes mécanismes spéculatifs. Les réflexions de Jean-Marie ont été très utiles pour moi : il faut corriger les prix. Nous sommes à la merci des fluctuations parce que nous avons une industrie extractive. L'écologie doit faire partie des mécanismes de fixation des prix.

/// Sur le FMI, si on considère qu'il sort renforcé de la crise et qu'il met en pratique de nouveaux mécanismes, le problème avec le FMI est qu'il reproduit les schémas académiques qui ont provoqué la crise.

Voilà ce que je peux dire pour lancer le débat. Vous m'excuserez de ne pas avoir parlé d'avantage de la monnaie.

Julien Lusson (Modérateur) : Merci Carlos. Je retiens également ce que tu as dit sur la monnaie commune et la monnaie unique dans la perspective de la « dollarisation » et avec ton point de vue affirmé sur la nécessité de soutenir l'euro en période de crise pour soutenir le modèle d'une monnaie commune et d'une unité économique et monétaire.

L'autre élément que je retiens est celui de l'internalisation des coûts sociaux et écologiques dans les prix notamment ceux des matières premières. Avec le jeu de la spéculation sur les matières premières et le jeu de distorsion que représente la spéculation par rapport à tous ces enjeux.

Discutant : Guillaume Duval (Alternatives économiques) :

L'extrême difficulté de construire un développement sur la base des matières premières n'est pas une nouveauté. Et le risque est très grand comme tu l'as souligné. Vouloir financer la protection sociale uniquement sur la base de l'exploitation de la rente pétrolière ne fonctionne pas.

Sur la crise de l'euro et le fait comme tu dises que ce serait un complot des USA est doublement faux.

Deux raisons principales à cela :

- /// ce n'est pas dans l'intérêt des américains que l'euro se casse la gueule et que la zone euro se défasse ;
- /// Obama a insisté auprès de Merkel pour que l'Europe signe le plan d'aide européen à la Grèce. D'ailleurs, si l'Europe se défait, le prochain client sur la liste est les États-Unis pour les raisons que tu as exprimées :
 - > pays très endetté ;
 - > fondamentaux économiques plus mauvais que ceux de l'Europe.

Sur l'Amérique Latine, il y a une question de fond que je me pose et qu'on a entamé tout à l'heure sur le FMI et la Banque Mondiale : je ne suis pas sûr que si l'Argentine et le Brésil n'ont pas réussi à se développer, ce soit dû aux politiques qui leurs ont été imposées par le FMI et la Banque Mondiale. Il y a d'abord un problème central qui est la fiscalité : pour se développer, il faut que les riches acceptent de payer des impôts pour construire un État, qu'ils se sentent solidaires des pauvres. Si l'Argentine et le Brésil ont tardé à se développer, la cause première est la fuite de l'épargne des plus riches vers les paradis fiscaux.

MATINÉE 2 :

POUR DES BANQUES DIFFÉRENTES ET VERS UNE LIMITATION DE LEUR POUVOIR ET DE LEURS PRISES DE RISQUES

Modération : Julien Lussion (AITEC)

Virginie de Romanet (CADTM)

La Banque du Sud

Nous l'avons vu hier avec l'exposé de Carlos, le contexte latino-américain a énormément évolué au cours de la dernière décennie. Carlos disait : « Nous avons commencé à penser par nous-même ». C'est dans ce cadre qu'est né le projet de Banque du Sud. Voyons un peu pays par pays les causes et les bases de cette volonté d'évolution.

En Bolivie, Evo Morales a la volonté de transformer le cadre des Institutions financières internationales quand il arrive au pouvoir. A l'époque, la dette et les conditionnalités imposées par le FMI sont ravageuses pour les pays latino-américains. Comme elles le sont pour les pays d'Europe de l'Est et la Grèce maintenant.

Au Venezuela, Hugo Chavez connaît une tentative de coup d'État en 2002. Elle échoue car la population se mobilise et qu'il obtient le soutien de l'armée. Chavez accélère les mesures à partir de 2003. Elles prévoient :

- /// des mesures sociales (santé et éducation) : 80% de la population vit en dessous seuil de pauvreté (pourtant pays pétrolier);
- /// et une transformation des institutions.

La Banque du Sud entre dans ce cadre. A l'époque, le Venezuela a une énorme réserve de change : 4.000 milliards de dollars, d'euros et de yens. Le contexte est donc favorable au Venezuela et dans le même temps défavorable aux États-Unis.

En février 2005, le Venezuela et l'Argentine font un premier projet de banque du Sud mais il s'avère extrêmement mauvais (alors que le contexte financier leur était favorable). Mauvais car c'est une pâle copie de la Banque Mondiale :

- /// le poids dans la décision est relatif à apport financier;
- /// immunité des fonctionnaires et des institutions.

Après l'élection de Rafael Correa, l'Équateur propose rapidement un projet (en mai 2007) plus novateur :



- /// un pays=une voix vaut pour les projets de moins de 70 millions de dollars ;
- /// pas d'immunité ;
- /// soutien à des projets sociaux, environnementaux, à des coopératives...

Mais deux visions antagonistes s'opposent en Amérique Latine. Le Brésil a sa banque de développement, donc il ne voyait pas un intérêt majeur au projet. Mais comme il veut jouer un rôle dominant en Amérique Latine, il ne pouvait pas ne pas y participer. En décembre 2007, la fondation de la Banque du Sud est signée à Buenos Aires. 7 pays signent : l'Argentine, le Bolivie, le Paraguay, l'Uruguay, le Brésil, le Venezuela, l'Équateur. Mais rapidement, apparaissent des points de blocage. En 2008 il ne se passe rien, en septembre 2009, l'acte constitutif est enfin signé et définit un capital de 20 milliards. La Banque du Sud devrait commencer à fonctionner en 2012 mais seuls deux parlements ont ratifié l'acte constitutif.

Hugo Arias, Equateur, Président de Latindadd (OK)

L'impact du système bancaire actuel en Amérique Latine, la réforme du système bancaire et la réflexion sur les modèles alternatifs.

La crise est inhérente au système capitaliste. La crise capitaliste commence en 1970 par une crise de surproduction aux États-Unis et dans tous les pays développés. Elle pour effet de dégrader les prix du pétrole. Trois mesures sont prises :

- /// l'augmentation de l'hégémonie américaine sur le Sud;
- /// la diminution des libertés et la libéralisation économique;
- /// chercher à inverser le système de production : c'est le début de la globalisation.

Cette période a été fatale pour Amérique Latine : c'est la crise de la dette qui explose et les prix chutent brutalement. Dans les années 90, c'est le consensus de Washington qui se traduit par l'augmentation du capital, l'augmentation du commerce international... S'en suit une succession de crises : la crise asiatique, les différentes crises latino-américaines...

Pendant ces 30 années, l'économie nord américaine est spéculative. Les progrès sont essentiellement spéculatifs et monétaires : les bénéfices explosent au Nord, l'accumulation baisse, le niveau de l'économie réelle baisse, les transferts du Sud vers le Nord sont énormes (4,5 milliards de dollars)...

La crise actuelle est la suite logique de cette succession de crises.

Les réponses à la crise en Amérique Latine : les banques latino-américaines ont vécu des crises profondes après l'application du consensus de Washington dans la région et l'intervention de la Banque Mondiale. A l'époque, les pays connaissent une forte évasion fiscale « off shore ». Cela a provoqué une perte énorme pour la population et notamment beaucoup de retraités ont perdu toutes leurs économies.

Les gouvernements ont commencé à réglementer sérieusement. Je parlerai spécialement du cas de l'Équateur :

- /// 50% du capital des banques à l'extérieur doit être rapatrié et consacré à l'investissement national et la production et non à la spéculation. Nous avons mis en place des organes de supervision préventifs qui contrôlaient tous les mois les opérations des banques. Par ce biais, nous avons découvert que 70% des activités de service de ces banques n'avaient aucunes retombées positives pour la population;
- /// les crédits liés (quand les banques se prêtent elles-mêmes de l'argent) ont été interdits ;
- /// un fond de garantie et de protection des épargnants en cas de crise a été créé. Il est payé par les banques ;
- /// également un fond de liquidités bancaires;
- /// les banques sont soutenues par l'État à la condition qu'elles investissent dans le secteur productif (alors qu'elles préfèrent activités spéculatives à court terme).

Ceci a contribué à rénover entièrement l'architecture financière de l'Équateur.

Par ailleurs, nous avons effectué un audit de la dette. C'est une initiative citoyenne menée par les Organisations de la société civile. C'est quelque chose d'historique pas seulement pour l'Équateur mais pour toute l'Amérique Latine. Ça a permis de briser la spirale de la dette et mettre un terme à la spoliation entretenue par la spéculation financière.

On a mis en place un nouveau système financier. Notre idée n'est pas seulement d'avoir une banque de développement mais un nouveau système financier régional et de contrer le pouvoir politique, économique détenu par les banques.



Le projet de Banque du Sud est également un projet des organisations sociales. C'est encore un projet en construction (elle doit rentrer dans les missions des ministères des finances des pays qui participeront au projet). Nous sommes très impatients. Un des points de blocage est le fait que le Brésil et l'Argentine sont d'avantage dans une économie de marché donc peu disposés à accepter toutes les propositions novatrices. Mais leur participation est importante. En septembre 2009, nous avons signé l'acte constitutif mais il nous manque encore la ratification des parlements des pays impliqués dans le projet. Nous faisons de la pression sociale pour augmenter la participation. Pour le moment, seuls les parlements de deux pays ont ratifié le projet.

Le projet prévoit :

une Charte de la Banque du Sud :

- /// La Banque se donne pour objectif de financer le développement économique, social et écologique de ses pays membres d'une manière équilibrée et stable. L'épargne sera utilisée de manière extrarégionale pour augmenter le nombre de pays membres.
- /// Elle réduira les asymétries et agira pour une distribution égale des investissements entre les pays membres.
- /// Le siège sera basé à Caracas (Colombie) avec deux sous sièges à Buenos Aires (Argentine) et à La Paz (Pérou).
- /// Financer des organes de l'Etat, des entreprises (mixtes, privés, publiques, coopératives, associatives).
- /// Chaque projet financé sera évalué selon son apport pour l'alimentation, l'éducation, la santé, la préservation des ressources naturelles et l'augmentation du niveau de connaissance.

C'est pour un projet fondamental puisque cette banque passerait d'un système spéculatif à système basé sur le progrès social.

Du point de vue des organisations sociales, la Banque du Sud doit permettre de rompre avec :

- /// la domination du Nord (je vous rappelle que le Sud finance depuis longtemps le Nord qui augmente la pauvreté au Sud);
- /// de renforcer la souveraineté des pays du Sud (rompre avec la technique des États-Unis de « diviser pour mieux régner »);
- /// de contribuer à société plus humaine, solidaire et propriétaire de son propre développement.

La Banque du Sud se doit de participer à la création d'un nouveau modèle sinon, ce n'est qu'une perte de temps.

La Banque du Sud prévoit trois composantes :

- /// la Banque de développement;
- /// un fond du Sud (qui remplacera le FMI);
- /// et la création d'une monnaie régionale qui permettra de rompre avec le dollar. Ce sera une monnaie virtuelle qui ne remplacera pas les monnaies nationales.

Elle sera régit sous le principe un pays = une voix, et l'objectif est que cette banque régionale oriente les actions des banques privées qui devront s'orienter vers le développement productif.

Gus Massiah, CRID – IPAM

Les banques du Nord par rapport à la crise

Comment rompre la logique de la financiarisation. L'élément principal dans ce débat est d'arriver à différencier la question des banques de la question de la finance. Certes, la financiarisation a utilisé les banques comme vecteur principal mais en même temps, elle a modifié les banques et l'ensemble du secteur bancaire. On se trouve donc dans un secteur bancaire de type nouveau qui est la conséquence de cette phase du capitalisme qu'est le néo-libéralisme.

Donc quelle proposition faire par rapport au système bancaire international ?

Est-ce que nous en parlons dans un contexte de lutte contre le néo-libéralisme ou dans un contexte capitaliste général ? Dans quelle perspective situe-t-on cette lutte contre le néo-libéralisme ?

Est-ce une lutte d'alliance pour refonder le capitalisme et trouver de nouvelles solutions de type New Deal ou Green New Deal ? Ou est-ce pour essayer d'inventer un nouveau mode de production ou de consommation ?

A ce moment-là, la place du secteur bancaire n'est pas la même dans le rôle qu'on veut lui donner. Il faut que nous nous placions dans une lutte contre le néo-libéralisme car c'est bien le néo-libéralisme qui a aggravé les inégalités, les discriminations, les inégalités Nord-Sud, la crise écologique, etc. De fait, remettre en cause le système des banques tel qu'il fonctionne aujourd'hui,



c'est remettre en cause le système du pouvoir dominant et ça passe par une première étape qui est la séparation des banques de dépôt, des banques d'investissement. C'est une bataille très difficile qui ne va pas se résoudre par une réglementation parce que l'essentiel du pouvoir politique et financier est dans le secteur bancaire, notamment dans sa branche spéculative. Et qu'il est très bien protégé à la fois par les bourgeoisies nationales, par les paradis fiscaux (qui ont permis de mettre à l'abri l'ensemble de la partie spéculative du secteur bancaire) et par l'hégémonie culturelle de la bourgeoisie qui a imposé l'accès au crédit comme un élément tout à fait déterminant de la survie. Donc toucher aux banques est un exercice qui ne débouche pas sur des alliances spontanées et larges. Donc si la première réponse à apporter est la séparation de l'activité spéculative de l'activité bancaire, cela ne remet pas en question le capitalisme puisque l'activité bancaire, même non spéculative, est un des fondements du capitalisme. Mais c'est déjà une première étape dans laquelle on peut trouver des alliés parce que le capitalisme financier à travers les banques a réussi à prendre le contrôle du capitalisme industriel et dans le capitalisme industriel, il y en a qui seraient prêts à prendre leur revanche notamment dans les pays émergents.

En Chine, en Inde, au Brésil et dans les autres 30 pays émergents, il y a une alliance de classe qui est bourgeoisie d'État, parce que l'État joue un rôle important, et il y a des formes de bourgeoisies nationales qui essaient ensemble de construire une puissance, y compris économique. Et il y a des couches populaires. C'est une alliance de type « indépendance nationale » comme on en a connu après la décolonisation. Cette alliance donne une très grande place à l'État et donc il y a, dans un certain nombre de pays, un contrôle du système bancaire beaucoup plus important qu'il ne l'était auparavant parce que l'alliance au pouvoir permet de limiter le pouvoir de la finance. Les pays émergents ne sont pas anti-capitalistes, ils sont anti-hégémoniques.

C'est très différent dans les pays du Nord, c'est-à-dire de la triade, l'alliance principale est celle de la bourgeoisie néo-libérale construite autour d'une couche de super riches (cf. Hervé Kempf). Un petit groupe de super riches contrôle le système politique et militaire. Et les médias, liés au complexe militaro-industriel, jouent un rôle dominant. Voici la forme du pouvoir et cette alliance défendra ses intérêts y compris violemment. C'est ça qui se passe dans les pays du Nord.

Quelles sont les réponses que nous pouvons apporter :

Le contrôle du système bancaire passe par des nationalisations car il est devenu incontrôlable. Mais la nationalisation pose deux questions :

/// la nationalisation, dans le sens étatisation, a montré un certain nombre de limites car elle n'ouvre pas sur des régulations publiques. Finalement, l'État contrôle les banques mais qui contrôle l'État ? Se pose alors la question de mettre les banques au service d'une autre politique.

/// ATTAC est à l'origine d'une proposition d'un contrôle public citoyen qui comprendrait l'État, les salariés, les consommateurs et les collectivités locales.

/// Mais la nationalisation ne résout pas la question de la « direction » d'une entreprise. Par ailleurs, les nationalisations sont considérées comme une parenthèse par les États néo-libéraux actuels.

Ensuite vient la question : quelle est l'alliance au niveau de l'État qui va vouloir imposer un contrôle :

/// l'échelon national est toujours nécessaire mais il n'est pas suffisant. Un accord entre État est indispensable et le projet de la Banque du Sud le montre bien. Il faut articuler le pouvoir politique et national à une nouvelle structure pour une nationalisation à échelle supranationale.

/// On revient à la proposition d'ATTAC pour un contrôle public et citoyen du secteur bancaire à l'échelle européenne.

La séparation activités :

/// dépôt, crédit ;

/// financement de l'investissement (comment séparer les activités ??) ;

/// spéculation.

Mais, poser la question de la forme de propriété des banques revient à poser la question des formes de propriété de l'économie, et la propriété est au cœur du système capitaliste.

/// Il faut donc se poser également la question de la production et de la consommation : le New Deal, qui prévoit l'investissement par les salaires, est très productiviste. Quid du Green New Deal ? C'est également un système productiviste.

Je ne pose pas la question de ce que le système bancaire peut faire mais de ce que NOUS pouvons faire :

/// nous devons prendre en compte les différentes contraintes qui définissent l'espace des banques;

/// et intégrer la question monétaire à la question bancaire : c'était une illusion que de penser que le système bancaire peut être indépendant du système monétaire, et cette illusion a explosé récemment.

MATINÉE 3 :

**POUR DES TAXES GLOBALES SUR LA FINANCE AU SERVICE
DU DÉVELOPPEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
ET CONTRE LA SPÉCULATION FINANCIÈRE**

Modération : Amélie Canonne (ATTAC - AITEC)

Quelles sont les réponses que nous pouvons apporter à la crise financière plus particulièrement en s'attachant à la taxe sur les transactions financières ? Depuis quelques mois, existe une campagne d'opinion relayée en France et plus largement.

Dans un deuxième temps, la taxe sur les transactions financières vue des pays du Sud et, au-delà de la taxe, quelles sont les alternatives ?

Maylis Labusquière (Oxfam France)

Pourquoi la question des taxes sur les transactions financières (TTF) est à nouveau sur la table ?

La TTF revient dans les médias et les politiques s'en emparent. C'est dû à la fois à l'importance des mouvements spéculatifs et à l'impact de la crise sur nos économies (plans de sauvetage des banques, plans de relance qui ont doublé le déficit national...).

Par ailleurs, le sommet de Copenhague a posé la question du financement de la transition énergétique. L'aide n'arrive pas dans les pays et stagne en contexte de crise. Les besoins sont très importants et en face de cela, 6000 milliards de dollars sont échangés chaque jour sur les marchés financiers. Même à un taux très faible, les sommes dégagées par une taxe sur les transactions financières seraient énormes. Cette manne financière intéresse les politiques, et les associations essaient d'influencer la façon dont elle serait redistribuée. C'est différent que de taxer les bilans financiers des banques pour alimenter un fond d'assurance pour les banques en cas de nouvelle crise. Mais pour les associations, taxer les banques est une fausse solution. L'enjeu est de taxer les transactions de change, les produits dérivés, les mouvements spéculatifs de court terme qui sont néfastes à l'économie réelle, tout comme la spéculation sur les matières premières.

En janvier 2010, une campagne « Robin des bois » est lancée en Grande-Bretagne. Il existe des coalitions similaires en Allemagne, en Italie, en Autriche, en France... (<http://www.makefinancework.org>). Il existe également des coalitions en Australie et au Canada. 150 000 signatures ont été présentées aux responsables du G20 de Toronto.

Sur le débat politique, la France a lancé l'idée en mai 2009 à Genève. Le Ministère des Affaires Étrangères et Européennes, à l'initiative d'un groupe de financements innovants, réfléchit sur la taxation sur transactions de change. C'est le même groupe qui avait réfléchi à la mise en place d'une taxe sur les billets d'avion.

Jean-Marie Harribey (Economiste, ancien co-président d'ATTAC)

La taxe sur les transactions financières

Je mettrai l'accent à chaque étape sur ce qui fait discussion et articulerai ma présentation en trois parties : que se passe-t-il ? Pourquoi les TTF ? Comment elle peut fonctionner ?

1. Que se passe-t-il ?

Au tournant des années 1960-70, le capitalisme n'était pas aussi mondialisé qu'aujourd'hui et il était concentré dans la triade (Europe, États-Unis, Japon). A l'époque, il connaît une première crise « classique » de sur-accumulation du capital qui se traduit par une baisse de rentabilité des capitaux par rapport aux investissements réalisés. Pour pallier cette crise, ces trois États libèrent totalement les mouvements des capitaux. Cette mesure s'accompagne d'une austérité salariale, c'est-à-dire une déconnexion des salaires par rapport à la productivité du travail, ce qui entraîne la chute de part salariale dans valeur ajoutée. La conséquence directe est l'augmentation des inégalités et les conditions de la crise actuelle s'installent, soit le développement de la circulation des capitaux à la recherche d'une rentabilité à court terme (financiarisation).

Les profits repartent à la hausse mais les taux d'accumulation (qui sont le rapport entre la masse de capital investi et le stock de capital de départ) restent bas et ne sont pas à la hauteur de la restauration des profits.

Où partent donc les profits ? Dans la distribution de dividendes à des actionnaires qui les placent dans des mouvements spéculatifs.



latifs pour augmenter encore leurs profits à très court terme.

Les transactions financières se développent à outrance. Elles portent sur deux supports :

- /// les devises : transactions portant sur changement de monnaie de l'une à l'autre;
- /// et les actions (titres de propriété du capital des entreprises) et obligations (titres de créances).

Ce sont deux supports connus des transactions financières. De nouveaux supports se sont développés au cours des dernières années. Ce sont les produits dérivés. Il existe 3 niveaux de compréhension des produits dérivés :

/// Les sous-jacents : couvrir les investisseurs contre les risques financiers. Ils sont devenus les vecteurs principaux de la spéculation car il n'est pas nécessaire de posséder le sous-jacent pour pouvoir participer à ce mécanisme de transaction. L'exemple de la Grèce en a montré l'énormité : le « Credit default swap » était une assurance contre le risque de défaut de remboursement de l'emprunt contracté par un État sans qu'il soit nécessaire de posséder le moindre bon du Trésor de cet État.

/// Le deuxième niveau de compréhension concerne le type de contrat :

- contrat à terme : prix et quantité fixé à l'avance;
- les contrats optionnels : une des deux parties n'est pas obligée de respecter les termes du contrat fixé à l'avance;
- les contrats d'échange (swaps) : contrat d'échange de créance ou de dette.

/// Le troisième niveau est le type de marché :

- organisé;
- ou de gré-à-gré : pas du tout encadrés. C'est surtout ce type de marché qui a connu une explosion impressionnante.

Cela rend difficile d'évaluer le volume des transactions : 1 million de milliards de dollars par an (1 trillion) soit 15 fois le PIB mondial. En 2002, le volume représentait 120 milliers de milliards. En août 2008, alors que la bulle des subprimes s'apprête à éclater, il représentait 700 milliers de milliards. Cela justifie qu'on y regarde de plus près.

La capitalisation boursière (c'est-à-dire la multiplication du nombre d'actions) a augmenté de 2,5 en vingt ans alors que le PIB par habitant n'augmentait que de 35%, le salaire annuel moyen de 15% et le RMI de 5%. Cela explique la nouvelle crise en 2007-2008 et légitime les mesures qu'on va y opposer.

2. Pourquoi taxer les transactions financières ?

Pour expliquer les choses, je ferai deux petits détours théoriques, l'un passant par Marx et l'autre par Keynes. Marx dit : le capital ne peut pas se valoriser lui-même, il doit passer par le case travail. Tout ce qui se déroule autour, n'est que du capital fictif.

Contrairement à croyance, l'éclatement d'une bulle financière ne provoque pas de chute de richesse. Elle modifie le comportement des acteurs financiers et leurs décisions d'investissement, ce qui va provoquer des licenciements et une chute de la richesse. Une bulle financière ne représente pas une accumulation de richesse.

Keynes montrera quant à lui que la création de liquidité ne peut pas être concomitante pour tout le monde : pour vendre, il faut trouver un acheteur.

Dans son projet de système monétaire international, prévu pour abandonner l'étalon or, les banques centrales n'auraient plus de compte les unes chez les autres mais auprès d'une « Clearing Union ». Les comptes seraient libellés en « bancors » et les monnaies seraient définies par rapport à « bancors » mais plus par rapport à l'or.

Il émet par ailleurs une idée géniale : la résorption des déséquilibres entre les balances de paiement doit se faire aussi bien du côté du déficitaire que du côté de l'excédentaire. Mais le projet est désavoué et le dollar sera la seule monnaie convertible en or. Lors des accords de Bretton Woods, les pays s'engagent à contrôler les mouvements de capitaux. Mais la décision vole en éclat avec la crise des années 70-80.

Dès lors que les mouvements de capitaux sont libérés, Tobin prévient le risque d'instabilité par la spéculation et propose une taxe de 0,1% à 0,5%. Mais la proposition n'est pas retenue et entre temps il y a une succession de crises (de la dette, Asiatique...) et l'idée d'une taxe revient sur la table avec Attac en 1998 : une taxe qui ne porterait plus uniquement sur les transactions de change mais sur l'ensemble des transactions financières.

3. Comment y arriver ?

Il existe un débat sur l'ordre de priorité des objectifs même au sein d'Attac :



/// réguler la finance (car le marché financier fonctionne à l'inverse de loi de l'offre et la demande) ;

/// lever des fonds et financer les biens communs de l'humanité et le développement.

Le deuxième point de débat est le taux car il aura une influence plus ou moins importante sur la baisse de la spéculation.

Et le troisième point de débat : il y a seulement une douzaine de pays dans lesquels se déroulent l'essentiel des transactions financières donc il n'est pas nécessaire de faire une taxe globale.

Une astuce serait de mettre en place un double taux. En période normale, le taux serait très faible mais il bondirait en cas d'attaque spéculative brusque.

L'autre question est : qui récolte et contrôle ? L'ONU fait consensus au sein des organisations de la société civile.

Sur le montant levé par la taxe : à 0,1%, cela réduirait de 60 à 80% le volume des transactions et rapporterait 600 à 800 milliards de dollars. M. Kouchner propose une taxe à 0,005 pour « rassurer les marchés », soit 200 fois moins. Ce que proposent les gouvernements (Sarkozy ou Merkel) n'est que poudre aux yeux. Pour Merkel, ce ne sont que des assauts de vertu financière pour imposer ses politiques d'austérité. Et Sarkozy ne vise qu'à rassurer les marchés.

Conclusion :

L'idée de séparer les banques de dépôts et les banques d'investissement connaît un regain de faveur à défaut de mettre en place une taxe et de fermer les paradis fiscaux. Il faut se poser la question du statut de la finance internationale et briser les structures de la finance. Cela passe par s'attaquer à la logique de propriété, qui est la logique même du capitalisme. Même si ce n'est pas réalisable demain, il y a des passages transitoires qui peuvent être réalisés comme le contrôle public du secteur bancaire et financier. Cela passe par une limitation stricte des revenus financiers pour réduire les inégalités. La dernière chose est de placer les biens communs de l'humanité en dehors du marché.

Amélie Canonne, Attac - Aitec

Il nous a semblé intéressant d'avoir un point de vue des mouvements du Sud sur la taxe sur les transactions financières parce qu'ils considèrent souvent que la crise financière n'est pas de leur responsabilité, qu'ils sont très en marge de la dynamique financière et que leur combat sur ces questions est très différent.

Carlos Bedoya, Pérou, Latindadd

La TTF vue des pays du Sud ?

Je vais vous parler d'avantage de la nécessité d'une réforme fiscale, du contrôle des capitaux et de la fuite des capitaux.

Nous ne vivons pas seulement une crise financière mais nous sommes vraiment dans une période de transition: le moteur à combustion a mangé toute la planète. Nous étions dans une période d'hégémonie néo-libérale, nous sommes dans une période de récession et nous ne savons pas où cela va finir.

Encore une fois, j'insiste sur l'importance de ne pas tomber dans piège idéologique qui dit que les travailleurs sont la cause de la crise. Retenez que les luttes que vous mènerez ici serviront de référentiel pour le reste du monde tout comme les politiques de rigueur que les gouvernements essaient de mener en Europe seront reproduites chez nous, en Amérique Latine.

La France a une dette publique supérieure à 70% de son PIB. Cela justifie les politiques de rigueur des gouvernements qui rappellent les politiques d'ajustement structurel que nous avons connu en Amérique Latine.

L'Amérique Latine n'est pas la région la plus pauvre du monde mais c'est la région aux plus grandes inégalités : l'homme le plus riche du monde est mexicain. Les 20% les plus pauvres de la population latino-américaine supportent 3,5 de la rente. Dans le même temps, les 20% les plus riches profitent de 56,9% de la rente. Cela témoigne de l'énorme inégalité. Les pays les plus riches d'Amérique Latine sont ceux où les inégalités sont les plus fortes (Mexique, Brésil, Argentine).

Sur le sujet de la taxe Tobin ou d'une taxe sur les transactions financières, ce n'est pas un thème présent dans la conscience politique et publique. Ce n'est pas non plus un sujet qui anime les mouvements qui travaillent sur la dette et le développement.

La question qui anime d'avantage les mouvements est que sur 100 euros produits en Amérique Latine, seulement 20 profiteront au pays et seront redistribués. Dans le même temps, les impôts directs atteignent directement les plus pauvres.

Pourquoi les plus pauvres sont les plus frappés et la redistribution ne fonctionne pas suffisamment bien pour faire baisser les inégalités ?

Premièrement, la fuite des capitaux des transnationales dans les paradis fiscaux. Elle représente environ 50 milliards de dollars par an. C'est vrai qu'il existe également de la corruption mais elle n'atteindra jamais un tel niveau. Ce n'est pas seulement « Pu-



blish what you pay » mais aussi « Publish what you earn » !

La base est donc idéologique : participer au développement passe par les exportations et cela permettra des investissements en retour. Les exportations se font vers l'Europe, il y a peu d'imposition et peu de redistribution par les salaires. Exporter vers l'Europe permet de maintenir le modèle néo-libéral ici.

Je terminerai mon exposé ici en disant qu'on a besoin d'un pacte fiscal mondial, des nouvelles règles, des informations financières claires et une publication de ce qu'on paye mais aussi ce qu'on gagne.

Les modules de formation

Module 9 : Les migrations : une ressource durable pour le développement des territoires

Organisé par : Groupe de recherches et de réalisations pour le développement rural (GRDR) // Enda Europe // Immigration Développement Démocratie (IDD) // Touiza Solidarité // Service international d'Appui au Développement (SIAD) // la plateforme française d'Eunomad // le Centre de Ressource Essonnien de la Solidarité Internationale du Conseil Général de l'Essonne.

Déconstruisons les idées reçues sur les migrations : et si la mobilité des hommes était une des clés essentielles pour enrichir la planète ?

En France et en Europe, la relation entre migration et développement n'est traitée qu'en lien avec un objectif de gestion des flux migratoires avec une tendance lourde vers des objectifs sécuritaires. Cette vision partielle passe sous silence les relations durables de solidarité qui s'établissent entre les territoires grâce aux migrations. Elle ne reconnaît pas tout l'impact de ces migrations sur le développement des territoires d'origine comme de vie. Les actrices et acteurs non étatiques mobilisé-es dans le domaine - associations de ressortissants, ONG, collectivités locales - souhaitent faire connaître et reconnaître les pratiques et les impacts ici et là-bas pour développer une autre image de la migration et l'apport de la mobilité au développement économique, social, dans l'interculturalité, la mise en réseau, l'interpellation des droits...

Les organisations constituant la plateforme française du réseau Eunomad sur les migrations et le développement ont proposé un module de formation pour resituer la relation migration et développement sur un demi-siècle d'expériences menées à la fois ici en France, et là-bas, particulièrement en Afrique de l'Ouest et au Maghreb.

Eunomad France, un réseau de la société civile sur les migrations et le développement.

Le réseau Eunomad (European Network On Migrations And Development) met en lien les associations de migrant-es, organisations non gouvernementales, collectivités territoriales, instituts de recherche, collectifs de citoyennes et de citoyens à travers l'Europe. Il permet la capitalisation des expériences de ses membres sur la thématique migration-développement. Il propose une analyse des politiques publiques en la matière. Enfin, Eunomad élabore des recommandations à l'égard des pouvoirs publics, à partir des pratiques de ses membres. En France, il regroupe actuellement 13 organisations.

« Eunomad s'accorde pour définir le co-développement comme un processus d'amélioration durable des conditions de vie et du mieux vivre ensemble aussi bien dans les régions d'origine que d'installation, ce par la mobilité, par les échanges... par les migrations. »

Pour en savoir plus : www.eunomad.org

1. Les migrant-es solidaires: quelles pratiques et quels modes d'organisation ici et là-bas ?

Marielle CARTIAUX, GRDR Montreuil anime la première journée

1.1. Les projets hydrauliques et les diasporas du bassin du fleuve Sénégal en France: regards croisés entre ici et là-bas.

Barka FOFANA, GRDR Mali /// Tombé CAMARA, Association des Ressortissants de la Commune de Dafort en France, France-Mauritanie

Les projets sont réalisés dans le cadre d'un programme d'appui au développement local du GRDR dans le bassin du fleuve Sénégal (zone frontalière entre le Mali, la Mauritanie et le Sénégal), zone qui concentre des mouvements migratoires historiques notamment vers la France. Le programme est conçu pour accompagner les étapes du développement local : connaître le territoire, se concerter, agir. Les outils mis en place pour ce faire sont la rédaction d'une monographie du territoire, l'animation d'un cadre de concertation des acteurs, pour une définition commune d'un plan d'actions prioritaires. Les migrants sont associés en tant que partie prenante de leur territoire d'origine.

M. Fofana et M. Camara présentent deux initiatives différentes : l'axe d'intervention sur l'eau potable de l'association ORDIK (Organisation Rurale pour le Développement Intégré de la Kolimbiné, Mali) dans les années 80 et 90, et la construction de puits dans la commune de Dafort (Mauritanie) dans les années 2000. Les projets hydrauliques diffèrent car ils n'ont pas été menés à la même époque, et par des processus différents de concertation des acteurs, notamment des migrants.



L'initiative ORDIK est partie d'anciens migrants retournés dans la zone, tandis que c'est le maire de Dafort qui est venu en France parler aux migrants pour les associer au processus qu'il conduisait au pays. L'ORDIK était une association pionnière qui regroupait 8 villages avant même l'instauration des communes, tandis que d'autre part, le maire de Dafort a dû convaincre les migrants de ce que l'échelon communal nouvellement créé pouvait apporter au développement de leur zone d'origine.

La concertation entre acteurs ici et là-bas nécessite d'établir une relation de confiance :

/// pour l'ORDIK, cela est passé par le dialogue entre 2 comités jumeaux, ORDIK Mali et ORDIK France. Des réunions mensuelles sont organisées.

/// pour les ressortissants de Dafort, ce n'est pas évident de sortir de la logique villageoise et de s'engager à l'échelle communale (plusieurs villages) pour investir pour d'autres villages que ceux dont ils sont originaires. Et pourtant le plan d'action prévoit de commencer par un puits dans une localité sans ressortissants, la plus peuplée de la commune.

La confiance avec les nouveaux élus de la municipalité est établie via plusieurs processus, durant lesquels le partenaire technique GRDR facilite la communication :

/// Les migrants comprennent la plus-value d'engager un agent de développement local qui puisse animer la concertation, leur transmettre les convocations et les comptes-rendus de chaque réunion

/// Les migrants revenus pour les vacances se rendent compte de la concertation mise en place entre acteurs de tous les villages, entre différents groupes sociaux, entre générations.

/// Les contributions financières sont stockées sur un compte de décaissement, la signature du partenaire technique est nécessaire pour les utiliser. C'est une forme de garantie aux yeux des migrants. « Il nous faut des preuves que cela a bien été utilisé ».

Les résultats sont observables : dans la zone d'intervention de l'ORDIK, sur 11 000 habitants, 70% a accès à l'eau potable grâce à la mobilisation des migrants.

1.2. Les initiatives des jeunes générations françaises d'origine maghrébine : regards croisés entre communautés algérienne et marocaine.

Annie TAKARLI, Touiza Solidarité, France-Algérie /// Sarah CHÂTEAU, IDD, France-Maroc

Les intervenantes replacent le contexte des initiatives actuelles dans l'histoire des migrations entre le Maroc et la France d'une part, entre l'Algérie et la France d'autre part. L'immigration algérienne en France débute dans les années 1920. Le tissu associatif là-bas ne voit le jour qu'en 1990 dans un Etat socialiste très présent. La solidarité depuis la France s'organise suite au tremblement de terre de Boumierdès (1998). Les associations de la communauté algérienne mobilisent des compétences, des moyens financiers et entament des démarches politiques. Au Maroc, les industries européennes attirent les migrants durant les trente glorieuses. Des associations de ressortissants s'organisent à partir des années 80 (droit d'association reconnu pour les étrangers en France en 1981). Le tissu associatif là-bas s'organise à partir des années 2000, sous Mohamed VI. Une date clé concerne les deux migrations : en 1975, la migration de travail est arrêtée, le regroupement familial autorise une migration de peuplement. Les jeunes générations françaises naissent alors.

Des questionnements les traversent : lien culturel avec leurs parents et ce pays lointain, avec leur histoire ; rapport à la société française qui les renvoie parfois avec violence à une condition d'immigrés ou d'étrangers qui seraient héréditaires, alimentant l'exclusion et la discrimination ; affirmation d'identités multiples, d'une citoyenneté multiforme : « nous sommes des héritiers d'immigration, nous sommes de multiples cultures ».

Contrairement aux parents qui se retrouvent en fonction d'une localité au Maroc, le point d'ancrage des jeunes est leur ville, leur quartier en France. IDD, qui appuie les projets des associations de migrants traditionnelles, a constitué depuis 2010 un pôle jeune en son sein (25 membres). Ce pôle met en place différents chantiers de solidarité au Maroc, en Tunisie, en France et permet aux jeunes de s'impliquer dans le militantisme et le tissu associatif.

Pour ce qui est d'un des projets actuels de Touiza Solidarité en Algérie, les jeunes peuvent mobiliser leurs compétences techniques et leurs savoirs universitaires, investissent de l'argent pour la création d'emplois dans une zone rurale en Kabylie centrale. Touiza Solidarité a une forte culture d'échange et de volontariats, et a toujours posé la question de la réciprocité des échanges



dans un sens et dans l'autre. Les animateurs algériens ont pu obtenir un visa pour la France, tandis que les jeunes n'y ont pratiquement plus accès. Faire émerger un espace transnational, rapprocher les deux rives est l'essence même du travail de Touiza Solidarité.

Le pôle jeune d'IDD se démarque des modes d'organisation traditionnels du fait qu'il mobilise de fait plus de femmes que d'hommes, et qu'il utilise les nouvelles technologies de l'information et de la communication (blog, réseaux sociaux). Touiza Solidarité investit également les échanges virtuels.

L'élargissement des pays d'intervention est un autre enjeu : la population marocaine migre désormais vers l'Espagne et l'Italie de façon croissante.

1.3. Les points de débat

Etat, associations, migrants, collectivités : quels rôles et quelle articulation ?

Les migrants ont pris les devants de l'Etat dans les années 80 alors que les infrastructures n'étaient pas mises en place (ORDIK). Le rôle d'interpellation que doit jouer la société civile est essentiel, militer pour un service public de l'eau par exemple, mais ce sont les réalisations qui changent les conditions de vie dans la zone. Le rôle des collectivités locales dans des contextes politiques nationaux très fermés est questionné. A ce niveau, les migrants ont été des leviers de changement social essentiels, ils ont permis à la société civile locale de s'organiser pour porter des plaidoyers et des actions.

Quels liens entre les associations de migrants dans différents pays (France, Espagne, Italie par exemple) ?

Tombé Camara précise que les associations n'ont pas de lien entre elles, mais sont toutes en dialogue avec la commune de Dafort. Les modes d'organisation ne sont pas les mêmes, notamment du fait que les ressortissants se retrouvent dans le même foyer en France.

Sarah Château évoque le travail en réseau d'Eunomad, qui a organisé deux ateliers de réflexion sur les capacités des migrants en 2009 et 2010, où des associations de 9 pays européens se sont retrouvées. La possibilité de postuler ensemble à des financements européens est multipliée.

Les participants évoquent certains points qui mériteraient un approfondissement : les initiatives individuelles, les relations de genre, le rôle des pieds noirs dans l'émergence d'un tissu associatif (cf. association « coup de soleil »).

2. Les migrants passeurs de solidarité entre acteurs et entre territoires

Abdallah ZNIBER, coordinateur national du réseau IDD, anime la deuxième matinée.

2.1. De collectivité à collectivité : quelle implication des migrants ?

Extrait du film élaboré par le GRDR et ses partenaires : « De territoire à territoire. Regards croisés nord/sud sur le développement et la participation »

Dans le cadre de la coopération décentralisée entre la région Nord Pas-de-Calais et celle de Kayes (Mali), des missions des acteurs maliens sont régulièrement organisées pour rencontrer leurs homologues du Nord Pas-de-Calais. Les thématiques d'échange portent sur les pratiques et les métiers.

Ainsi, l'association GEANTS, membre de l'Union Nationale des Acteurs du Développement Local (UNADEL) a organisé un colloque sur le développement local et a fait venir 7 élus du Mali avec l'appui du GRDR. Les migrants maliens ne résidant pas forcément dans la région, ils ont accompagné leurs élus durant la mission et ont participé aux échanges sur la gestion globale de la ressource en eau. Certains aspects font écho à la situation rencontrée par les élus autour du Lac Magui en région de Kayes. Inversement, en assistant à un conseil de développement dans la région Nord Pas de Calais, ils échangent sur les modes de participation des habitants. Sur ce point, les expériences maliennes sont très nettement plus riches et les élus français et agents de développement souhaitent poursuivre les échanges autour des outils mis en œuvre.

Le cas de deux communes : Villetaneuse (France, Seine Saint Denis) et Koniakary (Mali)

Barka FOFANA, GRDR Mali

Dans ce cas, des ressortissants de la commune de Koniakary vivent à Villetaneuse. La coopération entre les communes datent de 2004 et la rencontre des maires a eu lieu grâce aux missions double espace organisées par les migrants de Koniakary. Les ressortissants sont eux organisés en association, Endam Diombougou, depuis 2003. Ils sont impliqués dans la coopération :



- /// ils contribuent à organiser la rencontre des maires
- /// ils sont mandatés par le maire de Koniakary pour signer la convention en 2006
- /// ils sont 10 à participer au comité technique pour le co-développement mis en place à Villeteuse, sur le modèle de celui de Koniakary
- /// ils font connaître le Mali aux Villeteuses lors des animations organisées par la ville.
- /// après un projet de désenclavement et un de périmètre maraîcher, un troisième projet, interculturel, met en scène des femmes puis des hommes. Leurs portraits et leurs perceptions du bonheur sont affichées dans une exposition dans les deux communes. Les migrants découvrent des citations en bambara dans Villeteuse.

2.2. L'animation d'un territoire en France : le cas du département de l'Essonne

Djamel ADILA, Responsable du pôle ressource au Centre de Ressource Essonnien de la Solidarité Internationale (CRESI), Conseil Général de l'Essonne, France

Le département envisage ses liens avec les associations sur le territoire essonnien, acteurs migrants ou non-migrants sans distinction, selon la devise « aider à faire ceux qui font ». Le CRESI est un centre de ressource qui contribue à l'animation territoriale en instruisant et soutenant des projets de solidarité internationale portés par les acteurs du territoire.

Djamel Adila illustre par 2 cas pratiques dans quelle mesure les migrants se trouvent être passeurs de solidarité dans le cas essonnien.

1. Les épiceries sociales en Essonne. Des bénévoles y travaillent, des bénéficiaires y refusent certains aliments. Le Conseil Général demande à un anthropologue d'éclaircir ce point. Ces résultats contribuent à expliquer les modes de vie aux bénévoles et porte le débat à l'assemblée départementale : « Qui doit s'adapter à qui entre un territoire et ses acteurs ? ». Un rapport d'orientation est produit suite à cela facilitant le dialogue interculturel.
2. Le Mouvement d'aide et de ressources solidaires (MARS), association d'agents de la RATP, intervient au Maroc sur l'eau et l'assainissement. Des jeunes d'Essonne se rendent au Maroc dans ce cadre, reviennent conscients du coût de l'eau – et de la diversité des métiers à la RATP !

2.3. Points de débat

Comment les migrants sans papiers sont-ils pris en considération dans les projets ?

Au sein d'une association de ressortissants, ce n'est pas tant les papiers que le travail qui importe. Tout ressortissant qui travaille cotise pour la caisse villageoise.

Quel intérêt pour les migrants d'être impliqués dans des coopérations de territoire à territoire ?

S'ils ont des partenaires financiers ici, ils ne cotisent plus à 100 % pour la mise en place d'une infrastructure. Ils sont reconnus comme citoyens acteurs de solidarité au sein de leurs collectivités d'accueil. Les projets menés là-bas permettent de revendiquer une inscription dans un tissu social ici.

Les différences dans l'appréhension du développement ici (vivre ensemble) et là-bas sont flagrantes. Sont-elles discutées en tant que telles ?

Le maire de Koniakary interpelle directement celui de Villeteuse par exemple : « Profitez-vous de cette coopération ? » L'échange, notamment en comités mixtes, est fécond en termes de participation.

Plusieurs interventions ont abordé le rôle des collectivités :

/// Comment briser l'image de guichet de la collectivité auprès des acteurs du territoire ? Se positionner dans les métiers de l'ingénierie de projet, faciliter les coopérations.

/// Placer la cohésion sociale au cœur de la collectivité, est-ce une position viable qui permet une réflexion politique plus globale dans l'action ? Est-ce au contraire une manière de détourner le sens de la solidarité internationale ?

Le débat sur l'intérêt d'une collectivité à faire de la solidarité se clôt sur l'idée qu'il ne faut pas entrer dans l'opposition classique entre collectivités locales et associations lorsqu'on parle de coopération.

2.4. Territoire de transit : quelle solidarité avec les migrants subsahariens au Maroc ?

Nadia KHROUZ, GADEM, Maroc

L'intervention se concentre sur l'accès aux droits des migrant-es subsaharien-nes au Maroc en soulignant l'expérience du GADEM

en accompagnement sur le territoire.

Après avoir rappelé l'histoire du Maroc en tant que pays d'émigration – et notamment vers certains pays d'Afrique subsaharienne comme le Sénégal, l'intervenante évoque le contexte actuel d'immigration que connaît le pays.

/// Constats initiaux : non respect de la procédure d'entrée, de séjour, de refoulement, de procès équitable par les autorités marocaines et législation verrouillée. Le Maroc est le théâtre de nombreuses discriminations où les centres de rétention ne dépendent d'aucune législation.

/// Naissance du GADEM, Groupe Antiraciste de Défense et d'Accompagnement des Etrangers et Marocains est créé en 2006 suite aux événements de Ceuta et Melilla et la loi 0203 sur la migration. L'association n'a pas de récépissé car il faudrait pour cela selon les autorités enlever le terme racisme. L'association a pour objectif l'accès aux droits des étrangers. Elle suit des situations individuelles de séjour, de refoulement, et porte un plaidoyer sur les politiques migratoires.

/// Partenariats mobilisés : associations d'assistance sociale, avocats, partenaires de plaidoyer, associations travaillant pour l'interculturalité. Le GADEM est membre du réseau Migreurop.

/// Rôle des migrants : mieux connaître ses droits pour mieux les revendiquer, connaître le contexte pour ne pas se mettre en péril face à des dénis de droits et des abus de pouvoir de l'administration, apprendre à vivre ensemble.

/// Impacts sur le développement et le vivre-ensemble : des problématiques qui évoluent (droit de vivre en famille, durée de séjour au Maroc, Maroc comme pays d'installation et d'investissement), davantage de liens avec la population marocaine, un travail à faire sur les perceptions, sur l'interculturel et le vivre ensemble. « Les Marocains à l'étranger sont incités à envoyer de l'argent au territoire national, alors que l'envoi n'est pas possible depuis le Maroc pour certains étrangers... »

/// Perspectives : des régularisations difficiles et qui ne prennent que difficilement en compte la situation sociale de l'étranger, le risque de la complexification de la loi, des victoires qui peuvent faire jurisprudence, une société qui évolue, l'action des associations et la préoccupation grandissante des institutions dans un contexte d'avancées précaires vers l'Etat de droit

3. Analyse des politiques et des dispositifs publics actuels adresses aux migrations : mise en perspective avec les pratiques.

Mélie BEAUJEU, Enda Europe, anime la dernière matinée.

Enda Europe fait partie du groupe Migrations du CRID et du réseau Eunomad France. Les pratiques de co-développement actuelles se trouvent en contradiction avec les présupposés des politiques en la matière. Différents contextes sont traités afin de voir la marge de manœuvre des pays par rapport aux accords de gestion concertés des flux migratoires.

3.1. Les politiques sur la migration et le développement : éclairages nationaux et régionaux

Le Maroc : entre émigration et immigration, entre Union Européenne et Afrique subsaharienne.

Nadia KHROUZ, GADEM, Maroc

Depuis 2005 et les événements de Ceuta et Melilla, un accord d'association existe entre le Maroc et l'Union Européenne. Le Maroc a ratifié la convention internationale des droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles, dans la perspective de ses propres ressortissants. Le pays est aux portes de l'Europe, un plan d'action commun est établi en 2004. Le lien migration-développement est posé lors de la conférence interministérielle euro-africaine de Rabat en 2006. En 2008, le Maroc est à un statut avancé de militarisation de ses frontières, mais refuse de signer l'accord de réadmission. Actuellement, l'Etat subventionne des associations pour sensibiliser à la lutte contre l'immigration.

La France et l'Union Européenne : un développement lié au retour et à la circulation limitée.

Abdallah ZNIBER, IDD, France

La relation entre migration et développement est posée depuis les années 1970 en France. Elle est alors liée au retour des immigrés (politique de million de francs de Stoléro par exemple). A la fin des années 1990 est publié le rapport de Sami Naïr sur le codéveloppement. Le réseau IDD a été créé en réaction à ce rapport, qui établissait le lien entre gestion des flux migratoires et aide publique au développement.

La politique de l'Union Européenne comprend deux volets :

1. la politique sécuritaire avec l'externalisation des frontières (cf. Maroc)



2. la gestion du développement. La notion de migration circulaire est reprise et celle de développement solidaire, dévoyée dans ce contexte. Abdallah Zniber prend l'exemple des femmes marocaines qui travaillent à la cueillette des fraises en Espagne (Huelva). Elles sont sélectionnées en fonction de leur potentiel à « circuler » à nouveau vers le Maroc dès la saison terminée (mariées, ont des enfants, ne peuvent conserver leur passeport en main propre).

Le Sénégal et la CEDEAO : enjeux des accords de gestion concertée des flux migratoires.

Badara N'DIAYE, Coordinateur du pôle diaspora à Enda Diapol, Sénégal

Depuis 1979, la CEDEAO a établi la liberté de circulation en son sein. Le Sénégal signe un premier accord avec la France en 2000. En 2005-2006, les politiques s'intensifient au rythme des pirogues au départ. Les Etats du Sud ont leur part de responsabilité dans les accords et les orientations des politiques dans le dialogue euro-africain. Aucun n'est parti avec une ligne directrice définie à l'échelle nationale. Dans les accords des partenariats économiques UE - Afrique Caraïbes Pacifique, l'article 13 mentionnait déjà les réadmissions, personne ne s'y est intéressé.

Les accords de gestion concertée des flux migratoires entre le Sénégal et la France :

Il est intéressant de noter que grammaticalement, c'est la gestion, et non les accords, qui est concertée ! Le Sénégal s'en accommode : il allonge la liste des métiers proposés à la migration légale par exemple.

Que contiennent-ils en migration-développement ?

1. La carte compétences et talents pour des profils hautement qualifiés
2. Un observatoire franco-sénégalais des migrations, destiné à dissuader de partir (pas encore mis en place à ce jour)
3. Un partenariat pour la mobilité qui n'a pas été signé par le Sénégal, concernant plus directement la gestion des flux, le contrôle et la sécurité. Le cap Vert et le Burkina l'ont signé.
4. La mise en œuvre d'un programme de financement des initiatives de développement portées par les migrants sénégalais présents en France

Le Sénégal signe les accords avec la France, mais refuse la réadmission avec l'Espagne ou l'Italie : ce sont les nouvelles destinations des Mourides entre autres, force électorale et économique du pays. L'accord n'est pas encore passé à l'Assemblée Nationale du Sénégal à ce jour.

Le Mali ne signe pas, mais a accepté des dispositifs qui sont compris dans les accords : le CIGEM, la carte compétences et talents, la réadmission depuis la Libye et le Maroc.

Mais l'UE joue des échelles : c'est la CEDEAO qu'elle renforce (protocole de 1999) et qui doit se doter d'une approche commune des migrations... si possible allant dans son sens.

3.2. Points de débat

Quelles sont les conditions d'une circulation migratoire réussie ?

Abdallah Zniber : l'immigration est le principal facteur de richesse pour des zones défavorisées, selon le rapport mondial du PNUD de 2009. Elle doit pouvoir être effectuée dans des conditions moralement acceptables. La migration choisie par les individus doit contrecarrer la vision d'une immigration choisie de cerveaux et de bras à tout faire.

Pourquoi le Sénégal accepte les accords de gestion concertés ? Pourquoi le Mali les refuse-t-il ? Quelles ressources peuvent-ils mobiliser pour se positionner dans ces accords postcoloniaux ?

Barka Fofana : le Mali abrite dans la région de Kayes un foyer très important d'émigration vers l'Europe. Sans les migrants, la région peut devenir foyer de tension si les accords sont signés.

Badara Ndiaye : les ressources principales sont humaines, elles résident dans la capacité des organisations de la société civile à faire pression sur les Etats.

Quid du Maroc et de la Mauritanie dans cet échiquier ?

Nadia Khrouz : à propos du Maroc, les débouchés commerciaux entrent dans les accords qu'il contracte. Le pays accueille beaucoup d'étudiants, mais il est difficile de travailler dans une situation régulière au Maroc. Concernant les situations irrégulières, la législation sur l'asile n'est pas appliquée.

Badara Ndiaye : la Mauritanie ne fait pas partie de la CEDEAO, mais attire l'attention de Frontex. Elle se situe dans une position d'enclave entre la CEDEAO et la première frontière de l'Europe au Maroc. Le lien entre pêche et migration serait intéressant à

creuser. Un centre de rétention existe en informel à Nouadhibou.

Quel est l'enjeu du CIGEM, Centre d'Information et de Gestion des Migrations sis au Mali et financé par l'UE ?

Le CIGEM se veut d'envergure sous-régionale, à l'échelle de la CEDEAO. Il peut servir à observer l'ensemble des dynamiques sous-régionales. Actuellement, il concentre son activité au Mali. L'OIM l'appuie techniquement, les locaux appartiennent au ministère des Maliens de l'Extérieur, mais le gouvernement malien a une très faible marge de manœuvre dans les décisions. La réinsertion, la formation professionnelle aux candidats au départ ne sont pas connectées aux organismes pour l'emploi au Mali.

3.3. Les mobilisations de la société civile : état des lieux

Badara NDIAYE, Enda Diapol /// Mélodie BEAUJEU, Enda Europe /// Nadia KHROUZ, GADEM /// Tombé CAMARA, ancien porte-parole d'un collectif de sans-papiers

L'agenda des organisations de la société civile est chargé. De nombreux réseaux se structurent et organisent leurs complémentarités sur des bases « thématiques » ou « géographiques ».

La mobilisation Des ponts pas des murs pilotée en grande partie par le groupe migrations du CRID a correspondu à un effort original de rapprochement, de co-construction entre des ONG de solidarité internationale et des organisations de défense des droits des migrants originaires d'Europe comme d'Afrique. Cette mobilisation s'est construite en opposition avec les négociations entre Europe et Etats africains lors des conférences euro-africaines sur migration et développement puis les accords de gestion concertés. Cette mobilisation a débouché sur une déclaration commune de recommandations appelée « déclaration de Montreuil ».

Les succès ont été mitigés mais de vrais progrès d'un point de vue organisationnel et de l'argumentaire : l'originalité est l'approche globale adoptée mettant l'accent sur les impacts et l'inefficacité des politiques actuelles, la nécessité pour les Etats d'origine et d'accueil de développer des mécanismes de régulation qui, au lieu de « gérer les migrations » rendent possible et effectifs un droit à la mobilité.

Aujourd'hui le nouveau défi est le renforcement des stratégies passerelles en direction des organisations des pays du Sud et le renforcement des pratiques à opposer aux politiques.

Actuellement, une dynamique s'est mise en place d'une plateforme africaine sur la question des droits des migrants (plus de 20 organisations impliquées) pour engager une résistance directement dans les pays d'origine ce qui est particulièrement délicat compte tenu de la dureté des régimes en place à l'égard des mouvements de la société civile. Le lien avec les actions portées au Nord est fondamental pour que les réseaux africains gagnent en force y compris en ressources.

Les différents réseaux, MRI, Migreurop, PICUM, réseau euro-africain, etc doivent renforcer leurs actions communes.

Le Forum Social Mondial de Dakar (février 2010) constitue un temps fort pour diffuser les messages des réseaux européens et africains et pour faciliter les convergences. Ce temps doit également renforcer la connaissance des migrations internes à l'Afrique pour appréhender le phénomène dans sa globalité.

En France, la lutte des sans papiers est née le 18 mars 96 suite à l'occupation de l'église Saint-Bernard. Ces collectifs mobilisent entre autres les consulats pour stopper les expulsions et qu'il n'y ait pas de délivrance de laissez passer. Les rapports de force entre la France et les anciennes colonies africaines sont tels que les consulats n'ont pas appuyé ces mouvements malgré le fait qu'ils rassemblent un nombre important de leurs citoyens. Les mouvements de contestation se sont déportés au Mali et au Sénégal (dégradations d'avion qui ramenaient des expulsés ou encore manifestations). Le Sénégal, par mesure de contestation a expulsé vers la France 70 Français en situation irrégulière sur son territoire. Dans ce pays, la pression sur le gouvernement s'est relâchée et les expulsions ont continué.

Pour aller plus loin

- › Actes du colloque du CRID, juin 2008 : « Enjeux et pièges du co-développement » (téléchargeable sur le site : http://www.crid.asso.fr/IMG/pdf/Enjeux_et_pieges_du_co-developpement___actes_du_colloque_du_27_juin_2008.pdf).
- › Rapport 2009 du PNUD « Lever les barrières : mobilité et développement humains » (téléchargeable sur le site : <http://hdr.undp.org/fr/rapports/mondial/rmdh2009/>)
- › Comptes-rendus du groupe migrations du CRID



- › Revue Plein droit n°83 par le GISTI, décembre 2009 « Co-développement : un marché de dupes ».
- › Plaquette de présentation du réseau européen Eunomad sur les migrations et le développement (téléchargeable sur le site <http://www.eunomad.org/fr/ressources/outils/804-presentation-eunomad-en-francais.html>).

www.eunomad.org

www.grdr.org

www.enda-europe.org

www.idd-reseau.org

www.touiza-solidarite.org

Les modules de formation

Module 10 : Droits humains et dignité : à chacun son rôle

Organisé par : Terre des Hommes France // CCFD - Terre Solidaire // Oxfam France // Amnesty International // Afrique Verte.

L'un des enjeux de ce module était de démontrer que les individus, les entreprises et les États ont un rôle à jouer pour le respect et la mise en œuvre des droits de l'Homme.

MATINÉE 1 :

LE DROIT À L'ALIMENTATION

Introduction : Alexandra Aubry ¹

Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) 1948

Sur la base de cet idéal commun et après de longues négociations dans le contexte de la guerre froide, les États ont distingué d'un côté les droits civils et politiques (DCP) et de l'autre les droits économiques, sociaux et culturels (DESC).

Deux Pactes distincts ont été adoptés dans ce contexte. Ils donnent une force juridique contraignante aux droits reconnus dans la DUDH.

Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)

/// DCP : liberté d'expression, droit de vote, interdiction de torturer, interdiction de la détenir arbitrairement, droit à la vie, ...

/// PIDCP entre en vigueur le 23 03 1976

/// Ratifié par la France le 4 11 1980

/// Les États parties ont l'obligation immédiate de ne pas faire (ne pas torturer, ne pas détenir de façon arbitraire,...)

/// PIDCP prévoit la création du Comité des droits de l'Homme

- composé de 18 experts indépendants, nommés par les États,
- chargé de contrôler la mise en œuvre des DCP

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)

/// DESC : se nourrir, droit au logement, éducation, droit au travail, droit syndical, droit à la santé, droits culturels, droit à un environnement sain, ...

/// PIDESC entre en vigueur le 3 01 1976

/// Ratifié par la France le 4 11 1980

/// Les États parties doivent réaliser progressivement les DESC, au maximum de leurs ressources disponibles

/// PIDESC ne prévoit pas un tel mécanisme. Création du Comité DESC en 1985 :

- composé de 18 experts indépendants nommés par les États,
- chargé de contrôler la mise en œuvre des DESC

En ratifiant ces instruments, la France s'est engagée à respecter les DESC (en n'interférant pas à leur réalisation), à les protéger (en veillant à ce que des tiers ne privent pas un individu de ces droits), et à les mettre en œuvre (en prenant des mesures pour permettre un accès de tous aux droits).

Protocole facultatif relatif aux DCP

/// Adopté par l'Assemblée générale des Nations unies le 16 12 1966

/// Entré en vigueur le 23 03 1976

/// Ratifié par 113 États

¹ Chargée de plaider Terre des Hommes France, Coordinatrice de la plateforme française sur les DESC

Les États signataires du Protocole : Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bolivie, Bosnie-Bosnie-Herzégovine, Chili, Congo, Salvador, Équateur, Espagne, Finlande, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée-Bissau, Îles Salomon, Italie, Luxembourg, Madagascar, Mali, Mongolie, Monténégro, Pays Bas, Paraguay, Portugal, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Timor Leste, Togo, Ukraine, Uruguay. **Les États ayant ratifié :** Mongolie, Équateur



Protocole facultatif relatif aux DESC

/// Adopté par l'Assemblée générale des Nations

Unies le 10 12 2008

/// Signé par 33 États, ratifié par 2 États

/// Pas encore entré en vigueur

Repères

/// L'adoption du Protocole facultatif se rapportant au PIDESC consacre enfin l'égalité de tous les droits humains.

/// Les États signataires du Pacte international relatif aux DESC doivent soumettre au Comité DESC, tous les cinq ans, un rapport sur l'avancement de ces droits dans leur pays. La société civile peut également rédiger son rapport appelé rapport alternatif. Son élaboration est une phase importante pour la mobilisation des organisations de la société civile. Elle constitue une démarche collective par excellence.

/// La signature d'un traité, par le chef d'État ou de gouvernement, équivaut à une approbation préliminaire : elle manifeste l'intention de l'État de le ratifier. Dans un délai plus ou moins proche, vient alors la ratification, effectuée généralement par le Parlement (c'est le cas en France). Dès que le nombre de ratifications défini dans le texte est atteint, le traité entre en vigueur : l'État s'engage à le respecter.

Le droit à l'alimentation (DA) : Jean Denis Crola³ et d'Ambroise Mazal⁴

État des lieux sur la situation du droit à l'alimentation

/// Plus d'un milliard d'affamés dans le monde, une personne sur six souffre de la faim.

70% sont des petits paysans qui n'ont pas les moyens de subvenir à leurs besoins.

10% sont des populations nomades ou des pêcheurs.

70% sont des femmes.

/// On associe parfois la faim à des situations de guerres et de catastrophes naturelles, or 90% des personnes souffrant de la faim vivent dans des pays stables.

/// Sur plus d'un milliard de paysans, 75% cultivent à la main. Les petits paysans sont marginalisés et ne bénéficient pas des investissements et politiques publiques.

Définitions

/// La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

/// La souveraineté alimentaire : a été développée lors du sommet de l'alimentation organisé par la FAO⁵ à Rome en 1996. Elle est définie comme le droit des communautés locales, régionales, nationales, à définir librement leurs propres politiques agricoles et alimentaires sans nuire à celles d'autres pays (dumping).

Le droit à l'alimentation possède deux composantes en droit international :

/// Le droit à une alimentation adéquate : ce droit suppose l'adéquation de l'alimentation, sa disponibilité et son accessibilité de façon durable et dans la dignité. Cette définition est proche de la définition de la sécurité alimentaire de 1996, mais elle y ajoute le concept de dignité humaine propre aux droits humains tels que définis dans la DUDH.

/// Le droit d'être à l'abri de la faim : consacré à l'article 11, paragraphe 2, du PIDESC. Il renvoie aux obligations des États à assurer l'accès suffisant à un minimum de nourriture indispensable, salubre, et adéquate sur le plan nutritionnel.

³ Responsable de plaidoyer Justice économique, Oxfam France

⁴ Chargé de mission "souveraineté alimentaire", CCFD Terre Solidaire

⁵ Food and Agriculture Organisation

Consécration juridique du droit à l'alimentation

Le droit à l'alimentation trouve son origine dans la DUDH de 1948 en son article 25 énonçant que : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien être et ceux de sa famille notamment pour l'alimentation...». Ce droit est réaffirmé dans le PIDESC en son article 11 qui prévoit «le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture [suffisante]» ainsi que «le droit fondamental qu'à toute personne d'être à l'abri de la faim».

La justiciabilité du droit à l'alimentation

Au niveau international : il n'est pas encore possible d'assurer la justiciabilité de ce droit. Pour cela il serait nécessaire que la France signe et ratifie le protocole facultatif au PIDESC, et qu'une Cour internationale des droits de l'Homme soit mise en place (deux textes sont en cours d'élaboration pour la création de cette Cour).

Au niveau régional : il est possible de faire plusieurs recours devant les Cours régionales des droits de l'Homme :

1. Sur le continent européen : un recours collectif devant le Comité des droits sociaux possible
2. Sur le continent Africain : possible de déposer une plainte (un individu ou une ONG)
 - /// devant la Commission Africaine des droits de l'Homme,
 - /// devant le Comité d'expert sur les droits et le bien être de l'enfant et
 - /// devant la Cour Africaine des droits de l'Homme (si l'État incriminé a fait une déclaration d'acceptation de sa compétence).
3. Sur le continent Américain : possible de déposer une pétition (émanant d'un individu ou d'un ONG) devant la Commission Interaméricaine des droits de l'Homme qui peut décider de renvoyer l'affaire à la Cour du même nom.

Au niveau national : le droit à l'alimentation est inscrit dans la Constitution de certains pays, ou à défaut il est prévu par la loi⁶.

Historique et origines du droit à l'alimentation

Dans les années 80, ce droit a été précisé par deux auteurs :

Amartya Sen dans son ouvrage «pauvreté et famine» : Il y montre que les famines des dernières décennies ne sont pas dues à une baisse de la production agricole, mais à des politiques ayant engendré des inégalités dans la redistribution de nourriture. Les famines sont donc des constructions politiques et non pas seulement techniques.

En 85, Asbjorn Eide (ancien rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation) précise le DA, et les obligations qui en découlent pour les États : respecter, protéger et réaliser les droits.

Une réelle volonté politique s'est manifestée en 1996 au sommet mondial de l'alimentation, où les chefs d'État et de gouvernement ont demandé à ce que soit juridiquement défini, dans la déclaration finale, le DA. Suite à ce sommet est créée, en 2000, le poste de rapporteur spécial des Nations unies pour le DA, et en 2004 sont adoptées les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale », qui achèvent de rendre opérationnel le DA. Elles constituent un cadre adapté à une politique intégrée de sécurité alimentaire au niveau national, et constituent une « boîte à outil » (volontaire, non obligatoire pour les États) pour mettre en œuvre le DA.

Les deux facettes du DA

Le DA tel que défini par la DUDH et le PIDESC suppose deux types d'obligations à la charge des États :

- /// L'interdiction de prendre des mesures empêchant l'accès à l'alimentation, ou le développement des capacités de production (expulsion des petits paysans au profit de monocultures industrielles, détournement de l'aide alimentaire..).
- /// La mise en place de stratégies nationales visant à l'instauration progressive du DA.

⁶ Le DA est reconnu comme fondamental par les Constitutions de l'Afrique du sud, du Brésil, du Congo-Brazzaville, d'Haïti, du Nicaragua et l'Ukraine, de la Bolivie, et de l'Équateur. Certains États, comme le Brésil, la Colombie, Cuba, l'Équateur, le Guatemala, et le Paraguay ont également consacré le DA de certains groupes particulièrement vulnérables de leur population, comme les enfants, les adolescents, les personnes âgées, les populations indigènes; Par la loi : la loi nationale sur la garantie de l'emploi rural en Inde : cette loi garantie cent jours de travail par an à tout ménage disposé à effectuer des travaux publics en échange d'un salaire minimum versé par l'État. Elle assure ainsi un salaire minimum à chacun et droit à l'alimentation pour toutes les couches de la population même les plus pauvres.



Quatre étapes sont nécessaires à la mise en place de ces stratégies :

- /// identifier les zones où l'insécurité alimentaire est dominante, et les populations ;
- /// identifier les obstacles qui empêchent les populations de jouir du DA ;
- /// identifier les mesures pour lever les obstacles ;
- /// identifier les acteurs pour lever ces obstacles ;

Au delà de ces obligations, les États ont une obligation générale de cohérence entre les différentes stratégies et politiques nationales (politiques agricoles, commerciales, énergétiques, foncières ...)

À cette obligation interne s'ajoute des obligations extraterritoriales. Selon Olivier de Schutter ces dernières font débat : il existe un consensus sur l'idée qu'un État doit exercer son influence pour respecter et protéger les droits de l'Homme sur des personnes hors de son territoire, mais un débat existe sur l'obligation de réaliser (par exemple via l'assistance et la coopération internationale).

La valeur ajoutée du droit à l'alimentation

Le DA n'est pas seulement la consécration juridique d'un concept moral, c'est un véritable outil opérationnel qui :

- /// évite la confusion entre l'objectif de sécurité alimentaire et l'augmentation de la production (l'insécurité alimentaire n'est pas la conséquence de rendement insuffisant) ;
- /// attire l'attention sur les populations les plus vulnérables ;
- /// permet de contraindre les gouvernements à rendre des comptes à leurs populations ;
- /// oblige à prendre en compte certains principes (non-discrimination, transparence, approche participative) dans la mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- /// constitue un élément de dialogue et de coopération au niveau international entre les pays du nord et du sud et entre pays du sud.

L'état du DA est-il lié au régime politique du pays ?

Au delà des effets négatifs sur l'environnement et la biodiversité, la révolution verte⁸ mise en œuvre par les pays d'Asie et d'Amérique latine a engendré une amélioration de la situation alimentaire dans ces pays. Ces régimes bien que dictatoriaux ont développé des politiques agricoles. Le respect du DA et la mise en œuvre de stratégies dans ce domaine n'est donc pas fonction d'un régime politique particulier. L'état alarmant du DA en Afrique est le fruit de causes diverses indépendantes du seul régime politique (certains États sont coupables d'un réel « désinvestissement criminel » en ne consacrant que 4% de leur budget à l'agriculture, alors que l'essentiel de leur population vit de cette activité).

Les règles de l'OMC favorisent-elles le libre échange, et mettent-elles ainsi en concurrence les exploitations vivrières avec l'exploitation industrielle ?

Le cœur du problème est que l'OMC ne reconnaît pas le DA en tant que tel, et l'a même défini comme un élément entravant la libre circulation. Olivier de Schutter a publié un rapport⁹ sur la manière dont l'OMC peut mettre en danger le DA. D'un côté nous avons l'OMC qui a le pouvoir d'imposer ses décisions mais n'agit que sur les règles du commerce mondial, et de l'autre des institutions telles que la FAO qui définissent la sécurité alimentaire, mais n'ont pas les moyens de faire appliquer leurs décisions. On constate une sorte de « schizophrénie étatique » puisque derrière ces institutions qui disent une chose et son contraire se trouvent les mêmes États.

Un exemple de souveraineté alimentaire :

le cas des transformatrices de céréales au Sahel, Nicolas Lebeurier

⁷ La déclaration est un engagement moral pris par un État sur un texte non-contraignant, c'est-à-dire ne pouvant avoir de conséquences juridiques (contrairement à la convention).

⁸ Cette expression désigne une période des années 1960 à 1990 où les pays en voie de développement et les pays les moins avancés ont développés une politique agricole fondée principalement sur l'intensification et l'utilisation de variétés de céréales à hauts potentiels de rendements

⁹ Rapport à consulter au format PDF : http://www.pfsa.be/IMG/pdf_11-res-mission-omc1.pdf

Un exemple de souveraineté alimentaire : le cas des transformatrices de céréales au Sahel, Nicolas Lebeurier¹⁰

Historique et origine d'Afrique Verte

En 1983 l'aide alimentaire représente 10% de l'Aide Publique au Développement (APD). Les pays du nord utilisent cette forme de coopération pour écouler leurs excédents et avoir accès à de nouveaux marchés dans les pays du Sud. Ce détournement de l'aide alimentaire a plusieurs effets néfastes :

- /// Elle ne profite pas aux plus défavorisés.
- /// Elle concurrence les producteurs locaux qui se tournent vers les cultures d'exportation.
- /// Elle introduit de nouvelles habitudes alimentaires.

En 1985, Terre des Hommes France, Frères des Hommes et Peuples Solidaires lancent la campagne «Pour une Afrique verte» ou elles défendent l'idée que "les Sahéliens peuvent nourrir le Sahel". Pour ce faire, ces associations font pression sur les pouvoirs publics afin d'obtenir la « reconversion en achats locaux » d'une partie des budgets consacrés à l'aide alimentaire en nature. En 1989, le gouvernement français s'engage à consacrer 10 % du budget de l'aide alimentaire à de telles opérations. Afin que ces mesures ne restent pas sans suite, Afrique Verte est créée en 1990 par les ONG membres de la campagne auxquelles s'ajoutent le CCFD-Terre Solidaire et l'AFVP pour mettre en place des mesures de développement du monde agricole sahélien.

L'action d'Afrique Verte auprès des transformatrices de céréales

70% à 80% des travailleurs occupent le secteur agricole. Les femmes ont décidé de jouer un rôle dans la création de richesse en s'investissant dans la transformation de céréales produites localement en aliments prêts à l'emploi.

Afin d'illustrer ce travail nous avons présenté le film d'Afrique Verte réalisé au Mali en 2008 et disponible sur le site www.agirpourlesdesc¹¹.

Nous pouvons voir dans cette vidéo que les femmes ont la volonté d'améliorer leurs propres conditions mais qu'elles ont conscience que les bénéficiaires de leurs activités peuvent profiter à tout le pays :

- /// aux producteurs de céréales (déouchés rémunérateurs supplémentaires) ;
- /// aux consommateurs (produits correspondant à leurs habitudes alimentaires) ;
- /// à leurs propres familles (revenus supplémentaires pour les dépenses de scolarisation et de santé...).

Il existe cependant des points de blocage à lever concernant :

- /// Les États (défiscalisation, révision des tarifs de laboratoires, facilitation de l'accès aux crédits..);
- /// Des organismes sous régionaux, comme la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui doivent affermir leurs positions auprès des États membres sur la libre circulation des marchandises ;
- /// Des bailleurs internationaux qui devraient financer l'aval des filières et la création d'infrastructures de stockage.

LES DÉBATS

Comment rendre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) obligatoires ?

La réalisation des OMD nécessite une approche par les droits. L'objectif politique des OMD est important, mais restent insuffisants (par exemple, l'OMD 1 vise à diminuer de moitié la faim dans le monde et non pas à l'éliminer). D'après la FAO, si la tendance perdure, l'objectif pour le droit à l'alimentation serait atteint en 2150¹² et non en 2015. Pour plus de renseignement voir le site de la campagne OMD : www.umd2015.fr

Plusieurs injustices, et causes de la faim ont été mises en avant :

/// Les femmes en Afrique cultivent les terres, mais ne pourront jamais être propriétaires car le droit coutumier attribue la propriété aux hommes. Lorsqu'une femme est veuve sa situation et celle de sa famille devient dramatique car n'ayant aucun droit de propriété, elle n'a plus aucun moyen de subsistance.

¹⁰ Responsable communication et partenariats d'Afrique Verte

¹¹ <http://www.agirpourlesdesc.org/francais/la-situation-des-desc-localement/article/les-saheliennes-peuvent-nourrir-le>

¹² Estimation issu du rapport de la FAO disponible sous format PDF : <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/005/y7352f/y7352foo.pdf> à la page 7.



/// L'obligation des États reste une question essentielle car si le comportement des entreprises est inacceptable, elles agissent bien souvent dans le cadre légal. Les États accueillent ces acteurs privés plus favorablement que leurs propres populations, et vendent leurs terres au dépend de leur droit d'usage.

/// Il existe une forte volatilité des prix. Les producteurs et consommateurs ne peuvent plus anticiper le prix de vente et d'achat. Le respect du DA passe forcément par l'accessibilité des matières premières, et donc par la stabilité du marché de ces produits.

Le DA est, comme l'ensemble des droits humains, un élément déterminant de la stabilité politique, économique et sociale. Comme le dit Mamadou Goïta, président d'Afrique Verte Mali : « la question de sécurité alimentaire est une question de sécurité tout court ». Les manifestations citoyennes dans les rues d'Ouagadougou mais aussi en Égypte, au Maroc, en Indonésie, aux Philippines ou encore en Haïti en sont les témoignages récents. La principale difficulté est l'écoulement de la nourriture vers les endroits reculés. Il faut mettre en relation le producteur avec les transporteurs, et informer le consommateur de l'existence de ces produits. Les bourses aux céréales sont donc des lieux importants car elles évitent la spéculation et constituent un lieu de rendez-vous pour tous les acteurs.

MATINÉE 2 :

QUELLES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR PLUS DE RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES (RSE) ?

Théâtre Forum sur la RSE :

Une saynète caricaturée est jouée une première fois par des acteurs pour poser la problématique. La scène est jouée à l'identique une seconde fois. C'est à partir de ce moment qu'un spectateur peut décider d'arrêter la scène, pour y intervenir en prenant la place d'un personnage dont il juge le comportement inapproprié.

Les personnages :

/// Mr Mentube, le chef de l'entreprise pharmaceutique «pharmaflouse», implantée près d'un cours d'eau dans la commune du Jolistan et souhaite négocier avec le maire, la construction d'une nouvelle usine à coté d'un autre cours d'eau. Les arguments qu'ils avancent : création d'emplois pour la commune, prise en charge de la formation des habitants de la commune, et de la rénovation d'un dispensaire...

/// Le Maire du Jolistan, favorable à cette extension, mais s'interroge sur les fuites de la première entreprise ayant occasionnée la pollution du premier cours d'eau, avec le décès de plusieurs animaux.

/// Une représentante d'une association de défense des droits de l'Homme et de l'environnement. dénonce l'impact environnemental des activités de l'entreprise ayant provoqué le décès de 5 personnes. L'association a fait examiner l'eau par des experts privés, et ces analyses révèlent une pollution importante du cours d'eau.

La conclusion de la saynète : Mme le Maire prend rendez-vous avec l'association pour en parler plus tard, et une fois la représentante partie, le Maire s'excuse auprès de M. Mentube pour ce dérangement. M. Mentube offre des cigares à Mme le Maire qui accepte le projet d'extension.

Ce théâtre forum avait pour but de faire réagir les participants sur les droits environnementaux, l'importance des études d'impacts sur l'environnement et sur les droits de l'Homme, la consultation préalable, libre et éclairée des populations. Des propositions sont donc ressorties, comme par exemple la mise en place d'un groupe de travail évaluant l'impact de l'ouverture d'une nouvelle usine tant sous le prisme environnemental, social et économique, prendre en compte les intérêts environnementaux mais aussi les répercussions sociales qu'aurait la fermeture de l'entreprise, ...

Le cadre normatif de la RSE, Didier Agbodjan

Comment gérer les activités des entreprises ?

A partir des années 70, l'instauration d'une concurrence mondialisée avec la création de filiales (reconnues comme indépendantes des sociétés mères) change la donne. Les États ont été dépassés par l'ampleur du phénomène, la concurrence provoque le contournement des normes et la recherche de profit à outrance. Les entreprises sont devenues des groupes puissants qui ont supplanté les États (qui n'arrivent plus à jouer leur rôle de régulateurs). Les États ont adopté trois types de normes afin de venir

réguler l'activité de ces acteurs économiques :

1_ Le PIDCP et le PIDESC adoptés dans le cadre des Nations Unies, que les États doivent respecter, et faire respecter par les entreprises. Au delà de ces pactes, l'ONU essaye de faire respecter ces droits par le biais de nouveaux mécanismes tel que le Pacte mondial qui vise à ce que les entreprises adoptent des actes où elles s'engagent à respecter certains droits sociaux et environnementaux (ces actes sont volontaire et n'ont aucune force contraignante).

2_ Les principes directeurs de l'OCDE. Ces principes intègrent des normes plus élaborées telles que le respect du développement durable.

3_ La Déclaration de l'OIT de 1970 pose les grands principes des droits de l'Homme et invite les employeurs du monde à les respecter.

Beaucoup de normes existent mais on ne dispose pas assez de moyens pour forcer les entreprises à les respecter. La protection de ces droits reste donc résiduelle car les États ont démissionné (ils sont dépendants des entreprises qui représentent leurs ressources financières principales).

Cas pratiques

1er cas : Bernardo Larin de l'association PhilRights /// 2ème cas : Jacques Viers d'Amnesty International

1er cas : Les populations indigènes contre l'exploitation minière à grande échelle aux Philippines

Les faits : Les Philippines possèdent d'importantes ressources minières du fait de leur position sur l'anneau de feu du Pacifique. En 1995 le «Philippine Mining Act»³⁴ est entré en vigueur afin de développer la croissance économique et les investissements étrangers. Cette loi permet le contrôle total des entreprises par les investisseurs étrangers, alors que cela est interdit par la Constitution³⁵. L'activité minière bafoue les droits des populations autochtones, en les expropriant de leurs terres, et par la même en les privant de leurs ressources alimentaires. Kasibu était originellement un territoire Bugkalot. En juin 2003, Oxiana Philippines Inc. (OPI), une compagnie minière australienne a obtenu un permis d'exploitation sur la région de Kasibu. En 2005, les habitants ont déposé une plainte contre l'OPI devant la Commission nationale des peuples indigènes (CNPI) arguant que la compagnie n'avait pas obtenu le libre consentement préalable et éclairé (LCPE), nécessaire pour pouvoir mener une exploitation minière sur des terres indigènes. La Commission a statué contre la compagnie. Cette dernière a exprimé sa volonté de mener la consultation nécessaire, et la CNPI a prit une directive en ce sens. Finalement, le 9 juin 2007, la CNPI a accordé à Royalco un certificat de conformité relatif à la procédure de LCPE, qui lui autorise légalement à reprendre ses activités. Les habitants ont dénoncé l'ensemble de la procédure LCPE en arguant que des peuples indigènes ont été exclus de la prise de décision, et que le laps de temps laissé aux délibérations était trop court.

2e cas : L'exploitation pétrolière de SHELL au Nigéria

Faits : Shell travaille au Nigeria depuis plus de 50 ans et est le 1er opérateur étranger de la Shell Petroleum Development Company (SPDC) dont les activités s'étendent sur 31 000 km² dans une mangrove où vivent des millions de personnes. La SPDC est une joint-venture détenue à 55 % par l'État et 30% par Shell. Selon les Nations unies, il y aurait eu plus de 6 800 fuites entre 1976 et 2001 (soit l'équivalent de trois millions de barils). En 2008, environ 2000 sites étaient considérés comme contaminés par le déversement du pétrole. On observe un décalage flagrant entre le code de bonne conduite de Shell insistant sur le respect par Shell des populations, de l'environnement... et les faits. Plusieurs exemples (déversement à Bodo et à Batan) attestent du cynisme de la compagnie (qui apporte 8 mois après le premier déversement une aide alimentaire inadaptée et insuffisante aux populations) ainsi que de sa mauvaise foi (Shell affirme que le déversement de Batan est dû à des sabotages). La Com ADH a été saisi de cette affaire et a rendu une décision exemplaire où elle a demandé au gouvernement Nigérian de verser une compensation, de nettoyer les rivières et de procéder à des évaluations d'impact social et écologique pour les prochains projets pétroliers. Comme nous l'avons vu précédemment cette décision n'a absolument pas été suivie des faits, et encore aujourd'hui les populations vivent dans des marigots de pétrole, et les torchages de pétrole continuent.

³³ Directeur pédagogique Master 1 Droit international des droits de l'Homme, Enseignant-chercheur: RSE (Etudes-Recherche) - Mémoires,culture et inter-culturalité (Chaire Unesco), Vice président de Terre des Hommes France

³⁴ Loi instituant un nouveau système d'exploitation des ressources minières

³⁵ La constitution impose que les activités minières soit menées par des entreprises dont au moins 60 % des capitaux sont détenus par des philippins. La loi citée autorise les entreprises dont les capitaux sont détenus à 100% par des investisseurs étrangers de mener des activités minières.



Actions proposées par les participants et mise en œuvre par la société civile :

PHILRIGHTS

AMNESTY INTERNATIONAL

ÉCHELON INTERNATIONAL

Travail avec les ONG australiennes pour faire pression et avoir plus de légitimité.

Mobilisation de l'opinion publique : opération dans plusieurs pays dans les stations Shell

Lobbying auprès du MAE français

Organisation d'une conférence de presse avec un défenseur des droits de l'Homme nigérian

Invitation d'un rapporteur spécial pour constater les violations de droit de l'Homme par l'État

Envoie de cartes au président Shell (200 000 ont été envoyées par AI)

Lobbying auprès des investisseurs pour qu'ils demandent des comptes à Shell

ÉCHELON NATIONAL

Campagne médiatiques pour d'alerter l'opinion publique nationale

Recours juridique contre l'État devant les juridictions nationales

Plaidoyer auprès des pouvoirs publics

ÉCHELON LOCAL

Mise en place de barricade afin de bloquer l'accès au site à l'entreprise

Travail avec les ONG locales et sensibilisation des populations à leurs droits

Instauration d'un dialogue avec les élus locaux et l'église

Formation des populations et organisations locales (pour effectuer des recueils de données sur les cas de violations des droits de l'Homme)

Présentation de l'élaboration du rapport alternatif, Didier Tétévi Prince Agbodjian (TDHF)

En France ce rapport alternatif est rédigé par un noyau dur d'ONG qui s'est constitué sous la forme d'une plateforme (la plateforme DESC). Cette plateforme a pour but d'informer et de sensibiliser la société civile. Une invitation à participer à la plateforme est lancée à la société civile, et les ONG ayant un mandat proche peuvent s'engager dans cette dynamique.

Le processus de rédaction du rapport

/// Lors de la rédaction du rapport, les ONG de la plateforme prennent pour document de base le PIDESC et non le rapport officiel. Cette démarche est importante car le rapport officiel des États présente souvent une vision biaisée de la situation des droits dans le pays. Il se concentre généralement sur les domaines où la France a développé des réformes.

/// Les ONG et syndicats se répartissent les tâches respectives en fonction de leurs domaines de compétence. L'analyse des domaines non pourvus peut être confiée à des experts.

/// Chaque ONG selon son domaine de compétence collecte des données de terrain qui seront confrontées aux données présentées par le Gouvernement dans le rapport officiel afin de mettre en évidence d'éventuelles contradictions. Cette étape nécessite du temps et de la rigueur car si le rapport présente une erreur, le Gouvernement l'utilisera pour discréditer l'ensemble du document.

/// La rédaction est faite par un groupe déterminé. La validation du rapport final et les recommandations sont décidées en plénière selon la règle du consensus.

Dans quels domaines (sur quels droits) la France ne respecte-t-elle pas ses engagements ?

Le Comité DESC a noté que la France ne respecte pas le droit au logement, le principe de non-discrimination à l'emploi... Il a ainsi fait diverses recommandations telles que : promouvoir l'égalité homme/femme, réduire les écarts de salaires, promouvoir les emplois pour les jeunes, lutter contre le logement précaire, fournir des conditions de vie saine aux gens du voyage (en respectant la législation sur les emplacements pour les caravanes), lutter contre les discriminations raciales à l'emploi, pour les personnes handicapées : permettre plus d'accès, ratifier la convention sur les personnes handicapées,

La plateforme DESC est coordonnée par Terre des Hommes France, et la prochaine échéance est le prochain rapport alternatif de 2011.

L'élaboration du rapport alternatif aux Philippines, Bernardo Larin (PhilRights)

Les Philippines ont ratifié le PIDESC en 1974 et le Gouvernement a déposé son premier rapport en 1995 et un second en 2006 (sans prévenir la société civile). Le Comité DESC a informé la société civile qui a formé une coalition. Leur travail s'est fait en plusieurs étapes :

/// formation des ONG pour qu'elles acquièrent les compétences nécessaires à la rédaction du rapport et à la mise en œuvre d'un plaidoyer auprès du Comité DESC ;

/// mise en place d'un plan de travail prévoyant des délais précis ;

/// suivi de la mise en œuvre du plan de travail (par les ONG leaders qui ont joué le rôle de secrétariat) ;

/// consultation des ONG pour la rédaction des conclusions et recommandations.

Avantages d'un tel rapport

/// Production (pour la première fois) d'un document couvrant un large panel de droits: droit au logement, au travail, à la nourriture... ;

/// constitution d'une base de données, pour la conduite de campagne, et de plaidoyer ;

/// reprise des conclusions et recommandations du rapport alternatif par le Comité DESC dans ses observations (celles sur l'exploitation minière et le service de la dette) ;

/// mise en place d'un partenariat avec la Commission des droits de l'Homme des Philippines pour faire pression sur le Gouvernement philippin afin qu'il applique les recommandations du Comité DESC ;

/// prise de conscience du Gouvernement qui est aujourd'hui plus conscient de la nécessité de prendre au sérieux les textes internationaux ;

Principaux points développés par le rapport :

- /// La guerre de Mindao qui a touché le pays en 2008 (morts et déplacés)
- /// Le service de la dette (le gouvernement y consacre plus de fond qu'au domaine social).
- /// La corruption.
- /// Les salaires minimums (insuffisant pour nourrir une famille).
- /// La discrimination à l'égard des musulmans, femmes, et homosexuels.
- /// Les contrats précaires (certaines personnes sont employées des dizaines d'années par contrats de cinq mois renouvelés).
- /// Les expulsions forcées (de 1996 à 2008 plus de 130 000 familles ont été évincées de leur logement par des acteurs privés. ¾ de ces évictions ont été perpétrées violemment).
- /// L'insuffisance des fonds destinés à l'agriculture.
- /// La défaillance du système de soins.
- /// Le manque d'école de proximité : 267 barangays sont sans écoles de proximité.

LES DÉBATS

Comment la corruption est-elle mise en évidence ? Existe-t-il des organismes spécifiques chargés de la définir et de la constater scientifiquement ?

La corruption est profondément enracinée dans le système Philippin (à tout niveau), et bien que plusieurs ONG la mettent en évidence et tentent de la combattre, elle reste bien trop imprégnée. Transparency International est une organisation de la société civile qui donne un classement des pays en fonction du taux de corruption. En comparant ce classement à celui des pays les plus pauvres fait par le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), on observe que la corruption et la pauvreté sont étroitement liées. La corruption dans les pays du sud s'explique par le faible niveau des salaires des employés administratifs, et l'absence de mécanisme de contrôle.

A quelle fréquence sont rendus les rapports, et comment le suivi est-il fait ?

Le premier rapport alternatif français a été rendu en 2008 et le deuxième est actuellement en préparation (à rendre en juin 2011). Il n'existe pas de groupe interministériel pour le suivi des recommandations du Comité DESC, il existe un seul groupe chargé du suivi des DESC pour l'ensemble du système onusien. Plusieurs pays n'ont pas rendu leur rapport alternatif, se pose alors la question de savoir si le Comité DESC peut rendre des recommandations sur la seule base du rapport alternatif. Cette question s'est posée pour le Mali. Le Comité avait prévu d'examiner seulement le rapport alternatif, mais il a finalement laissé un délai supplémentaire au Gouvernement.

Quels recours sont possible pour faire respecter les DESC ?

Au niveau international : Avec le PIDCP a été adopté un protocole prévoyant un mécanisme de communication (plainte portées devant le Comité DCP). Le protocole facultatif au PIDESC n'a été ouvert à signature qu'en 2009 et n'est toujours pas entré en vigueur (car 10 États doivent le ratifier, et à ce jour seulement deux États l'ont fait). Avec ce protocole, les victimes de violations des DESC pourront transmettre des communications au Comité, une fois toutes les voies de recours internes épuisées. Cela rendra les DESC justiciable tout comme le sont les DCP.

/// Au niveau européen: La même distinction existe concernant la Charte Sociale Européenne révisée. Elle met en place pour les DESC un organe devant lequel seul les organisations (et non pas les individus comme c'est le cas pour la Convention Européenne des Droits de l'Homme) peuvent déposer une plainte.

/// En France: Les juges du Conseil Constitutionnel ont considéré que les droits sociaux sont plus des objectifs que des droits.

/// Aux Philippines: la Constitution prévoit les DCP et les DESC dans un article distinct. De ce fait les DCP sont d'application directe alors que les DESC ont besoin d'une loi pour devenir obligatoire.

Les modules de formation

Module 11 : Lutter contre l'accaparement des terres : des mobilisations locales au renforcement du droit international

Organisé par : AGTER // Comité pour l'annulation de la dette du Tiers Monde // CCFD - Terre Solidaire // Fédération Artisans du monde // GRET // Peuples Solidaires - ActionAid.

Matinée 1 :

Introduction au phénomène des accaparements de terres

Animation : Camille BETHOUX (Peuples Solidaires en association avec ActionAid)

Introduction générale

Camille BETHOUX - Peuples Solidaires en association avec ActionAid

Après avoir rappelé, dans son introduction générale, le déroulement du module et de sa première matinée, Camille Bethoux insiste sur le caractère participatif qui doit animer les échanges. Plusieurs différents acteurs de la société civile directement concernés par le phénomène interviendront pour témoigner de leurs mobilisations sur le terrain et proposer leurs analyses en termes de régulations. Ces interventions auront pour principal objectif de susciter le débat et d'encourager ainsi une réflexion collective sur les solutions envisageables aux accaparements de terres. Tous les participants sont donc invités à prendre part activement aux différents échanges tout au long des trois matinées.

Un film d'une dizaine de minutes est diffusé : "Terres agricoles, une autre délocalisation ?", émission "Le dessous des cartes" de Jean-Christophe Victor, Arte France, Avril 2009.

Travaux de groupes et restitution

Clara JAMART - Agter

Il est ensuite proposé aux participants de former des groupes d'une petite dizaine de personnes et de réfléchir ensemble pendant 20 minutes aux deux questions suivantes :

- › **Quelle définition donneriez-vous de l'accaparement des terres ?**
- › **Quels en sont les impacts/risques ?**

Sous la coordination de Clara Jamart de l'organisation Agter, un représentant de chaque groupe de travail présente à la salle le résultat des échanges au sein de son groupe. Ce travail en groupe visait à introduire le phénomène des accaparements de terres, sa définition et ses impacts négatifs potentiels. L'objectif est atteint, la restitution est très riche.

Groupe 1 :

Définition : appropriation de vastes surfaces, sans concertation avec les populations locales, dans une logique productiviste de production de denrées agricoles, sans prendre en compte les questions de souveraineté et d'insécurité alimentaires locales.

Impacts : famine et paupérisation ; impacts environnementaux (sur la biodiversité) ; perte des modes de vie locaux ; expulsions de populations ; exportation de l'insécurité alimentaire.

Groupe 2 :

Définition : agressivité du phénomène, notion de spoliation et de dépossession. Quelque soit le problème soulevé (gestion de l'eau, des ressources...), on retombe toujours sur la question de l'accaparement de terres. Question du rôle des Etats en tant que propriétaires autoproclamés de la terre.

Impacts : Ce sont les pays qui ont le plus de problèmes qui sont touchés. Menace sur l'accès à la souveraineté alimentaire et sur les écosystèmes → menaces sur populations ; conséquence grave sur la corruption des politiques.



Question soulevées : problème juridique sur la question de la propriété de la terre

Groupe 3 :

Définition : Exemples Mali et Niger où ce sont les Etats qui incitent à la vente/location de ces terres. Système d'achat ou de location à long terme de terres, par des Etats ou des multinationales.

Impacts : expropriation des petits paysans, qui se reconvertissent dans l'industrie (ouvriers) ; appauvrissement des sols et déforestation ; risques de mouvements sociaux ; exportation de l'alimentation entraînant malnutrition et appauvrissement ; spéculation sur les terres par les notables locaux ; forme de néocolonialisme.

Groupe 4 - raisonnement sous forme de questionnements :

Est-ce qu'il n'y a que l'accaparement de terres ? N'y aurait-il pas aussi une forme d'accaparement des mers et des ressources ?

Est-ce que ces terres sont réellement disponibles ou bien l'accaparement entraîne-t-il obligatoirement l'expropriation de populations ? D'où la question du droit foncier, droit de propriété et droit coutumier ?

Pour quels usages ? Spéculations ? A qui profitent ces transferts ?

Impacts : monoculture ; déforestation ; changements culturels concernant l'alimentation → apparition de nouvelles maladies ; expropriation ; détournement des droits nationaux.

Groupe 5 :

Définition : phénomène qui relève toujours d'une logique de colonisation. Annexion politique, économique et sociale des territoires, dans une logique de domination.

Impacts : sur les droits humains et la dignité

Question soulevées : Quels bénéfices ? Liens entre souveraineté alimentaire et spéculations sur les denrées agricoles ?

Remarques : importance des associations de protection de la biodiversité.

Groupe 6 :

Définition : phénomène d'Etat à Etat et aussi interne, entre régions d'un même pays.

Impact : risques sociaux ; question des conditions des travailleurs sur ces exploitations ; risque environnemental.

Question soulevées : problème juridique sur la question de la propriété de la terre

Synthèse et tentative de définition

Clara JAMART – Agter

En partant des constats et questionnements évoqués lors de la restitution, Clara Jamart synthétise les différents éléments cités et intègre de nouvelles idées, permettant ainsi d'ébaucher une définition large du phénomène.

Le terme accaparement des terres est utilisé quand des acteurs, publics ou privés, acquièrent des droits sur des surfaces de terres importantes en Afrique, en Amérique latine et en Europe de l'Est. Deux types de droits permettent d'acquérir des terres : des droits de propriété absolue, via l'achat direct des terres à son propriétaire, et des droits d'usage, via la signature de baux emphytéotiques (souvent de longue durée). La question du droit de propriété est donc au centre du débat : si les terres appartiennent souvent aux Etats, elles sont dans la plupart des cas utilisées et gérées de façon commune par les populations. Or les usages collectifs ne sont pas toujours reconnus. Ces transferts de terres peuvent donc induire un changement radical du droit de propriété.

La tendance à l'appropriation à grande échelle de terres et de richesses n'est pas un phénomène nouveau (cf processus de colonisation ou d'impérialisme). Ce qui est nouveau, c'est que ces accaparements de terres ne passent plus, dans la très grande majorité des cas, par un recours à la force. Ils utilisent des moyens politiques et économiques, là où les droits des habitants sur leurs ressources font l'objet d'une faible protection. Le fait que les projets couvrent des superficies considérables de la surface du globe, et que les transactions vont de plus en plus vite, est également nouveau. La soit disant légalité de ces transferts est souvent justifiée par la disponibilité des terres. Or aucune terre n'est réellement vacante ou vide de population (cas des populations nomades). Enfin, les terres sont souvent facilement cédées par l'Etat ou par ses utilisateurs. Les droits sur les terres sont obtenus soit à la faveur de rapports économiques très inégaux entre petits titulaires locaux de titres et investisseurs soit sous

l'autorité de l'Etat qui attribue des titres aux investisseurs, au nom de sa compétence sur certains territoires et au mépris des éventuels utilisateurs en place. Dans les 2 cas, la destination des terres échappe à tout contrôle politique démocratique.

L'ampleur du phénomène est difficile à mesurer. Elle est principalement établie par recoupements d'articles de presse. De plus, on sait que la plupart des accords d'investissement sont négociés dans la plus grande discrétion. Sur une telle base de comptage, l'International Food and Policy Research Institute avançait en avril 2009 un total de 15 à 20 millions d'hectares (ha) concernés en l'espace de quelques années. Peu de temps après, Olivier de Schutter, Rapporteur Spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation évoquait lui un total de 30 millions d'ha. Dernièrement, la Via Campesina déclarait que 45 millions d'ha avait été ainsi acquis dans le monde. Et enfin, The Observer a plus récemment encore affirmé que 50 millions d'ha avaient fait l'objet des convoitises des investisseurs et des États, la surface d'un pays tel que l'Espagne.

On observe deux types d'acteurs principaux : des « Etats vendeurs » qui cèdent leurs terres en espérant que les investissements qui y seront faits participeront au développement du pays et des acheteurs multiples (entreprises privées, pouvoirs publics, montage public/privé, nationaux/internationaux...) motivés par la dimension « sécurisante » des investissements sur des terres agricoles, la production d'agro carburant et l'ouverture de nouveaux marchés, le crédit carbone (accaparement de terres sous couvert d'action contre le changement climatique) et la sécurité alimentaire.

Le fait que les terres soient quasi gratuites, que les droits acquis le soient sur de très longues durées, que l'activité sur ces terres soit le plus souvent défiscalisée et qu'enfin la main d'œuvre soit peu chère témoignent qu'une logique de profit motive avant tout ces investissements.

Enfin Clara Jamart rappelle les principaux risques économiques, sociaux et environnementaux :

/// Économiques : un milliard de personnes souffrent de la faim dont 75% sont des agriculteurs

/// Sociaux : chômage, poussée du secteur informel, disparition de cultures...

/// Environnementaux : profit à court terme contraire à une gestion durable et patrimoniale des petits agriculteurs.

Rapt des terres agricoles, sous nutrition et suralimentation

Nicolas SERSIRON – CADTM

L'analyse du CADTM présente l'accaparement des terres comme étant le dernier avatar de la conquête commencée il y a 5 siècles par les européens. La pauvreté des populations est une condition indispensable à ces accaparements et a été approfondie par le surendettement et la corruption organisée par les pays riches, accompagnés par la BM, le FMI et l'OMC. Nicolas Sersiron établit un parallèle avec le mouvement des enclosures de la renaissance au 16ème Siècle en Angleterre. Il s'agissait alors de la première privatisation des terres. Un second parallèle avec ce phénomène d'accaparement des terres peut être établi : la traite négrière. Les terres d'aujourd'hui sont comme les esclaves d'alors, des produits de vente.

Egalement en cause, la surconsommation organisée par le système capitaliste au nom des profits nécessite toujours plus de ressources. Nicolas Sersiron insiste sur l'utilisation de ces terres préemptées, destinées dans la majorité des cas à suralimenter des hommes avec des protéines animales ainsi que des voitures avec des « nérocarburants ». L'utilisation du terme « nérocarburants » faisant ici référence aux violations des droits économiques et sociaux de nombreuses populations dont la survie est souvent menacée par la production d'agrocarburants à grande échelle.

Agrocarburants au Kenya: accaparement des terres ou opportunité de développement ?

David BARISA RINGA – Action Aid – Kenya

Aujourd'hui au Kenya, 10 millions de personnes souffrent de la faim. En janvier 2010, les populations de la région de Malindi sont alertées par des fumées inhabituelles émanant de la forêt de Dakatcha. Elles comprennent que des bulldozers ont commencé à raser les arbres : une entreprise étrangère vient d'obtenir l'accord des autorités pour exploiter 50 000 hectares de terres afin de produire du jatropha, une plante dont l'huile sera utilisée comme carburant. Vingt mille personnes pourraient être déplacées et l'équilibre écologique de la région est menacé. Peuples Solidaires et ActionAid Kenya ont lancé en juin 2010 un Appel Urgent (Appel Urgent n°339 – « Kenya : Carburant contre paysans ») sur ce cas, appelant au retrait du projet.

Parmi les principaux facteurs de développements des agrocarburants, David Barisa Ringa cite la hausse vertigineuse des prix du pétrole au niveau international ; le changement climatique et la nécessité de réduire au niveau mondial les émissions de GES. Un contexte politique favorise également la production d'agrocarburants. La directive européenne sur les énergies renouvelables qui prévoit d'intégrer 10% d'énergie renouvelable dans les transports d'ici 2020. Au niveau national, le "Energy Act" du gouvernement Kenyan passé en 2006 encourage également la production et la promotion des agrocarburants.

Parmi les impacts négatifs les plus courants, la production d'agrocarburants au Kenya menace la sécurité alimentaire du pays, bafoue de nombreux droits humains et notamment les droits économiques, sociaux et culturels, entraîne des expulsions forcées et détruit l'environnement.

Ces impacts négatifs s'expliquent notamment par l'absence de sécurisation du droit d'usage de la population locale et de transparence dans la négociation des contrats. Selon David Barisa Ringa, la population kenyane méconnaît les effets néfastes des agrocarburants car trop peu de recherches ont été menées jusqu'à présent et les études d'impact social, culturel et économique des projets de développement des agrocarburants passent systématiquement à la trappe. La prise en compte de l'avis des communautés est quasiment inexistante alors qu'il faudrait leur donner davantage de pouvoirs et promouvoir leur participation à l'élaboration d'une nouvelle politique foncière permettant de réguler les changements d'usage de la terre.

David Barisa Ringa conclut son intervention en expliquant que le Jatropha au Kenya et ailleurs en Afrique n'a en aucun cas réalisé les espoirs nourris par la communication utopiste réalisée autour de cette plante. La production de Jatropha à grande échelle constitue un risque réel de détériorer les conditions de vie des populations et d'entraver la souveraineté alimentaire dans les zones rurales du pays. Fin août 2010, ActionAid Kenya avait déjà reçu 2934 messages de soutien relatifs à Appel Urgent lancé avec Peuples Solidaires. Le 9 juillet 2010, l'Autorité Nationale de Gestion de l'Environnement du Kenya a communiqué sa décision de ne pas accorder l'autorisation permettant la réalisation du projet tant que celui-ci n'aura pas été reconsidéré sur une plus petite échelle et démontré son caractère durable et respectueux des droits et conditions de vie des populations locales.

Conclusion de la première matinée

Camille BETHOUX - Peuples Solidaires en association avec ActionAid

Cette première matinée a permis de familiariser les participants avec les accaparements de terres et notamment les risques qu'ils impliquent pour les populations locales. Un des constats qui s'impose est la diversité des situations rencontrées, en termes d'acteurs impliqués et des finalités qui motivent ces transferts de terres à grandes échelles. Face à ces accaparements de terres, la résistance s'organise. Si dans certains cas, les populations concernées ne parviennent pas à défendre leurs intérêts face au poids économique et politique que représentent les acquéreurs, des organisations de la société civile, organisations paysannes et comités villageois parviennent à lancer des mobilisations et faire entendre leur voix, notamment en ayant recours à la solidarité internationale. Le cas du Kenya est révélateur de ce type de mobilisation. Dans la suite logique des premiers échanges, la deuxième matinée a pour principal objectif d'illustrer ses cas de résistances et leur diversité.

MATINÉE 2 :

MOBILISATIONS DES SOCIÉTÉS CIVILES CONTRE LES ACCAPAREMENTS DE TERRES

Animation : Clara Jamart – AG

Discutante principale : Anne-Laure Fage, Juristes Solidarités

Introduction

Clara Jamart

Clara Jamart introduit cette deuxième matinée en remerciant les participants pour la richesse des discussions que leurs interventions ont permises la veille. Elle rappelle que cette deuxième rencontre vise, à travers les interventions de différents représentants de la société civile de pays du Sud, à présenter des cas de luttes et mobilisations des sociétés civiles contre les accaparements. Anne-Laure Fages-Plantier de Juristes-Solidarités, association qui vise à permettre aux citoyens de se réapproprier

le droit, sera discutante principale lors de cette matinée. En rebondissant sur les propos tenus par les 4 précédents intervenants (Abdul Khaliq – CADTM/Pakistan ; Douglas Estevam -MST/Brésil ; Erika Girault – Artisans Du Monde/Palestine ; Mamy Rakoton-drainibe - Collectif TANY, France/Madagascar), son rôle consistera principalement à orienter le débat sur la question centrale du droit, de ses différentes sources et de son application. La matinée se conclue sur la présentation d'Aurore Mansion du GRET de la synthèse d'études de cas (étude de la Commission Agriculture et Alimentation de Coordination Sud – C2A) : « Agricultures familiales et sociétés civiles face aux investissements dans les terres dans les pays du Sud ».

Accapement de terres et témoignages de résistances au Pakistan

Abdul KHALIQ – CADTM Pakistan

Abdul Khaliq présente le contexte pakistanais. L'agriculture représente l'activité économique principale du Pakistan, avec 48% de la population active. Environ 60% des terres sont considérées comme « non utilisées ». 70% de la population vit en zone rurale, et dépend de l'agriculture pour vivre. Aujourd'hui, 48 % de la population est dans une situation d'insécurité vis à vis de l'alimentation. Les inégalités sont criantes : 97 % des agriculteurs possèdent 5 hectares de terres ou moins.

L'accapement des terres au Pakistan constitue un réel problème. En 2001 un décret « Corporate Farming Ordinance » a été adopté qui autorise les investisseurs étrangers à louer des terres agricoles. Le « Corporate Farming Ordinance » a fait du Pakistan un véritable « Land Mall » pour les compagnies étrangères, notamment arabes. En effet, dans la plupart des cas d'accapements de terres, il s'agit de pays arabes qui ont créé des partenariats avec de grandes entreprises telles que MAP Services Group, Al Rabbie et Al Qadra. Outre Les exploitations des grands propriétaires terriens qui gagnent du terrain sur les exploitations paysannes et familiales, la bureaucratie civile et militaire entretient le monopole de l'Etat sur les terres.

Cependant, la répression gouvernementale et la répression organisée par des acteurs privés menées à l'encontre des paysans afin de les déposséder de leur terre a été contre productive. Elle a généré d'importants mouvements de résistances qui aujourd'hui grandissent à travers le pays. Les stratégies de résistance pacifiques ont notamment fait leurs preuves (blocages de rues et routes, "sit inns", barricades autours des villages).

Exemples: Peasants struggle at Military Farms in Punjab; Kot Pindidas Farmers resistance to Mercedes Benz; Kala shakaku Peasants struggle for land rights; Peasants resistance against Ring Road project; Peasants resistance at Dhundi estate, Rajanpur; Peasants resistance at Robert farms, Rahimyar

L'influence du capital financier sur l'accapement de terres et l'agrobusiness au Brésil

Douglas ESTEVAM – Mouvement des paysans sans terre – Brésil

Douglas Estevam introduit son intervention en revenant sur le mouvement des paysans sans terre (MST). Le MST a été créé en 1984 suite à des occupations, dans les années 1960-70, de terres par des paysans sans terre, jusqu'à obtenir une régularisation de leur situation. 35 000 familles sont désormais installées mais il reste encore 80 000 familles sans terres. Le principe d'action du mouvement est l'occupation des sols. Fin 1990-début 2000, se met en place le mouvement néolibéral et ses politiques de libre-échange dans le cadre du commerce international. Douglas Estevam parle de nouvelle révolution de la production agricole, du fait de la présence d'Etats, de groupements publics, du secteur financier et de grandes entreprises, dans le secteur de l'agriculture.

Au Brésil, 23 millions d'hectares sont dévolus au soja (concentration dans la région sud, sur des surfaces assez petites, et centre-ouest sur des exploitations plus importantes) et 9 millions à la canne à sucre (production de sucre, d'alcool et d'éthanol) dans la partie sud du pays. En parallèle, la production d'eucalyptus (pour le papier cellulose, au sud du pays et sur de grosses exploitations dans le nord ; pour d'autres utilisations sur la côte est) augmente, notamment destiné à la production d'agrobusiness.

Il existe un important phénomène de concentration des terres au Brésil. Alors que l'agriculture familiale concerne 12 millions d'individus (soit 15,3 personnes nécessaire au travail de 100 hectares) ; les grands groupes concernent 4 millions de personnes (soit 1,7 personne nécessaire pour 100 hectares). Douglas Estevam termine sa présentation en expliquant la nécessité de revoir la position du Conseil d'Administration et de Défense Economique au Brésil.



Le commerce équitable comme résistante à la colonisation

Erika GIRAULT – Artisans du Monde – Palestine

Erika Girault rappelle le contexte de la création de l'Etat d'Israël, précisant qu'il s'agit ici d'occupation pour des raisons avant tout politiques et idéologiques. Le territoire palestinien d'aujourd'hui ne recouvre que 22 % du territoire historique. Dans un tel contexte les Palestiniens sont aujourd'hui des « présents-absents » qui subissent la politique du « Fait Accompli ». En 2010, le parlement israélien a voté le démantèlement de toutes les associations israéliennes de promotion de la paix, ce qui témoigne d'un durcissement de la politique israélienne à l'égard des palestiniens. La colonisation israélienne des territoires palestiniens est aujourd'hui très organisée. Ainsi, une agence immobilière canadienne se charge aujourd'hui d'implanter de nouvelles maisons dans les territoires occupés. Des avantages économiques sont octroyés aux israéliens qui vont s'installer sur ces territoires.

La résistance s'organise malgré tout. Le comité PARC, comité de soutien aux agriculteurs palestiniens, soutient les producteurs et coopératives. Le commerce équitable est notamment envisagé comme un moyen de résistance (filères huile d'olive, cous-cous maftoul, za'atar). Suite à une intervention de la salle, Erika Girault a rappelé la campagne de boycott des produits israéliens fabriqués dans les colonies.

Collectif pour la Défense des Terres Malgaches - TANY

Mamy RAKOTONDRAINIBE – Collectif TANY – France/Madagascar

Mamy Rakotondrainibe rappelle le contexte malgache : La population malgache est à 75-80% composée de ruraux. Le système foncier traditionnel (droit d'usage) est toujours en vigueur (1896-2009, seules 20% des terres sont titrées). Le titre de propriété est très difficile à obtenir (jusqu'à 20 ans d'attente, 24 étapes à franchir, et 200€ de frais administratifs quand le salaire minimum officiel est de 30€). Théoriquement, les terres non titrées appartenaient à l'Etat. En 2005 une réforme foncière est mise en place dont la loi 2005-019 permet la reconnaissance de propriété privée et la délivrance d'un certificat foncier si l'intéressé peut prouver qu'il vit et cultive un terrain depuis longtemps. Par ailleurs, la circulation de l'information est difficile et la liberté d'expression problématique à Madagascar.

En 2008, le projet d'agrobusiness de Daewoo pour « assurer la sécurité alimentaire de la Corée du Sud » concernant une surface d'1,3 million d'hectares pour la culture du maïs et du palmier à huile sur un bail emphytéotique de 99 ans et sans compensation financière est dévoilé au Financial Times par un responsable de Daewoo Logistics. La réalisation éventuelle de ce projet d'accaparement de vaste surface aurait eu des impacts négatifs multiples : Expropriation et déplacement des populations ; insécurité alimentaire ; atteinte à la culture malgache ; mutation rapide du mode de vie et inflation galopante ; impact négatif sur l'environnement ; perte de la souveraineté nationale ; concurrence non équitable

C'est pourquoi, le Collectif pour la Défense des Terres Malgaches TANY a été créé à Paris en décembre 2008. Son objectif est de soutenir les citoyens et les paysans de Madagascar dans leurs luttes pour la défense de leurs terres et leur développement. Un manifeste (50 Malgaches signataires) puis une pétition (5000 signatures de citoyens du monde) ont été adressés aux autorités à plusieurs reprises pour réclamer, entre autres, la transparence totale sur le contrat Daewoo et l'annulation des autorisations de prospection ou acquisition déjà délivrées. Des Appels urgents ont été lancés avec les ONGs internationales Peuples Solidaires, FIAN et la Via Campesina, qui ont abouti à l'envoi de dizaine de milliers de lettres de protestation. A Madagascar aussi, des organisations ont dénoncé des demandes d'acquisition de terres par la filiale de Daewoo dans plusieurs régions de Madagascar (SEFAFI : Groupe de réflexion et Observatoire de la vie publique) et à réclamer plus de transparence sur l'affaire Daewoo (Plateforme Nationale des Organisations de la Société Civile Malgache, regroupant 3500 associations et ONGs). L'affaire Daewoo a été également utilisée par les politiciens de l'opposition pour dénoncer la mauvaise gouvernance du pouvoir en place. Le projet a été officiellement suspendu.

Mais le Collectif TANY appelle à la vigilance : les contrats continuent peut être sous couvert de filiales malgaches : la loi 2007-036 sur les investissements facilite la cession de terres aux investisseurs étrangers qui ont une filiale malgache. Un contrat sur les terres agricoles a également été dévoilé et suspendu en 2009 (contrat signé par la société indienne VARUN INTERNATIONAL avec des associations paysannes)

Les mobilisations populaires face à l'accaparement de terres - Débat

Anne-Laure FAGES-PLANTIER – Juristes-Solidarités

Anne-Laure Fages-Plantier s'interroge sur l'existence d'une hiérarchie des droits où le droit d'acquisition primerait sur le droit d'accès aux ressources naturelles pourtant garanti dans des textes internationaux. Au nom du droit d'acquisition, du droit de propriété, on spolie des personnes de leurs biens, de leurs accès aux ressources. Dans les cas présentés la garantie d'un droit permet la violation d'un autre droit. Se pose alors la question de l'action : que faire face à cette ambivalence du droit ? Des éléments de réponses sont donnés dans les exemples de mobilisations précédemment cités, repris par Anne-Laure Fages-Plantier. Le droit est évolutif. C'est donc aux citoyens, de s'appropriier, ou se réapproprier le droit. Le droit est l'affaire de chacun, il régit nos rapports au quotidien et c'est pourquoi il ne peut être réservé, ou accaparé par des juristes dits spécialistes du droit. Utiliser le droit ne veut pas dire uniquement faire appliquer les textes existants, mais aussi les obliger à s'adapter à la situation.

Quelle place du droit coutumier dans les revendications face au droit positif ?

Au Pakistan : l'État occupe des terres aux bénéfices des bureaucrates civils et militaires. Il n'y a pas de droit de propriété pour les paysans, d'où le combat pour obtenir des titres. Il n'y a pas de lois de régulation ou de protection, seulement une loi qui rend impossible le changement de main d'une surface. La société militaire revendique ces terres même si elles ne sont pas destinées à un usage militaire.

Quelle efficacité et quel bilan des mobilisations ?

Au Pakistan : énorme impact sur la population et sur les autres paysans qui n'ont pas les moyens, seuls, de résister, même si l'impact est plus limité à l'échelle du pays... il y a désormais un réseau de lutte et d'entraide et d'informations. La résistance peut être considérée comme forte et efficace.

Au Brésil : 2 défis

/// Défi organisationnel : le MST seul ne peut rien contre les grandes entreprises et l'Etat. D'où les problématiques suivantes : comment nouer des alliances à l'échelle internationale puisque le niveau local est trop faible ? Comment se lier et travailler avec d'autres pays du Sud concernés par l'accaparement mais aussi avec des pays du Nord (puisque les entreprises sont aussi américaines ou européennes) ? Comment et par quels outils construire la participation ?

/// Défi idéologique : comment faire face au capitalisme vert, dans un contexte de changement climatique et de crise pétrolière ? Comment faire face à l'idéologie du libre marché et sa conception du développement humain en général ?

Existe-t-il des exemples de recours juridiques ?

Au Brésil : Cas d'une entreprise hollandaise pour la production d'eucalyptus qui projette de racheter 150 000 hectares à la frontière Ouest du Brésil. Or il existe une loi interdisant l'achat de terres sur cette frontière. L'entreprise hollandaise a donc monté une entreprise brésilienne et fait un fort lobbying auprès de l'Etat pour faire passer une autre loi annulant la première.

Aurore MANSION – GRET

Etudes de cas : « Agricultures familiales et sociétés civiles face aux investissements dans les terres dans les pays du Sud », Commission Agriculture et Alimentation de Coordination Sud.

Cette étude intervient suite au constat du renouvellement du phénomène (changement d'échelle et d'objectifs) et dans le contexte des enjeux importants que les accaparements de terres soulèvent pour la sécurité alimentaire et foncière des producteurs ruraux.

L'objectif premier visait à documenter les recherches concernant la mobilisation contre les accaparements de terres via 6 études de cas représentant tous les continents (Bénin, Madagascar, Inde, Chine, Guatemala, Pérou) et réalisées par des binômes ONG du Nord/ONG du Sud, essentiellement par la collecte de témoignages. Plusieurs perspectives ont été utilisées à cette fin : Comment les acteurs du Sud perçoivent-ils le phénomène ? Quelles mobilisations ? Quel bilan de cette mobilisation (avancées et limites) ? Quelle force en tirer ?

La synthèse met en avant la diversité des acteurs et des objectifs. Elle rappelle le contexte institutionnel favorable aux investissements et insiste sur les risques (environnementaux, sociaux...) dont ils sont porteurs ; lesquels risques étant accentuées par le manque de transparence qui caractérise les négociations. L'étude revient sur les mobilisations des sociétés civiles locales,



nationales et internationales. Elle présente finalement les objectifs convergents (demande de transparence, sécurité des droits, protection des agricultures familiales, compensation plus favorables) et divergents, notamment concernant le rôle des investisseurs dans le développement, de ces mobilisations.

Aurore Mansion conclut en présentant deux pistes principales pour l'avenir : la défense et la promotion d'autres modèles d'agriculture et de gestion des ressources (via les savoir-faire locaux) et la ratification du protocole facultatif du PIDESC : pacte International des Droits Economiques, Sociaux et Culturels.

MATINÉE 3

COMMENT RÉGULER LES ACCAPAREMENTS DE TERRES

Animation : Antoine Bouhey – Peuples Solidaires en association avec ActionAid

Introduction

Antoine Bouhey – Peuples Solidaires en association avec ActionAid

Antoine Bouhey introduit cette dernière matinée en posant une question générale : quelle réponse peut apporter la société civile internationale au phénomène des accaparements de terres ? Une réponse juridique est nécessaire étant donné que le droit constitue un enjeu central pour comprendre ce phénomène et conduit les accaparements à être régulés sous cet angle. Or tous les droits ne sont pas systématiquement protégés par des juridictions internationales. A cet égard, la distinction entre droit positif (écrit et mis en place par la souveraineté nationale) et droit coutumier (oral et mis en place par les populations) est fondamentale. La présomption de domanialité reflète par exemple cette ambivalence du droit : il s'agit de la capacité pour un Etat de vendre les terres sans consultation des populations qui en ont le droit d'usage. Les 4 interventions de cette matinée de clôture du module (Anne-Laure FAGES-PLANTIER – Juristes-Solidarités ; Xavier Papet FIAN International ; Ambroise Mazal - CCFD-Terre Solidaire/France ; Jean-Denis Crola - Oxfam France-Agir Ici) visent donc à proposer des pistes de réflexion sur différents types de régulations qui auraient recours à différents types de droits.

Les juridictions populaires comme solution ?

Anne-Laure FAGES-PLANTIER – Juristes-Solidarités

Les juridictions populaires se déroulent dans une communauté, un quartier, un village. Elles ont la spécificité de permettre aux populations de participer à l'élaboration de la solution qui sera la plus adaptée à leur problème. Afin que les citoyens puissent participer, les juridictions populaires s'adaptent à eux : les séances se déroulent généralement en langue locale afin que chacun puisse comprendre et intervenir et non en langue officielle utilisée dans les tribunaux classiques et se proposent de résoudre les problèmes qui concernent directement la communauté (succession, pâturages...) en ayant recours à la coutume et au droit positif. Ces juridictions peuvent parfois se tenir en séance publique et permettent à chacun d'intervenir pour apporter un élément pertinent à la recherche d'une solution. C'est le cas en Inde des « Lok Adalat » ou « Open Court », illustrées par le slogan « No silence in this court ». En faisant intervenir les populations concernées dans la résolution de leur problème, les citoyens se retrouvent au cœur de la recherche de solution. Dans les juridictions populaires, on préfère la concertation à une solution extérieure issue d'un texte et imposée qui généralement ne prend pas en considération les spécificités locales, le mode de vie, le besoin des protagonistes.

L'accaparement de terres n'est pas un problème actuellement abordé dans les juridictions populaires, pourtant il s'agit de quelque chose qui touche directement les populations et bouleverse leurs vies. Pourquoi cette problématique, qui touche les besoins et les droits fondamentaux des personnes n'est pas abordée devant une juridiction populaire qui semble être une instance privilégiée pour parler de ce type de questions? L'explication est peut-être que l'accaparement de terres dépasse largement l'échelle d'un village, d'une petite communauté mais chacun devrait pourtant être amené à se prononcer sur la question puisqu'il est concerné.

Comme dit précédemment, les juridictions populaires permettent aux citoyens d'élaborer une solution, or dans les questions

d'accaparement de terre, les besoins des populations ne sont pas pris en considération; on ne les consulte pas au préalable. L'enjeu est peut-être ici : quelle justiciabilité pour l'accaparement des terres? Devant quels tribunaux les citoyens touchés par un accaparement de terres massif peuvent ils faire valoir leurs droits? Comment et quelles solutions les citoyens peuvent ils proposer pour que leurs besoins soient pris en compte?

Y a t il des organisations à l'échelle régionale en Afrique centrale qui essaient de se mobiliser contre l'accaparement de terres ?

Il existe un grand nombre de réseaux en Afrique centrale qu'il s'agisse d'associations de développement, de droits de l'homme ect. À ma connaissance, il n'y en a pas encore qui travaillent sur cette question. Mais il s'agit certainement des enjeux de demain. Certains pays d'Afrique centrale ont des territoires très vastes comme la République Démocratique du Congo, sur lesquels vivent de nombreuses populations autochtones. Quel sera l'avenir de ces populations vivant de manière traditionnelle si celles-ci sont exclues de leur habitat, si elles n'ont plus les moyens de subsister puisqu'il s'agit souvent de populations vivant de la cueillette et de la pêche ?

Il y a aussi un travail de sensibilisation de ces populations autochtones à réaliser. Pour les informer des risques qu'elles peuvent courir et de l'importance de se mobiliser pour faire valoir leurs droits, et bien entendu avant tout pour leur faire connaître leurs droits. Il existe des projets réalisés par des associations locales (en République du Congo par exemple) associant les peuples autochtones à l'élaboration d'une loi visant à les protéger ainsi que leurs modes de vie, et leurs habitats. Les populations concernées sont celles qui connaissent le mieux leurs besoins et donc les plus à même de se mobiliser pour faire valoir leurs droits. Il est donc primordial de les associer aux programmes visant à les protéger, elles et leur habitat.

Les Directives Volontaires de la FAO sur la gouvernance responsable de la tenure des terres et des ressources naturelles

Xavier PAPET – FIAN International

Objectif des Directives Volontaires (DV) de la FAO. Les DV visent à établir des principes reconnus par les Etats qui seront ou non appliqués par ces Etats (puisque'ils sont dits « volontaires ») mais qui auront le mérite de permettre à la société civile de disposer d'outils, d'un cadre. Ces directives sont définies par un double processus de consultation (organisé régionalement par la FAO, encore en cours en 2010) et d'adoption. Les consultations étatiques se font toujours en présence de représentants de la société civile et quatre sont réservées uniquement à l'audition de cette dernière.

Cette phase de consultation a pour but d'aboutir à la rédaction d'un document de synthèse. L'application de ces Directives Volontaires implique qu'elles soient traduites dans le droit national propre à chaque Etat et s'inscrivent dans le Conseil de la Sécurité Alimentaire de la FAO, récemment réformé.

Il existe également les 7 principes édictés par la Banque Mondiale, le Fonds International pour le Développement Agricole, la CNUCED et la FAO, afin de garantir des « investissements durables, respectueux de la terre et des modes de vie », mais ils ne font pas référence à la déclaration Universelle des Droits de l'Homme et ce ne sont que des principes de bonne conduite des entreprises... sans force contraignante donc.

Il existe également d'autres initiatives : Le GISA (Groupement Interministériel pour la Sécurité Alimentaire) prend relativement bien en compte les positions de la société civile ; La FAO cartographie les habitats autochtones.

Accaparements de terres et responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSEE)

Ambroise MAZAL – CCFD – Terre Solidaire

La RSEE repose sur l'idée que les acteurs économiques peuvent jouer un rôle prépondérant dans le développement puisqu'ils sont créateurs de richesse. Les Etats reconnaissent de plus en plus la nécessité de réguler les entreprises. La RSEE constitue donc un nouvel outil permettant notamment la réalisation d'études d'impacts. Le texte de l'OCDE est le seul texte international à inclure la RSEE en posant les fondamentaux d'un comportement responsable des acteurs économiques.

Plusieurs objectifs peuvent être atteints par la RSEE : Exiger la transparence ; Permettre aux personnes spoliées d'avoir recours



à la justice du pays d'origine de l'investisseur (écho à « l'obligation extraterritoriale du droit à l'alimentation ») ; Enjeu de la responsabilité des maisons-mères vis-à-vis de leurs filiales.

> Il ne suffit pas de réguler les transferts de terres mais également les motivations des entreprises qui poussent à l'accaparement de terres.

Intervention : Ne peut-on pas aller plus loin et associer directement les populations locales dans les projets d'investissements : qu'elles soient actionnaires, bénéficiaires ou qu'elles disposent d'un pouvoir décisionnel ? > Cette question rejoint l'idée de transparence et de concertation.

Intervention : Peut un jour espérer voir une entreprise condamnée dans son pays d'origine pour atteinte à la sécurité alimentaire ? > Enjeu de la « judiciarisation » des activités des entreprises.

Traité de Promotion et de Protection des Investissements (TPPI) et accaparements de terres.

Jean-Denis CROLA – OXFAM France

Il existe un droit international relatif à l'accès et l'usage de la terre mais il est quasi impossible de contraindre les Etats et les entreprises à le respecter et a fortiori à le réaliser.

Un TPPI est un accord conclu entre deux pays. Il protège et promeut les investissements d'investisseurs d'un pays dans le territoire de l'autre pays et vise à créer un environnement propice aux investissements en faisant disparaître un certain nombre d'incertitudes. Juridiquement, un TPPI permet aux investisseurs privés de porter plainte contre un gouvernement si leurs intérêts sont menacés. Pour cela, les traités s'appuient sur un mécanisme de règlement des différends: le CIRDI

Plaintes (2008) déposées au CIRDI (seul l'investisseur peut saisir le CIRDI) :

74% contre des PED à moyens revenus,

19% contre des PED à faibles revenus

1,4% seulement contre des pays membres du G8.

Depuis la fin des années 1980, on assiste à une multiplication considérable des TPPI : 1989: 385 traités dans le monde entier; 2008: plus de 2600 traités. Leur nombre croît au rythme de 70 nouveaux traités par an et sont majoritairement signés avec des pays en développement supposés récepteurs d'investissement. Un TPPI permet à l'investisseur d'éviter la juridiction nationale du lieu d'investissement et de lancer une procédure contre un État devant le CIRDI

Il est aujourd'hui possible d'utiliser le processus européen pour influencer ces traités, notamment via le Traité de Lisbonne (1er décembre 2009: l'UE récupère la compétence exclusive sur les IDE). De plus, la Commission européenne demande la révision des Traités d'investissements des pays membres (mise en conformité avec la politique européenne).

DÉBATS ET CONCLUSION DU MODULE :

Au terme de cette troisième matinée, Antoine Bouhey a invité la salle à réfléchir à la question suivante : Quelles sont aujourd'hui les actions/réflexions selon vous prioritaires afin de renforcer la mobilisation de la société civile face aux accaparements de terres ? Les priorités identifiées par les participants sont les suivantes :

/// réfléchir à l'articulation entre accaparements de terres et indicateurs de bien-être ;

/// respecter modes de mobilisation de la société civile au Sud et innover ;

/// reconnaître le rôle décisionnel des pouvoirs locaux (gouvernements des pays du Sud) ;

/// continuer le travail de connaissances/audits de cas/expertise : études et analyses au Sud permettent d'appuyer revendications et plaidoyer pour réglementations au Nord

/// partager l'information pour renforcer capacité d'action : travailler en réseau ;

/// exemple de « terres de lien » et son outil « la foncière » : outil financier d'investissement solidaire appliqué à la gestion du foncier et du bâti rural ;

/// exemple en région PACA du collectif « terres fertiles » pour une veille sur les terres agricoles en danger ;

/// reconnaître les limites des réglementations proposées = palliatifs à un système malade ;

- /// lutter contre deux principaux responsables - Etat et l'entreprise – notamment en créant de nouveaux rapports de forces (exemple : boycott et dénonciation publique) ;
- /// lister les entreprises les plus engagées dans ce processus d'achat/location de terres agricoles et organiser des boycotts populaires ;
- /// renforcer l'obligation d'étude d'impact social et environnemental et veiller à leur indépendance ;
- /// informer davantage les populations sur la base de données réelles et vérifiées ;
- /// entreprises = nouveaux centres de pouvoir. Créer de nouveaux cadres législatifs visant à contraindre les entreprises à respecter et promouvoir les droits de l'Homme ;
- /// lier davantage la question de l'accès à la terre et de l'accès aux autres ressources naturelles.





Les ateliers-débats

- 128** Atelier 1 : regards croisés sur des stratégies différentes de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest
- 131** Atelier 2 : commerce équitable : des formes multiples pour une sortie de crise globale
- 134** Atelier 3 : femmes et hommes face à l'eau - quand la « gouvernance écologique » rencontre les enjeux sociaux : genre et eau
- 136** Atelier 4 : pour un développement économique et social soutenable en Afrique : le rôle de la finance solidaire
- 139** Atelier 5 : éducation au développement et à la solidarité internationale (EAD SI) et éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD) en milieu scolaire : renforcer nos stratégies de plaidoyer et nos démarches éducatives
- 141** Atelier 6 : les Biens mal acquis
- 144** Atelier 7 : la réponse des territoires à la crise globale : associations et collectivités s'impliquent ensemble en solidarité internationale (partie 1 : les enjeux)
- 148** Atelier 8 : associations de solidarité internationale et organisations syndicales de salariés : quelles relations ONG-entreprises ?
- 151** Atelier 9 : dix ans de processus des Forums sociaux mondiaux, et maintenant ?
- 152** Atelier 10 : le double enjeu du numérique : éducatif et écologique
- 154** Atelier 11 : acteurs et chercheurs : les nouvelles voies de la coopération : Exemples de la pêche, de l'éducation et du numérique
- 156** Atelier 12 : modes de consommation et de production alternatifs en réponse à la crise : les consommateurs ont le pouvoir
- 158** Atelier 13 : les Philippins à table : quels droits au menu ?
- 161** Atelier 14 : engagement et compétences dans l'économie sociale et solidaire
- 163** Atelier 15 : produire et se nourrir près de chez soi
- 167** Atelier 16 : Palestine : Droit international, éthique politique, solidarité citoyenne
- 170** Atelier 17 : justice environnementale : quelles perspectives pour la solidarité internationale ?
- 173** Atelier 18 : une économie équitable : clé d'accès aux libertés, pour TOUTES et pour tous ?
- 175** Atelier 19 : Europe et Amérique latine : problématiques contemporaines et propositions alternatives
- 176** Atelier 20 : les enjeux écologiques : leviers de dynamisation de la solidarité internationale en régions
- 179** Atelier 21 : les paradis fiscaux et judiciaires, trous noirs de la finance mondiale et de la solidarité citoyenne
- 179** Atelier 22 : la réponse des territoires à la crise globale (partie 2 : les outils)
- 182** Atelier 23 : en route vers le Forum social mondial de Dakar 2011
- 184** Atelier 24 : les biens communs de la connaissance
- 186** Atelier 25 : comment passer d'une société du « beaucoup avoir » à celle du « bien vivre » ?
- 188** Atelier 26 : alternatives alimentaires locales
- 190** Atelier 27 : les liens de Solidarité avec les mouvements de défense de la démocratie en Afrique
- 194** Atelier 28 : la Culture de Paix comme approche de la solidarité internationale
- 197** Atelier 29 : pour des audits de la dette du Nord et du Sud
- 198** Atelier 30 : Palestine : les moyens de la solidarité internationale
- 200** Atelier 31 : les semences paysannes, une volonté et des expériences à partager au Sud et au Nord
- 202** Atelier 32 : le monde change... et nous ? Dialogue avec le Mouvement de l'Économie Solidaire sur les enjeux des luttes pour une démocratisation des sociétés, du Nord et Sud

Les ateliers-débats du 8 juillet

Atelier 1 : Regards croisés sur des stratégies différentes de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest

Organisé par : Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural (GRDR) // Afrique Verte.

Animation : Guillemette Cellier – GRDR

Intervenants : Nicolas LEBEURIER - responsable communication et partenariats Afrique Verte et Demba Mamadou SOW - Coordinateur du GRDR Bakel/Matam (Sénégal)

L'atelier est parti de l'analyse des politiques nationales de sécurité alimentaire très différentes de deux pays voisins d'Afrique de l'Ouest (la Mauritanie – Demba SOW, le Mali – Nicolas LEBEURIER), puis des expériences des participants, pour montrer que la solidarité internationale peut être moteur de sortie de crise alimentaire, mais qu'il n'y avait pas de solution type, plutôt une diversité d'actions à mettre en œuvre en fonction du contexte local.

Introduction – rappel du contexte

En introduction un petit quizz a permis de replacer le contexte qui pointe les inégalités et l'injustice sur l'agriculture :

- /// 1.02 milliards de personnes qui souffrent de la faim (FAO 2009), plus des $\frac{3}{4}$ sont des paysans,
- /// seulement 22 % des terres aptes à la culture pluviale mises en valeur en Afrique de l'Ouest,
- /// rendements céréaliers de 12 qx/Ha en Afrique subsaharienne contre 50 qx/Ha dans l'OCDE,
- /// utilisation de 8 Kg/Ha d'engrais en Afrique subsaharienne contre plus de 192 Kg en Asie du SE...

Un rappel historique des stratégies agricoles en Afrique de l'Ouest (de la commercialisation des cultures marchandes aux programmes d'ajustement structurel en passant par la décentralisation, l'effondrement de l'Aide Publique au Développement dans le domaine agricole et la crise de l'accès aux produits alimentaires en 2008) a permis de comprendre les enjeux aujourd'hui : se pose la question du type d'agriculture à développer, avec quels agriculteurs et quelles technologies.

Même si depuis 2008 l'agriculture est revenue dans les agendas internationaux (sommets FAO, G8, G20,...) avec de nombreuses promesses financières, l'APD agricole n'a pas encore remonté, les modalités de l'aide sont inadaptées (prêts aux Etats, organisations agricoles absentes des circuits, lenteur des décaissements), et les négociations sont bloquées (Doha).

Par ailleurs l'agriculture doit faire face à de nouveaux enjeux : spéculations financières sur des produits agricoles, explosion de la population urbaine, menace climatique, pression foncière...

En conclusion, la solidarité internationale seule ne pourra permettre aux paysans de nourrir le monde : en plus des investissements dans l'agriculture vivrière, les politiques agricoles doivent être plus favorables, et la diversité des agricultures doit être respectée. Comme le montre l'analyse de l'agriculture dans deux pays aux stratégies agricoles opposées, le Mali et la Mauritanie.

De la « sécurité alimentaire » mauritanienne basée sur l'importation des denrées, à la souveraineté alimentaire malienne

En Mauritanie, la politique de « sécurité alimentaire » a été axée sur les importations à bas prix et sur des politiques agricoles peu incitatives depuis 1960, avec un dispositif d'aide alimentaire omniprésent mais peu efficace. Les importations de céréales couvrent 70% de la consommation nationale, les productions locales sont peu valorisées. Les organisations paysannes sont peu présentes au niveau national en termes de plaidoyer.

Au contraire, le Mali est un grand producteur de céréales (9 années sur 10 le Mali est autosuffisant en céréales). L'Etat malien a beaucoup soutenu l'agriculture et le principe de souveraineté alimentaire est inscrit dans la loi d'orientation agricole, adoptée par l'Assemblée Nationale le 16 Aout 2006. Les organisations paysannes sont très présentes dans les débats, y compris au niveau national et sous-régional. Mais peu de budget y est consacré et il y a des difficultés dans la décentralisation des services. Il y a des productions excédentaires de céréales, mais une mauvaise répartition au sein du pays avec des poches déficitaires et des problèmes en aval, en terme de commercialisation et de circulation des productions.

Retour sur la crise 2008 : une crise urbaine (difficulté d'accès aux produits alimentaires)

Les présentations des deux pays ont montré que l'impact de la crise n'a pas été le même, conséquence des choix politiques



passés : en Mauritanie, l'Etat a préféré subventionner les importations plutôt que d'engager une véritable politique de relance agricole (les prix au producteur demeurent bas et instables et les produits locaux sont souvent dépréciés par les consommateurs) ; les consommateurs ont dû développer des stratégies pour résister à la crise (diminution du nombre de repas, appel aux migrants, endettement).

Le Mali a moins souffert de la crise grâce à sa production locale (le riz local est devenu plus compétitif que le riz importé, un report s'est fait sur les céréales locales).

Le complément par les participants a montré que les stratégies de sécurité alimentaire se trouvaient face à plusieurs dilemmes :

/// Comment concilier les besoins des urbains (prix bas) et des ruraux (prix forts à la production) ?

/// Quelle est la viabilité d'une alimentation basée sur le riz, plante très consommatrice d'eau et importée ? En même temps, c'est la seule culture qui se fait facilement en culture irriguée et qui est donc plus protégée des aléas climatiques (contrairement au mil et sorgho pluvial).

La crise de 2008 a conforté les choix stratégiques des acteurs de solidarité internationale, pour dépasser une situation de post-urgence à des actions plus durables. Pour cela, trois niveaux d'interventions ont été identifiés :

1. L'amélioration de la mise en relation des acteurs de la filière

La crise 2008 s'est cristallisée sur les prix et la spéculation financière a montré qu'il fallait améliorer les échanges entre producteurs excédentaires et consommateurs urbains, en favorisant des prix rémunérateurs aux producteurs. De nombreuses actions sont possibles, comme l'ont montré les échanges entre participants :

/// L'appui à la mise en place de banques de céréales villageoises (Afrique Verte) qui permettent aux organisations paysannes de stocker les céréales au moment des récoltes et de les revendre à un prix compétitif lorsque les céréales deviennent rares et chères sur le marché national. Les banques de céréales permettent de diminuer la période de soudure alimentaire et de stabiliser les prix des céréales. Les limites de ces structures se trouvent dans les déficits de gestion.

/// L'organisation de bourses aux céréales (Afrique Verte) qui permettent de regrouper en cours de campagne de commercialisation les acteurs et partenaires de la filière céréalière afin de faciliter les échanges céréaliers. Cela permet aux producteurs de trouver des marchés pour écouler leurs surplus, aux organisations paysannes et autres structures des zones déficitaires de s'approvisionner facilement en céréales de qualité et à un prix négocié (bourse internationale de Ouagadougou : 12.000 tonnes de céréales échangées).

/// La mise en place d'alternatives à l'aide alimentaire classique (qui alimente des magasins villageois par des céréales importées en Mauritanie) : appui à la production de céréales locales et rachat à un prix incitatif pour alimenter les stocks alimentaires villageois mis en place par l'Etat (en une campagne pilote, achat de 430 Tonnes de céréales permettant d'alimenter 30 000 personnes dans 100 magasins).

/// La mise en place de circuits courts met en relation des producteurs de maïs proches de la ville avec les femmes qui tiennent les cantines à Lomé au Togo (Echoppe).

2. Appui différencié sur les chainons de la filière en fonction des réalités locales

/// Dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, la production agricole doit être appuyée et différentes initiatives ont été présentées par les participants : aménagements des eaux de surface et récupération de terres, valorisation de la matière organique, travail avec des semences locales adaptées...

/// Cependant, le GRDR a mis en avant l'importance de l'analyse du contexte local et notamment des stratégies développées par les ménages pour ne pas plaquer des modèles inadaptés (Zaï qui fonctionne au Burkina et non en Mauritanie par ex). En effet, les enquêtes ménages réalisées dans le Sud de la Mauritanie ont montré que tous les agropasteurs n'ont pas forcément intérêt à investir dans l'agriculture pluviale (peu rémunératrice et forte consommatrice en main d'œuvre ou de contre saison qui rentre en concurrence avec les activités extra-pastorales, pourtant fortement contributrices à leur stratégie de sécurité alimentaire). Il convient donc d'appuyer les ménages à faire leurs propres choix stratégiques en fonction de leurs intérêts. Les échanges ont confirmé l'importance d'appuyer la diversification des stratégies pour assurer la sécurité alimentaire sans se focaliser sur l'agriculture (pêche, élevage).

/// Là où la production locale est importante, il convient d'appuyer la transformation des produits locaux pour répondre aux besoins des consommateurs urbains (et limiter le recours aux produits importés) et des producteurs face aux difficultés d'écoulement (Afrique Verte au Mali). Avec une urbanisation croissante, les citoyens sahéliens deviennent de plus en plus demandeurs de produits alimentaires prêts à l'emploi. En outre la transformation de céréales permet de diversifier les débouchés pour les producteurs locaux. Les participants ont rappelé cependant que sans une politique incitative, ces produits restent souvent plus chers que les produits importés. Mais aujourd'hui, il faut saluer le dépassement de l'opposition entre culture vivrière / culture de rente grâce à l'apparition du secteur vivrier marchand.

3. Travailler à la construction d'un plaidoyer aux différentes échelles d'intervention

La crise de 2008 a montré que grâce à des discours bien construits et portés par les acteurs locaux, des mesures pouvaient être prises au niveau international. Cependant, encore une fois en fonction du contexte local et des échelles d'intervention, le plaidoyer ne sera pas porté par le même type d'acteur.

/// Ainsi, au niveau local en Mauritanie, face à l'absence des organisations paysannes du discours politique, le GRDR a appuyé la construction à la base d'un plaidoyer (par les agriculteurs, élus, et services techniques) à partir d'un travail d'analyse rétrospective sur la condition agropastorale depuis 1960. Ce travail a permis de mettre en évidence les grands changements et sortir les tendances lourdes, base du plaidoyer. Au Mali, des formations au plaidoyer permettent aux OP de solliciter les élus décentralisés.

/// Au niveau national, le plaidoyer peut être porté par les OP et les associations locales comme le fait Afrique Verte (avec ses associations nationales au Mali, Burkina et Niger). En l'absence de ces acteurs, les acteurs de la solidarité internationale se doivent de porter ce plaidoyer (le GRDR en RIM plaide auprès du PAM, de la FAO, de l'Etat pour l'évolution de la stratégie d'aide alimentaire en évitant le recours aux importations). Des plaidoyers réussis portés par les OP ont été rappelés par les participants (interdiction d'importation d'oignon pendant la campagne de commercialisation de l'oignon local au Sénégal).

/// Au niveau sous-régional, les acteurs de SI ont plus de facilité pour porter le plaidoyer : Afrique Verte International interpelle par exemple les décideurs politiques, services techniques, partenaires techniques et financiers lors des bourses aux céréales et réunions techniques de la sous région (RPCA, CILSS..).

Pour conclure, les échanges ont montré que les acteurs de la solidarité internationale pouvaient être moteurs de sortie de crise en proposant aux décideurs politiques des alternatives de valorisation des ressources locales adaptées au contexte, mais qu'ils n'étaient pas là pour intervenir à la place des Etats.

Au terme de cet atelier, les participants se sont mis d'accord pour ressortir une idée forte :

« Proposer aux pouvoirs politiques des alternatives concrètes pour une souveraineté alimentaire s'appuyant sur les ressources et stratégies locales des producteurs ».



Les ateliers-débats du 8 juillet

Atelier 2 : Commerce équitable : des formes multiples pour une sortie de crise globale

Organisé par : Fédération Artisans du Monde // A-Freak-A // Ingalan

Animateur : David Erhart (Fédération Artisans du Monde)

Une trentaine de participants

Présentation des intervenants :

1 - Aissa Mbow ONG Ndem Sénégal

Ndem a d'abord été une association, puis un Groupement d'Intérêt Economique et actuellement une ONG. Village situé à 130 km de Dakar, qui a subi un fort exode rural, dû à la baisse des récoltes qui ne suffisaient plus pour nourrir les populations locales, et dû à l'appauvrissement des sols (cultures d'arachide pendant la colonisation).

Des relations Nord/Sud basées sur la solidarité ont permis de développer l'axe économique : artisanat commercialisé dans le cadre du Commerce Equitable (CE). D'autres axes sont développés comme l'éducation, la santé, l'hydraulique, l'écologie. Cependant l'artisanat reste le levier économique le plus important pour retenir les populations dans leurs villages dans des conditions dignes.

2 - Pierre Adam Association A-Freak-A Sénégal

L'objectif de l'association est de dynamiser les aspects économiques dans le village d'origine un peu comme NDEM. Développement d'un centre pour jeunes déscolarisés et formation professionnelle à Dakar.

Choix d'une boutique itinérante, sous la forme d'un bus, qui vendait des produits bio, locaux et équitables ; c'était un moyen original pour aller à la rencontre du grand public et le sensibiliser. Mais l'activité a été interrompue, le projet était trop ambitieux, voir « rêveur ».

Or, en Afrique, au niveau textile, il y a un manque de transformation locale, l'objectif est donc d'utiliser les matières premières locales et les valoriser sur place pour conserver la valeur ajoutée. Donc création de l'association A-Freak-A qui a fait le choix de l'artisanat textile car les tissus sont riches de part leurs variétés, leurs couleurs. Le vêtement est un support concret pour agir car l'acte d'achat a des répercussions économiques, sociales et environnementales.

Des besoins techniques et matériels se font donc sentir là-bas ; exemple : mieux maîtriser le patronage et la couture à des standards internationaux.

Cependant certains tissus comme le wax viennent de Chine ou d'Inde car il très difficile d'en trouver en Afrique.

Quelques réactions de la salle

Quelles visions du commerce équitable ?

Le CE doit contribuer à la justice internationale. Exemple : boycott des investissements sanctions contre Israël.

Au-delà de l'échange commercial, il y a les volets politiques, sensibilisation/éducation qui contribuent à la sortie de crise.

Les acteurs du CE au Sud ont des formes multiples (coopératives, entreprises sociales, associations, initiatives personnelles...)

La vente de produits Max Havelaar par le réseau Artisans Du Monde peut le décrédibiliser, car la logique d'action de Max Havelaar est différente du réseau Artisans Du Monde.

Limites du CE ?

Le CE est-il viable à terme ? Le CE représente 0.03 % du commerce international

- /// l'échelle n'est pas suffisante pour être capable de transformer le commerce international ;
- /// capacités de production sur place pas suffisantes ;
- /// passer par l'échange commercial ou la politique ou remettre en cause le N/S et relocaliser l'économie ;
- /// autre remise en cause, notamment par les « décroissants » : le CE n'est pas écologique ;
- /// le citoyen a le pouvoir par l'acte d'achat mais le réseau de distribution est limité (magasins de proximité pas assez

fournis et pas assez répartis sur les territoires);

/// les collectivités locales n'ont pas d'obligation ; l'état s'engage à hauteur de 10% sur le bio et non pas sur l'équitable .
Or cela favoriserait le changement d'échelle.

Initiatives d'acteurs du CE pour les territoires équitables :

Paris, Lyon, Tours, Nantes, Le Pays de Loire, Pas de Calais, PACA ... (850 villes engagées).

Problème de production : tous le riz d'une ville ne peut pas être équitable.

La somme des individualités ne fait pas la globalité ; Yann Arthus Bertrand : « nous pouvons tous contribuer à faire la différence, chaque petit geste, aussi petit soit-il, a son importance ».

Questionnement de Max Havelaar : la vente est-elle un moyen, un objectif ou une finalité ?

/// Quel changement d'échelle opérer pour rendre plus pertinent le CE ?

/// Montée en charge des volumes de vente ?

/// Un commerce international qui devienne moins inéquitable ?

/// Ou émergence d'une des formes du CE, commercial, politique ?

Stratégie de Max Havelaar et Artisans du Monde :

Tout est question de finalité, de stratégie : travailler sur de grandes quantités permet d'accompagner plus de producteurs, l'idée n'est pas de vendre plus mais de faire bouger les choses. Cependant, assurer la traçabilité du textile coûte trop cher, donc les petits producteurs sont exclus.

Artisans Du Monde a une finalité plus politique et fait donc le choix de ne pas travailler avec les grandes et moyennes surfaces car ça ne serait pas cohérent avec leur logique d'action qui consiste à soutenir des filières de distribution plus petites pour notamment ne pas exclure.

Autre exemple d'exclusion des petits producteurs : coopérative de jus d'orange au Brésil dont une partie est commercialisée en CE. L'augmentation de la demande de jus d'orange équitable en Europe (car distribution en grandes surfaces), pousse les fournisseurs à s'adresser à des structures plus grandes qui font des économies d'échelle grâce au volume et donc vendent moins cher. Ces prix de vente servent donc de bases commerciales dans les négociations et ne suffisent pas à rémunérer correctement les petits producteurs.

Conclusion de cette 1ère partie : aller chercher le citoyen derrière le consommateur et le sensibiliser, lui faire comprendre conscience qu'il peut acheter autrement et le que CE N/S n'est qu'une contribution parmi d'autres. Par exemple la relocalisation de l'économie ou le CE S/S qui permet de faire baisser les marges car le coût de la filière jusqu'au nord n'est pas intégré, le prix de vente est donc moins cher.

Au citoyen de se positionner.

NDEM, filières Nord/Sud et Sud/Sud

Leurs expériences : coton local bio, du champ au produit fini ; tous les métiers sont représentés : teinture, tissage, filature, confection. Initiative personnelle au départ, puis efforts N/S et S/S et le travail s'est créé au fil des commandes.

Structuration N/S :

Interventions bénévoles du nord pour adapter les produits aux goûts du nord. Actualiser les savoirs faire africains (travailler avec des tailles, des patrons ...). Il y avait de fait un impact social et environnemental. L'étiquette CE est venue à eux, AdM est venu à eux.

Structuration S/S :

Élargissement des filières (textile, artisanat) ; l'ONG est sollicitée pour des formations, pour des visites. Donc augmentation des rapports avec des structures du sud. Recherche d'un espace de vente car location des locaux trop chers.

Avantages : le préfinancement des commandes (50%) du nord couvre à peine la matière première, ce qui génère des problèmes de trésorerie. D'autant que sur le N/S, il faut baisser le prix d'achat pour former un prix de vente convenable au nord. Le S/S améliore donc la marge, c'est plus avantageux sur les aspects sociaux (scolarisation, santé).

Le S/S permettrait de pallier à ces handicaps sans pour autant remettre en question le N/S car la solidarité, l'engagement du



cœur restent des valeurs partagées.

Problématiques :

NDEM rencontre des difficultés au niveau des ressources financières et des ressources humaines qui manquent pour encadrer le projet. Les locaux sont sur le terrain, n'ont pas le temps de rechercher des financements. Ils ont eu une volontaire pendant mais ne peuvent pas renouveler l'expérience car ils n'ont pas les moyens de financer l'indemnisation. Il y a un manque de lien entre ONG et NDEM sur le terrain.

Des RH supplémentaires bénévoles permettraient d'explorer des pistes comme la coopération internationale avec l'ambassade de France ou le projet de la banque africaine de développement pour redynamiser la filière textile en Afrique.

Exemple de commerce S/S :

Des producteurs au Pérou (CIAP) se sont rassemblés (café, artisanat, fruits secs), ont acquis des compétences dans le N/S mais désormais veulent s'ouvrir à leurs marchés (S/S). Reproduire les modes de production, de consommation du CE sur le local avec toute la partie éducation et plaidoyer car cela reste du CE !

Le S/S reste un des moyens du changement d'échelle car cela leur permet de développer leurs propres débouchés.

Cependant, sous le prétexte écologique, on ne peut pas arrêter le N/S, il faut faire des compromis.

Le N/N :

Intégrer le N/N avec l'étiquette « bus », travailler en direct avec les producteurs locaux et se positionner comme intermédiaire entre producteurs et consommateurs. Des structures tentent de se regrouper pour proposer leurs produits et donc d'augmenter l'offre.

Exemples : sites Internet, la FADM a changé ses statuts pour vendre du N/N ; c'est de la consommation responsable au sens large.

Le N/N ne s'oppose pas au S/S, c'est la même chose, le même concept, ce qui s'applique au sud peut s'appliquer au nord.

Conclusion :

Le niveau commercial du CE ne représente qu'une partie, c'est la politique qui changera les règles, et l'élargissement de conscience s'opèrera au travers du volet plaidoyer/sensibilisation. L'humain au centre et ensuite des stratégies différentes - Ne pas opposer les formes de CE, ni les stratégies.

Les ateliers-débats du 8 juillet

Atelier 3 : Femmes et hommes face à l'eau - quand la « gouvernance écologique » rencontre les enjeux sociaux : genre et eau

Organisé par : Genre en Action // PS-Eau // Institut d'Aménagement de Tourisme et d'Urbanisme (IATU Bordeaux 3).

Intervenant-e-s : Rosanna Quagliariello, Mediterranean Agronomic Institute of Bari /// Catherine André, Chaire UNESCO et IATU, Université Bordeaux 3 /// Christophe Brosse, PS-Eau /// Elisabeth Hofmann, réseau Genre en Action

Absentes à cause de non-obtention de visa :

Yasmina Yacoubi et Yamina Medouni, Algerie, CREAD (Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement),

Le visionnage, d'une séquence d'une quinzaine de minutes d'un film de GEMAWED (Mainstreaming Gender Dimensions Into Water Resources Development And Management In The Mediterranean Region, le Mediterranean Agronomic Institute of Bari et PS-Eau sont parties prenantes dans ce projet) illustra diverses situations géographiques sur la problématique « genre et eau » : dans une zone rurale du sud marocain soumise à une sécheresse climatique à proximité d'un douar, le manque d'eau en terme de qualité et de quantité faisait porter l'approvisionnement de l'eau à usage domestique et familial, par les jeunes filles du douar. L'ensemble des extraits portait à construire l'idée d'un croisement entre vulnérabilité environnementale autour de la question de l'eau et vulnérabilité des êtres humains face à celle-ci, et notamment une inégalité de genre dans cette situation.

L'intervention de Rosanna Quagliariello du Mediterranean Agronomic Institute of Bari apportait un point de vue plus académique sur la construction historique du rôle et de la place des femmes vers la Gestion Intégrée de la Ressource en Eau (GIRE) dans le bassin méditerranéen abordant d'une manière plus conceptuelle la nécessaire prise en compte des 3 niveaux interdépendants de la gestion, que sont le volet management, le volet opérationnel et le volet « gouvernance ».

À la fin de cette première partie de l'atelier les participant-e-s étaient invité-e-s à s'exprimer pendant un court échange sur leurs représentations du genre et de la gouvernance écologique dans le domaine de l'eau, par leurs expressions et mots associés aux termes écrits sur le tableau, l'ambition étant d'amener l'assemblée, en fin d'atelier, vers une définition critique de genre et gouvernance.

Dans un deuxième temps, l'atelier se concrétisa pour et par les participant-e-s, en la construction simulée d'un processus de gouvernance, répondant à une situation fictive de la création d'un comité de pilotage qui déterminera le choix de localisation de la future borne-fontaine dans un village rural du Maroc. L'intérêt principal de ce jeu de rôle était de vivre les jeux d'influence, de pouvoir et l'importance de la négociation au sein et entre les groupes.

Etaient représentés un groupe de femmes du village, joué par les participants masculins (une minorité de 6) ; un groupe d'hommes joué par les participantes ; un groupe de notables (religieux, représentants politiques locaux...des hommes) ; un groupe d'expert-e-s (locaux ou internationaux, représentant-e-s du monde universitaire, des ONG...).

Après des échanges riches à l'intérieur et entre les différents groupes, l'idée que la place des femmes ne pouvait se limiter à un simple rôle de bénéficiaires passives, est apparu dans l'ensemble des groupes. Cette mise en scène a amené les participant-es à comprendre comment et pourquoi l'intégration du genre est un outil stratégique pour une gestion efficace et efficiente d'une ressource naturelle en déconstruisant les rôles attribués socialement aux femmes et aux filles (approvisionnement en eau, absence des instances décisionnelles). L'exercice a permis de faire ressortir certains aspects clé, en réponse à des situations de conflits et d'obstacles inhérentes à tous processus de démocratie participative :

/// l'impossibilité d'affronter cette question frontalement, sans préparation et sans « phase de mûrissement » et d'appropriation par les différents groupes stratégiques locaux

/// l'importance des jeux d'alliances entre groupes ou entre membres influents dans différents groupes

/// le croisement avec d'autres facteurs structurants (liens familiaux : la petite fille d'un homme influent qui est ingénieure peut devenir porte parole des femmes vis-à-vis des hommes, légitimée par son expertise ; une femme âgée, res-



pectée, soutenue par les hommes du village, peut porter les intérêts des femmes devant les notables, etc.)

/// la délicatesse nécessaire dans le positionnement des expert-e-s qui ne doivent pas imposer des modes de fonctionnement contraires aux us et coutumes locaux, mais qui peuvent soutenir les forces endogènes favorisant la prise en compte du genre dans la gouvernance locale en construction

/// la marge de manœuvre ouverte par les tensions entre le « devant de la scène » et les « coulisses » (d'un côté, poids des propositions soumises par des acteurs-actrices hors instances décisionnelles, légitimées par les expert-e-s ; de l'autre, l'importance que les notables restent - au moins en apparence - les maîtres de la décision à part entière, même si cette décision va dans le sens des propositions soumises)

/// l'importance de tout de même formaliser le plus possible le caractère participatif des modes de gouvernance (par exemple, présence des femmes dans le comité de gestion, de manière permanente et au-delà de la prise d'influence sur la décision de l'implantation de la borne-fontaine)

On retient l'importance de comprendre le système d'acteurs-actrices dans une situation donnée, de tenir compte des facteurs de blocages culturels et religieux, de chercher des alliances stratégiques à l'intérieur et à travers des groupes ainsi que de tenir compte de l'ambiguïté de la place de l'expertise (notamment mais pas seulement celle du Nord). Le bilan a permis de revenir sur la définition et les enjeux de la gouvernance, et en son cœur, la perspective genre pour re-questionner les termes du début de l'atelier.

Dans un contexte où les diversités d'acteurs-actrices ou opérateurs-opératrices... renvoient à des besoins et des intérêts stratégiques variés, porteurs de complexité, la gouvernance pourrait être définie comme « l'art de gérer ces ensembles complexes ». Elle passe par l'élaboration et la prise de décision, l'expression et l'exercice du pouvoir à travers des principes de participation, de transparence, de partenariat dans un objectif de promotion d'un « développement équitable ».

La perspective genre pouvant en être une clé car le genre est un outil opérationnel s'exerçant dans les situations de disparités entre femmes et hommes, il apporte une grille méthodologique suffisamment étendue pour trouver des réponses adéquates à des situations souvent disparates entre groupes sociaux, économiques et politiques et inévitables envers les femmes souvent les plus vulnérables et les plus affectées car non intégrées aux processus décisionnels.

L'eau comme ressource naturelle, miroir des disparités planétaires occasionnées par un mal-développement soumis à des tensions géopolitiques et économiques, est un thème pour expérimenter, exercer et partager les principes et les instruments de la gouvernance qui inclut le genre (la bonne gouvernance !).

Documents ou informations complémentaires :

GEWAMED (<http://www.gewamed.net/>),

PS-Eau (<http://www.pseau.org/cms/index.php?id=117>)

Genre en Action (http://www.genreenaction.net/spip.php?page=mot&id_mot=8&id_rubrique=14,
http://www.genreenaction.net/spip.php?page=mot&id_mot=8&id_rubrique=12)

Fiches astuce « Genre et eau » de l'OCDE (en anglais) : <http://www.oecd.org/dataoecd/2/45/1896488.pdf>

Les ateliers-débats du 8 juillet

Atelier 4 : Pour un développement économique et social soutenable en Afrique : le rôle de la finance solidaire

Organisé par : Service International d'Appui au Développement (SIAD) // Coopérative Financière pour le Développement de l'Économie Solidaire Nord-Sud (COFIDES Nord-Sud) // Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI).

Compte-rendu des interventions

Cet atelier a donné lieu à quatre interventions, mêlant informations théoriques sur le microcrédit et la finance solidaire, et témoignages de terrain visant à évaluer l'apport de ces concepts en termes de lutte contre la pauvreté.

1/ Repère et concepts sur la microfinance (Julie SZANTYR, SIDI)

L'objet de cette première séquence était de proposer quelques repères et définitions et de présenter le cadre global dans lequel se situent les échanges et témoignages qui ont suivi.

La microfinance ou le microcrédit ont fait beaucoup parler d'eux depuis l'année 2005, proclamée Année du microcrédit par l'ONU et 2006, lorsque Mohammad Yunus et la fondation Grameen du Bangladesh ont reçu le prix Nobel de la Paix. La microfinance peut être définie comme la fourniture, à des conditions commerciales, de services financiers de petite échelle à une clientèle potentielle et solvable mais traditionnellement laissée de côté par le système bancaire. Les services microfinanciers se composent du microcrédit, de la microépargne, de la microassurance et des virements et transferts provenant de la diaspora. Un certain engouement pour la matière s'est développé ; on peut même actuellement parler de « massification de la microfinance ». On compte 150 millions de clients des services microfinanciers de par le monde et environ 10 000 institutions de microfinance de différents statuts. On voit apparaître de plus en plus de fonds d'investissements en microfinance, devenus des acteurs de poids dans un secteur aujourd'hui fortement concurrentiel et commercial.

Dans ce contexte, les organisations de solidarité internationale, les promoteurs d'une finance solidaire ont un rôle à jouer pour garantir la performance sociale des activités de microfinance, pour s'assurer que les services microfinanciers atteignent les zones les plus reculées et les zones « à risques », pour permettre le financement de l'agriculture qui requiert des ressources longues et des fonds patients, sans retour immédiat sur investissement. La solidarité internationale doit également soutenir les réseaux continentaux d'institutions de microfinance dans la définition de leur propre « agenda » et dans le renforcement des capacités de leurs membres pour mieux répondre aux besoins des bénéficiaires finaux.

2/ Témoignage du SIAD (Pierre Cuche)

Le SIAD est une ONG fondée en 1988, spécialisée dans l'appui aux initiatives économiques en Afrique. Ses actions visent à promouvoir la création et le développement de micro et très petites entreprises (MTPE) en Afrique subsaharienne francophone.

Les MTPE sont souvent négligées par les stratégies de développement économique des États africains, qui se concentrent majoritairement sur les grandes entreprises et sur les principaux centres urbains. Elles sont pourtant un acteur essentiel de l'économie nationale, car elles emploient généralement plus des 3/4 des actifs.

Le développement rapide des institutions de microfinance dans les zones reculées ces dernières années a permis d'apporter des services financiers à ces organisations informelles exclues du secteur bancaire. Cependant l'efficacité du microcrédit a été questionnée, en raison de certaines de ses caractéristiques, comme les taux d'intérêts élevés, le niveau et la durée limitée des crédits qui freinent la capacité à investir, ou en raison d'effets pervers constatés sur le terrain : financements détournés par le mari, au profit de dépenses sociales, surendettements, effets d'opportunisme ou d'imitation, etc.

Jusqu'à présent, les stratégies de microfinance se sont focalisées sur le renforcement des institutions financières au lieu de s'intéresser aux MTPE bénéficiaires, les bons taux de remboursement enregistrés faisant croire que l'accès au crédit était la solution magique pour qu'elles se développent.

Or le constat du SIAD sur le terrain est que ces acteurs ont besoin d'un accompagnement global qui va au delà de la question du financement et prend également en compte les besoins en services non financiers, qui sont très mal couverts jusqu'à présent.

En effet la plupart des microentrepreneurs sont analphabètes et ont des capacités de gestions limitées. Cela se traduit par l'absence fréquente de comptabilité, d'étude de marché ou de plan de financement. Accompagner les MTPE dans la réalisation d'un plan d'affaires, même simplifié, ou dans la conception d'un compte d'exploitation, dans la tenue d'un cahier de caisse ou



de stock sont essentiels. Cela permet aux entrepreneurs d'apprendre à épargner, de déterminer leur coût de revient et partant de fixer des prix de vente rémunérateurs.

Un autre problème réside dans l'accès aux intrants et aux marchés en zone rurale. L'accès aux semences et à l'eau pour les agriculteurs ou aux produits alimentaires pour les éleveurs est souvent insuffisant, avec pour conséquence des productivités faibles. L'accès aux marchés pour vendre est limité, ce qui pénalise le niveau et la répartition de l'offre. Des méventes et des surproductions sont souvent enregistrées dans le domaine agricole, accroissant les phénomènes d'insécurité alimentaire. Le faible degré d'organisation des producteurs les place souvent à la merci des commerçants et des intermédiaires, qui réalisent l'essentiel de la marge nette. Dans ces conditions, des connaissances en comptabilité sont insuffisantes. L'amélioration de la rentabilité des MTPE passe par des actions de développement des moyens de transport ou des moyens de conservation des productions alimentaires par exemple.

Le rôle des ONG d'accompagnement comme le SIAD, au côté des institutions financières, est essentiel dans la prise en compte de ces problèmes, qui ne peuvent être résolus par le marché et nécessitent le maintien de subventions suffisamment longtemps pour permettre aux jeunes MTPE de décoller. Les subventions doivent par ailleurs être suffisamment importantes pour avoir un impact à l'échelle d'un territoire, car des actions isolées restent peu efficaces, compte tenu de la taille des structures accompagnées.

Pour réaliser ses actions, le SIAD dispose d'une petite équipe salariée et d'un Comité Projets constitué de bénévoles, qui est ouvert à toutes les bonnes volontés. Trois programmes sont actuellement en cours : la création d'une pépinière d'entreprises pour de jeunes entrepreneurs issus de la formation professionnelle à Yaoundé au Cameroun, la mise en place d'un dispositif d'accompagnement binational franco-malien pour les projets des migrants, l'appui à la diversification des activités agropastorales dans la Province de l'Oudalan au nord du Burkina, avec l'ADECO.

3/ Témoignage de l'ADECO (Amadou Ly)

La province de l'Oudalan compte 218 103 habitants, c'est l'une des 45 provinces du Burkina Faso. Elle figure parmi les provinces les plus pauvres : enclavée, mal desservie, son économie est basée sur des activités agro-pastorales qui sont très tributaires du climat.

La zone d'intervention de l'Adeco est située dans les communes de Gorom-Gorom et de tin-Akoff.

En 2004 avec l'appui de l'Ong Peuples solidaires et sur financement de l'Union européenne, un programme sécurité alimentaire a été mis en place. Il a permis d'introduire le micro crédit dans la zone de tin-Akoff. De 2004 à 2008, plusieurs activités ont été financées : l'embouche ovine, l'artisanat, la pêche, le petit commerce, la commercialisation de bétail et de sous produits agro-industriels.

Au début du programme, l'enquête conduite au moment du diagnostic a permis de déceler les besoins de financement des différentes activités ; à travers les rencontres des groupes il s'est révélé que beaucoup de groupes qui mènent des activités ont besoin d'avoir d'autres sources de financement que les usuriers qui les dominaient à travers leurs pratiques usurières.

Par exemple, les groupes de pêcheurs étaient obligés de revendre à l'usurier auquel ils empruntaient de l'argent l'ensemble de leurs produits de pêche à des prix dérisoires : le carton de poisson était revendu à l'usurier à 17 500 Fcfa, alors que dès qu'ils ont obtenu les prêts à travers le programme, ils ont vendu le carton sur Ouagadougou entre 35 000 et 40 000 Fcfa. C'est dire que le fait déjà de permettre l'accès de ces populations au crédit réduit leur dépendance vis-à-vis des usuriers. Cela est aussi important que le bénéfice qu'elles retirent de leurs activités. D'autres groupes comme celui des bouchers étaient dans le même cas de figure.

A travers ce programme, de 2004 à 2008, 53 000 000 Fcfa de crédit ont été placés avec un taux de remboursement de 95 %.

Grâce aux actions de suivi, d'appui conseil, de formation technique, nous avons obtenu des résultats qui ont conduit à élargir l'offre de micro crédit afin de toucher davantage de personnes, à travers un nouveau programme : le PDPR/MF, programme mené en partenariat avec le SIAD.

Le taux d'intérêt pratiqué par les IMF peut paraître élevé et réduire les marges bénéficiaires ; cependant nous avons constaté une évolution sensible de la situation de ces femmes qui durant 4 ans ont bénéficié de crédit. Je me rappelle par exemple de cette femme « Mariam » qui, dressée fièrement devant les évaluateurs du programme, montrait ses habits en disant ceci : « voyez ces habits, c'est moi qui les ai payés par moi-même et pas mon mari ». Et de continuer « moi je peux affirmer que le crédit m'apporte quelque chose et je suis fier de savoir que je peux entreprendre, faire quelque chose pour moi-même, ainsi je peux acheter des cahiers pour mon enfant et le soigner en l'absence de mon mari, tout ça grâce au crédit que je prends et qui me

permet de travailler ». En ce sens là nous pouvons dire que le micro crédit est un des outils pour lutter efficacement contre la pauvreté.

4/ Témoignage de la SIDI (Julie SZANTYR)

La SIDI est une société anonyme créée en 1983 par le CCFD pour prolonger l'action de ce dernier dans le domaine économique et financier. Elle fournit un appui financier et un appui technique à près de 100 partenaires de 30 pays du Sud. L'appui financier de la SIDI peut prendre la forme de prêts, en monnaie locale ou en devise, de prises de participation au capital de ses partenaires, ou de garanties bancaires. L'appui technique est également très varié : appui à la gestion, au suivi du portefeuille de prêts, à la mise en place d'un système informatique, à l'élaboration d'un plan d'affaires. La SIDI est membre du conseil d'administration de la plupart des institutions desquelles elle est actionnaire, et apporte ainsi un appui-conseil dans le domaine de la gouvernance. La SIDI a constamment évolué depuis sa création dans une démarche de finance solidaire qui ne se résume pas à la microfinance et encore moins au microcrédit. C'est ainsi que des partenariats avec des organisations de producteurs agricoles, des entreprises en relation avec le commerce équitable et l'agriculture biologique, ont pu émerger à côté d'autres partenariats avec des institutions de microfinance, et que la dimension sociale est fortement prise en compte dans son action, et que la réflexion à son sujet est permanente au sein de l'équipe. Les préoccupations essentielles sont la réduction de la vulnérabilité des membres/clients et la capacité des institutions partenaires à contribuer à changer la vie de ceux-ci.

5/ La finance solidaire : expérience de la COFIDES Nord-Sud (Bassiratou Illa)

La finance solidaire dérive de la finance éthique, définie comme ce que nous pensons être juste et bon. Ses premières manifestations datent d'environ 1700 avant Jésus Christ, dans le code d'Hammourabi, dans la genèse pour la communauté juive et dans le coran pour les musulmans.

Les années 1920-1990 voient l'apparition des premiers fonds éthiques aux Etats Unis sous la pression des congrégations religieuses. Au début, leurs fondements étaient basés sur des critères d'exclusion de tous les secteurs considérés comme contraires à la morale. Par la suite, cette approche religieuse fut complétée par une vision politique puis écologique. L'agenda 21 permit une intégration des enjeux liés au développement durable.

La finance solidaire recouvre tous les outils d'épargne, de gestion de portefeuille, de crédit et d'investissement mis en œuvre dans le cas où le marché ne permet pas d'assurer une rémunération normale aux acteurs financiers, ou bien lorsque le risque perçu par ces derniers apparaît trop élevé pour être pris en charge.

Dans les pays anglo-saxons, la finance solidaire a un champ d'action plus vaste car elle permet « d'aider la création et le développement de structures viables qui ont vocation à accéder à terme aux circuits de financement traditionnel, peu importe leur secteur d'intervention ». En France la logique de la finance solidaire repose sur l'idée que le secteur financier et bancaire n'assume pas pleinement son rôle de financement de l'économie pour des raisons de gestion de risque et de coûts opérationnels.

Pour palier à ces dysfonctionnements, la finance solidaire s'appuie sur des réseaux alternatifs qui acceptent de supporter le risque, les coûts de gestion et d'accompagnement, en fournissant aux entreprises des crédits, garanties ou fonds propres. Ces réseaux alternatifs se financent grâce à l'épargne solidaire qu'ils collectent auprès des épargnants. Les épargnants solidaires acceptent de renoncer à tout ou partie de la rémunération qui leur serait normalement due, et cela sous plusieurs formes : bénévolat, prêts à taux zéro, placements solidaires et produits de partage... Hélas les besoins ne sont pas couverts...

La Cofides Nord Sud a été créée il ya 15 ans par deux ONG pour permettre aux micro-entrepreneurs du Sud d'avoir accès au crédit bancaire. La Cofides Nord-Sud fonctionne par la collecte de l'épargne au Nord pour financer des projets au Sud. Le choix est fait d'impliquer les institutions locales pour pérenniser le financement accordé aux micro-entrepreneurs. Un partenariat stratégique avec le SIAD pour la partie accompagnement, suivi et évaluation des projets financés a été mis en place.

La COFIDES dispose de différents produits de placement : le compte courant solidaire, labellisé par Finansol, les parts sociales, et un produit de capitalisation solidaire, CAPISOL.

Les besoins actuels et les perspectives de la COFIDES sont : la recherche de partenaires bancaires en Afrique et la consolidation de son fonds de garantie via une levée de fonds auprès des financeurs solidaires.



Les ateliers-débats du 8 juillet

Atelier 5 : Éducation au développement et à la solidarité internationale (EAD SI) et éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD) en milieu scolaire : renforcer nos stratégies de plaidoyer et nos démarches éducatives

Organisé par : Plateforme EDUCASOL // Fédération Artisans du Monde // CCFD - Terre Solidaire.

Co-organisateur : Roland Gérard, co-président du CFEEDD (Collectif français pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable)

Une trentaine de participants principalement du secteur associatif (ONG de solidarité internationale) 4/5 des participants se reconnaissent sous le vocable « acteurs de l'EAD-SI » et 1/5 sous le double vocable « acteurs de l'EEDD » et acteur de l'EAD-SI. Très peu de participants venant du champ de l'éducation à l'environnement.

L'atelier s'est déroulé en trois temps : un 1er temps sur le croisement des démarches pédagogiques à partir d'une expérimentation, un 2ème temps de débat sur les freins et leviers en milieu scolaire, à partir d'un jeu et un dernier temps (très écourté) sur le plaidoyer en direction du milieu scolaire.

1. Expérimentation de deux animations : une en EEDD, l'autre en EAD-SI et croisement des démarches pédagogiques

Les participants se sont répartis en deux groupes : un groupe a vécu une animation « d'EEDD » (trois courtes animations centrées sur la découverte et prise de conscience de son environnement immédiat, par l'approche sensible – atelier en plein air, animé par Roland Gérard) et un autre une animation « d'EAD-SI » (« le jeu du pas en avant » animé par trois animateurs du CCFD – voir présentation du jeu sur www.educasol.org). Débriefing en groupe sur ces deux temps d'animation et travail autour des points communs et des éléments divergents des deux types de démarches pédagogiques.

Points communs :

- /// Pédagogie active, démarche participative, on est interpellé, on est acteur
- /// mise en situation / introduction dans une histoire que l'on invente
- /// aborder les questions selon un autre point de vue que le point de vue scolaire
- /// démarche visant à se poser des questions et chercher les moyens d'agir
- /// favorise la création, l'imagination
- /// appropriation de l'espace
- /// la dimension ludique (jeu)
- /// permet à chacun de se révéler à partir d'un ressenti
- /// permet à chacun de s'exprimer, pas de conflit de connaissances
- /// sollicitation de l'humanité des participants
- /// amorce de réflexion

Points divergents :

- /// les sujets abordés sont différents
- /// EEDD plus restrictive
- /// EAD-SI manque l'impact « environnement »
- /// EAD-SI : à travers le prisme de la catégorie sociale / EEDD à travers l'approche environnementale (naturaliste ?)
- /// L'activité d'EAD-SI invite à la solidarité, l'autre fait appel à la communion
- /// EAD-SI : alliance de la mise en situation et du débat favorise la prise de conscience
- /// EEDD approche par les sens : paraît plus facile d'accès / EAD-SI approche par les concepts : paraît plus complexe à mettre en oeuvre, notamment pour les plus petits
- /// EEDD : expérience plutôt individuelle / EAD-SI a engendré une dynamique plus collective (on se situe les uns par rapport aux autres)
- /// EEDD : côté sensitif mis en valeur / EAD-SI : le « vécu » est mis en valeur

- /// EEDD : représentation objectivée / EAD-SI : représentation imagée dans un contexte qui fait appel à de la subjectivité
- /// EEDD : fait plus appel à l'observation, à la spontanéité / EAD-SI : fait plus appel à des interprétations préconçues amenant à une réflexion politique
- /// EEDD : représentation de son environnement au niveau global / EAD-SI : représentation de la place que l'on occupe
- /// EEDD se fait à l'extérieur / EAD-SI peut se faire partout
- /// EEDD : difficulté à tirer des réflexions et des analyses - pas de réflexion sur notre rôle de citoyen / EAD-SI plus politique
- /// EAD-SI : met en rapport avec des schémas internes personnels
- /// EEDD : se réapproprié l'environnement, approche et mise en scène plus apaisante, approche plus sensible / EAD-SI : plus frontale, on cherche à démontrer.
- /// EEDD : importance de l'animateur « conteur »
- /// EAD-SI : attention aux clichés ! doivent être analysés
- /// EAD-SI : discours plus militant, développe de l'empathie / EEDD : l'animateur « sème », le participant « récolte » : divergence dans la posture de l'animateur.

Questionnements issus de ces réflexions :

- /// Il y a de nombreux éléments divergents excepté les méthodes pédagogiques participatives.
- /// Manque de compréhension sur les buts et finalités de l'animation EEDD : manque d'analyse
- /// Devons nous comparer l'EEDD et l'EAD-SI ?
- /// Doit-on limiter l'EEDD à sa seule dimension environnementale ?

2. Débat interactif sur les freins et leviers des démarches éducatives d'EAD-SI et d'EEDD en milieu scolaire par le biais du jeu « la rivière du doute »

(voir présentation par le CCFD – Terre solidaire sur www.educasol.org)

Les participants se sont positionnés en « pour » « contre » ou « dans le doute » autour des deux affirmations suivantes :

Les acteurs de l'EEDD et de l'EAD-SI doivent adapter leurs animations par rapport aux demandes des enseignants

[Exemples d'arguments : POUR= un enseignant qui accepte des animations s'adaptera aussi, il faut répondre à la demande des enseignants/ il faut savoir s'adapter à leur demande c'est le propre d'un animateur d'EAD-SI... CONTRE = il s'agit de notre expertise (c'est l'animateur qui est maître en son bateau / on ne peut pas concilier éducation populaire et éducation formelle /c'est justement intéressant d'apporter d'autres méthodes pédagogiques/ ce sont les demandes des enfants qui comptent.... DANS LE DOUTE = que veut dire « s'adapter » ? / le dialogue avec l'enseignant est de toute façon nécessaire...]

Les acteurs de l'EAD-SI et de l'EEDD ne travaillent pas ensemble

[Exemples d'arguments : POUR= oui parce que il y a concurrence entre les acteurs/ les deux milieux sont cloisonnés dans l'éducation nationale... CONTRE = les thématiques se rencontrent forcément/ les spécificités locales (ex du Poitou Charente) peuvent faciliter le travail en commun.... DANS LE DOUTE =on travaille souvent ensemble mais ça ne se sait pas forcément...]

En fonction des arguments les personnes pouvaient au cours des débats passer d'un camp à l'autre. Des personnes ressources (ayant un statut d'observateur) explicitaient les arguments en fin de débat.

3. La dimension plaidoyer

Cette troisième partie, très rapidement abordée faute de temps, a permis de constater une divergence de posture entre les deux plateformes (EDUCASOL et CFEEDD) dans le domaine du plaidoyer. Pour le représentant du CFEEDD il y a « deux éducations » : « celle du Grenelle - c'est-à-dire de l'institution Education nationale - avec laquelle « on n'arrive pas à discuter réellement », c'est le « magister dixit », et « celle des enseignants : celle qui nous intéresse parce que là on est dans le dialogue » ; « on est dans l'humain ! ». Ce qui « nous intéresse c'est non pas de changer les programmes mais de montrer tout ce qui se fait de positif dans l'Education nationale, tout ce que les enseignants réalisent à travers leurs pratiques ». EDUCASOL au contraire a développé depuis 5 ans une démarche de plaidoyer soutenue en direction du ministère de l'éducation nationale en particulier autour du bulletin officiel (B.O.), sur la questions des formations des enseignants (via certains de ses membres fortement impliqués dans ce secteur), au niveau européen (voir étude....). Le débat avec les participants fut seulement amorcé. Les points suivants ont été soulevés : les notions d'EAD-SI et de EEDD ne parlent pas à l'extérieur ; les enseignants dans le contexte actuel ont de moins



en moins de temps pour se consacrer à des activités d'EAD-SI ou d'EEDD ; il est important d'exprimer la solidarité des acteurs de l'EAD-SI et de l'EEDD à leur égard ; il faut travailler au croisement des différents BO (EEDD, EAD-SI, citoyenneté...); tisser des liens plus forts avec les acteurs de l'éducation populaire et enfin s'intéresser à la manière dont ces questions sont traitées dans d'autres pays européens.(voir sur www.educasol.org les documents complémentaires).

Les ateliers-débats du 8 juillet

Atelier 6 : Les Biens mal acquis

Organisé par : Sherpa // CCFD - Terre Solidaire

De trop nombreux dirigeants, notamment dans les pays en développement, placent leur enrichissement personnel avant celui de leur pays. Avec l'appui de banques et autres intermédiaires financiers, ils pillent les ressources de leur pays et dissimulent les avoirs volés dans les économies du Nord. C'est un frein sérieux au développement. Depuis 2003, la Convention des Nations Unies contre la corruption (dite de Mérida) fait de la restitution des avoirs illicites un principe fondamental. Et pourtant, seule une infime part des avoirs détournés a fait l'objet d'une restitution.

Comment expliquer ce grand écart entre promesses et réalité ? Quelles sont les recours possibles pour les États spoliés et, surtout, pour les populations, qui sont les premières victimes de ces pillages ? Où en est « l'affaire BMA » visant le patrimoine en France des familles Bongo, Obiang Nguema et Sassou Nguesso ? Quelles pistes pour l'avenir ?

Intervenant(e)s : Marc Ona (Brainforest, Gabon)

Gregory Mintsa Ngbwa (Transparency international, Gabon)

Claire Lucchini (Sherpa)

Jean Merckaert (CCFD – Terre Solidaire)

1. Présentation de l'affaire « Biens mal acquis » au niveau judiciaire en France

En mars 2007, suite à la parution du rapport du CCFD, les associations Sherpa, Survie et la Fédération des congolais de la Diaspora déposent plainte devant le parquet de Paris contre les familles dirigeantes de l'Angola, du Burkina Faso, du Congo-Brazzaville, de la Guinée Equatoriale, et du Gabon estimant qu'ils possèdent des patrimoines immobiliers considérables qui n'ont pu être constitués au moyen de leurs seuls salaires et émoluments.

Courant 2007, une enquête de police est menée et confirme la plupart des allégations des associations plaignantes. Elle révèle par ailleurs l'existence de nombreux autres biens, immobiliers et mobiliers (voitures, comptes bancaires). Les services de police ont en outre mis en évidence le rôle joué par divers intermédiaires dans la réalisation de ces opérations.

En novembre 2007, malgré les résultats très probants de l'enquête préliminaire, le Parquet décide de classer la plainte sans suite.

Le 2 juillet 2008, une seconde plainte avec constitution de partie civile est déposée par Transparency International (France) et Grégory Mintsa, contribuable gabonais, auprès du Doyen des juges d'instruction du pôle financier du Tribunal de Grande Instance de Paris, dans l'espoir d'obtenir l'ouverture d'une information judiciaire - initiative contre laquelle le Procureur de la République a ouvertement manifesté son hostilité dans son communiqué de presse diffusé le 1er avril 2009.

Plusieurs mois plus tard, le 5 mai 2009 : Mme Desset, doyenne des juges d'instruction au pôle financier du TGI de Paris prononce une ordonnance de recevabilité partielle. En effet, la magistrate rejette la demande de la constitution de partie civile de Gregory en déclarant qu'il n'a pas d'intérêt à agir pour réclamer l'ouverture d'une instruction. Elle a en revanche admis Transparency International en sa demande de constitution de partie civile de sorte que la suite logique aurait été l'ouverture d'une information judiciaire. Mais c'était sans compter sur l'obstination du parquet qui s'est empressé de faire appel de cette décision.

Le 29 octobre 2009, l'affaire est jugée devant la cour d'appel de Paris. La chambre d'instruction de la cour d'appel infirme

l'ordonnance de la juge Françoise Desset et annule donc la décision d'enquêter sur les biens détenus en France. La chambre de l'instruction de la cour d'appel a estimé que les plaignants ne pouvaient arguer d'un « préjudice » dans ce dossier. Transparency International France annonce alors son intention de se pourvoir en cassation. La décision de la cour de cassation est attendue entre décembre 2010 et janvier 2011.

2. La restitution des avoirs volés sur le plan international

Dans le monde, seuls 1 à 4% des avoirs détournés ont été restitués aux populations spoliées. En 2005, l'appareil juridique s'est consolidé avec la Convention des Nations Unies contre la corruption (ou Convention de Merida) et l'initiative STAR pour le recouvrement des actifs illicites.

Cependant, les procédures entamées n'aboutissent que rarement. Lorsque c'est le cas, seule une infime partie des avoirs volés est restituée.

On peut dénoncer plusieurs déficiences dans le processus de restitution : tout d'abord, la procédure de restitution doit être engagée par l'Etat victime. Or dans beaucoup de cas, le chef d'Etat accusé de détournements de fonds est encore au pouvoir...

Ensuite, l'Etat doit réaliser une demande d'entraide judiciaire au pays soupçonné d'abriter les avoirs. S'ensuit alors une longue enquête, souvent onéreuse et inabordable pour des Etats déjà en situation précaire. De plus, il est fréquent que les administrations des pays concernés ne coopèrent pas et même ne répondent jamais aux demandes d'entraide formulées.

Aussi, il est important de mettre en place des mécanismes qui garantiraient l'application de la Convention de Merida : suivi et sanctions, une procédure de demande d'entraide judiciaire plus simple et moins exigeante.

3. Interventions de Marc Ona Essangui et Grégory Ngbwa Mints

Marc Ona Essangui, principalement engagé dans la préservation de l'environnement de son pays, milite également contre la grande corruption au sein de la classe dirigeante qui prive les gabonais du bénéfice des richesses. Il est à la tête de l'ONG environnementale gabonaise Brainforest et a reçu en 2009 le Prix Goldman, l'équivalent du Prix Nobel pour la préservation de l'environnement. Il a de plus créé la branche gabonaise de « Publiez ce que vous payez », coalition mondiale qui lutte pour une plus grande transparence et justice dans la gestion des ressources naturelles des pays en développement.

Grégory Ngbwa Mints, anciennement haut-fonctionnaire au ministère de la Culture gabonais, s'est porté partie civile dans la plainte déposée en France, en décembre 2008, contre trois chefs d'Etat africain, dont feu Omar Bongo, ancien président du Gabon, pour recel de détournement de fonds publics.

Tous deux s'opposent au gouvernement du clan Bongo. Omar Bongo a dirigé le pays pendant 42 ans et c'est maintenant son fils, Ali, qui a été « élu » président de la république gabonaise en août 2009. La sincérité des résultats électoraux a été remise en cause par les candidats de l'opposition.

Suite à sa décision de se constituer partie civile dans la plainte « BMA », Grégory Ngbwa Mints décrit comment on lui a proposé de l'argent et un nouveau poste dans l'administration pour qu'il retire sa plainte. Il a même eu droit à un entretien avec le président Bongo où il a été présenté comme « un de ceux qui embêtent ». Malgré cela, il confirme son engagement et maintient sa plainte. S'ensuivent alors différentes menaces et intimidations de la part de membres du gouvernement Bongo.

Le 31 décembre 2008, six policiers et un magistrat gabonais se rendent au domicile de Grégory pour une perquisition, et l'emmenent menotté dans les locaux de la police judiciaire. Il est arrêté et accusé de « complot contre l'Etat » en même temps que cinq autres personnes, dont Marc Ona Essangui.

Tous les deux racontent leur incarcération pendant 13 jours dans des conditions difficiles. Ils ont passé sept jours en garde à vue et ont partagé une cellule, « un trou », pendant cinq jours avec une soixantaine de personnes. Ils sont finalement relâchés en janvier 2009.

En reparlant de leur détention, les deux concernés ont déclaré qu'ils étaient satisfaits de la tournure qu'ont pris les événements. En effet, ils savent aujourd'hui qu'ils ont été enfermés non pas parce qu'ils avaient commis un crime, mais bien parce qu'ils défendaient une cause. Une cause qui dérange et qui semble menacer le gouvernement en place.

Certains militants anti-corruption n'ont pas eu la chance de Marc et Grégory. Ils rappellent alors l'histoire tragique de Bruno Jac

quet Ossebi, ce journaliste franco-congolais, fervent opposant au régime de Denis Sassou Nguesso, président de la République du Congo. Bruno Jacquet Ossebi dénonçait régulièrement les biens mal acquis du clan Sassou et avait comme intention de se porter partie civile dans la plainte BMA. En janvier 2009, un incendie se déclare dans sa maison de Brazzaville : sa femme et les deux enfants de celle-ci décèdent sur le coup. Bruno Ossebi meurt quelques jours plus tard à l'hôpital dans d'étranges circonstances, alors qu'il devait être rapatrié en France le lendemain.

Pour Marc et Grégory, leur vie de tous les jours ne s'est pas tellement améliorée. Le salaire de Grégory a été suspendu après sa sortie de prison. Encore aujourd'hui, il ne peut reprendre son travail au ministère de la Culture. A la question : « Mais comment faites-vous alors pour vivre ? », Grégory répond avoir le soutien de ses partenaires au Nord, ces ONG avec qui il travaille main dans la main depuis le début.

Mais si la situation financière est si difficile sur place et si l'insécurité règne, pourquoi ne pas quitter le pays ? La réponse est simple. Tous deux ne veulent pas quitter le Gabon car ils veulent continuer à se battre depuis chez eux. Intégrer la diaspora gabonaise en France ne les intéresse pas. Ils sont persuadés que le changement émanera du peuple gabonais et que c'est en restant sur place qu'ils seront les plus efficaces.

Grégory a tenu à souligner une idée majeure : le fait qu'aujourd'hui, il faut considérer la corruption et la crime patrimonicide comme un crime contre l'humanité. Il a déclaré ceci : "En Guinée, Dadis Camara est poursuivi par les Nations-Unies pour crime contre l'humanité, après que la troupe a chargé des manifestants dans un stade, causant 180 morts et des centaines de blessés graves, par coups ou par viol. D'un autre côté, on déroule le tapis rouge à des Bongo, Biya ou Sassou qui, parce qu'ils se sont appropriés le moyen de naître, de grandir, de s'éduquer, de se soigner, d'aimer, de travailler, de procréer, de vivre... sont responsables de la mort d'au moins un de leurs compatriotes chaque jour. Ramené à l'échelle d'un mandat renouvelable à vie, il s'agit bien d'un crime contre l'humanité. Certes moins spectaculaire, certes banal, car il n'intéresse que très peu les grands médias pour qui la misère, la famine, les guerres font partie de l'ordre naturel du Tiers-Monde. Si Omar Bongo, par exemple, est responsable de la mort ou de la misère d'au moins un Gabonais chaque jour, son bilan social et humain ne peut-il être qualifié de crime contre l'humanité ?"

Selon Grégory, il est important de ramener la question des BMA à la dimension du quotidien de l'Humain.

Les ateliers-débats du 8 juillet

Atelier 7 : La réponse des territoires à la crise globale : associations et collectivités s'impliquent ensemble en solidarité internationale (partie 1 : les enjeux)

Organisé par : AITEC - IPAM // Cités Unies France (CUF) // Equinoxe Conseil // Altermondes // Cap Coopération // Conseil Régional d'Aquitaine et la Ville de Nanterre.

Introduction de David Eloy (Altermondes), animateur de cet atelier :

Cet atelier a pour objectif d'aborder le partenariat entre associations de solidarité internationale et collectivités territoriales comme outil de réponse à la crise globale et multidimensionnelle.

La crise est un sujet omniprésent aujourd'hui. Les collectivités territoriales ont un rôle particulier à jouer parce qu'elles sont en première ligne des conséquences économiques, sociales et environnementales de cette crise.

Sur les questions internationales, c'est un champ qu'elles ont investi depuis un certain nombre d'années. En France, on considère que la coopération décentralisée implique aujourd'hui plus de 3800 collectivités locales qui interviennent dans 132 pays. Cela étant dit, l'action internationale des collectivités locales ne se résume pas à la coopération décentralisée. Ces dernières années, elles se sont impliquées soit directement en soutenant certaines actions, soit indirectement en soutenant les acteurs de leur territoire.

Cités Unies France et l'Aitec ont mené, depuis 2008, un programme de réflexion en Ile-de-France autour de cette question de l'engagement des collectivités territoriales en solidarité internationale. C'est dans le cadre de ce programme que s'inscrit l'atelier de cette journée.

Intervention de Constance Koukoui (Cités Unies France) :

L'action internationale des collectivités : présentation et historique

On entend souvent parler de jumelage, de coopération décentralisée, de promotion économique, de forum des associations, de financement des associations, de la semaine de la solidarité internationale, etc. Mais il n'est pas toujours évident de savoir exactement de quoi il s'agit.

L'action internationale des collectivités territoriales est un champ très vaste puisqu'il s'agit de toutes les actions menées par les collectivités territoriales à l'étranger, en partenariat avec les acteurs associatifs, les opérateurs économiques se trouvant sur leur territoire et coopérant avec des structures à l'étranger. Celle-ci peut se décliner de plusieurs manières, à l'image de la diversité des collectivités:

- /// le jumelage entre collectivités tel qu'il s'est mis en place après la seconde guerre mondiale (jumelage de réconciliation entre la France et l'Allemagne, mais qui a beaucoup évolué depuis) ;
- /// la coopération décentralisée, reconnue par la loi de 1992, qui autorise le partenariat entre collectivités territoriales françaises et autorités locales étrangères. Cet engagement de long terme se matérialise par la signature d'une convention de coopération ;
- /// le soutien aux initiatives du territoire et aux associations de solidarité internationale du territoire ;
- /// la promotion, le rayonnement économique en soutenant l'implantation d'entreprises du territoire à l'étranger ;
- /// la diplomatie des territoires (ex: préservation de la paix, reconstruction post conflit, etc.).

Mais s'il existe diverses modalités de mise en œuvre, l'action internationale des collectivités est toujours sous-tendue à une volonté politique qui se matérialise par une décision des élus.

D'autre part, la dimension humaine de l'action internationale des collectivités est fondamentale car, pour que les projets perdurent, il faut qu'il y ait un engagement très fort des personnes (souvent bénévoles). Ces relations humaines sont primordiales dans la construction de la solidarité entre peuples.



Intervention de Fanny Simon (Aitec-Ipam) : Présentation du programme « Ancrer la solidarité internationale dans les territoires franciliens »

L'Aitec et CUF, en partenariat avec le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis (à travers sa structure Via le monde), la ville de Nanterre et la ville de Rosny-sous-Bois et avec le soutien de la Région Ile-de-France, ont mené un programme de réflexion sur l'engagement des territoires dans la solidarité internationale. Les objectifs de ce programme étaient de:

- /// mener une réflexion collective sur ce qu'est une politique locale de solidarité internationale, ce que cela implique y compris en termes de concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire
- /// approfondir les partenariats stratégiques entre collectivités et associations de solidarité internationale et réfléchir sur les difficultés rencontrées
- /// mettre en place des outils pour rendre lisibles les politiques locales de solidarité internationale

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs ateliers thématiques ont été réalisés sur le rôle de l'action internationale des collectivités territoriales en matière (1) de développement économique; (2) de développement durable; et (3) de promotion des initiatives de paix. Un hors-série de la revue Altermondes « Les collectivités s'ouvrent à la solidarité internationale » a également été publié. Enfin, sur la base des enseignements de ce programme a été réalisée, avec l'ensemble des partenaires, une brochure pédagogique « Ancrer la solidarité internationale dans les territoires » qui revient sur l'importance de l'engagement des collectivités dans la solidarité internationale.

La parole est donnée à Jane Bernard du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis (Via le monde) :

Le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis a mis en place en 2001 une structure ad hoc – un centre de ressources sur les questions de développement et de mondialisation. Ce centre de ressources, situé à Bobigny, a pour objectifs de soutenir les acteurs du territoire dans leur projet de coopération, de faciliter la mise en réseau entre acteurs du territoire, et plus généralement de développer une citoyenneté internationale des habitants de la Seine-Saint-Denis.

Via le monde a souhaité participer à ce projet avec l'Aitec et CUF pour encourager la production d'outils d'aide à la décision en matière de solidarité internationale, outils d'autant plus importants dans le contexte de crise.

En effet, l'action internationale des collectivités territoriales est aujourd'hui menacée par la crise financière et économique, ainsi que la réforme des collectivités territoriales qui s'accompagnent toutes deux de coupes budgétaires importantes. Or l'arbitrage budgétaire se fait très souvent en défaveur des deux secteurs que sont l'action internationale des collectivités et le soutien aux associations. Nous sommes face à une situation très préoccupante contre laquelle nous devons tous nous mobiliser.

Retour à l'intervention de Fanny Simon sur les enseignements du programme :

Dans la continuité de ce qu'a souligné Jane, les outils produits durant ce programme doivent effectivement venir en soutien à la promotion et la défense des politiques locales en matière de solidarité internationale, d'autant plus que les collectivités ont un rôle primordial à jouer que ce soit pour atténuer les effets de la crise, mais également pour faire face au retrait de l'État.

Au cours de ce programme, nous avons pu constater que les collectivités partenaires partageaient toutes un objectif commun – que l'on peut résumer par œuvrer pour un monde plus solidaire – et qu'à travers les actions de solidarité internationale, les acteurs impliqués étaient également amenés à s'interroger sur les dynamiques de solidarité sur leur propre territoire.

Au-delà des différentes modalités de mise en œuvre du partenariat entre associations et collectivités, tout l'enjeu d'une politique locale de solidarité internationale ambitieuse et qui a du sens, c'est que collectivités et acteurs locaux du territoire apprennent à mieux se connaître pour créer un véritable échange – et non s'en tenir à une relation exclusivement financière. Cela nécessite que chacun des partenaires ait conscience des difficultés du travail en commun, notamment reconnaître la légitimité de chacun des acteurs, et les différences de fonctionnement (rythme de travail, temps des procédures, etc.).

Intervention d'Antoinette Guhl (Equinoxe Conseil) : Comment articuler solidarité internationale et développement durable ?

Cette intervention s'appuie sur les résultats d'une étude réalisée par Antoinette Guhl (Equinoxe conseil) et Evelyne Nicolas (Adéquations) pour étudier l'articulation entre développement durable et actions de solidarité internationale.

En introduction, il est utile de rappeler que dans la définition du développement durable du rapport Brundtland, apparaît clai-

rement la notion de « besoins essentiels ».

Cette notion de solidarité est bien évidemment commune au champ de la solidarité internationale et du développement durable. Il en est de même pour d'autres valeurs et principes telles que la participation, la transversalité, le respect de la différence, le vivre-ensemble mais également sur des éléments de méthodes telles que la participation, l'amélioration continue, ...

Mais malgré tous ces points de convergence, il existe encore peu d'articulations entre la solidarité internationale et le développement durable : tout d'abord, parce que les services sont trop cloisonnés (les services de solidarité internationale sont souvent mis à part ce qui renvoie à la difficulté de reconnaissance de ce secteur d'intervention), par ailleurs parce qu'il manque d'outils de capitalisation (les centres de ressource ont par exemple un rôle important à jouer pour faire ce lien entre différents services, acteurs, ...) mais également parce que les connaissances des deux secteurs sont peu partagés.

Suite à cette étude auprès d'une quarantaine de collectivités, on constate que c'est à travers le portage politique, la participation, l'évaluation, l'amélioration continue que l'on arrive à créer le pont entre Agenda 21 (ou autres instruments du développement durable) et politique de solidarité internationale. A travers cette articulation, on améliore la cohérence des politiques de développement durable et de solidarité internationale, et l'articulation entre les différentes échelles du territoire.

Plusieurs leviers ont pu être identifiés pour faciliter cette articulation entre développement durable et solidarité internationale : les enjeux climatiques, l'accompagnement de la mise en place d'Agenda 21 dans les pays du Sud (mais pas seulement dans un échange unilatéral), le secteur de l'économie sociale et solidaire (par exemple : la promotion du commerce équitable), le travail avec les migrants. Ces thématiques permettent d'articuler plus aisément ces deux politiques territoriales et donnent une plus grande cohérence à l'une et à l'autre.

DÉBATS – ÉCHANGES AVEC LA SALLE :

/// Comment faire face aux problèmes d'incompréhension de la population concernant l'action internationale des collectivités territoriales, surtout en temps de crise ? (élu(e))

Il est nécessaire de travailler en étroite collaboration avec les citoyens sur les projets de solidarité internationale et de rendre plus lisible l'importance de cette politique territoriale de solidarité internationale (production d'outils pédagogiques, mise en place de centre de ressources, etc.)

/// La réforme des collectivités va avoir un impact considérable sur les relations entre associations et collectivités, il faut en avoir conscience (association)

D'autres personnes de la salle expriment leur inquiétude sur les questions d'arbitrage budgétaire.

/// Peut-on aller jusqu'à parler de « diplomatie des territoires » ? Et plus globalement, jusqu'où peut aller un territoire dans son action à l'international ? (association)

Certes, il n'y a pas de compétence explicite des collectivités en matière de diplomatie, mais il y a de plus en plus d'interférences, par exemple au travers de discussions entre autorités (ex : la Palestine).

Concernant le terme en tant que tel, ce sont les collectivités elles-mêmes qui l'ont nommé ainsi, d'abord à travers la « diplomatie des villes », puis la « diplomatie des territoires »

/// Jusqu'où peut aller la relation entre collectivités et associations ? Question qui prend encore plus son sens dans le faire ensemble ? La logique de partenariat sincère est difficile à mettre en œuvre et pour aller au-delà de cette difficulté, il est très important de bien définir les rôles dès le début du partenariat. (association)

/// Comment pousser l'engagement des jeunes dans le champ de la solidarité internationale et du développement durable ? Il faudrait également aborder cette question sous l'angle de la formation professionnelle.

Dans la salle, une élue d'Aubagne décrit les initiatives qu'ils ont mises en place allant dans ce sens. Nous renvoyons également à la fiche « La jeunesse au cœur des préoccupations » qui figure dans la brochure.

/// Comment dépasser la contradiction solidarité/concurrence entre territoires ? Et comment défendre l'international dans le contexte actuel où l'on assiste de plus en plus à un retour vers le territoire ?

Pour dépasser la contradiction de la concurrence entre territoires, il est très important de travailler sur la mise en réseau des



acteurs entre territoires et de construire des projets fédérateurs.

/// Attention au terme de « solidarité » : il y a différentes logiques de solidarité, et attention à ne pas pervertir par l'argent celles qui existent ailleurs.

/// Il faut nuancer le propos lorsque l'on dit que toutes les collectivités impliquées à l'international veulent œuvrer à un monde plus solidaire. Cela dépend des élus, et de leurs priorités politiques.

De même, il faut faire attention au mille-feuilles de la coopération internationale (multiplication d'actions internationales à un endroit par exemple), et être attentif à la cohérence des actions menées à l'international. (élu(e))

/// Y a-t-il des collectivités en France qui ont réussi à adopter une réelle démarche de penser global/agir local, c'est-à-dire penser les problématiques locales dans un cadre global, car pour le moment on est plus dans un schéma « penser local et agir global » (en exportant nos modèles) ?

Oui certaines collectivités ont réussi cette intégration du développement durable et de la Solidarité internationale :

/// La Commune de Bessancourt (7500 habitants) par exemple, qui a travaillé en étroite collaboration avec une collectivité étrangère pour définir 3 ou 4 thèmes d'actions internationales à partir des points de convergence de leur Agenda 21 respectif.

/// La commune de Lille qui dans le cadre de son action internationale, a accompagné la commune de Saint-Louis du Sénégal pour mettre en place son Agenda 21, et qui s'est inspirée des démarches par quartier existantes à Saint-Louis pour son propre Agenda 21 (principe de réciprocité).

/// Y a-t-il des associations internationales qui prévoient de permettre aux associations africaines, par exemple, de faire de la solidarité internationale en France ?

Certaines expériences existent dans ce sens (Cf. éducation au développement, travail dans les écoles françaises, ...). Mais pour cela il faut qu'il y ait une bonne connaissance du contexte (ceci est valable dans les 2 sens).

/// Il faut noter le rôle important des migrants dans l'articulation entre solidarité internationale et développement durable (double ancrage territorial). Malheureusement, les politiques migratoires actuelles vont trop souvent dans le sens de la répression plutôt que dans la valorisation de cet échange.

Les ateliers-débats du 8 juillet

Atelier 8 : Associations de solidarité internationale et organisations syndicales de salariés : quelles relations ONG-entreprises ?

Organisé par : CRID//CGT//Peuples Solidaires - ActionAid //Terre des Hommes France//CFDT//Union syndicale Solidaires en association avec les membres du « groupe de travail du CRID ASI-syndicats »

L'atelier a regroupé 25 participants.

Présentation des origines de la démarche - Philippe Réau (CFDT)

Sur le terrain, la coopération ONG-syndicats existe depuis longtemps. Les pratiques remontent aux années 60. Là où il y a absence de liberté syndicale, par exemple, les ONG disposent parfois de capacités d'action pour défendre les travailleurs quand les syndicats se trouvent dans l'impossibilité de se constituer. Les syndicats français ont soutenu ce type de démarche.

Dans un monde où les problèmes se sont mondialisés, syndicats et ASI se sont retrouvés sur des chantiers globaux pour combattre les inégalités, pour proposer des modes de régulations « pour une mondialisation plus juste » et sont passés à l'action par le biais de campagnes, de plate-formes ou d'activités de plaidoyer (dette, APD, OMD...).

Depuis 2003, date des premières rencontres formelles, ASI et syndicats ont appris à se connaître et l'un des accélérateurs a été la dynamique créée par le FSM. ONG et syndicats sont ainsi parvenus à se comprendre et admettre que leur légitimité et leurs modes d'action étaient de nature différente. Non pas pour camper sur des positions de replis mais pour mettre en œuvre des logiques complémentaires.

En effet, syndicats comme ASI ne peuvent agir seuls et en particulier dans les entreprises transnationales lorsque celles-ci impactent le développement. Le syndicalisme, sur de grandes questions internationales ne peut prétendre seul apporter des réponses à la hauteur des enjeux et créer des rapports de force suffisants pour répondre aux situations issues du développement et de la globalisation.

Au-delà des stratégies d'alliance dans les forums internationaux où lors de mobilisations civiles internationales, les syndicats dans les entreprises transnationales, sont confrontés à un dialogue de nature de plus en plus sociétal, notamment dans leurs priorités d'actions internationales. De nouvelles formes d'action peuvent ainsi intégrer les réseaux du syndicalisme international mais aussi des réseaux associatifs actifs.

Sans ces alliances, certaines relations entre ONG et entreprises peuvent conduire ces dernières à s'affranchir du processus de négociation et initier des démarches volontaires, en particulier en matière de RSE (responsabilité sociale des entreprises). Pour l'entreprise, le gain est double (image marketing positive et contre-pouvoir syndical contourné). Mais les effets sont en bout de course dévastateurs sur le terrain : pas de contrôle indépendant, pas de moyens pour les syndicats de vérifier l'application réel des engagements...

Un autre phénomène conduit à rendre indispensable les relations ASI-syndicats, lorsqu'un label est attribué par des entreprises à certaines associations, en matière de développement durable par exemple ou de défense des droits de l'Homme au travail. Cette relation bilatérale avec l'entreprise en l'absence de représentants des salariés est dans ce cas pour le moins ambiguë voire carrément dévoyée.

La prise de conscience de ces problèmes est toutefois désormais acquise et la plupart des partenaires sont convaincus de la nécessité du travail commun et de son renforcement.

Les sujets à travailler en commun ne manquent pas (travail décent, pacte mondial pour l'emploi à l'OIT, travailleurs de l'informel, partenariats au Sud, développement durable...) et l'agenda est bien rempli (G20, assemblée des Nations Unies, etc.) mais la réflexion commune doit aussi continuer.

La crise a changé le contexte : elle a amplifié le mouvement d'abandon du développement par les pouvoirs publics au profit de l'investissement privé. Ce vide laissé par les pouvoirs publics n'est pas sans conséquence au Sud quant à son impact social, sur le respect des droits ou sur le renforcement de la démocratie lorsque celle-ci est déficitaire.

La conception de l'entreprise quant à son impact sur le développement, sur la collectivité qu'elle représente, sa diversité (pu-



blique, PME, nationale, transnationale) est partagée. La crise amène aussi à s'interroger sur le modèle de développement, les profits, la finalité du travail et aussi sur la gouvernance même des entreprises. L'action commune ASI-syndicats vis-à-vis des entreprises doit pouvoir encore mieux s'identifier et se structurer.

C'est cet ensemble de réflexions qui a conduit le groupe ASI-syndicat à mettre en chantier courant 2009 un texte de mise à plat des convergences traitant de cette réflexion stratégique, des modes opératoires pour des stratégies d'action communes et finalement pour des engagements mutuels.

Présentation synthétique du texte - Bernard Salamand (CRID)

Ce texte (distribué en séance) intitulé « La Solidarité internationale et les Entreprises : Une approche commune et des engagements des Associations de solidarité internationale et des Syndicats » a été préparé dans le cadre du groupe ASI-Syndicats du CRID.

Après avoir défini les raisons de s'intéresser aux entreprises pour chacun des acteurs, le texte présente les analyses que partagent les ASI et les Syndicats sur l'évolution des entreprises. Constatant que les questions liées au travail et au salariat sont des enjeux de société qui dépassent le cadre de l'entreprise et que l'élargissement de l'impact des activités des entreprises légitime l'intervention des ONG, ASI et syndicats convergent pour : agir sur la régulation (en particulier la régulation publique et la réglementation), construire un rapport de forces global, favoriser le nécessaire renforcement des sociétés civiles, travailler au respect des droits et de la démocratie dans les sociétés et dans les entreprises, travailler à des positions communes dans les négociations touchant notamment les questions internationales.

Ainsi, ASI et syndicats entendent :

- /// approfondir la discussion sur les différentes formes d'approches par rapport à l'entreprise,
- /// rechercher un cadre stratégique qui permette d'encourager les actions communes,
- /// porter dans leurs milieux respectifs la nécessité de cette alliance,
- /// discuter de leurs contradictions éventuelles pour les identifier et les dépasser,
- /// définir les conditions du développement dans les zones où les salariés sont impliqués,
- /// échanger sur leurs appréciations des positions de la France au niveau international,
- /// travailler sur la définition et la mise en œuvre d'alternatives de transformation sociale au modèle dominant actuel.

Et s'engagent, pour les ASI, à :

- /// soumettre, pour avis, les accords entre entreprises et associations, aux institutions représentatives du personnel,
- /// discuter avec les syndicats les campagnes et les actions d'ensemble qui peuvent concerner les salariés.

Pour les syndicats, à :

- /// œuvrer au développement d'une activité de solidarité internationale dans les entreprises, les services publics et dans la société en général,
- /// discuter avec les associations des campagnes et actions d'ensemble qui peuvent concerner la solidarité internationale et dans cette optique faire connaître et promouvoir les actions des associations de solidarité internationale au sein des entreprises.

Motivations et enjeux d'un tel texte pour les ASI, point de vue de Maude Feral (Peuples Solidaires – ActionAid)

Ce texte est à la fois un aboutissement (le fruit d'années de travail dans le groupe ASI/syndicats) et une étape fondamentale dans la construction d'une alliance entre ASI et syndicats.

Au-delà d'un socle de valeurs communes (accès aux droits, extension, démocratie), le texte donne une vision de l'entreprise dans sa diversité et de ce qu'elle pourrait être. Pour les ASI ce texte est un élément de reconnaissance de la légitimité des ONG à intervenir dans le champ de l'entreprise.

Les principaux enjeux qui se posent à nous, ONG, sont liés aux convergences et engagements pris et touchent principalement à 3 champs : la RSE, la place et le rôle des entreprises dans nos sociétés du point de vue de la démocratie, la construction d'un

mouvement de transformation sociale et d'un rapport de force.

Il nous reste à avancer, ASI et syndicats ensemble, sur :

/// Nos complémentarités, lorsque nous sommes ensemble dans des campagnes : comment cela va se concrétiser ? Se systématiser ? Comment gérer nos timings différents ?

/// Les frontières entre l'intérieur et l'extérieur des entreprises. Les campagnes des ONGs, même quand elles sont menées avec le soutien des syndicats, touchent les directions, les actionnaires, des responsables syndicaux. Elles parlent souvent aux « consommateurs ». Mais qu'en est-il des salariés et des autres parties prenantes de l'entreprise ?

/// La mobilisation sur des questions de société transversales : comment donner du sens, relier nos combats respectifs « traditionnels » au-delà de ceux parmi les militants associatifs et syndicaux qui ont la double casquette ?

C'est en travaillant sur ces aspects que nous poursuivrons aussi notre réflexion sur notre vision de l'entreprise et de sa finalité, son rôle dans la société et sur la question de la création et répartition des richesses.

Motivations et enjeux d'un tel texte pour les syndicats, point de vue de Jean-Michel Joubier (CGT)

Depuis 2003 un groupe de travail « associations de solidarité internationale, organisations syndicales » se réunit régulièrement et travaille sur des questions sur lesquelles se retrouvent les uns et les autres, forums sociaux européens et mondiaux, les modalités d'intervention respective de chacun, les campagnes etc.

Régulièrement la question des rapports ONG/entreprises surgit. Le séminaire de 2005 : « Associations de solidarité internationale et syndicats : les enjeux d'un partenariat renforcé » a été le point de départ d'un travail continu.

L'intérêt du texte que nous avons élaboré en commun est d'approfondir cette question et les approches des uns et des autres. Il n'est pas parfait mais il constitue une base pour enrichir nos relations et notre travail en convergence.

Le débat avec les participants (1 h) a essentiellement porté sur deux grands sujets :

/// Le niveau du caractère contraignant du texte, l'état des processus de validation dans les organisations, et les modalités d'une diffusion large.

/// Les questions sur lequel le travail d'échange est à poursuivre, en particulier la RSE et le contrôle des multinationales et de dépassement de la contradiction possible

/// entre question sociale et question environnementale.

La conclusion de ce débat a été :

Le texte est en lui même un résultat, le résultat d'un travail où les convergences ont été mises en avant pour commencer à lever certaines contradictions dans le travail en commun entre ASI et syndicats à propos des entreprises.

Il ne résout pas toutes les contradictions à commencer par celle qui fait que sur les questions d'impact social ou environnemental des entreprises, en particulier multinationales, les syndicats ne peuvent pas « scier la branche de l'emploi sur laquelle ils sont assis » de par leur mandat. Ces contradictions se lèveront par la prise de conscience et la mobilisation. Ce texte est un des leviers pour cela, mais l'approche sera nécessairement lente. Le texte doit servir de référence. Après son lancement, chaque organisation signataire aura pour mission de le diffuser dans les réseaux et de le faire discuter et approprier.

Les ateliers-débats du 8 juillet

Atelier 9 : Dix ans de processus des Forums sociaux mondiaux, et maintenant ?

Organisé par : Réseau IPAM // CCFD - Terre Solidaire // Groupe Banyan // ATTAC // Réseau de Facilitation des Forums Sociaux Locaux (FFSL) // CRID

Intervenants : Gus Massiah, représentant du CRID au Conseil international du FSM // Michel Warshawski, Alternativ Information Center, Israël // Geneviève Azam, ATTAC // Nathalie Péré-Marzano, CRID

Introduction :

Le Forum Social Mondial (FSM) célèbre cette année ses 10 ans d'existence. Le FSM n'est pas une organisation mais un processus ancré dans de nombreuses régions, en témoigne les récents forums aux Etats-Unis, au Mexique...

Un séminaire sur les 10 ans du processus s'est tenu à Porto Alegre en janvier 2010 pour faire le bilan de ces dix premières années et ouvrir l'année globale d'action 2010.

Il y a 10 ans, lorsque le FSM a vu le jour, on était dans l'ère Reagan, Thatcher... Le FSM a permis de rompre avec ce discours unique en affirmant qu'« un autre monde est possible ».

Le FSM est un espace de discussion et de débat uniquement. Il ne prend pas de décisions, ne signe pas de communiqué et personne ne prend la parole au nom du FSM. Certaines critiques s'élèvent contre ce manque de prise de décisions mais c'est aussi ce qui fait la force du FSM : son ouverture et l'absence de dogmatisme.

Le contexte actuel est celui d'une crise non pas seulement du néo-libéralisme, mais aussi du capitalisme, et plus largement, une crise de civilisation. Cette analyse est notamment portée par les mouvements de peuples indigènes (ou peuples originaires).

Un des enjeux aujourd'hui est de questionner « l'hégémonie culturelle » (Gramsci) : Comment les peuples acceptent-ils la domination exercée à leur rencontre (pas uniquement par la force) ? Quelles nouvelles valeurs porter ensemble ?

La question d'une « nouvelle universalité » sera un des thèmes discutés à Dakar lors du prochain FSM centralisé (du 6 au 11 février 2011). Cette question est liée aux notions de biens communs et de bien-vivre.

Plusieurs autres enjeux sont également identifiés pour la poursuite du processus FSM :

- /// Son extension : notamment à l'Est, en Scandinavie, dans le monde arabe.
- /// L'articulation avec le politique (même si les partis n'ont pas leur place dans le forum)
- /// Les liens avec la nouvelle génération militante
- /// Comment mieux communiquer sur le FSM, pour faire connaître le processus ?

Retour sur les travaux en groupe :

Les participants à l'atelier ont discuté en groupe autour des questions suivantes :

- /// Qu'est-ce que le FSM vous a apporté au cours de ses 10 années d'existence (en tant qu'individu et à votre organisation/mouvement) ?
 - /// Qu'attendez-vous du FSM ?
- Globalement le FSM est perçu très positivement :
- /// En amont, il dynamise les associations et les réseaux qui préparent leur participation au forum.
 - /// Le FSM permet le décroisement, l'échange, la création d'alliances, autour des droits avant tout.
 - /// Pendant le forum, il renforce l'adhésion, par la rencontre de partenaires, l'échange de pratiques. Il rassemble des personnes qui ne se rencontreraient pas autrement.
 - /// Il pousse à l'action et peut déboucher sur des campagnes. Si les FSM ne produisent pas d'actions en tant que tel, beaucoup d'initiatives naissent de rencontres et de débats. Ces actions font masse si on les accumule.
 - /// Après le forum, il remotive les militants, initie des Forums Sociaux Locaux événementiels ou permanents.

Bémols :

- /// coût écologique et économique important pour se déplacer au FSM.
- /// La mobilisation reste limitée. Cela pose la question de l'extension géographique et sociale. On ne peut pas attendre que les gens viennent d'eux-mêmes au FSM. Il faut aller au devant des personnes.
- /// Les sigles et le vocabulaire utilisés peuvent paraître très jargonneux (horizontalité, auto-organisation, agglutinations...); il faut rendre le FSM plus accessible au reste de la population.

Conclusions :

L'articulation entre le global et le local est indispensable. Il faut agir local et global. On ne peut plus se contenter de faire le bilan de ce qui ne va pas. C'est à chacun d'agir, à différents niveaux, à l'initiative des mouvements. Aucun Etat major ne va donner de mot d'ordre au nom du FSM.

3 grandes questions émergent :

- /// Le bien vivre. Quel développement voulons-nous ? Quelle richesse? Cette question vient aussi du Sud, elle n'est pas seulement posée par le Nord.
- /// Les biens communs. Comment les définir ? Faut-il extraire ou non les ressources à tout prix ?
- /// Revendication de nouveaux droits (4ème génération de droits). Après les droits civils et politiques, les droits économiques, sociaux et culturels, les droits des peuples à l'auto-détermination, une 4ème génération de droits est aujourd'hui posée : celle de la liberté de circulation, des droits de la Terre mère... (Le concept peut heurter mais le débat est présent.)

Les ateliers-débats du 8 juillet

Atelier 10 : Le double enjeu du numérique : éducatif et écologique

Organisé par : Association française des Petits débrouillards // Ars Industrialis // Enda-Europe // Sud PTT // Netoyens // Petits Débrouillards Groupe 38.

Intervenants : Julien GAUTIER, Ars industrialis // Cécile CANBATOUS, Ars industrialis et Les Petits Débrouillards // Fabricia DEVIGNES, Enda Europe

Animateur : Antony AUFFRET, Les Petits Débrouillards

Propos introductif - Stratégies, discours et doctrines des grandes institutions internationales sur « éducation et numérique »

1. historique du thème du numérique dans les doctrines des institutions internationales

Cadre général : le nouveau paradigme économique, de « l'économie de la connaissance ».

Depuis 2000 (Lisbonne), l'Europe se veut le leader mondial de l'économie de la connaissance. Une économie tournée vers l'innovation : modèle de Schumpeter (création destructrice). C'est la société toute entière qui doit devenir innovante (et non plus seulement tel ou tel secteur économique). Dans ce cadre s'est opérée une prise de conscience quant au caractère décisif, premier, fondamental des enjeux éducatifs et scolaires.

Ajouté à cela, on observe la montée en force du concept central du lifelong Learning – éducation tout au long de la vie (OCDE) : les systèmes scolaires ne sont plus des institutions formelles destinées d'abord à une classe d'âge (en vue de l'éducation et de l'instruction du citoyen adulte), mais doivent assurer des parcours continus d'apprentissage et de réapprentissage pour les « travailleurs cognitifs ». Fusion tendancielle entre apprendre et travailler : l'apprentissage doit ressembler et préparer au travail ; le travail doit être en même temps formation (continue). La notion hybride de « compétences » illustre cette confusion.

Le système d'éducation doit donc se transformer en un système de formation flexible, individualisé, adapté aux situations changeantes et complexes de l'économie mondialisée. Dans ce nouveau cadre, l'école à proprement parler (en part. l'enseignement obligatoire) voit son rôle redéfini : paquet ou socle de « compétences de base », permettant d' « apprendre à apprendre » tout au

long de la vie ; les livrets ou portefeuilles de compétences viennent s'ajouter – et s'opposer – aux diplômes formels.

Les NTIC sont au cœur de cette politique à la fois comme :

- /// ce à quoi il s'agit de s'adapter : l'économie de la connaissance reposant essentiellement sur la maîtrise de ces outils.
- /// Le moyen de préparer cette adaptation
- /// Le moyen de contrôler l'ensemble du système : suivi des élèves, etc.

Plus précisément, l'accent a été rapidement mis sur les NTIC, qui sont l'infrastructure fondamentale de l'économie de la connaissance : d'où la nécessité de les introduire massivement dans les systèmes scolaires.

Même si l'éducation reste, en dernière instance, du ressort et de la compétence nationale des Etats, ces doctrines européennes et mondiales ont une grande influence sur les Etats eux-mêmes et sur leur politique scolaire propre.

Constitution d'un espace universitaire européen, via la convergence entre les systèmes d'enseignement supérieurs et leurs diplômes : les réformes françaises du LMD puis de la LRU (loi relative aux libertés et responsabilités des universités), décret sur les enseignants chercheurs de 2009.

2. signification d'ensemble de ces doctrines, et dangers : adaptabilité maximale des individus aux nouvelles exigences économiques du néo-libéralisme

Laval : « liquider les bases humanistes de l'éducation européenne ».

a. fabriquer des individus adaptables et surveillables

Concurrence => compétitivité => formation = accroissement de la compétitivité du « capital humain », sur le « marché de l'emploi ». Un homme « compétitif » est un homme qui vit dans la « concurrence » et qui est doté de « compétences ». De ce point de vue, l'éducation est avant tout conçue comme « formation professionnelle », initiale et « tout au long de la vie ».

Un véritable système conceptuel – une doctrine, une idéologie cohérente : « société cognitive », « capital humain », « compétence », « formation tout au long de la vie ». L'individu est un « capital » (humain) : il doit être formé en ce sens. L'individu doit devenir lui-même sa propre petite entreprise.

Ce lien essentiel est mis en valeur par les organisations patronales : lier flexibilité du marché du travail et transformation profonde des structures scolaires. Il s'agit de faire jouer à l'école un rôle essentiel dans le recyclage permanent des ressources humaines.

Il apparaît intéressant et important de marier ces analyses avec les propos et travaux comme ceux liés aux nouvelles formes de « gouvernementalité » (Foucault) : grammatisation/informatisation des existences.

b. conception utilitariste (et donc mortifère) du savoir et de la connaissance

La connaissance a d'abord une finalité économique, liée à l'innovation technologique : instrumentalisation du savoir.

Recherche et enseignement sont mis au service de l'innovation industrielle.

- /// la recherche doit produire de l'innovation
- /// l'enseignement doit transmettre ces innovations et un esprit d'innovation

La formation est conçue comme accumulation de savoirs (voire d'informations) conçus comme des biens personnels, privatifs et rentables. Chacun est ainsi doté d'un capital cognitif.

Autre danger : menaces sur le savoir en lui-même, soumis au temps court et aux exigences de l'innovation technologique.

TRAVAIL EN SOUS-GROUPES :

Après les différentes interventions, les participants ont travaillé en sous-groupes pour répondre à plusieurs questions :

1 – Internet fabriquera-t-il des individus surveillés et adaptables ou favorisera-t-il l'émergence de citoyens pair à pairs producteurs de savoirs et discutant la connaissance accessible ?

Atouts éducatifs :

- /// TIC : partage, diffusion, notion de bien commun de la connaissance.
- /// Toile : possibilité de mutualiser les savoirs et savoirs faire, structuration d'actions individuelles et collectives.

Faiblesses éducatives :

- /// Totalitarisme des TIC, soft power, reproduction d'un système de domination.
- /// Sans accompagnement c'est la porte ouverte à tous les débordements (logique de la rumeur, manipulation,...)
- /// Doute sur le fait qu'internet soit un réel plus pour les pratiques éducatives.

2 – Internet est producteur de déchets, source de pollution et énergivore. Il induit également une recolonisation par l'exploitation des matières premières et le trafic des déchets. Le réemploi d'ordinateurs obsolètes, l'amélioration des technologies, le frein à l'innovation consumériste permettront-ils d'améliorer la situation ?

Atouts environnementaux :

- /// Réduction des déplacements, communication à distance par mail, visio conférence,...
- /// Outil pour mieux évaluer, contrôler le rapport à l'environnement, la consommation.

Faiblesses environnementales :

- /// Production de déchets complexes /// Illusion dangereuse que le virtuel est sans impacte sur l'environnement (consommation électrique)
- /// effet rebond de la course à l'innovation technologique.
- /// Recolonisation par les matières premières (éléments chimiques rares).
- /// Croissance, idéologie commerciale.

Les ateliers-débats du 8 juillet

Atelier 11 : Acteurs et chercheurs : les nouvelles voies de la coopération. Exemples de la pêche, de l'éducation et du numérique

Organisé par : Les Petits Débrouillards groupe 38 // Association française des Petits débrouillards // CCFD – Terre Solidaire // Centre de Recherche et d'Information sur la Démocratie et l'Autonomie (CRIDA) // Fondation Sciences Citoyennes (FSC).

Intervenants : Fabien Piasecki, Fondation sciences citoyennes // Xavier Ricard, CCFD – Terre solidaire // Lionel Larqué, Petits Débrouillards Groupe 38 // Moussa Mbaye, Enda Diapol

Lionel LARQUÉ a effectué la présentation et l'introduction générale, rappelant le cadre de cet atelier qui s'inscrit dans le processus du Forum mondial sciences et démocratie (FMSD) dont la seconde édition se déroulera la veille du FSM de Dakar, les 4 et 5 février 2011. Plusieurs justifications : l'enjeu d'intégrer les questions scientifiques et techniques dans l'agenda des mouvements sociaux mondiaux ; la nécessité de résorber le fossé entre différentes catégories de savoirs (académiques et populaires) pour aborder les enjeux mondiaux de notre époque (quelle place pour le développement technologique dans les politiques liées aux changements climatiques ? quelle place à d'autres formes d'innovations socio-économiques ? etc).

Les deux objectifs de cet atelier étaient simples : 1) diffuser les enjeux du FMSD ; 2) favoriser la participation des personnes et organisations françaises.

Fabien PIASECKI est ensuite intervenu pour énoncer le cadre global du processus. Il a évoqué la stratégie de Lisbonne de l'Union Européenne, comme cadre de politique publique englobant, centrée sur l'idée de bâtir « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ». L'économie de la connaissance est elle-même liée à l'idée que dans une société post-industrielle, les pays de la Triade n'auraient plus, comme avantage comparatif dans une nouvelle division internationale du travail « que » sa capacité à produire de l'intelligence, de l'innovation, sous-entendu des brevets.



Dans un tel paysage, la place des institutions de recherche (laboratoires, universités) devient l'objet des plus vives attentions. Ce faisant, il devient impérieux de scruter les évolutions des réformes dans ce champ. Qui plus est, ces politiques se donnent à voir à toutes les échelles des politiques publiques, du mondial (régime du brevet, réformes mondiales des universités) au national, régional et grandes villes.

Dans le même temps, Fabien Piasecki a évoqué des faits et initiatives moins connus du grand public notamment des espaces hybrides de connexion entre les populations et de nouveaux espaces de production de savoirs : Boutiques de sciences (légitimation des questions scientifiques) ; la reconnaissance des acteurs de la société civile dans les financements de recherches elles aussi hybrides (programme FP7/science in society de la commission européenne depuis 2001) ; le dispositif canadien ARUC ou francilien Picri.

Cet ensemble d'initiatives confirme un début de reconnaissance du fait que le savoir est distribué dans la société, et que c'est la connaissance de cette distribution qui doit permettre d'un côté aux acteurs de mieux saisir en quoi ils produisent des savoirs et de quels types, et de l'autre aux autorités publiques de réformer le financement de leur politique d'innovation (tout en essayant bien modestement de rompre avec le dogme qui veut qu'innovation signifierait exclusivement « innovation technologique »). L'idée est bien de faire monter les sociétés en intelligence collective, en appréhendant un peu mieux les points d'entrée et les postures des différentes catégories d'acteurs (paysans, métallurgistes, chercheurs..).

Les principes clés de la recherche participative seraient donc :

/// Bénéfices : validation argumentée.

/// Impact sur la prise de décision, et les modalités de la gouvernance des évolutions des choix politiques et de politiques publics.

/// Obstacles/Ajustements : augmentation des financements dédiés, systèmes incitatifs pour les scientifiques, améliorer l'intérêt des ONG à s'intéresser à la recherche, méthodes non calquées sur les modèles académiques.

Le propos de Xavier RICARD est difficilement résumable. Il a tenté de pointer et définir les liens du monde associatif avec le monde de la recherche. Se considérant lui-même comme un chercheur égaré dans le monde associatif, il perçoit les limites épistémologiques et intellectuelles des prétentions des acteurs associatifs à produire de la connaissance. Selon lui, il y a du chemin pour que nous soyons en capacité de produire des plaidoyers et expertises à la hauteur de nos grandes ambitions. Il appelle à un travail profond de réflexivité interne par rapport à ses enjeux.

Moussa MBAYE a présenté l'organisation sénégalaise Enda-Diapol et l'histoire de ses relations avec le monde de la recherche. Il a évoqué le besoin actuel de renforcer les capacités stratégiques des acteurs, de comprendre comment les choses se jouent afin d'entrer en dialogue avec les décideurs. Pour cela il préconise et développe l'utilisation des sciences comme un instrument de compréhension et de renforcement des capacités d'action. Il s'est dit, au nom de son organisation, intéressé par le potentiel qu'a la science de permettre la situation dans laquelle les acteurs se trouvent. Dans une autre mesure, il a analysé en quoi, dans un processus d'aller-retour il était possible de questionner, en retour, les paradigmes de production de la recherche. Il ne s'agit donc pas d'accompagner des revendications catégorielles mais bien d'avoir recours à des approches et des diagnostics sur les plus objectifs possibles pour atteindre des attitudes les plus responsables possibles. Il a évoqué le cas de la pêche ou de la culture du coton, deux exemples qui, selon lui, démontrent le besoin d'articuler un certain niveau d'exigence dans l'expertise, la nécessité de situer les enjeux, ici et maintenant. Il a enfin évoqué le lourd travail que son organisation a effectué dans le cadre de la rédaction du livre blanc sur le coton (formation de acteurs, vulgarisation).

Les ateliers-débats du 8 juillet

Atelier 12 : Modes de consommation et de production alternatifs en réponse à la crise : les consommateurs ont le pouvoir

Organisé par : Collectif Ethique sur l'étiquette // CFDT.

A partir d'une vente aux enchères et d'une question concrète posée aux participants « quel prix êtes-vous prêt à payer pour ce t-shirt ? », l'échange permet d'introduire la notion de « juste prix » (quelle est le véritable coût de nos vêtements ?) et la relation entre (la recherche de bas) prix et les conditions de travail des ouvriers, au cœur de la problématique de l'atelier.

Juan Carlos SMITH, de la JOC Nicaragua, revient sur les conditions de travail dans les maquiladoras d'Amérique Latine et notamment du Nicaragua et sur les enjeux de la syndicalisation de ces travailleurs, afin qu'ils puissent défendre leurs droits.

Dans les usines textiles d'Amérique Latine, les violations des normes fondamentales du travail sont multiples et nombreuses. Les travailleurs font face à des conditions de travail déplorables : brimades et menaces, mais surtout salaires en deçà du minimum vital, heures supplémentaires obligatoires, payées en deçà du taux horaire et déni de leur droit à s'organiser pour défendre leurs droits. Les lois locales et internationales qui régissent les relations de travail entre employeurs et salariés sont bafouées, à la faveur d'un modèle économique favorisant le moins-disant social. Alors que le droit du travail nicaraguayen est un des plus pointus d'Amérique Latine, ce dernier est largement bafoué ; de nombreuses tentatives de syndicalisation se sont soldées par des mesures de rétorsion visant à désintégrer le mouvement syndical.

La JOC s'est donnée pour mission d'appuyer l'organisation syndicale des jeunes travailleurs et la construction de revendications relatives à des conditions de travail respectueuses des droits. Elle a également pour objectif d'informer et de former les travailleurs aux droits sociaux par le biais d'espaces permanents de réflexion et d'échange entre les travailleurs.

L'attente insoutenable de prix bas se traduit par des conditions de travail dégradées pour ces travailleurs des maquiladoras. En effet, si les prix de marché sont bas, c'est que l'ensemble du risque pèse sur le dernier maillon de la chaîne, les travailleurs. Le corollaire d'un salaire de misère est la nécessité de réaliser des heures supplémentaires, qui se révèlent de fait obligatoires, sans pour autant que le niveau de vie n'en soit significativement élevé.

Or d'un salaire décent dépendent des conditions de vie décentes, et la satisfaction des droits et besoins fondamentaux de ces travailleurs.

Nayla Ajaltouni, du Collectif Ethique sur l'étiquette revient sur la nécessaire conscientisation des consommateurs, pour promouvoir de nouveaux comportements économiques, et le devoir de transparence des entreprises sur les conditions d'élaboration de leurs produits.

Projection de plusieurs slides sur la répartition de la production textile dans le monde aujourd'hui, essentiellement destinée à l'exportation, les salaires des ouvriers textile, la répartition du coût d'un vêtement.

Les prix de nos vêtements n'ont pas augmenté ou très peu depuis de nombreuses années. Entre 2000 et 2006, le prix des vêtements a augmenté moins vite que l'inflation. Ce phénomène a été renforcé avec l'arrivée sur le marché des grands distributeurs, dont les capacités d'achats ont permis une pression à la baisse sur les prix payés aux fournisseurs.

Le contexte dans lequel cette situation a pu se développer : une mondialisation débridée, qui a mis en concurrence les entreprises multinationales. La course à la compétitivité qui a suivi a poussé les entreprises à rechercher de moindres coûts de production et localiser la production dans des pays où la main d'oeuvre est nombreuse, docile et peu chère, les droits sociaux quasi inexistantes. La fin de l'accord multifibres a permis à la Chine de récupérer des parts de marché conséquentes et de déverser ses produits à prix très bas. Les Etats jouent le jeu de la course au moins disant social, en mettant en place des zones franches, véritablement zones de non droits destinées à attirer les investissements étrangers. Dans cette course les travailleurs sont la variable d'ajustement. En résultent des conditions de travail déplorables, en violation avec les droits fondamentaux reconnus internationalement.

Pendant qu'elles sous-traitaient leur production, les entreprises se sont désresponsabilisées et font peser l'ensemble du risque



sur la chaîne de sous-traitance, et sur le travailleur qui la clôt.

Martine Roy, de l'Institut Belleville CFDT rappelle l'organisation de la filière textile et les évolutions qu'elle a subies, jusqu'à l'arrivée de la grande distribution.

Le prix des vêtements a évolué moins vite que l'inflation depuis une vingtaine d'années.

Dans les années 1970, en France, il y avait 1 million de salariés dans les secteurs habillement, cuir et textiles.

Aujourd'hui : total = 244 558

/// Habillement/salariés = 45 257

/// Textile/salariés = 173 301

/// Cuirs/salariés = 26 000

Les rapports entre la grande distribution et l'industrie de l'habillement ont évolué. Dans un premier temps, les industries de l'habillement ont été les principaux fournisseurs d'articles textiles pour les distributeurs et notamment la grande distribution. De plus en plus la grande distribution impose ses prix à l'industrie de l'habillement. L'industrie de l'habillement ne s'impose pas face à la grande distribution et dans un premier temps accentue les rendements de ses salariés ; comme cela ne suffit pas, elle va chercher ailleurs une main d'œuvre moins chère, sans pour autant s'occuper des conditions de travail. De là commencent les délocalisations entre sous-traitants français (meilleure offre), puis vers l'étranger. Le problème c'est qu'une fois que la délocalisation est bien organisée, la distribution n'a plus besoin des industries et va elle-même faire faire ses produits pour ses magasins. Ensuite, on ira sur l'Espagne, le Portugal, les pays du Maghreb, pour aller vers les pays de l'Est et enfin aller vers l'Asie. A chaque fois que le coût de la main d'œuvre augmente, on trouve une autre destination. En même temps, l'Etat est absent. La filière textile est un moyen d'échange contre d'autres filières, comme les avions. La grande distribution (y compris la distribution organisée, comme les chaînes) joue fondamentalement sur les sources d'approvisionnement à bas prix et exerce un rôle de plus en plus actif dans la filière. Le consommateur est un acteur important, il peut influencer sur le produit et sur les conditions de son élaboration. Si la mondialisation modifie en profondeur les règles du jeu social, elle n'en prédétermine pas de manière implacable les conséquences. Nous sommes tous impliqués directement ou indirectement, notamment à l'occasion de nos achats de consommation.

À partir d'un exercice de lecture des étiquettes de nos vêtements, se pose la question de la transparence concernant les lieux et les conditions sociales de production de nos vêtements. Un des enjeux essentiels est la prise de conscience par les consommateurs-citoyens de leurs capacités d'action. C'est également là que se situe la responsabilité du consommateur, sur ce qu'il va être en mesure d'exiger des entreprises.

Nos actes de consommation ne sont pas dénués d'impact ; l'interdépendance est forte entre nos modes de consommation « ici » et les conditions de travail et de vie de ceux qui fabriquent nos produits « là-bas ». Il faut prendre conscience de cette interdépendance pour être en mesure de modifier nos comportements de consommation et d'exiger des entreprises qu'elles assument leur responsabilité sociale.

Pour cela le Collectif ESE, qui rassemble une pluralité d'acteurs engagés pour promouvoir les droits humains au travail dans le monde, s'est fixé deux missions : interpeller les entreprises pour qu'elles s'assurent que les normes fondamentales du travail sont respectées le long de leur chaîne d'approvisionnement et sensibiliser les consommateurs à la qualité sociale de leurs achats. Au travers notamment de campagnes d'opinion, de relais d'Appels urgents, d'un plaidoyer mené auprès des entreprises ciblées. Les campagnes se basent sur les capacités d'influence des consommateurs, seuls à même de faire évoluer les pratiques des entreprises.

Prendre conscience de ses capacités d'action en tant que consommateur :

/// Être un consommateur averti. Savoir lire les étiquettes. Attente insoutenable de petits prix.

/// Agir auprès des entreprises

Le véritable « pouvoir d'achat » des consommateurs est celui de pouvoir faire des choix de consommation. Aux consommateurs d'exiger des entreprises de la transparence sur les lieux et les conditions sociales de production. Des mobilisations de ce type sont menées par les Collectifs locaux ESE auprès des directeurs de magasin.

/// Rationaliser ses comportements de consommation. La tentation des « offres spéciales » 2 jeans pour le prix d'1.

Consommer moins pour consommer mieux.

/// Les modes d'action d'Ethique sur l'étiquette

ESE promeut la responsabilité sociale des entreprises, le respect des droits de l'homme au travail et la reconnaissance du droit à l'information du consommateur.

Son action est menée via plusieurs canaux complémentaires : au sein de l'entreprise (syndicats), dans les pays de production (ONG), auprès des consommateurs-citoyens (assos consommateurs et collectifs locaux).

L'atelier se conclut sur une citation d'un responsable de l'enseigne Casino, qui agacé par le questionnement méticuleux d'ESE sur les pratiques de son entreprise lâche, las « écoutez, sur les questions sociales on ne fait rien parce que les consommateurs ne le demandent pas, voilà! ». Nous lui avons rétorqué que nous nous efforcerons avec plaisir de lui prouver le contraire.

Les ateliers-débats du 8 juillet

Atelier 13 : Les Philippines à table : quels droits au menu ?

Organisé par : Terre des Hommes France // Juristes - Solidarités.

L'objectif de l'atelier était de connaître différentes façons de rendre effectif le droit à l'alimentation, en se basant sur l'expérience des Philippines.

I. Le droit à l'alimentation

A - Définition

Pour commencer, les organisateurs ont demandé aux participants ce que signifiait pour eux le droit à l'alimentation. Les participants ont proposé : « manger à sa faim, une alimentation de qualité, une alimentation en rapport avec sa culture, avoir accès à la terre, avoir la capacité d'accéder aux ressources, pouvoir nourrir sa famille, pouvoir cuisiner, le développement des cultures vivrières, le pouvoir d'achat, l'accès à une alimentation saine et suffisante, la bonne santé, le respect des droits de l'homme, une nourriture variée et équilibrée, avoir accès à l'eau potable, etc. ».

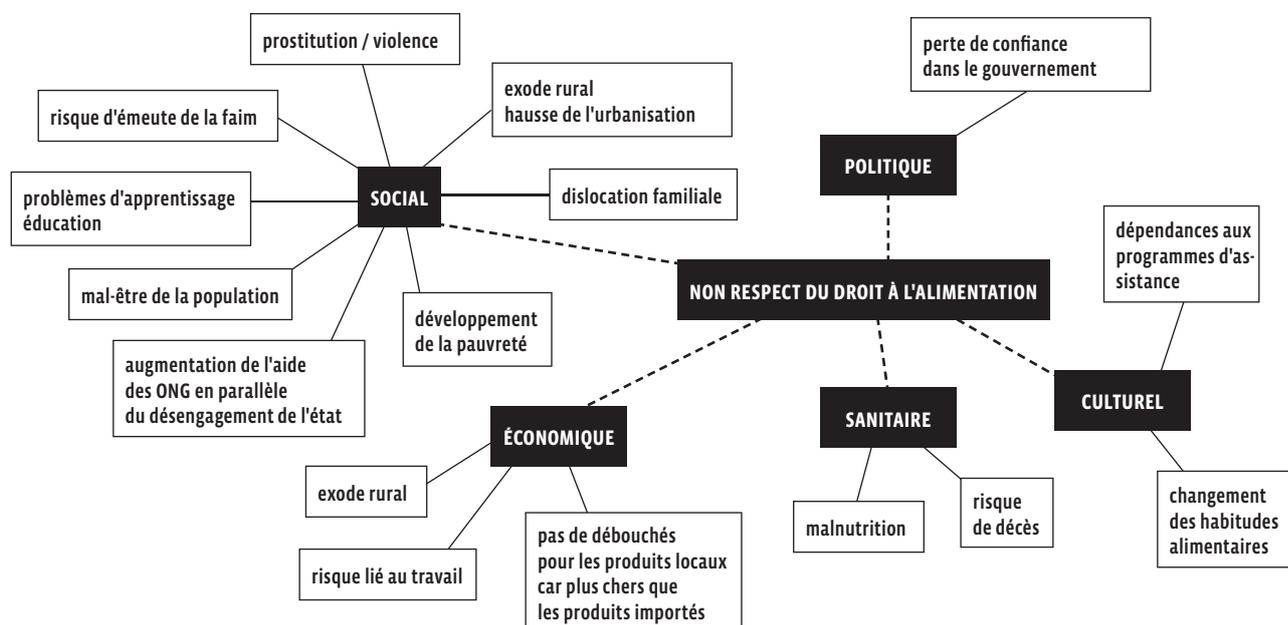
Une définition commune a été élaborée : « le droit de manger à sa faim, de nourrir sa famille avec des aliments de qualité de façon autonome et durable en cohérence avec sa propre culture ».

Ce droit est reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 (article 25) mais qui n'est pas contraignante ; le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 (article 11), entré en vigueur en 1980 en France. L'ancien rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Jean Ziegler, l'a défini en 2002 comme : « le droit à un accès régulier, permanent et non restrictif, soit directement soit en l'achetant, à une quantité de nourriture suffisante et d'une qualité adéquate, correspondant aux traditions culturelles du peuple auquel le consommateur appartient, qui lui permet de profiter sans crainte d'une vie physique et mentale, individuelle et collective, épanouissante et digne ». L'Observation générale n°12 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies, le précise. Les États sont soumis aux obligations de respecter ce droit (s'abstenir de prendre des mesures qui ont pour effet de priver les populations d'y avoir accès) ; le protéger (veiller à ce que personne ne prenne de mesures qui privent les individus d'accès suffisant à la nourriture) ; le mettre en œuvre (prendre des mesures pour renforcer la sécurité alimentaire). Ce droit, promulgué par des textes internationaux et ratifié par plusieurs États, ne signifie pas pour autant la même chose pour les populations locales et ne peut par conséquent être dissocié de leur culture.

B- Les conséquences de la violation de ce droit

L'animation ISHIKAWA a ensuite été proposée pour réfléchir sur les conséquences du non respect du droit à l'alimentation. A partir de l'arrête centrale du poisson, les participants devaient énoncer les problèmes au bout de chaque « arrête thème ». Voici le résultat obtenu :

L'objectif de cet exercice était de montrer l'interdépendance des droits. La violation d'un droit entraîne bien souvent une réaction en chaîne avec la violation d'autres droits.



II. Le droit à l'alimentation aux Philippines

A- Contexte

Bernardo D. Larin a présenté la situation générale des Philippines : c'est un pays d'agriculture, riche en ressources naturelles, mais la population souffre de la faim et la pauvreté depuis des décennies (en décembre 2008, cela concernait 24% des familles). Le gouvernement a mis en place des programmes mais ceux-ci servent plus à faire de la publicité qu'à véritablement rendre effectif le droit à l'alimentation. A cela s'ajoutent l'imparfaite application de la réforme agraire, les violations du droit à la terre, l'insuffisance des aides de l'État pour la modernisation de l'agriculture et de la pêche, le chômage et le manque d'opportunités professionnelles, la faiblesse du salaire minimum, insuffisant pour faire vivre les familles, l'incitation du gouvernement à l'installation des compagnies étrangères minières qui détruisent les ressources naturelles et alimentaires ainsi qu'à la production d'agro-carburant, la diminution des terres agricoles due à l'urbanisation croissante, l'importation de produits subventionnés, portant préjudice aux productions locales, la politique économique du gouvernement de privatisation et libéralisation du commerce, la connivence entre le monde politique et l'agro-business, l'alimentation et autres droits socio-économiques ne sont pas respectés, ni considérés comme des droits en tant que tels, les ressources déjà limitées pour les services socio-économiques sont encore réduites par la corruption généralisée, etc.

B- Quelles méthodes pour faire respecter ce droit ?

Les participants ont été séparés en deux groupes de travail, l'un représentant une ONG philippine œuvrant en milieu rural et le second une ONG œuvrant en milieu urbain. Ces deux groupes avaient pour objectif de faire respecter le droit à l'alimentation sur leur zone d'action, de manière participative (c'est à dire en faisant participer les populations à leurs actions). Pour réaliser cet exercice, les groupes se sont appuyés sur deux outils pédagogiques :

1/ une carte des acteurs : pour identifier les acteurs impliqués dans l'action, et envisager ou non de les inclure dans la stratégie d'action ;

¹ FAO, Le droit à l'alimentation, Principes directeurs : http://www.fao.org/righttofood/principles_fr.htm

2/ **un arbre d'action** pour construire une stratégie d'action participative, détaillée à court, moyen et long terme afin que le mouvement ne s'essouffle pas.

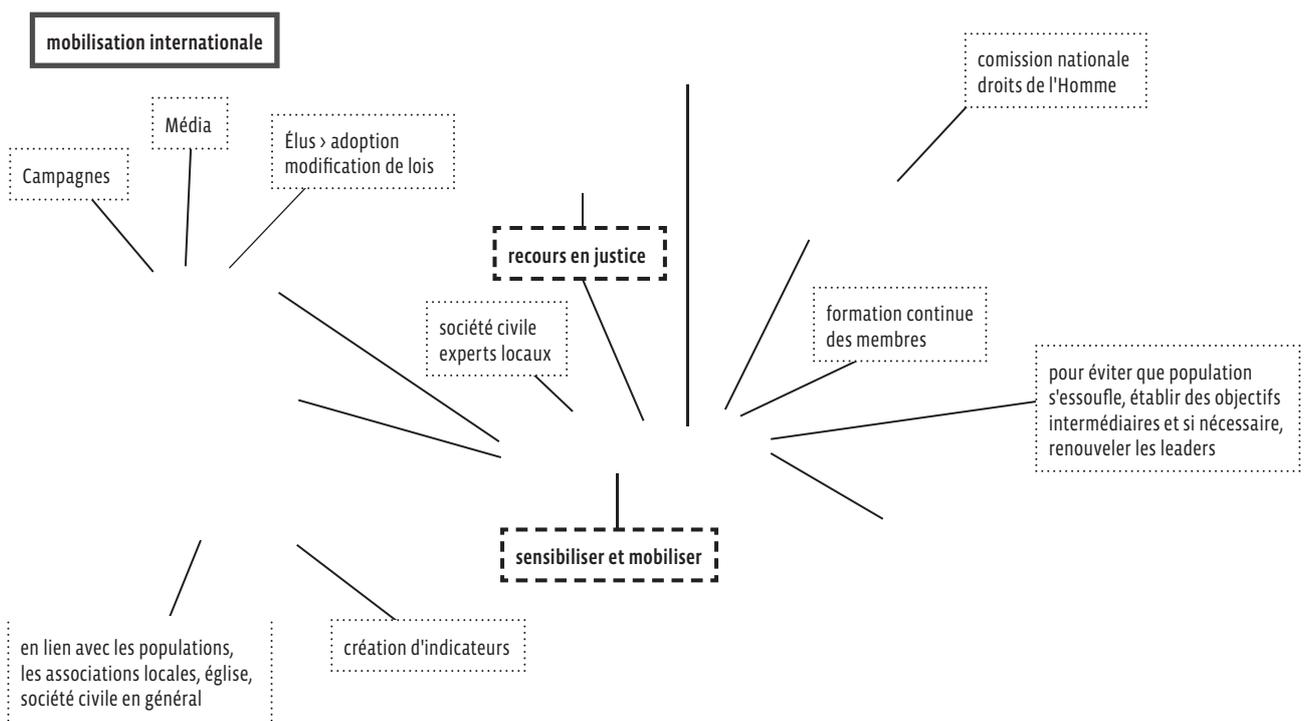
Lors de la restitution, un arbre d'actions commun a été élaboré.

Bernardo D. Larin a ensuite présenté les méthodes utilisées par la société civile philippine :

- /// organisation d'un réseau en faveur du droit à l'alimentation ;
- /// recherche sur le droit à l'alimentation (à partir des données initiales des communautés, de l'examen des lois et des politiques, etc.) ;
- /// création d'indicateurs nationaux (trois repas complets par jour, deux à trois hectares de terre par agriculteur, montant des aides gouvernementales accordées aux agriculteurs et aux pêcheurs) ;
- /// sensibilisation de l'opinion publique, des autorités gouvernementales et des fonctionnaires sur le droit à l'alimentation ;
- /// production de supports d'information populaires, tels que les bandes dessinées, les affiches
- /// renforcement des compétences (formation des acteurs de la société civile, des dirigeants au niveau communautaire) ;
- /// contrôle et collecte de données (formation d'équipes locales de défenseurs des droits de l'Homme, surveillance de la situation nationale, préparation de rapports sur le droit à l'alimentation) ;
- /// réseautage / dialogue (avec la Commission des droits de l'Homme et les institutions gouvernementales) ;
- /// lobbying pour l'adoption de lois, telles que la loi sur la sécurité alimentaire (Food Security Act), l'abrogation de lois contradictoires, telles que la loi sur l'extraction minière (Mining Act) de 1995 ;
- /// surveillance, enquêtes sur les violations ;
- /// au niveau local : planification d'une politique pilote de sécurité alimentaire, intervention auprès du gouvernement local, adoption et mise en place de politiques et de programmes locaux de jardinage artisanal et urbain, micro-finance, etc.
- /// au niveau international : rédaction et soumission de rapports alternatifs aux comités des Nations unies, campagnes auprès des sociétés-mères de multinationales, invitation du rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation, solidarité régionale et mondiale.

L'arbre d'action suivant issu des travaux de groupe et de l'expérience des Philippines a pu être réalisé :

Note : Les para-juristes sont des membres d'une communauté ayant suivi une formation juridique accélérée et qui se mettent au



service de cette même communauté afin de lui faire gratuitement connaître ses droits grâce à des moyens adaptés. Ils dépendent d'une association de base qui assure leur formation et le suivi de leurs activités.

Conclusion

Afin de mutualiser les efforts et compétences et d'être le plus légitime et efficace possible, il faut travailler en réseau avec de multiples acteurs et développer des actions diverses d'exigibilité ou de justiciabilité : formation et accompagnement des populations, plaidoyer, recours en justice ou auprès d'instances extra-judiciaires (comme la Commission nationale des droits de l'Homme), et cela à différents niveaux : local, national, régional et international. Au-delà de l'exemple philippin, ces pratiques sont souvent réutilisables par d'autres acteurs dans d'autres pays d'où l'intérêt de faciliter l'échange d'expérience.

Pour plus d'informations sur les actions mises en œuvre dans différents pays pour faire respecter les droits : www.agirpourlesdesc.org

Les ateliers-débats du 8 juillet

Atelier 14 : Engagement et compétences dans l'économie sociale et solidaire

Organisé par : Institut de Formation et d'Appui aux Initiatives de Développement Aquitaine (IFAID) // Réseau des Écoles de Citoyens (RECIT) // Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Aquitaine // Cap Coopération // Salutterre // CCAS.

Intervenants : Ghislain Brégeot, Directeur IFAID Aquitaine ; Vincent Paillart, CRESS Aquitaine ; Valérie Védrine, CCAS ; Nicolas Brodeur, Cap Coopération

Objectifs

Les différentes crises au niveau mondial ont des répercussions au niveau local. Face à ces évolutions, l'économie sociale et solidaire apparaît de plus en plus comme une alternative constructive d'une nouvelle économie. Cependant, cette économie sociale et solidaire, fondée sur des valeurs, nécessite, pour être véritablement opérationnelle, des compétences. Ses compétences sont-elles spécifiques au secteur de l'économie sociale et solidaire ? Quelles sont les compétences spécifiques, comment peuvent-elles s'acquérir, comment s'articulent-elles avec l'engagement militant sous-jacent à cette économie « hors normes » ? Telles sont les questions qui ont été abordées au cours de l'atelier par des militants et des praticiens de la formation, de l'économie sociale et solidaire et de la coopération internationale.

L'économie sociale et solidaire regroupe les associations, mais aussi les coopératives, les mutuelles et les fondations. Elle est basée sur cinq principes. Le premier principe pose la liberté d'adhésion des membres : ce qui signifie que chacun est libre d'entrer, mais aussi de sortir, de la structure de l'économie sociale. Pour les coopératives, cela signifie également une possibilité de capital variable pour les adhérents, chacun pouvant céder ou acquérir des parts sociales. Le second principe est la non-lucrativité individuelle, ce qui signifie que les excédents financiers, utiles à la consolidation de la structure, ne sont pas redistribués aux membres. Le troisième principe est celui de la gestion démocratique, ou « un homme = une voix » : chaque membre, quelle que soit son investissement (en capital pour les coopératives, en temps pour les associations), dispose d'une égale contribution à la vie de la structure. Le quatrième principe concerne l'utilité collective : la structure de l'économie sociale et solidaire est au service d'un projet collectif, ayant un impact territorial, tant par la création d'emploi que d'un service à destination d'acteurs (ou de certaines catégories d'acteurs du territoire), dans le cadre d'une démarche participative. Le cinquième principe suppose une mixité des ressources financières (publiques/privées) afin de garantir une indépendance des pouvoirs publics, ce qui n'exclut pas le recours à des subventions publiques. Elle se développe dans différents secteurs du champ social et vise à répondre à des besoins non satisfaits : initiatives de développement local, de réinsertion et de lutte contre l'exclusion, protection de l'environ-

nement, solidarités internationales.

Le rôle de la Chambre Régionale de l'Économie sociale et solidaire est de créer du lien entre les acteurs de l'économie sociale et solidaire d'Aquitaine, et de faire reconnaître l'originalité et les spécificités de ce secteur, qui représente en France 10% de l'emploi et 12% du PIB ! En Aquitaine, sans compter le monde agricole, 11 000 établissements emploient 100 800 salariés, soit 10 % de l'emploi régional. Et 93 % des salariés travaillent dans des activités de services. L'économie sociale est plutôt féminisée : les femmes y occupent 63 % des emplois contre seulement 44 % dans le reste de l'économie. Elles y sont aussi plus âgées. Les salariés de l'économie sociale ont un salaire horaire proche de celui des autres salariés et travaillent plus souvent à temps partiel.

La mise en œuvre du projet associatif de ces entreprises de l'économie sociale et solidaire repose sur de réelles compétences techniques et managériales. Les employeurs sont des bénévoles qui s'investissent d'abord sur le projet associatif et ses aspects « militants », plutôt que sur l'aspect gestionnaire au sens large. De plus en plus, les pouvoirs publics cherchent à « professionnaliser » le secteur associatif : le Dispositif local d'accompagnement (DLA) destiné à renforcer les capacités des associations employeuses et les structures de l'insertion par l'activité économique, a été mis en place en 2003 dans chaque département par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, la Caisse des Dépôts et Consignations et certaines collectivités territoriales ; de même le Fonds pour le renforcement institutionnel des ONG (FRIO) qui vise à renforcer les capacités des ONG, a été mis en place par le Ministère des Affaires Étrangères et Européennes. Dans les milieux universitaires, la préoccupation de l'économie sociale et solidaire est récente : certaines écoles de commerce commencent à proposer des formations sur l'ESS. A Bordeaux, l'Institut d'études politiques et la CRESS préparent la réalisation d'un Master 2 sur l'économie sociale et solidaire pour la rentrée 2011. IFAID Aquitaine propose depuis plusieurs années, dans le cadre de son diplôme de Coordonnateur de Projet de Solidarité internationale et locale, un module de formation sur le développement de l'économie sociale et solidaire. Ce secteur étant relativement nouveau, il convient de réfléchir à la création de parcours professionnels associant la recherche de sens, mais également la mise en pratique et l'expérimentation. Comme dans le cas de la Caisse centrale d'activités sociales, « *il faut savoir s'entourer de compétences pour répondre aux problématiques que l'on rencontre et aux politiques que l'on souhaite conduire* ».

Pour mener à bien leurs missions, il est important également que les structures puissent mesurer et valoriser l'impact de leur action au niveau collectif. La Région Rhône-Alpes a mis en place un outil « EVALU'RA » (<http://www.rhone-alpesolidaires.org>). Cet outil, construit collectivement, est articulé autour de questions se rattachant à 7 thématiques : la contribution à la satisfaction de besoins sociétaux, la pérennité économique du projet, la démocratie de la gouvernance, la qualité des pratiques, l'impact sociétal du bénévolat, la qualité des relations avec les fournisseurs et les prestataires, et le respect de l'environnement.

De plus, le fonctionnement de l'ESS, s'il est soumis aux mêmes règles, pour l'essentiel, que le reste du secteur économique, est également confronté, d'une part, à des aléas parfois importants et, d'autre part, à la jungle de dispositifs complexes de plus en plus nombreux, qui nécessitent des compétences « technocratiques » de plus en plus importantes et, de ce fait, difficiles à mettre en œuvre par les bénévoles directement. Il faut créer des compétences collectives avec des compétences individuelles au service d'un engagement collectif : « *les bénévoles ont besoin des salariés, ... et réciproquement !* »

L'origine de l'ESS se trouve dans la création par des personnes « exclues » des systèmes traditionnels de la production de la fin du XIX^e. Le secteur de l'ESS doit conserver cette dynamique de création par des exclus : « *il faut encourager les plus démunis à innover* ». Cela nécessite de construire des réseaux « imprévus » ou « improbables », c'est-à-dire non logiques, qui permettent de faire se rencontrer différents acteurs venant d'horizons et d'expériences différentes pour participer de cette innovation. Cap coopération, centre de ressources régionales de la coopération internationale, a cette ambition de mettre en lien les différents acteurs aquitains agissant ou susceptibles d'agir au niveau international : les associations de solidarité internationales, les collectivités territoriales et leurs groupements, les universités et les entreprises, dont celles de l'économie sociale et solidaire.

NB : Les citations en italiques des propos des participants à l'atelier.



Les ateliers-débats du 8 juillet

Atelier 15 : Produire et se nourrir près de chez soi

Organisé par : Comité Local Bordeaux – Gironde de France Amérique Latine (FAL 33) // Terre d'ADELES // Cœur Soleil.

Présentation des intervenants

Gloria VERGES - présidente du comité Bordeaux-Gironde de l'association France Amérique Latine (FAL33)

Carmen CABRERA- Membre du Programme Développement Durable Local au sein de la Fondation Antonio Núñez Jiménez la Nature et l'Homme, partenaire cubain de FAL33.

Josyane PEREZ – présidente de l'association Cœur Soleil qui a un projet en RDC

Dorothee EISENBEIS – Présidente de l'association Terre d'ADELES (Association pour le Développement d'Échanges Locaux Équitables et Solidaires)

Emmanuel ANDRE – responsable du jardin potager urbain de Terre d'ADELES

Pour quoi nous sommes réunis aujourd'hui ?

Le contexte des politiques mondiales et alimentaires dans le Monde, tant au Nord qu'au Sud, leur impact sur les êtres humains avec l'aggravation de la faim dans le monde, surtout auprès des populations les plus vulnérables, doublé de l'impact négatif sur l'environnement, nécessitent une alternative à l'échelle locale, pour produire et se nourrir près de chez soi.

Trois associations s'investissent (tant au Nord – en France, qu'au Sud – en RDC et à Cuba) pour proposer aux populations vulnérables une alternative à l'agro industrie en favorisant des pratiques de production et d'autoproduction alimentaires dans une perspective durable.

Cet atelier a abordé la problématique : comment assurer l'alimentation de l'être humain tout en garantissant son autonomie économique et le respect de l'environnement ?

Nous verrons, à travers des témoignages d'expériences différentes, que produire et se nourrir près de chez soi est possible. Des projets solidaires qui ne répondent pas seulement à une crise alimentaire mais qui donnent également des solutions aux crises économiques, sociales et environnementales.

1er échange entre les intervenants :

Titre : « La genèse du projet : quelles solutions pour quel contexte ? »

Un représentant de chaque association a présenté le projet et la démarche suivie.

L'objectif de cette première intervention : expliquer la naissance du projet : à quels besoins et problèmes contextuels le projet répond-il ? Quand est-il né ? Qui en sont les partenaires ? Quels sont les acteurs impliqués ? Avec quels objectifs globaux et spécifiques, selon le territoire et le contexte particulier.

a_ L'Association Cœur Soleil qui appuie un projet à Kinshasa RDC : FERME DE L'ORPER

C'est depuis le mois de novembre 2008 que l'ORPER a acquis un site d'environ 7 hectares vers N'djili-Brasserie (périphérie Est de Kinshasa) pour y développer des activités agropastorales. La mise en valeur de ce site suppose la réalisation de plusieurs activités.

Objectif principal du projet : Lutter contre l'instabilité des Enfants De la Rue (E.D.R.), leur exclusion sociale et permettre leur réinsertion familiale et/ou leur insertion socioprofessionnelle.

Objectifs spécifiques du projet :

- /// rendre les marginaux utiles à eux-mêmes et à la société grâce à la formation professionnelle ;
- /// créer de l'emploi et des activités génératrices de revenus ;
- /// contribuer à l'autofinancement de l'ORPER.

Contexte : un pays qui fait 4 fois la France et qui a 66 millions d'habitants, l'économie est essentiellement basée sur l'agriculture (74 %), seulement 10 % des terres cultivables sont exploitées sur 80 millions d'hectares, l'élevage est très peu présent. Le pro-

blème majeur est la souveraineté alimentaire.

Le travail de Cœur Soleil concerne essentiellement les enfants des rues. Ils ont eu l'opportunité d'avoir à leur disposition une ferme. Grâce à cette ferme l'association a formé 28 jeunes de la rue au maraîchage. Dix des jeunes qui ont été formés ont trouvé du travail. La nécessité du projet s'est imposée après les émeutes de la faim en 2008.

b_ Le Comité Bordeaux-Gironde de l'Association France Amérique Latine (FAL33) avec son partenaire cubain la Fondation Antonio Nuñez Jimenez La Nature et l'Homme.

Présentation de la Fondation Antonio Nuñez Jiménez : La Fondation est une institution civile cubaine, non gouvernementale, qui se consacre à la recherche scientifique et à la promotion de programmes et de projets pour la protection de l'environnement dans sa relation avec la culture et la société.

Le contexte : L'état actuel des ressources comme les sols, l'eau et la biodiversité en général est le résultat d'une agriculture séculaire à Cuba.

Cuba est un pays de monoculture d'exportation qui s'est structuré autour du latifundio, de grandes plantations et de grandes entreprises d'Etat, et qui est resté indifférent aux petits agriculteurs.

La crise économique cubaine des années 90 a représenté l'opportunité de penser une agriculture moins prédatrice et plus humaine.

A l'heure actuelle, Cuba a atteint une nouvelle étape. Le pays est sorti de cette période de grave crise des années 90 et a vu son commerce extérieur repartir à la hausse avec des pays de la région. Dans certains cas, les activités commerciales relèvent de la solidarité entre les peuples et les conditions des échanges sont favorables aux deux parties.

Aujourd'hui, les instances de décision manifestent clairement leur désir de réduire les importations d'aliments et de voir augmenter la production nationale. Des bureaux du Ministère de l'agriculture ont été ouverts à l'échelle locale. La distribution de terres à des petits producteurs a nettement progressé, et certaines productions comme le lait sont directement vendues sur les marchés locaux.

Le projet : Le projet de permaculture sur le plateau de Bellamar est né pour répondre à la préoccupation des communautés locales de Matanzas quant à la protection et la préservation des grottes de Bellamar ; cette zone ayant été dégradée par les activités d'élevage et d'agriculture intensives. Il bénéficie de l'accompagnement technique de la Fondation Antonio Nuñez Jiménez la Nature et l'Homme, et du soutien du Comité Bordeaux- Gironde de France Amérique Latine (FAL 33).

Qu'est-ce que la permaculture ?

Le terme est généralement explicité par « culture permanente ». Plus qu'un concept, la permaculture est un outil qui permet de vivre dans le respect de la nature.

Ce concept a été développé en 1974 par les australiens Bill Mollison et David Holmgren. La permaculture a pour but la conception, la planification et la réalisation de sociétés humaines écologiquement durables, socialement équitables et économiquement viables. Elle se base sur une éthique qui induit des principes et des techniques permettant une intégration des activités humaines avec les écosystèmes. Elle permet de produire des aliments, en cohérence avec la structure économique et sociale qui nous entoure.

Axes principaux du projet:

- /// reforestation de la zone avec des arbres fruitiers et des essences autochtones ;
- /// récupération des sols ;
- /// utilisation écologique de l'eau ;
- /// formation de la société civile de Matanza à la permaculture ;
- /// amélioration de l'habitat de personnes en difficulté.

Objectif général :

Contribuer au développement durable du plateau de Bellamar à travers l'éducation environnementale, la formation de la population locale et la mise en place des pratiques communautaires de la permaculture.

c_ Terres d'Adèles : Le projet est parti d'un groupe de voisins qui voulaient surtout renouer les échanges entre eux. Création d'une monnaie d'échange, la fraise, qui équivaut à une minute de travail. Création d'une AMAP avec une maraîchère. Puis aujourd'hui l'association a grossi et Terres d'Adèles est maintenant bien plus qu'une simple AMAP..

Présentation des associations et de leur projet : TDA: DD au quotidien, Jardin d'ADELES, lieu de production de légumes biologiques et de lien social, initiative citoyenne exemplaire d'Economie solidaire, multifonctionnalité du jardin (production, expérimentation, biodiversité, éducation à l'environnement...) mais avec une volonté de mixité sociale + création d'activité économique

Des territoires et contextes particuliers : TDA: Relocalisation de la production, soutien à l'agriculture paysanne, respectueuse de l'environnement (AMAP). Lieu d'expérimentation et de diffusion, alternative à la surconsommation, en majorité des adhérents économiquement plutôt privilégiés mais qui permettent de soutenir les projets pour d'autres publics, avec lesquels ils ont des points communs : perte d'autonomie dans les modes de production et de consommation, pratiques à se réapproprier, rapports à l'alimentation à faire évoluer, nourriture de qualité pas accessible à tous...

Animateur : Petit résumé : Point en commun de la genèse de ces trois projet : répond à un besoin d'alimentation mais aussi de protection de l'environnement pour une population vulnérable. Un projet qui demande l'implication des citoyens !

2eme échange entre les intervenants :

Titre : « **Les moyens mis en œuvre pour atteindre l'autosuffisance alimentaire** »

Constat : On répond à ce besoin de se nourrir en donnant les outils et en permettant que les bénéficiaires s'approprient des moyens pour assurer une autosuffisance alimentaire.

Quatre caractéristiques/composantes fondamentales et communes pour la mise en place d'une autosuffisance alimentaire de ces 3 projets :

- /// formation
- /// appropriation de moyens par le biais de la diffusion du savoir faire
- /// participation citoyenne

Comment arrive-t-on à cette autosuffisance ? En utilisant quelles pratiques ? Quelle méthodologie ?

Moyens mis en œuvre :

Ferme de l'ORPERE : la Ferme comporte 7 ha d'arbres cultivés, des plates bandes maraîchères, pour améliorer la nourriture quotidienne des enfants, par des cultures variées et l'accès aux œufs par exemple. Les personnes qui fréquentent la Ferme sont encadrées par José un agronome.

L'association appuie aussi la campagne Alimenterre.

Terres d'Adèles : Principe : On gère l'environnement avant de gérer l'agriculture : on nourrit le sol et non pas les plantes, le jardin est un lieu de préservation de la biodiversité. La matière organique a un rôle de protection du sol, de création d'humus. Il n'y a pas de retournement du sol. On récupère la matière organique de tous les adhérents (fragments de BRF (bois ramifié fragmenté), fumier, excédent de légumes) pour faire du vermi-compost. En interculture, le sol est toujours couvert, soit par une céréale, soit par une légumineuse. Cela permet aussi de créer un milieu de vie pour les auxiliaires. Le paillage évite l'enherbement, on calcule la distance exacte entre les légumes pour qu'ils prennent toute la place et pour ainsi éviter le désherbage. Ils essaient de produire toutes les semences.

FANJ : Exécute des projets de développement durable. Il n'y a pas de consommation d'énergie, on utilise uniquement les forces naturelles et sur le seul plan local, pour qu'il y ait un minimum d'impact sur l'environnement. A Matanzas, les grottes ont été abîmées par la surexploitation, reforestation avec des arbres de la flore locale. Le point le plus important est la transmission du savoir de paysans à paysans.

QUESTIONS DU PUBLIC :

/// D'abord une remarque sur l'importance du Foncier, c'est-à-dire le fait d'avoir ses terres en toute propriété et non pas en location par exemple, pour la durabilité du projet. La réponse de Carmen CABRERA de la FANJ est de souligner qu'on peut aussi

profiter du moindre espace pour cultiver, un balcon, une terrasse.

/// Problème de l'autonomie financière des projets.

/// Discussion au sujet de la relativité du mot autosuffisance, qui est la nourriture de base pour les enfants de RDC, et beaucoup plus pour les consommateurs occidentaux.

/// Rôle des femmes et de la crise alimentaire dans les projets :

- Carmen : La crise est l'occasion de se rendre compte qu'il est important de commencer à semer pour se nourrir. Les femmes prennent de l'importance car ce sont elles qui nourrissent la famille.

- RDC : Crise alimentaire provoque le problème de l'accapement des terres, ex de la Chine qui vient d'acheter 2,5 millions d'ha de palmeraie. En RDC, ce sont les femmes qui cultivent la terre. Ils ont donc fait le choix de prendre des garçons pour le travail de la terre et les femmes pour la vente. Josyane du Cœur Soleil rajoute que l'état est propriétaire des terres et que les cultivateurs doivent une redevance à l'état. Elle souligne aussi l'importance des médias et de la diffusion par Internet en RDC.

- Terres d'Adèles : Autant d'hommes que de femmes jardinent, mais ce sont les femmes qui gèrent les AMAP. L'alimentation passe encore par les femmes, par exemple par l'échange de recettes. Un problème : transmission des connaissances, les gens ne savent pas comment s'y prendre pour faire leur propre jardin.

/// Question de l'estime de soi : pas comprise par tous de la même façon.

Carmen : Par la production de ses propres aliments, l'homme se construit. Il y a la dimension collective d'y arriver à plusieurs, c'est aussi une prise de contrôle de sa vie, de son espace, les paysans sentent qu'ils ont plus de pouvoirs, tout ceci permet de se projeter plus loin. Pour le travail éducatif, on travaille d'abord par le travail de l'estime de soi.

/// Quel rapport entretenez-vous avec les autorités locales ? Quel rôle jouent-elles dans la mise en place du projet ?

RDC : le rapport est compliqué, non favorable, toutefois le fait de travailler avec un prêtre ça donne une protection et une reconnaissance.

Terre d'ADELES : travail avec la mairie de Pessac, la mairie joue un rôle de facilitateur.

FANJ : Le rapport avec les autorités est essentiel, les autorités locales et municipales deviennent des partenaires du projet, elles deviennent une partie prenante pour faciliter la diffusion du savoir faire.

Comment la solidarité internationale participe-t-elle à cette autosuffisance alimentaire ?

RDC : Le partenariat avec la France est essentiel, il a pu donner un appui non seulement financier mais aussi matériel. Cœur Soleil a des subventions du Conseil régional d'Aquitaine et de la mairie de Pessac. Un échange a pu être fait entre les jeunes français et ceux du RDC, ceci a motivé davantage les enfants et les jeunes impliqués dans le projet.

FANJ : l'échange d'expériences avec d'autres associations, organisations et institutions étrangères est fondamental car c'est une source de richesse afin de partager le savoir faire et aussi trouver des solutions en commun pour des problèmes globaux. Ces échanges sont devenus un soutien, une source de connaissances et un moyen pour échanger des semences.

Les ateliers-débats du 8 juillet

Atelier 16 : Palestine : Droit international, éthique politique, solidarité citoyenne

Organisé par : Palestine 24 // Palestine 33

« Le droit international est le fil tenu qui permet de distinguer la civilisation de la barbarie »

LE MUR D'ANNEXION ET LA LOI INTERNATIONALE

Maysa ZOROB. EU-Advocacy & Legal Research AI-HAQ, Bruxelles

Depuis Juin 2002, Israël construit à marche forcée, un Mur de béton et de barbelés au travers de la Cisjordanie. Qualifiée de "Cloture de Sécurité" ou "antiterroriste" par Israël, mais dénoncée par l'ONU comme "barrière de séparation", cette construction sépare les palestiniens de leur communauté et bouleverse les structures sociales traditionnelles. Le Mur, à lui seul, concentre toutes les atteintes aux droits fondamentaux des populations palestiniennes des Territoires Occupés.

Les violations de la Loi Internationale.

/// **L'interdiction d'annexer un Territoire occupé**, Art.47 de la 4ème Convention de Genève.

À ce jour, quelque 149 colonies contrôlent plus de 40 % des Territoires Occupés (OPT) de la Cisjordanie. Elles abritent plus de 470.000 colons. A terme, près de 82% d'entre eux habiteront dans la "zone tampon", entre le Mur et la Ligne Verte, (frontière déterminée lors de l'armistice entre Israël et la Jordanie, fixée en 1949 par les Instances internationales). Leur implantation par expropriation ou expulsion concrétise l'annexion du territoire palestinien et l'extension de l'état juif.

/// **L'interdiction de détruire les propriétés privées**, Art.53 de la 4ème Convention de Genève.

Confiscation des ressources, expropriations, destruction de biens privés palestiniens par les forces d'occupation israéliennes sont une violation grave car non justifiée par une nécessité militaire.

/// **L'interdiction du châtement collectif**, Article 33 de la 4ème Convention de Genève.

Selon Israël, le Mur vise à empêcher des actes qui pourraient être commis par d'autres dans le futur. A ce titre, le Mur représente bien un instrument de châtement collectif. Son impact sur la vie quotidienne des palestiniens ainsi que les raisons sécuritaires spécieuses avancées par Israël pour sa construction apparaissent bien comme une violation de cet article qui stipule que "personne ne peut être puni pour une infraction qu'il n'a pas lui-même commise".

La Loi Internationale des Droits Humains

/// **La liberté de mouvement**. Art.12(1)

Le Mur, assorti des systèmes de permis et cartes d'identité restreignant les déplacements des palestiniens dans les TPO, y compris Jérusalem-Est, constitue une violation caractérisée de cette liberté fondamentale. Conséquemment, sont violés aussi tous les droits qui en dépendent, tels que droits au travail, à la nourriture, la santé, l'éducation, la vie familiale et l'accès aux lieux de culte, à la vie culturelle, etc.

/// **le Droit à l'auto-détermination**, inscrit dans la Charte de l'ONU et dans les conventions du ICCPR[1] et du ICESCR[2] a été reconnu, dans la loi internationale, comme une norme péremptoire ne pouvant souffrir aucune dérogation. En Juillet 2004, la CIJ[3] a rappelé que le droit à l'auto-détermination est une obligation "erga omnes"[4] qui s'applique à la Communauté internationale dans son ensemble.

Le Mur scindant le territoire en unités géographiques isolées et l'expansion des colonies et de leurs infrastructures associées, en favorisant la manipulation artificielle de la démographie, attentent directement à ce droit.

La Loi Internationale Publique

/// **L'interdiction d'acquérir des territoires par la force**, Art 2(4) de la Charte de l'ONU.(loi du « jus cogens » [5]).

Israël profite plus que jamais de la construction du Mur pour annexer militairement des sections de territoire palestinien, notamment dans la zone "tampon". Le gouvernement israélien tente d'imposer le "fait accompli" de l'annexion avant tout accord sur le statut final qui le contraindrait.

L'Avis Consultatif de la Cour de Justice Internationale

Bien qu'il n'ait pas force de loi, cet avis est une expression de la loi internationale coutumière.

Les conclusions de la Cour Internationale de Justice

/// La construction du Mur dans le Territoire Palestinien :

- représente une menace de permanence, équivalent à une annexion "de facto" de territoire par l'usage de la force, en violation de l'Article 2(4) de la charte de l'ONU.
- empêche la jouissance du droit des palestiniens à l'auto-détermination.

/// Le trajet du Mur choisi par Israël outrepassé les objectifs de sécurité visés. Il n'est justifié ni par des exigences militaires, ni par des raisons de sécurité nationale ou d'ordre public.

/// La destruction et la réquisition de biens (maisons, entreprises, terres agricoles) sous occupation contre-viennent aux règlements de La Haye et aux demandes de l'Article 53 de la 4ème Convention de Genève.

/// La politique des colonies viole l'Article 49(6) de la convention de Genève (changements démographiques)

Les obligations légales d'Israël selon les conclusions de la Cour de Justice Internationale

/// Arrêter la construction illégale du mur, démolir les parties déjà construites.

/// Annuler toutes les lois et tous les règlements relatifs à la construction dans les TPO.

/// Indemniser pour tous les dommages causés par sa construction dans les TPO.

La responsabilité des Etats Tiers

Les obligations légales de la Communauté internationale relative à la construction illégale du Mur d'annexion comprennent notamment :

- /// Ne pas entériner la situation résultant de la construction du Mur.
- /// Ne fournir aucune aide, ni assistance pour maintenir la situation créée par sa construction.
- /// Tous les signataires de la 4ème Convention de Genève doivent faire respecter les décisions et poursuivre les contrevenants pour violation des obligations « erga omnes » [2].

Les colonies et la Loi Internationale

Les colonies dans les TPO violent un certain nombre de lois internationales et humanitaires, leur illégalité a été reconnue par la Cour de Justice internationale, et par de nombreuses résolutions de l'ONU.

La 4ème Convention de Genève interdit à une puissance occupante de transférer une partie de sa population civile vers les territoires occupés. La CIJ appelle cela une violation grave. Le Statut de Rome [6] définit les constructions de colonies comme crime de guerre.

Ces violations graves et ces crimes de guerre sont perpétrés dans une totale impunité autorisée par l'inaction de la Communauté internationale. Il est légal et de notre devoir moral de citoyens d'agir là où les Institutions internationales ont failli.

LE TRIBUNAL RUSSELL POUR LA PALESTINE

Hocine Ouazraf, juriste. Tribunal Russell

Le Tribunal a été constitué à l'initiative de 3 personnes : Ken Coates, Président de la Fondation Bertrand Russell pour la Paix, Leila Chahid, Déléguée de la Palestine auprès de l'UE et Nurit Peled, Prix Sakharov 2001 en Israël. Dans le même esprit et selon

[1] ICCPR: Convention internationale sur les Droits civiques et politiques

[2] ICESCR: Convention internationale sur les Droits économiques, sociaux et culturels

[3] CIJ: Cour internationale de Justice

[4] « erga omnes » : s'imposant à tous, et non seulement à l'égard des personnes directement concernées.

[5] « jus cogens » : normes impératives dans le domaine des droits de l'homme.

[6] Adopté à Rome le 17 juillet 1998, il définit les règles de fonctionnement de la Cour pénale internationale (CPI).

« Puisse ce Tribunal prévenir le crime de silence »



les mêmes règles que celles qui avaient prévalu à la mise en place par Lord Bertrand Russell du Tribunal international sur les crimes de guerre commis au Vietnam (1966).

Son rôle

Il ne s'agit pas d'une juridiction internationale, mais d'un tribunal d'opinion citoyenne. Sa légitimité ne tient à aucune Institution internationale ni à un quelconque gouvernement ou parti politique, elle repose sur le prestige, la carrière et l'engagement à l'égard des droits fondamentaux des membres qui le composent. Sa raison d'être : réaffirmer la primauté du Droit dans le règlement du conflit israélo-palestinien.

Ses objectifs

- /// Examiner toutes les violations commises par Israël dans ce conflit, et essayer de comprendre pourquoi ces violations connues de tous perdurent, dans le silence de la Communauté internationale, des USA, de l'UE et de la Ligue Arabe.
- /// Demander l'application du Droit international dans le conflit israélo-palestinien, face aux injustices et aux violations répétées qui privent les Palestiniens d'un Etat souverain.
- /// Faire respecter l'avis consultatif de la Cour Internationale de Justice de La Haye (9 Juillet 2004), confirmé par la Résolution ES-10/15 de l'Assemblée Générale de l'ONU (20 Juillet 2004).

Ses actions

Composé de neuf membres, ce Tribunal mène l'enquête en missionnant des experts, en auditionnant des témoins au cours de sessions publiques. Quatre conférences sont prévues :

- /// La première s'est tenue en Mai 2010, à Barcelone, avec Stéphane Hessel comme Président d'honneur. Cette session a étudié les violations des droits de l'homme dans les territoires palestiniens et la complicité de l'UE par son non-respect des clauses du Traité de Lisbonne.
- /// La deuxième à Londres en Novembre 2010, étudiera la position des entreprises et leur soutien à la politique israélienne: Véolia (tramway et gestion des déchets), DEXIA (financement des colonies), AGREXCO (exportation de denrées produites dans les colonies), ...
- /// La troisième (New York, 2011) se penchera sur le problème des relations entre les USA et l'ONU
- /// La quatrième, à Johannesburg se posera la question de savoir si la situation des palestiniens peut être appelée « apartheid »

Ce tribunal entend par sa démarche participer à la mobilisation et à l'implication de la société civile de l'ensemble des Etats concernés sur la question de la Palestine.

Que peut la société civile ?

- /// Soutenir les Résolutions, les procédures engagées et les décisions de justice internationale.
- /// Faire pression sur les gouvernements nationaux pour qu'ils respectent eux-mêmes et fassent respecter les obligations légales sus-mentionnées.
- /// Faire pression sur Israël pour qu'il applique ces mêmes obligations.
- /// Diffuser et soutenir les initiatives et les appels lancés par la société civile palestinienne, comme par exemple la campagne BDS.
- /// Envoyer des courriers de protestation à nos élus et aux ministères concernés.

Mobiliser les forces vives de nos sociétés civiles, afin que la Palestine ne soit jamais un mot vide de sens et que les Palestiniens puissent y vivre en toute justice, liberté, indépendance et en paix durable avec ses voisins.

Les ateliers-débats du 9 juillet

Atelier 17 : Justice environnementale : quelles perspectives pour la solidarité internationale ?

Organisé par : AITEC - IPAM // CADTM

Intervenante 1 et animatrice : Amélie Canonne (AITEC/IPAM - France)

Introduction générale sur la montée en puissance des problématiques écologiques pour les associations de solidarité internationale et l'inscription de ces questions dans le champ politique de l'altermondialisme.

La notion de justice écologique émerge dans le mouvement altermondialiste en 2009, notamment lors du Sommet de Copenhague. L'émergence de ce concept marque l'évolution de la réflexion du mouvement altermondialiste : initialement, sa revendication centrale portait sur la justice pour tous, ce qui impliquait un accroissement de la production et de l'utilisation des ressources (slogan de Seattle : « We want all for all »). Mais dans un contexte de crise du modèle productiviste, le rôle de l'Homme dans la nature est questionné. C'est la fin de l'idée d'« infinitude ».

De façon générale, l'interpellation est venue des mouvements du Sud (mouvement paysan, indigène) en interaction avec les mouvements écologiste.

Au-delà de la remise en cause du consumérisme, cet atelier a pour objectif de s'interroger sur :

- /// Comment repenser la critique du « développement » dans cette nouvelle approche ?
- /// Quels liens construit-on avec les pays du Sud ?
- /// Comment aborder la question de la transition (emploi, échanges commerciaux) ? (en arrière plan se pose la question du travail avec les syndicats pour élargir le mouvement)
- /// Quel lien entre alternatives locales et revendications globales ?

Parallèlement à ces questions, la justice écologique renvoie à l'émergence de nouveaux droits et à la « justiciabilité de ces droits » (à l'heure actuelle, il n'existe qu'un seul instrument juridique contraignant : le protocole de Kyoto, lui-même sous pression)

Lors de la « Conférence mondiale des peuples sur le changement climatique et les droits de la « Terre-Mère » de Cochabamba (avril 2010), plusieurs pistes de réflexion ont été soulevées : l'idée d'un tribunal de la justice climatique et écologique, celle d'une charte des droits de la Terre-Mère, et celle d'une charte des migrants climatiques.

Intervenant 2 : György Malovics (Védégylet - Hongrie)

La contribution du nouveau paradigme de justice environnementale dans le tournant du discours post-développementaliste apparu au début du siècle.

Retour sur l'évolution des approches des mouvements écologistes :

- /// le « romantisme » (XIXe siècle) : il prône la préservation / conservation de l'environnement pour lui-même, sans présence humaine ;
- /// un nouveau paradigme apparaît qui met en cause le rôle de la science, considérant que toute technologie a des effets pervers insoupçonnés ;
- /// le paradigme de la justice environnementale (XXI^e siècle) tente d'intégrer les questions sociales. Toute décision concernant l'environnement a des effets sociaux donc nous devons prendre en compte des dimensions temporelles (« générations futures ») et de revoir notre mode de consommation. C'est un paradigme qui n'est pas mesurable en terme monétaire et financier, qui remet en cause la croissance et introduit la notion de durabilité / soutenabilité. Il introduit l'idée selon laquelle le problème n'est pas le manque de biens mais le manque de droits, et ouvre la porte à la critique des États et des entreprises multinationales ;
- /// le nouveau mouvement des « environmental poor » dans les pays du Sud : la protection des ressources naturelles repose sur le principe de la protection des moyens de subsistance d'une population.

Intervenant 3 : Nicolas Sersiron (CADTM - France)

Intervention sur « Dette odieuse versus dette écologique »

http://www.lexpansion.com/afrique/dette-odieuse-versus-dette-ecologique_231881.html?pg=2

L'Afrique représente moins de 4% des émissions de gaz à effet de serre mais est la principale victime des changements climatiques. Malgré cela, il n'existe aucune compensation de la part des pays du Nord, principaux responsables de la situation et l'Afrique continue de devoir rembourser une dette aux pays du Nord.

Les pays du Sud subissent ainsi une double dette :

/// Dette « odieuse » qui n'a pas été contractée pour aider le peuple, elle n'a donc pas à être remboursée (une jurisprudence existe et a été utilisée par les USA pour annuler une partie de la dette irakienne);

/// Dette écologique : le développement des pays du Nord s'est construit sur le pillage des ressources des pays du Sud. C'est pourquoi la Déclaration des Peuples et de la Terre-Mère issue du Sommet de Cochabamba demande que les pays du Nord reversent 6% de leur PIB au nom de la dette climatique.

Exemple d'Haïti : la dette d'Haïti a été imposée par Charles X. Les Haïtiens l'ont remboursée pendant 127 ans surexploitant leurs ressources pour s'en sortir (il en est de même pour le Congo, l'Indonésie...). Il y a donc un lien aisé à établir entre la dette odieuse (financière) et la casse environnementale.

Intervenant 4 : Sylvain Angerand (Amis de la Terre - France)

Intervention sur les compensations carbone (Cf. REDD) dans la perspective de la justice climatique

La compensation carbone (ex: quelques euros d'un billet d'avion prélevés pour financer la plantation d'arbres) est une imposture environnementale car elle ne distingue pas le carbone géologique (produit pendant des millions d'années) et le carbone émis soudainement dans l'atmosphère. Comme les deux n'ont rien à voir l'un avec l'autre (notamment en terme d'échelle temporelle), c'est une imposture que de vouloir remplacer l'un par l'autre.

Par ailleurs, il y a ce qu'on appelle un « effet d'emballement » dû au réchauffement climatique, i.e. qu'à un certain seuil, le système est tellement perturbé qu'il rejette de manière incontrôlée d'importantes quantités de carbone, venant à son tour renforcer les changements climatiques.

Enfin, planter des arbres pour compenser les émissions carbone pose d'autres problèmes, comme celui de l'accaparement des terres, celui de l'épuisement des nappes phréatiques.

La compensation carbone est ce que l'on appelle une « fausse solution » : elle ne pose pas le problème de la réduction de la consommation des ressources alors que c'est bien la question qu'il faut se poser en ce moment.

Intervenant 5 : David Blanchon (Laboratoire Gecko - France)

Intervention sur le droit à l'eau dans la perspective de la justice environnementale

La politique de gratuité de l'eau mise en place par la ville de Johannesburg (Afrique du Sud):

En 1994, l'accès à l'eau était d'une injustice sociale flagrante. Le mouvement pour la justice environnementale et le droit à l'eau, lié au mouvement anti-apartheid, s'est mobilisé contre la privatisation de l'eau impulsée par les plans d'austérité de la Banque Mondiale. La question de l'accès et du droit à l'eau s'est imposée comme une priorité politique.

Malgré la pression des multinationales (procès de Véolia à la ville, retrait de Suez pour insuffisance de profit), la ville de Johannesburg réussit à mettre en place une politique de gratuité de l'eau: 6000 litres d'eau gratuits par an et par habitant.

Le financement du droit à l'eau se fait sur une politique tarifaire solidaire: au-delà des 6000 l d'eau gratuits/par an, chaque habitant doit payer le surplus consommé, et plus l'habitant consomme d'eau, plus il paye. Cet argent permet alors de financer la consommation d'eau gratuite. Dans le même temps, ce système décourage une consommation trop élevée.

Limite de cette expérience: si ce système est indolore pour les très riches, il pose un problème important aux classes moyennes inférieures. L'autre question est que seuls 6000 litres sont gratuits. Le reste est marchand (gestion des prix et des coûts, possibilité de faire des profits...)

1. Combien de personnes n'ont pas accès à l'eau ?

1,1 milliard de personnes sont concernées par le problème d'accès à l'eau (défini comme accès à 25 litres d'eau par personne et par jour à moins de 2km de son lieu d'habitation).

2. Quelles propositions pour la transition ?

La « déprivatisation », c'est-à-dire le retour à une gestion publique des services publics peut être à la fois: une réponse à la crise; la possibilité de « verdir » ces emplois; la recherche de la « qualité » sociale.

Derrière le terme de « décroissance », nous parlons de décroissance matérielle et d'augmentation du bien-être.

3. Quelle articulation entre « climate justice movement » au Nord et les revendications des populations locales au Sud ?

/// Face à la pression des multinationales sur l'accapement des terres, il est nécessaire de reconnaître les droits des populations autochtones, de leur garantir l'accès à la justice et de faire connaître leurs luttes.

/// Le concept de la Terre-Mère est seulement un vecteur nous permettant de nous interroger pour redéfinir notre modèle de développement.

4. Retour sur les « fausses solutions »:

/// Le principe de base sur lequel est basé le marché carbone (principe de pollueur-payeur) est mathématiquement faux. Il induit également une marchandisation de la nature. Enfin, l'aspect culturel est important: un arbre dans l'esprit des gens risque de devenir, non plus une plante, mais un puits de carbone.

/// Pour le moment, le marché carbone n'a aucun effet incitatif sur la baisse des émissions de carbone car actuellement les crédits carbone sont gratuits.

/// Les biocarburants, autre fausse bonne idée d'un « capitalisme vert »: pour produire les biocarburants, il faut des surfaces cultivables qui sont retirées à la culture de denrées alimentaires. On est face à un problème global de surexploitation des ressources que l'on refuse de voir, on ne fait que reporter le problème ailleurs.

/// Débat sur le projet ITT en Equateur :

Le président équatorien Rafael Correa se propose de ne pas exploiter la nappe de pétrole repérée sous une forêt d'Équateur si les autres pays (notamment les pays consommateurs de pétrole) s'engagent à dédommager le pays pour le manque à gagner.

Double critique :

/// cette forêt est déjà protégée car c'est un parc naturel: l'exploitation du pétrole, nécessitant de raser la forêt ne devrait donc pas être autorisée ;

/// par ailleurs, l'Équateur dispose énormément de nappes de pétrole non exploitées. Cela contribuerait donc à créer une « poche » de protection plutôt que de poser la question de la transition énergétique dans sa globalité.

C'est à nous de faire pression sur le gouvernement équatorien pour qu'il revoie sa production de pétrole.

Le principe de déforestation évitée signifie qu'un pays s'engageant à infléchir son scénario de déforestation, gagne des crédits carbone qu'il peut mettre sur le marché carbone. C'est également une supercherie proche du « Chantage à la tronçonneuse » ou du « pollueur payé »

5. Mobilisations et campagnes à venir:

Plusieurs campagnes en cours sur les questions de justice environnementale :

/// CRID: Campagne « Une seule planète » sur la gestion des ressources naturelles

/// AITEC (France) – WEED (Allemagne): Campagne pour une autre politique commerciale européenne sur les matières premières (Raw Material Initiative).

/// ATTAC: Marché carbone: reproduction de mécanismes de spéculation, bulles...

Calendrier :

/// été 2010 : les camps « Climat » et les camps « No Border » qui auront lieu à travers l'Europe

/// en septembre (date à préciser): la journée du dépassement

/// entre le 10 et le 17 octobre : semaine d'actions pour la justice climatique.

Durant cette semaine :

/// le 12 octobre : journée d'action directe pour la justice climatique

/// le 16 octobre : journée d'action contre Monsanto

/// Du 29 novembre au 10 décembre: appel à « 1000 Cancun à travers le monde » lors du 16ème Sommet de l'ONU sur le changement climatique à Cancun (Mexique).

Plus d'infos sur : <http://climatjustice.org/agenda>

<http://www.climate-justice-now.org>

Les ateliers-débats du 9 juillet

■ **Atelier 18 : Une économie équitable : clé d'accès aux libertés, pour toutes et pour tous ?**

Organisé par : Genre en Action // Minga // Equinoxe Conseil.

Interventions de : Sarata Bostal (Paoline – Burkina Faso) // Michel Besson (Minga) // Elisabeth Hofmann (Genre en Action)

Atelier animé par Antoinette Guhl (Equinoxe Conseil)

Une économie équitable est-elle de nature à augmenter les libertés de toutes et tous ? Et si oui, de quelles libertés parle-t-on ?

L'atelier a été organisé de manière à répondre à ces questions et à les illustrer sous trois angles différents :

/// Sarata Bostal, du groupement Paoline du Burkina Faso témoigne de son expérience d'économie équitable avec Andines et détaille les impacts de cette nouvelle forme de commerce sur la vie quotidienne de ses membres.

/// Michel Besson, directeur général de Minga, co-fondateur d'Andines, a défini ce que pouvait être une économie équitable dans un monde extrêmement inéquitable.

/// Elisabeth Hofmann a apporté un éclairage de la question en matière de genre par une présentation du concept d' « empowerment ».

Paoline est une association qui travaille depuis 1999 à l'encadrement de productrices de la région des Hauts Bassins au Burkina Faso. Les produits commercialisés sont le sésame, le bissap, la citronnelle, la mangue séchée, la noix de cajou ainsi que des produits d'artisanat. Paoline assure directement un emploi rémunéré à une vingtaine de femmes pour le vannage, l'ensachage et le triage des produits et à de nombreuses autres par la commercialisation des produits artisanaux.

Sarata Bostal positionne l'aspect financier comme le premier atout d'une démarche d'économie équitable. En effet, il permet aux femmes salariées de l'association et aux artisan-es et paysan-nes d'avoir des revenus et de pouvoir ainsi répondre aux besoins essentiels de leur famille. Cet aspect économique va avoir des répercussions sociales puisqu'il va modifier le rôle des femmes au sein même de leur famille et de la société. Celles-ci se sentent aujourd'hui plus légitimes pour prendre part aux décisions en s'opposant par exemple au travail et à l'exploitation économique de leurs enfants par des tiers. Depuis que l'association Paoline travaille dans une démarche d'économie équitable, les garçons et les filles sont scolarisés plus longtemps. Certaines jeunes filles accèdent maintenant aux études supérieures.

Toutefois, comme le relate Sarata Bostal, cette expérience d'économie équitable n'a pas été soutenue initialement par une partie des hommes, qui a vu là, un outil d'émancipation qui remet en cause leur pouvoir. C'est l'activité économique et la génération de revenus supplémentaires qui ont imposé la légitimité de l'association et du travail de ces femmes.

Si l'activité économique (production, gestion, échanges) est aux mains des femmes et si elle est menée de manière équitable, alors elle modifie la place des femmes dans la société, et donc aussi des hommes, le plus souvent malgré leur volonté. Elle permet alors aux femmes d'accéder par elles-mêmes à plus de liberté (d'expression, d'échange, d'action et de militantisme). Mais qu'est-ce qu'une économie équitable et comment la créer ?

Michel Besson nous a apporté son témoignage en tant que co-fondateur d'Andines et Secrétaire général de Minga. Pour Minga, l'ensemble de la filière économique doit se positionner dans une démarche équitable : production, transformation, conditionnement, transport, exportation (le cas échéant), vente. « Si seul un des maillons de cette chaîne est dans cette démarche (comme le permet le « commerce équitable » exclusivement Nord/Sud), alors le terme d'économie équitable devient impropre » explique Michel Besson. Minga se distingue également d'autres acteurs de l'équitable par le refus du seul commerce Nord-Sud. L'économie équitable, selon Minga, mais aussi de nombreuses organisations en France (Confédération paysanne, Frères des hommes, Fédération de l'agriculture biologique, Coopaname, etc) n'a pas de frontière. Les problèmes qui se posent actuellement dans les pays du Sud se posent également dans les pays du Nord. C'est pourquoi l'économie équitable peut être une économie Nord-Sud, Nord-Nord ou Sud-Sud. Michel Besson rappelle que la France est le seul pays à avoir légiféré sur une définition Nord-Sud du « commerce équitable ». Il rappelle par ailleurs qu'en France, 25 000 paysans doivent arrêter chaque année leur activité et que le taux de suicide des paysans en France fait partie des plus élevés du monde.

Le rôle du citoyen est extrêmement important dans la construction de cette économie équitable : le réduire à un rôle de consommateur effréné et avide des prix les plus bas amène à des pressions sur l'ensemble de la filière. C'est pourquoi l'économie équitable, selon Minga, ne peut accepter les pratiques des grandes surfaces qui, sous couvert de prix bas, étouffent une grande partie des producteurs que ce soit au Nord et au Sud.

Antoinette Guhl positionne Minga dans le monde du commerce équitable notamment par rapport aux autres acteurs tels que la Plate-forme française du commerce équitable, Artisans du Monde ou encore Max Havelaar. Les trois principaux sujets de débat concernent :

- /// la régulation du commerce équitable : labels, normes, évaluation participative, filière intégrée
- /// les modes de distribution : distribution spécifique, grandes surfaces...
- /// les critères géographiques : commerce Nord-Sud, Nord-Nord, Sud-Sud

Derrière ces débats thématiques, il s'agit bien d'approches politiques différentes qui guident les uns et les autres. Minga a souhaité se distinguer du commerce équitable en adoptant le concept plus large d'« économie équitable ».

Antoinette Guhl précise également que la conception de l'économie équitable doit inclure le volet environnemental pour être durable. Mais le commerce équitable par essence, en favorisant une agriculture paysanne voire familiale, en mettant en avant des modes culturels traditionnels, en privilégiant la production locale ou le transport maritime, favorise la biodiversité et participe à la protection de l'environnement.

Elisabeth Hofmann, coordinatrice du réseau Genre en Action, recentre l'atelier autour de la question des libertés pour toutes et tous et précise qu'il convient d'étudier les impacts d'une économie équitable non seulement sur les femmes mais également sur les relations et les « rapports sociaux » qu'elles entretiennent avec les hommes. Les nouvelles libertés auxquelles les femmes peuvent accéder grâce à une démarche d'économie équitable ne sont pas toujours vues d'un bon œil de la part de leur conjoint et de la famille et belle famille élargies.

Les évaluations de projets de micro-crédit ont soulevé un taux élevé de violence et de séparation, au fur et à mesure que les entreprises des femmes prospèrent. Il est fort probable que le même phénomène se produise pour les femmes engagées dans des activités économiques équitables.

Il est important de ne pas laisser le soin aux femmes toutes seules de défendre leurs évolutions vis à vis de leur conjoint et famille – des actions de sensibilisation et d'accompagnement des hommes sont importantes. La sphère privée ne peut pas être séparée de la sphère publique, car dans la vie des femmes, comme dans celle des hommes, les deux sont fortement liées et interagissent.

Toujours d'un point de vue genre, la question des libertés se pose avant tout comme une liberté de choix : ne plus subir une condition, mais pouvoir agir sur sa manière de vivre et de travailler. Un lien fort s'établit avec l'empowerment des femmes. Cette



notion anglaise difficile à traduire (« empoussancement », autonomisation, habilitation, etc. – les traductions en français sont très insatisfaisantes) peut se décliner en 4 types de pouvoirs :

/// le pouvoir sur : notion de pouvoir classique, pouvoir de domination

/// le pouvoir de : ...faire quelque chose, résoudre des problèmes – lié aux connaissances, compétences, mais aussi aux moyens

/// le pouvoir avec : dimension collective de l'empowerment – capacité à contribuer à une défense collective des intérêts, à structurer ses démarches, à créer des synergies, etc.

/// le pouvoir intérieur : confiance en soi, estime de soi, capacité à surmonter l'auto-limitation, à prendre la parole, à défendre son point de vue, etc.

C'est notamment en renforçant les pouvoirs de, avec et intérieur que l'économie équitable a un grand potentiel pour le renforcement des libertés pour toutes et tous.

Si c'est bien dans la mixité qu'il convient de concevoir l'émergence de ces libertés, il convient également d'interroger la question de la gouvernance : quelle place pour les femmes et les hommes ? Question qu'il ne faut pas limiter à la parité ou aux quotas car la présence physique des femmes dans les assemblées décisionnelles (aussi celles de l'économie équitable) ne garantit pas en soi qu'elles peuvent se faire entendre. Il faut donc aussi interroger les mécanismes de prise de décision et la manière dont le leadership est exercé.

Les ateliers-débats du 9 juillet

Atelier 19 : Europe et Amérique latine : problématiques contemporaines et propositions alternatives

Organisé par : Travailler Ensemble Jeunes et Engagés (TEJE) // France Amérique Latine (FAL).

L'atelier vise à proposer un compte rendu du Sommet des Peuples Enlazando Alternativas 4 qui a eu lieu à Madrid du 14 au 18 mai 2010, de discuter de quatre thèmes majeurs abordés lors de ce sommet et de voir quelles activités pourraient être réalisables dans le futur.

1_ Travail de contextualisation en 4 groupes, à partir d'articles et de chiffres, sur :

/// les violations des droits humains par les multinationales (exemple des médicaments génériques) avec l'appui de l'Union Européenne,

/// l'environnement (exemple de l'Amazonie péruvienne, les barrages et la destruction de la biodiversité),

/// la militarisation (exemple des bases militaires en Colombie, avec la complicité des Etats Unis, sous couvert de lutte anti-drogue, des « falsos positivos » (exécution extrajudiciaires commises par certains membres de l'armée)),

/// les migrations (immigrés légaux/illégaux, accords de réadmission et agence Frontex, durcissement des mesures en Espagne, augmentation des expulsions),

Chaque groupe a brièvement échangé à partir des documents, s'est nourri des expériences de chacun, a tenté de proposer des actions face aux problèmes évoqués.

2- Présentation du Sommet des Peuples Enlazando Alternativas 4 s'appuyant sur un diaporama. Présentation du Tribunal Permanent des Peuples dont une session s'est tenue pendant le sommet (www.enlazandoalternativas.org)

Questions réponses. Artisans du Monde signale qu'ils ont relayé la campagne pendant la Quinzaine du Commerce équitable

Le Sommet des Peuples a été dédié à l'activiste indigène Betty Cariño, assassinée en avril 2010 au Mexique.

3- Distribution de la Déclaration finale du sommet des peuples et présentation des points principaux. Diaporama des conclusions des ateliers de Madrid. Commentaires de la salle.

4- Débat général et propositions pour l'avenir

/// Définition d'un État plurinational et problèmes de sémantique.

/// Rôle à jouer des organisations européennes pour faciliter les relations entre les peuples.

/// Question de la stratégie de l'Union Européenne par rapport à l'Amérique latine – Caraïbe.

/// Suites à donner au travail du Tribunal, au-delà du livre prévu.

/// TEJE et FAL parlent de leurs initiatives pour donner suite : TEJE autour d'un travail sur les multinationales et des violations des droits humains et FAL sur les médicaments génériques.

/// Térito Culture 3A et Espace latino souhaite savoir comment regrouper les efforts étudiants autour d'un groupe national commun « Amérique latine » à Lyon.

/// Un groupe du CRID, piloté par FAL, travaille depuis peu sur l'Amérique latine (à Paris mais beaucoup de travail par mail).

/// La question est posée aux représentants présents d'associations latino-américaines : qu'attendent de nous, Européens, nos associations partenaires du Sud ?

Carmen, du Nicaragua (Union Nationale des Travailleurs pour l'Alimentation), raconte leur lutte pour les droits syndicaux et la sauvegarde de la Mère Terre. Ils demandent au gouvernement d'assumer ses responsabilités et de protéger l'environnement. Elle dit qu'ils attendent surtout des organisations françaises un appui logistique.

Carlos, également originaire du Nicaragua, nous dit que les travailleurs du textile au Nicaragua sont allés dénoncer, aux Etats-Unis mêmes, la violation des droits des travailleurs par l'entreprise sous-traitante d'une entreprise nord américaine, avec une campagne internationale. La pression a obligé l'entreprise états-unienne à exiger de son sous-traitant la réintégration des travailleurs licenciés. Il dit que ce type de campagne pourrait également avoir lieu en France, car certaines entreprises sont françaises.

En somme, ce sont ces propositions de campagnes communes à mener avec les partenaires qui retiennent le plus l'attention du public.

Les ateliers-débats du 9 juillet

Atelier 20 : Les enjeux écologiques : leviers de dynamisation de la solidarité internationale en régions

Intervenant(e)s : Marc Gustave (Petits Débrouillards Poitou-Charentes) // Roland Gérard (École et Nature et CFEEDD) Cités Unies France // Abdourahamane H. Maiga (Ingénieur Agronome) // Guillaume Bertrand (Maison des Droits de l'Homme Limoges)

Cet atelier veut mettre en avant les liens à créer entre les acteurs de l'Environnement et ceux de la Solidarité Internationale, à travers des dynamiques ancrées dans leurs territoires.

Roland Gérard (RG)

En préambule RG nous rappelle que l'éducation a pour vocation de rendre les gens libres, de leur apporter un esprit critique. Aujourd'hui on constate un tournant historique qui met à mal l'éducation au profit de la répression.

On a assisté à une prise de conscience de plus en plus importante des enjeux écologiques planétaires, en témoigne l'évolution des rencontres internationales de Stockholm en 1972 au Sommet de la Terre de Rio en 1992.

Avec l'Éducation à l'Environnement : « on va vers une autre façon d'habiter le Terre ».

L'éducation à l'Environnement au Développement Durable (EEDD) marche sur deux jambes une relation heureuse avec la Nature



(convivialité, intelligence, confiance) dégagée de tous les fantasmes, et la participation citoyenne.

L'EEDD c'est l'éducation au territoire ou l'éducation politique.

On constate une évolution de la structuration du mouvement d'éducation à l'EEDD : en 2009 avec la création de l'espace national de concertation, le CFEDD. et le 5ème Congrès mondial d'éducation relative à l'environnement à Québec avec 2 000 représentants des pays du Sud et du Nord, qui se sont consacrés pendant une semaine entière à la mise en avant des alliances possibles (106 pays, avec 70 représentants Français).

Liens du CFEDD et des ASI (Associations de la Solidarité Internationale) :

Nous sommes dans un moment de convergences, les organisations se rapprochent (la culture réseau se développe). En témoignent le Sommet de Copenhague, les FSM... Il y a une grande marge de manœuvre pour rassembler ces deux mondes, il va falloir faire force pour peser sur l'avenir.

« Les liens se feront dans l'action et les projets »

Néanmoins, RG concède une certaine immaturité politique des acteurs de l'EEDD, il n'y a pas eu d'action collective de la coordination nationale des acteurs de l'éducation à l'Environnement. RG conclut en nous disant qu'il faut rester confiant, bien qu'il reste du chemin ...

Guillaume Bertrand (GB)

GB nous livre qu'une première tournée d'indiens du Nordeste (en lien avec l'ONG Brésilienne Thydewa) a été organisée en France en s'appuyant sur le réseau « RELACS » (www.reseau-relacs.org) qui fédérait différents lieux interassociatifs en France. L'enjeu pour ces indiens était de faire connaître en Europe leurs luttes pour récupérer leur Terre, retrouver leur culture et leur attachement à la protection de la nature.

Contexte :

De 2002 à 2005, le Forum Social Limousin a facilité le dialogue entre les associations de solidarité internationale, d'environnement et du monde agricole. Ces acteurs se sont retrouvés autour de questions telles que la décroissance, la lutte contre la grande distribution amenant à repenser la façon dont l'agriculture est organisée dans le monde. L'arrivée d'une première délégation d'indiens du Nordeste en 2005, et accueillie notamment par la Maison des Droits de l'Homme dans le Limousin, tombait à pique pour approfondir cette réflexion et l'élargir à un cadre international. Les indiens se sont notamment étonnés que l'on utilise le terme « d'agriculture biologique » alors qu'il faudrait qualifier l'agriculture conventionnelle d'agriculture chimique.

Par la suite les contacts se sont développés et poursuivis par des actions communes de plaidoyer et d'éducation contre les discriminations, notamment en se faisant connaître et en sensibilisant à la différence et à l'environnement au Brésil et en Europe :

/// En 2006 et 2007 : soutien des Patax Hãhãhãe au Brésil dans le cadre d'une campagne de Paix

/// En 2008 : tournée nationale en France et à Bruxelles, où ils ont participé à une réunion de la sous commission des Droits de l'Homme du Parlement Européen sur le changement climatique et les droits des peuples autochtones.

/// En 2009 : des actions communes entre la MDH et les indiens de l'ONG Thydewa ont été organisées au Forum Social Mondial de Bélem avec la participation à des visio-conférences.

La Région Limousin s'est impliquée, à travers son dispositif de soutien aux micro-projets, dans ces projets qui concernaient notamment des enjeux environnementaux tel que l'accès à l'eau, la destruction des sols par l'agriculture et le tourisme ou les effets du réchauffement climatique perceptible sur la flore dans le Nordeste du Brésil. Ce témoignage illustre comment des ASI et des associations d'EEDD peuvent faire alliance en travaillant avec des collectivités territoriales.

Autres Illustrations :

/// Au contraire du cas présenté par GB, un projet d'éducation à l'Environnement avec la Région Nord-Pas-de-Calais a rencontré des blocages, car il concernait deux services distincts.

/// En 2009 en Ile-de-France, la dimension environnementale a été très présente pendant la Quinzaine du Commerce Équitable. Des liens se sont faits entre le festival de films sur l'environnement et un festival de films à Agadir, par l'organisation de tables rondes (toujours sur le thème du commerce équitable).

/// Projet « En Résonance », initié par le Conseil Régional en Bretagne, dont les objectifs sont de renforcer l'Éducation Au Développement (EAD) en Bretagne et de faire travailler des jeunes Bretons et d'autres pays. La CASI Bretagne et le REB travaillent ensemble sur ce projet.

/// À Nantes le thème de la prochaine Semaine de la Solidarité Internationale est « l'Écologie et la Solidarité Internationale. »

/// En Rhône Alpes, la Région a confié au centre technique forestier une réflexion pour contribuer à la protection d'une forêt en péril, aux portes de Rabat (Maroc). Elle soutient aussi une zone de biodiversité (le bundu), à travers des échanges entre l'Isère et Tambacounda au Sénégal.

Le mouvement associatif n'est pas forcément différent des collectivités territoriales dans son approche cloisonnée, sectorisée...

Nous devons apprendre à transcender les thématiques.

Pour pouvoir faire réseau, en amont des actions, le fait de partager une thématique précise nécessite une connaissance mutuelle des acteurs.

Les plans climat territoriaux sont des enjeux dont nous devrions nous saisir collectivement, car le réchauffement climatique apparaît comme le point de convergence par prédilection.

Abdourahamane H. MAIGA (Ingénieur agronome, Expert en ingénierie du développement local et de projets de coopération internationale), Niger.

En préambule, Les enjeux écologiques doivent être amenés par les ASI en terme d'enjeux partagés au Nord et au Sud.

La question de l'accapement des terres

C'est un enjeu qui met en péril les exploitations agricoles familiales au Niger. La Chine et la Libye se sont vues accorder par l'État des terres, au détriment des paysans. La Libye les a aménagées, alors que les terres sont sous-louées aux agriculteurs.

Pistes de partenariat possibles :

/// Autour de la sensibilisation des acteurs en charge de la gestion et de la préservation des ressources naturelles locales.

/// Avec les collectivités, grâce à la loi de décentralisation elles peuvent de plus en plus se saisir de ces questions dans leur choix de développement local. On constate, cependant, que dans la coopération décentralisée, il y a une faiblesse de prise en compte des questions écologiques. Elles ont tendance à se focaliser sur des programmes de soutien au développement de l'accès aux infrastructures de base (écoles, postes de santé, ...).

Une leçon à retenir est que plus le niveau démocratique est élevé, plus l'impact écologique est limité et plus l'environnement protégé.

Préconisations :

/// Nécessité de clarifier les choses entre les deux mouvements, localement et nationalement.

- Faut-il privilégier l'approche projet plutôt qu'une première approche politique ?
- Organisations de rencontres locales formelles ou pas ?

/// L'éducation à l'environnement et au développement durable dépend autant de la SI que de l'environnement, il s'agit surtout d'une éducation à la citoyenneté.

/// École et Nature a fait un livre avec Réserve Naturelle de France : éducation à l'Environnement et au développement durable axée sur la biodiversité.

- On pourrait envisager de structurer un recueil d'expériences. Il faudrait identifier des animateurs de ce projet.
- Cela pourrait donner lieu à la publication d'un hors série Altermondes sur des partages de pratiques.

/// Pistes à explorer :

- Les Agendas 21 : ils devraient tous comporter un volet éducatif. Les Agendas 21 scolaires nécessitent un accompagnement de ces démarches auprès des enfants et des communautés éducatives.
- Éducation à la consommation.

/// Le cadre de politique global est déjà posé = le développement durable

/// Il faut initier dans ces réseaux une culture, quand on fait savoir des expériences emblématiques et exemplaires, on donne aux acteurs un terreau de construction de leurs futurs projets.

/// Au niveau de l'Éducation Nationale, il faudrait militer ensemble pour que l'éducation à l'Environnement et au développement



durable et l'EADSI ne soient pas déconnectées.

Propositions :

/// Rencontres politiques des réseaux SI avec les réseaux d'EEDD

/// Négociation avec les collectivités locales, il faudra prendre en compte les freins ou limites du fait de la structuration des collectivités. Voies de contournement : passer par le service économie, agendas 21, plans climat, ...

/// Réalisation d'un support de recueil d'initiatives (un guides, livret pédagogique de capitalisation des expériences).

Les ateliers-débats du 9 juillet

Atelier 21 : Les paradis fiscaux et judiciaires, trous noirs de la finance mondiale et de la solidarité citoyenne

Organisé par : CCFD - Terre Solidaire // Oxfam France

Intervenant(e)s : Jean Merckaert (CCFD - Terre Solidaire) // Maylis Labusquière (Oxfam France) // Hugo Arias (Latindadd, Équateur) // Carlos Bedoya (Latindadd, Pérou)

Les paradis fiscaux et judiciaires, en organisant le contournement et l'affaiblissement de l'impôt et des lois au profit d'une minorité, minent la solidarité, la justice et la démocratie.

Au-delà du dumping fiscal qu'ils instaurent, les paradis fiscaux et judiciaires (PFJ) sont avant tout des centres opaques et non coopératifs dans lesquels se réfugient en premier lieu les multinationales, mais aussi les corrompus et le crime organisé pour blanchir l'argent sale. Pour les pays en développement, l'enjeu dépasse de très loin les montants de l'aide au développement. Or, les engagements du G20 à Londres en avril 2009 ne suffisent pas. Depuis quelques années, les organisations de la société civile se sont emparées de l'enjeu. Septembre 2009 : lancement par les ONG et syndicats en France de la campagne «Stop paradis fiscaux» avec un objectif : créer l'union sacrée contre les paradis fiscaux. En ligne de mire : le G20 de 2011, en France. Quelles avancées ? Quelles perspectives politiques ? Quelle mobilisation ? C'est l'objet de l'atelier.

Les ateliers-débats du 9 juillet

Atelier 22 : La réponse des territoires à la crise globale : associations et collectivités s'impliquent ensemble en solidarité internationale (partie 2 : les outils)

Organisé par : Cap Coopération // Conseil Régional d'Aquitaine // AITEC - IPAM // Cités Unies France // Assemblée des Régions de France (ARF)

Animation : Bénédicte Récappé (Cap Coopération) et Pierre-Jean Roca (Cap Coopération)

Intervenants : Laurent REY-LESCURE, Délégué Régional Plan, Prospective, Europe et International, Conseil Régional d'Aquitaine // Guillaume LARBODIE, Chargé de mission, Conseil général de la Gironde // Michel BASTIDA, Conseiller municipal délégué aux relations internationales de la ville de Martignas-sur-Jalle (33) // Karine L'HOSTIS, Chef du service Relations Internationales, Direction Europe, International et Coopération décentralisée, Conseil régional de Bourgogne - représentant le groupe de travail Solidarité internationale de l'ARF // Kader BEKKAR, Délégué de MEDCOOP, Réseau régional

Introduction de l'atelier

S'inscrivant dans la continuité de l'atelier 7 qui était consacré aux enjeux de la collaboration entre collectivités territoriales et associations de solidarité internationale, cet atelier s'est penché sur les outils de mise en synergie entre ces deux familles d'acteurs.

Dans un contexte de crise globale, collectivités territoriales et associations de solidarité internationale gagneraient beaucoup à partager leurs expériences, à unir leurs forces et à nouer des partenariats. Cette mise en synergie permettrait l'élaboration de projets de coopération internationale plus pertinents et plus ambitieux, capables d'offrir des réponses aux enjeux de la crise mondiale, qu'elle soit économique, sociale ou environnementale. Pourtant, ces deux familles d'acteurs n'ont bien souvent pas l'habitude de travailler ensemble, ni même de se parler dans un dialogue structuré.

Face à ce constat, certaines collectivités ont développé des outils pour agir avec les associations de leurs territoires, à l'instar du Conseil régional d'Aquitaine qui organise chaque année un appel à projets destiné aux porteurs de projets de solidarité internationale du territoire. Au-delà de cet aspect des choses, cet atelier s'est articulé autour de deux axes de réflexion :

- 1 - les instruments d'appui financier développés par les collectivités territoriales pour soutenir les projets de solidarité internationale portés par les associations de leur territoire ;
- 2 - les outils d'accompagnement méthodologique et de mise en réseau co-financés par les collectivités territoriales pour renforcer les projets des associations de solidarité internationale.

Premier axe de réflexion : la mise en synergie des acteurs du territoire via les instruments financiers

Un premier tour de table des intervenants a permis d'entamer la réflexion sur les instruments financiers que les collectivités territoriales peuvent mobiliser pour soutenir et renforcer les projets de solidarité internationale portés par les acteurs de leurs territoires, au premier rang desquels se trouvent les acteurs associatifs.

L'objectif de ce premier axe n'était pas de décrire les différents dispositifs de soutien financier, mais plutôt de réfléchir à leur originalité et à leurs évolutions, en fonction notamment de la taille de la collectivité et de son contexte politique. L'organisation d'un appel à projets destiné à soutenir financièrement les associations du territoire nécessite une volonté politique, variable d'une collectivité à une autre, comme l'a montré le panorama des régions de France proposé par Karine L'Hostis (groupe de travail « Solidarité internationale » de l'Association des Régions de France). La couverture géographique de ces dispositifs financiers dépend elle aussi de choix stratégiques : certaines collectivités comme le Conseil général de la Gironde privilégient le soutien aux projets de solidarité internationale menés dans les pays de « sa » coopération décentralisée (dans ce cas précis, l'Algérie et le Burkina Faso), alors que d'autres, comme le Conseil régional d'Aquitaine, ont défini une zone de solidarité internationale qui va bien au-delà de ses territoires de coopération. D'autres enfin, de plus petite taille comme la ville de Martignas-sur-Jalle qui compte moins de 7000 habitants, ne peuvent offrir aux associations que de petits « coups de pouce » financiers. L'intérêt réside alors dans l'effet de levier : ce partenariat offre à l'association un premier soutien qui lui permettra d'en solliciter d'autres.

Une tendance forte observée ces dernières années réside du côté de l'importance accordée à la qualité des projets. Au financement de projets de solidarité internationale « coup de cœur » et souvent amateurs, a succédé un appui aux projets témoignant d'une réelle méthodologie de projet. Diagnostic, logique de projet et outils d'évaluation sont désormais indispensables pour pouvoir bénéficier du soutien financier des collectivités territoriales. Cette professionnalisation des pratiques se retrouve également dans les projets portés par les collectivités elles-mêmes. « Alors qu'il y a quinze ans le Conseil général envoyait des containers de livres au Burkina Faso, il est désormais entré dans une démarche d'ingénierie de projet avec son partenaire du Sud qui inclut un dispositif d'évaluation externe », a rappelé Guillaume Larbodie du Conseil général de la Gironde.

Second axe de réflexion : les instruments d'accompagnement et d'appui à la mise en réseau

A partir du milieu des années 1990, une dizaine de régions de France se sont dotées de dispositifs régionaux d'appui aux porteurs

de projets de solidarité internationale. Remplissant tout autant des missions d'appui-conseil, de formation méthodologique que d'aide à la mise en réseau, ces dispositifs sont communément nommés « réseaux régionaux multi-acteurs de la coopération internationale ». Or une part importante du financement de ces réseaux régionaux provient des collectivités territoriales. A travers ce financement, les collectivités territoriales visent à appuyer les acteurs de la coopération internationale de leurs territoires, parmi lesquels les associations de solidarité internationale sont les plus nombreuses.

A travers l'exemple de MEDCOOP en région Provence Alpes Côte d'Azur, d'HORIZONS SOLIDAIRES en Basse-Normandie ou de CAP COOPERATION en Aquitaine, ont été analysées les conditions de création et d'évolution de ces dispositifs d'appui aux projets de solidarité internationale. Que l'initiative provienne plutôt de réseaux associatifs ou d'abord d'une volonté politique des collectivités territoriales, les objectifs restent les mêmes : améliorer la qualité des projets de solidarité internationale en offrant un appui méthodologique et en favorisant les synergies entre acteurs. Ces réseaux régionaux sont considérés comme des espaces privilégiés de mise en relation, au niveau des territoires, des acteurs associatifs et des collectivités territoriales.

DÉBAT AVEC LA SALLE

1- Intervention d'un dirigeant associatif. En guise d'introduction, l'interlocuteur a tenu à émettre des critiques : d'après lui, le niveau de débat entre familles d'acteurs n'a pas évolué depuis 20 ans, la dualité collectivités territoriales / associations de solidarité internationale reste toujours aussi grande.

De ce constat est ressortie la question suivante : la montée en puissance des dispositifs de coopération internationale portés par les collectivités territoriales, et notamment leur fonction de maître d'ouvrage, ne risque-t-elle pas de réduire les fonds publics qui étaient dédiés aux subventions pour les associations ?

Pour les intervenants, la réponse à cette question dépend directement des choix politiques et stratégiques effectués par la collectivité territoriale. Si cette dernière a une véritable politique de soutien aux acteurs de son territoire, le développement des actions de coopération décentralisée n'empêche pas la mise en place d'un dispositif d'appel à projets, comme c'est le cas notamment en région Aquitaine. La politique de cette région a au contraire mis l'accent sur l'augmentation de la dotation budgétaire de cet appel à projets qui bénéficie principalement aux associations de solidarité internationale.

2- Dans la continuité de la première question, un autre dirigeant associatif a souligné que les dispositifs des collectivités territoriales sont très similaires aux dispositifs des bailleurs nationaux et internationaux. Ce mode de fonctionnement très sélectif ne contribue-t-il pas à l'affaiblissement des acteurs de la solidarité internationale ?

Bien au contraire, a répondu Karine L'Hostis du Conseil régional de la Bourgogne et de l'association des régions de France. Les appels à projets des collectivités territoriales ont un degré d'exigence bien plus flexible que celui des bailleurs de type EuropeAid, AFD ou MAEE, notamment en termes de critères d'éligibilité.

Laurent Rey Lescure (Conseil régional d'Aquitaine) a rappelé de son côté que la région Aquitaine a souhaité établir une relation de proximité avec les acteurs régionaux de la solidarité internationale, notamment en soutenant la création du réseau multi-acteurs Cap Coopération.

3- Existe-t-il des exemples de projets co-construits associations / collectivités ?, a demandé un autre représentant d'association de solidarité internationale.

La parole a été donnée à la représentante d'un autre organisme présent dans l'auditoire : la plateforme des acteurs Bretons ABCIS. La coordinatrice de cette plateforme a exposé, à partir de l'exemple de la Bretagne, comme ce type d'organisme promeut le travail collaboratif (et donc commun) entre associations et collectivités territoriales.

En Basse Normandie, le réseau HORIZONS SOLIDAIRE travaille sur l'émergence de projets communs, notamment au travers de diagnostics concertés. Mais comme l'a fait remarquer Kader Bekkar du réseau MEDCOOP, ce travail de dialogue entre associations et collectivités territoriales reste toujours très complexe. Le développement de dynamiques territoriales permettant d'allier le savoir-faire des associations de solidarité internationale et les compétences des collectivités territoriales reste un vaste chantier !

Les ateliers-débats du 9 juillet

Atelier 23 : En route vers le Forum social mondial de Dakar 2011

Organisé par : CCFD – Terre Solidaire // Peuples Solidaires - ActionAid // CRID // Le Mouvement de la paix.

Animateur : Assane Ba, CCFD-Terre Solidaire

Intervenants : Taoufik Ben Abdallah, Forum social africain // Mamadou Mignane Diouf, CONGAD // Madjiguène Cissé, REFDAF // Hamouda Soubhi, E-Joussour, Forum des Alternatives Maroc // Nathalie Péré-Marzano, CRID

Introduction :

Le prochain Forum Social Mondial (FSM) centralisé aura lieu à Dakar du 6 au 11 février 2011. 4 ans après la tenue du premier FSM en Afrique (à Nairobi en 2007), ce FSM sera l'occasion de replacer l'Afrique au cœur du processus FSM et des enjeux de développement actuel.

Alors que jusqu'à présent le FSM a surtout été centré sur l'Amérique latine, et particulièrement le Brésil, l'élargissement du FSM à la société civile africaine représente un enjeu important. Des caravanes en provenance d'Afrique du Nord et de l'Ouest doivent rejoindre Dakar pour le FSM.

Ce Forum s'inscrit dans la continuité du processus engagé depuis les premiers forums sociaux, tout en cherchant à innover dans les pratiques et dans la méthodologie, de façon à poursuivre la construction d'une société civile internationale rassemblée autour d'une nouvelle culture politique, basée sur l'horizontalité et l'auto-organisation.

Plusieurs dimensions ont déjà été retenues par le comité d'organisation du FSM 2011 comme premiers éléments de réflexion pour l'élaboration des axes thématiques :

/// Crise de civilisation : multiplicité des crises, remis en cause du système capitaliste...

/// L'Afrique face à elle-même et dans le monde (en lien avec la diaspora)

/// Vers une nouvelle universalité : Quelles sont les nouvelles règles et les valeurs qui remettent en cause l'hégémonie ?

/// Quel avenir pour le processus FSM, comme réceptacle des luttes ?

Le site Internet devrait être ouvert le 15 juillet.

Un séminaire aura lieu fin juillet à Dakar pour préciser ces dimensions et lancer le processus d'inscription et d'agglutination. Un Conseil international du FSM aura lieu à Dakar en novembre.

Déroulé prévisionnel du FSM :

06/02 : marche d'ouverture

07/02 : journée Africaine, en lien avec la diaspora

08 et 09/02 : activités auto-organisées

10/02 : convergences thématiques

11/02 : convergence globale, nouvelles coalitions et luttes partagées

Par ailleurs, plusieurs forums thématiques auront lieu en parallèle du FSM (ou juste avant/juste après) : le Forum mondial Sciences et Démocratie, l'Assemblée mondiale des habitants, le Forum des autorités locales...

Organisation :

Le Comité d'organisation national représente la diversité de la société civile sénégalaise : mouvements de femmes, de jeunesse, de paysans, ONG...

Le comité d'organisation est divisé en différentes commissions :

/// Commission méthodologie

/// Commission finances

/// Commission femmes, genre et équité

/// Commission jeunes

/// Commission communication

/// Commission logistique (aménagement du site, hébergement...)



- /// Commission culturelle
- /// Commission santé
- /// Commission sécurité
- /// Commission migration et diaspora

Le budget s'élèvera à 4 250 000 € maximum, financé par les inscriptions, des apports d'organisations et de fondations et des subventions de divers gouvernements et collectivités.

Comment s'impliquer dans le processus FSM et plus spécifiquement dans le FSM centralisé de Dakar en 2011? Qu'est-ce qu'on attend du FSM 2011 ?

Mobilisation en Afrique

L'accès des couches populaires au FSM 2011 doit être une priorité. Un fonds de solidarité est prévu pour financer la venue et l'inscription des participants africains. La traduction des débats en langues et dialectes locaux sera aussi un enjeu essentiel pour favoriser la participation de toutes et tous. Le réseau de traducteurs Babels souhaite travailler sur ce point.

Plusieurs forums thématiques et régionaux vont avoir lieu en Afrique d'ici le FSM et permettront de renforcer la mobilisation en vue du FSM :

- /// Un forum des mouvements sociaux a eu lieu à Bouznika au Maroc
- /// Un forum syndical en Algérie
- /// Un forum sur la santé et l'environnement en Egypte
- /// Un forum en Jordanie
- /// Un forum social Irakien est en train de se mettre en place
- /// Le forum mondial de l'éducation, en Palestine en octobre sera un temps fort. Des initiatives en lien avec le FME auront lieu à différents endroits, pas uniquement en Palestine, car beaucoup de personnes ne pourront pas se rendre en Palestine.

Comment se mobiliser en France ?

Comment créer des liens entre le local et le mondial, pour toutes celles et tous ceux qui n'iront pas à Dakar ?

Les outils de communication (sites Internet, blogs, lettres d'info...) font remonter l'information aux personnes qui ne peuvent pas y assister. Mais il existe d'autres outils pour favoriser une participation à distance, par exemple les visioconférences en temps réel.

Après le FSM la phase de capitalisation est importante pour que ceux qui ont pu aller au FSM fassent partager leur expérience. Ex : la fédération Artisans du Monde organise des temps de restitution au retour des personnes qui se sont rendues au FSM, pour les membres des groupes locaux voire pour des personnes extérieures.

Les forums sociaux locaux permettent également de faire le lien entre le local et le mondial. Ex : le FSL d'Ivry existe depuis 6 ans et a organisé de nombreuses activités à Ivry pour favoriser les rencontres entre associations, mouvements... présents sur Ivry, renforcer le lien social et faire connaître la dynamique FSM au plus grand nombre. Des membres du FSL participent aux FSM centralisés et font remonter les préoccupations et propositions des habitants. A leur retour ils renforcent le FSL par l'expérience acquise, les nouvelles rencontres

La question de la communication est importante : Comment travailler avec les médias pour qu'on arrête d'entendre partout que le FSM s'essouffle ?

Une proposition pourrait consister à mettre en place une mini agence de presse pendant le FSM pour envoyer des articles sur des dizaines de sites internet des différents réseaux.

Quelle implication du CRID ?

Le CRID a constitué un groupe de travail FSM/FSE pour échanger sur le processus FSM et permettre aux membres du CRID et organisations alliées de préparer ensemble leur participation au FSM.

Pour chaque FSM centralisé, le CRID coordonne la constitution d'une délégation commune des membres du CRID, organisations alliées et de leurs partenaires du Sud et de l'Est : la délégation est logée au même endroit, des débriefing quotidiens permettent de partager l'expérience vécue au jour le jour, un stand CRID sert de lieu de ralliement et d'information, des visites de terrain

permettent d'aller à la rencontre des partenaires locaux...

Pour Dakar 2011, plusieurs thèmes ont déjà été identifiés par les membres du groupe de travail FSM : les migrations, les enjeux liés aux ressources naturelles, la culture de paix...

Plus de 20 organisations réfléchissent dès à présent à leur implication au FSM 2011, aux thématiques qu'ils vont porter, aux activités qu'ils vont proposer...

Les ateliers-débats du 9 juillet

Atelier 24 : Les biens communs de la connaissance

Organisé par : Vecam // Association française des Petits débrouillards // ATTAC // Créative common // Survie.

Cet atelier a été animé par l'association VECAM (<http://vecam.org>), il a réuni une quinzaine de personnes.

Dans son introduction, Hervé Le Crosnier (association VECAM) a souligné l'importance de la théorie des biens communs pour sortir du dilemme propriété d'État, propriété privée qui a marqué le 20ème siècle. De nombreuses formes intermédiaires existent. Les biens communs représentent deux approches qu'il faut concevoir simultanément :

/// des ressources partagées (commons pool ressources), soit au sein d'une communauté définie, à l'image des biens communs matériels que constituent les zones de pêche, les réseaux d'irrigation,... soit largement ouvertes quand le bien est aisément reproductible, comme les biens numériques (logiciels, documents en creative commons,...) ou comme les connaissances.

/// des formes de gouvernance communautaires appliquées à la production, la maintenance et l'élargissement ou transmission aux générations futures des biens en partage.

Un bien commun est perpétuellement menacé par des pratiques qui épuisent le bien ou empêchent son renouvellement. On considère notamment le phénomène du « passager clandestin », qui utilise le bien sans retourner à la communauté des services, et l'appropriation privée d'un bien commun, un phénomène en général désigné par le terme « d'enclosure », en référence aux méthodes d'appropriation des terrains communaux par les Landlords, à partir du 13ème siècle, jetant les populations paysannes dans les faubourgs des villes.

Les biens communs immatériels semblent en première lecture échapper à ces phénomènes. En réalité les méthodes d'enclosure et d'épuisement sont déplacées vers des stratégies empêchant les communautés créatives de continuer leur travail (comme les brevets de logiciels contre les logiciels libres) ou en appropriation privée de ressources produites par de larges communautés (par exemple des banques de données comme Imdb capturées par Amazon ou la biopiraterie sur les connaissances traditionnelles).

Dans le nouveau cadre global, des affrontements émergent autour des questions de gouvernance des biens communs, notamment des biens communs immatériels. Les questions de propriété intellectuelle d'une part et de gestion collective de l'environnement de l'autre sont deux exemples des nouveaux chantiers du combat social.

Pauline Lavaud, de l'association France Libertés, nous a présenté le phénomène de « biopiraterie », par lequel des entreprises des pays développés déposent des brevets sur des savoirs ou des ressources génétiques des pays du Sud, en ne reconnaissant pas les communautés ayant créé ces savoirs et en n'ayant aucun retour des bénéfices envers elles. La biopiraterie est un nouveau combat, difficile, car les traces sont souvent cachées. Le droit international est mal outillé pour défendre les communautés et la propriété partagée. Les ressources génétiques (qui valent surtout par les pratiques médicales issues des communautés traditionnelles qui les ont utilisées souvent depuis des siècles) sont concernées par la CDB (Convention pour la diversité biologique) et par les ADPICs (Accords sur les aspects de la propriété intellectuelle touchant au commerce) dans le cadre de l'OMC. Un nouveau terrain à investir pour les associations de solidarité. Elle a présenté le « collectif biopiraterie », réseau d'acteurs concernés et décidés à entamer des actions.



Frédéric Sultan, de l'association VECAM, a présenté le « Manifeste pour la récupération des biens communs » (<http://biens-communs.org>). Cet appel signé aujourd'hui par plus de 1300 personnes, est issu de réflexions collectives lors du Forum social mondial de 2009 à Belém. La question des biens communs, notamment des biens communs de la connaissance y a en effet été portée par le Forum mondial Sciences & démocratie, puis s'est retrouvée au cœur de nombreuses réflexions des ateliers auto-organisés. Il en est résulté ce texte de sensibilisation.

Il importe de reconnaître à la question des biens communs un impact sur la dynamique des luttes politiques. C'est un levier de renouvellement théorique. C'est aussi une dynamique nouvelle au sein de laquelle émergent de nouveaux groupes qui refusent l'ordre économique et idéologique établi. Ces communautés sont porteuses d'innovations sociales très diverses, dont la richesse tient justement à cet éventail de pratiques et de terrains d'intervention.

Miguel Viera, de l'association brésilienne Epidémia a présenté la notion des biens communs de l'immatériel, ou de la connaissance. Alors que les biens matériels sont épuisables, les biens numériques peuvent être reproduits à l'infini, pour un coût marginal qui tend vers zéro. Cette non-rivalité généralisée rend possible le développement des formes d'accès ouvert aux connaissances, depuis les logiciels libres jusqu'aux autres formes de « copyleft » (licences creative commons, wikipedia,...). Les protocoles de l'Internet eux-mêmes, qui permettent le fonctionnement du réseau sont largement discutés par les communautés techniques de l'informatique et deviennent un bien commun qui résiste aux tentatives de contrôle de l'Internet par les fournisseurs d'accès. La gouvernance de ces biens communs globaux pose aussi de nouvelles questions, notamment l'émergence du « multistakeholderism », la nécessité de trouver de nouveaux lieux de négociation entre les différentes parties concernées, les entreprises, les États et la société civile.

Sally Burch, de l'association latino-américaine d'information ALAI, et qui fut une actrice éminente de la société civile lors du Sommet mondial sur la société de l'information (2003 et 2005) est revenu sur ce moment de cristallisation d'une nouvelle forme de résistance mondiale sur ce domaine essentiel. Elle a insisté sur la question du sens, et de la bataille des mots. Dans les combats de libération, nous utilisons des termes... que l'on voit souvent ensuite repris partout, mais vidés de leur sens. C'est pourquoi les acteurs de la société civile doivent prendre « au pied de la lettre » ces résistances culturelles. Ainsi, quand on parle de « société », on parle évidemment des humains, et on peut même utiliser le terme au pluriel, tant les formes d'existence sont diverses. Pourtant, lors du SMSI, le terme de société renvoyait systématiquement, dans les discours des dominants, à celui de « nouvelles technologies ». Jusqu'à remplacer la fracture sociale bien connue, par une « fracture numérique », qui elle-même serait purement « technologique ». C'est aussi pour cela que la société civile préfère parler de « société de la connaissance », cet ingrédient principal des nouveaux processus de production. Elle utilise aussi le terme de « société des savoirs partagés », tant l'outil numérique est justement un moteur d'échange et de création de communs.

Anthony Auffret, de l'association des Petits débrouillards a présenté la mise en place d'un « wiki » pour les jeunes scientifiques. Cette association d'éducation populaire, qui veut susciter une réflexion et un intérêt pour la science chez les jeunes utilise les techniques de l'Internet pour organiser ce partage, et créer et développer des ressources d'expérience ou de savoir-faire qui peuvent ensuite être partagées par toutes les associations locales et départementales des Petits Débrouillards.

Moussa Mbaye, de l'association ENDAPOL au Sénégal est venu ensuite nous présenter le prochain Forum mondial Sciences & démocratie, qui va se tenir à Dakar, dans l'orbite du FSM, en février 2011. L'objectif de ce forum spécialisé, qui tiendra sa deuxième rencontre, est de favoriser l'échange et les rencontres entre les mouvements sociaux et les scientifiques. On constate en effet que les mouvements sociaux ont tendance à assimiler la science aux dangers que les technosciences font peser sur la planète et les sociétés. Le Forum considère plusieurs axes de travail, à commencer par la relation entre les savoirs populaires et les méthodes scientifiques. On traitera des enjeux de l'Université au 21ème siècle, de l'autonomie des chercheurs et des formes politiques (et financières) du pilotage de la recherche, et évidemment de la question des biens communs de la connaissance.

Ce prochain Forum mondial Sciences & démocratie est aussi confronté au défi de la présence et de l'intervention des mouvements sociaux comme des scientifiques du continent africain.

Le débat qui s'en est suivi a porté sur la compréhension nécessaire de cette théorie des biens communs pour enrichir les pratiques et les réflexions des mouvements sociaux. Il s'agit de s'appuyer sur des pratiques nouvelles et des communautés actives pour reposer des questions politiques sous un œil nouveau.

Les ateliers-débats du 9 juillet

Atelier 25 : Comment passer d'une société du « beaucoup avoir » à celle du « bien vivre » ?

Organisé par : France Libertés // Collectif richesses // Forum pour d'Autres Indicateurs de Richesse (FAIR).

74 personnes ont assisté à cet atelier portant sur une critique du modèle actuel de développement, la notion de progrès ainsi que les propositions mises en place par les acteurs de la société civile et les institutions pour passer d'une société axée sur la valeur argent à une autre basée sur la valeur solidarité.

L'atelier s'est divisé en deux parties. D'abord, les intervenants se sont attachés à dévoiler les paradoxes du système actuel du développement, tel que l'idée du progrès basée sur la croissance économique, l'exploitation à outrance de l'environnement lequel est réduit à l'expression de « ressource naturelle », la recherche du bien-être à partir des variables liées à la consommation et à la production (le travail), entre autres.

Dans ce sens, au royaume de la croissance tout est déterminé par la capacité de la « société économiste » à produire et à consommer, éléments centraux dans la mesure du Produit Intérieur Brut (PIB), thermomètre ambiguë pour mesurer notre développement. Cette ambiguïté est d'autant plus évidente que, pour prendre un exemple, la catastrophe pétrolière que l'on vit aujourd'hui dans le Golf du Mexique fait croire le PIB États-Unis par l'embauche des pêcheurs pour le nettoyage, des ingénieurs qui essaient de contenir la fuite... Dans le même registre, les séismes en Haïti et au Chili, de part le besoin en reconstruction et en soin, sont en train de produire de la croissance.

Par contre, les bénévoles qui nettoient les côtes en Louisiane ou ceux et celles qui ont aidé à sauver des vies lors des tremblements de terre font diminuer le PIB car leur travail n'est pas rémunéré, donc pas inscrit dans la comptabilité de ces nations, donc pas mesuré.

Au Sud comme au Nord, c'est ce modèle qui s'érige en étendard du développement malgré les impacts collatéraux, souvent irréversibles, sur l'environnement et les sociétés.

Si bien, nous rentrons dans une phase de critique de la croissance comme facteur de développement (rapport Stiglitz-Sen, avis de la commission européenne, travaux du PNUD...), le passage de « l'état de lieu » à la mise en place d'une nouvelle forme de compter ce qui compte pour l'humanité se heurte à nombre de freins liés, entre autres, à un système économique qui a réussi à privatiser jusqu'au politique, troquant ainsi la recherche du bien commun pour le bien individuel. C'est ce que Riccardo Petrella appelle PPP, à ne pas confondre avec Partenariat Public-Privé, mais plutôt à la « privatisation du pouvoir politique ».

Nos sociétés, lesquelles sont passées d'une « économie de marché » vers une « société de marché » (tout se vend, tout s'achète pourvu que le marché régule), génèrent une « société nécrophage », selon les termes de Paulo Freire, où l'homme est diminué, lui aussi, à sa dimension de « ressource ». Donc, on peut l'exploiter pour atteindre sa rentabilité pour ensuite s'en défaire.

La transformation de cette société du « beaucoup avoir » passe donc, entre autres, par la façon dont nous comptons ce qui compte pour nous. Il s'agit de faire apparaître dans les tableaux de bords de nos décideurs les témoins qui indiquent le chemin du « bien vivre », chemin déjà valisé par les Objectifs du Millénaire pour le Développement, par la mise en place progressive de l'Indice de Développement Humain, par les expériences réalisées ici et ailleurs autour d'une nouvelle conception de nos richesses.

Suite à ce constat, les participants à l'atelier ont travaillé par groupes d'environ 10 personnes, pour dire ce qui compte pour vraiment eux. Nous avons distribué deux ensembles de questions autour du préambule :

« Pour construire une société du bien-vivre pour tous, ensemble, dans un monde préservé et partagé pour aujourd'hui et pour demain »

Etat des lieux (où en sommes-nous ?)

Question n°1 – quelles sont les richesses que nous avons hier, et que nous n'avons plus aujourd'hui ?

Question n°2 – Quelles sont nos richesses que nous avons aujourd'hui, et que nous n'avons pas hier ?

Question n°3 – Quelles richesses avons-nous préservées ?

Et pour demain ?

Question n°4 – Qu'est-ce qui compte le plus ?

Question n°5 – Qu'est-ce qui serait le plus grave de perdre ?

Question n°6 – Que veut-on transmettre ?

Suite à cette réflexion, les groupes ont fait un retour à la salle de leurs réponses. Nous avons perdu le « vivre ensemble » dans la solidarité, la qualité de l'environnement (eau, air, terre...), le travail, les services publics, la qualité des produits. Par contre nous avons gagné en qualité de vie, en droits notamment pour les femmes et les libertés individuelles, en technologie et ses outils de communication, en temps de loisir, en accès à la culture et à la santé. Entre les deux, nous avons su préserver la famille, l'amour et l'amitié, les savoirs et l'accès aux savoirs, notre capacité à innover et notre capacité à résister.

Mais, qu'est-ce qui compte le plus ? Pour les groupes qui se sont penchés sur cette questions, il s'agit de la satisfaction de tous les besoins primaires dans l'égalité et le partage, d'être soi en harmonie avec l'environnement, de créer du lien autour du soi, de respecter l'autre et soi même, de l'éducation, de la paix, de l'accès aux droits économiques, sociaux et culturels, la souveraineté alimentaire, l'environnement, le logement et que chacun dispose de ce dont il a besoin pour vivre dignement. Par contre, les assistant ont considéré qu'il serait grave de perdre les libertés (de conscience, presse...), le respect de chacun dans la complémentarité, ses racines, son passé et ses traditions, l'écosystème, le sens des responsabilités, les biens communs (eau...) l'optimisme, l'altruisme, le lien social. Finalement, lorsqu'il s'agit de transmettre, les participants ont mis en avant les principes de base du « vivre ensemble » dont le respect et le souci de l'autre, le lien entre le collectif et l'individuel, la joie de vivre, l'éducation et la conscience politique, l'autonomie (alimentaire) et l'amour.

Pour les 7 groupes qui ont travaillé pendant cet atelier, les richesses sont ailleurs. Elles ne se situent pas dans les bourses de New York, ni dans le CAC 40, ni dans la possession ni dans le « beaucoup avoir ». Les richesses sont dans les liens sociaux et la capacité que nous avons à conserver notre environnement, à améliorer nos conditions de vie. Pour eux, les richesses sont au plus près de ce qui donne du sens au « vivre ensemble » en dignité et en partage.

En prenant en compte les certitudes du modèle actuel de développement et pour passer d'une société de « beaucoup avoir » à une société de « bien vivre », nous ne pouvons pas attendre que le changement vienne d'en haut pour se poser sur nos épaules. Arriver à ce changement passe par un travail avec tous les secteurs de la société, avec les citoyens informés, avec ceux qui se trouvent à la périphérie du développement et avec ceux qui imposent, par les modes, un modèle ancré dans l'exploitation.

Ce monde se construira peu à peu, comme une métamorphose qui transforme nos sociétés en se nourrissant de son intérieure pour renaître avec d'autres bases plus humaines. Les choses avancent, deux constitutions politiques sud-américaines – Equateur et Bolivie - ont inscrit parmi leurs articles le droit au « bien vivre ». Maintenant, dans nos sociétés, il faut donner du sens à ce terme, qui varie selon les cultures, tout en ayant un socle commun : le respect de l'autre.

Les ateliers-débats du 9 juillet

Atelier 26 : Alternatives alimentaires locales

Organisé par : Les Amis de Sabou // RADSI 64 // Synergies pour un enfant // CCFD 64 // Tadhelt // Liwanda

Intervenants : BENETEAU Bernard (Amis de Sabou) // DUFFAR Fidèle (Liwanda) // GIL Andrée (Tadhelt) //

GIL Cécile (Tadhelt) // GOARRE Maïté (CCFD 64) // GOMA Solange (Liwanda)

Participants : BELHASSEN-DUC Sigalith // BIROT Véronique (Ya Soma) // GRANET Isabelle (Artisans du Monde) // PONS Yves (CCFD 17) // TAPIA Yohil // VINCENT Sandrine (GRDR) // HAMON Jean-Claude (Synergies pour un Enfant) // ITEY Benjamin (Synergies pour un Enfant)

L'atelier 'Alternatives alimentaires locales' s'est organisé en trois temps. Tout d'abord, les associations organisatrices ont brièvement exposé des projets les impliquant. Ces présentations ont été suivies de rapides séances de questions.

Dans un second temps, Solange GOMA, professeur d'agronomie et membre de l'association Liwanda est intervenue dans le but de permettre une prise de recul par rapport aux différentes interventions.

Cette partie de l'atelier a débouché sur une phase de débat entre les différents participants.

Présentations des associations organisatrices

1. Tadhelt – CIPCRE et GIC de composteur (Cameroun)

Le CIPCRE (Cercle International pour la Promotion de la Création) est une ONG camerounaise qui intervient notamment dans le domaine du développement durable. Dans les buts de lutter contre l'exclusion sociale et assainir les quartiers de la ville de Bafoussam, le CIPCRE a appuyé en 1995 la création de 5 GIC (Groupes d'Initiative Commune) de composteurs.

Aujourd'hui, ces sites d'exploitation sont toujours actifs et assurent plusieurs fonctions :

- /// ramassage des ordures dans les quartiers,
- /// tri et compostage des matières dégradables,
- /// culture sans engrais, comme démonstration de l'utilisation du compost,
- /// sensibilisation des producteurs locaux et de la population urbaine.

Ce projet comporte beaucoup d'aspects positifs (assainissement des quartiers, mise à disposition d'une nouvelle forme de matière organique...), et quelques limites (dépendances vis-à-vis du partenaire CIPCRE).

2. Synergies pour un Enfant – Maraîchage péri-urbain (Gabon)

Synergies pour un Enfant intervient habituellement dans le domaine de la santé dans les pays d'Afrique Centrale, avec pour cible prioritaire les enfants porteurs d'infirmités. Après la constatation générale d'un déséquilibre dans le régime alimentaire des populations urbaines gabonaises, l'association a décidé de s'investir dans un projet de maraîchage péri-urbain dans la ville de Port-Gentil, qui dépend des importations de la sous-région pour son approvisionnement en denrées vivrières (produits maraîchers notamment).

Synergies pour un Enfant a choisi d'appuyer Pierre, maraîcher et aviculteur, dans l'agrandissement de son exploitation. L'association Wa Iba, a octroyé un microcrédit qui a permis l'investissement de Pierre dans son outil de production.

La production a dans un premier temps été vendue en ville, puis une bonne partie de la récolte a été rapidement vendue directement sur l'exploitation, ce à quoi s'ajoute une certaine dynamisation du marché local (vente à des commerçants du marché). Par ailleurs, ce projet a eu valeur d'exemple dans la région.

3. Les Amis de Sabou – Production et commerce de la Spiruline (Burkina Faso)

Les Amis de Sabou interviennent dans plusieurs domaines tels que la santé, l'éducation et l'accès à l'eau, à destination de la population de la ville de Sabou.

L'association a décidé de piloter un projet de production de spiruline, bactérie très riche en protéines et en éléments essentiels (fer notamment). Cette culture est exigeante (conditions de pH, mouvement de l'eau...) et l'équipement du site avec un château d'eau et des capteurs solaires a permis une réduction de la pénibilité du processus de fabrication et une augmentation du rendement.

Le projet tend aujourd'hui vers un équilibre économique.

Le produit est mis à disposition des populations notamment par des campagnes de sensibilisation et des stages organisés dans



le dispensaire du village, qui comportent une cure de spiruline pour les enfants les plus dénutris, ainsi qu'un accompagnement alimentaire pour les parents. Une régularité des achats de spiruline de la part de certains parents est observée.

4. Liwanda – Polyculture vivrière par un groupement de femmes (Cameroun)

Liwanda est une association dont les principales activités sont d'ordre culturel. Liwanda a cependant décidé de s'investir dans un projet de production en commun de denrées vivrières par un groupe de femmes du village de Mbamblé. Cette initiative permet la réalisation d'un champ traditionnel, association de plusieurs cultures telles que les tubercules, le maïs... Allant à l'encontre de l'orientation habituelle des agriculteurs vers les cultures de rente, ce projet permettra un approvisionnement du village en produits alimentaires de base.

La récolte débutant à peine pour la première année de fonctionnement, les rendements obtenus par le groupement ne peuvent pas être évalués. Cependant, ces femmes ont obtenu que les terrains les plus proches des habitations soient utilisés pour les cultures vivrières. De plus, la culture fruitière est relancée, et des villages voisins semblent développer des initiatives proches.

Liwanda recherche actuellement des partenariats avec les autorités locales pour renforcer le projet.

Intervention de Solange Goma (agronome) sur le thème : « Cultiver les espèces locales, consommer ce qui est produit localement, est-ce l'avenir ? Facteurs de réussite et limites ? L'agriculture paysanne a-t-elle une place dans le développement ? »

Cultiver les espèces locales, consommer ce qui est produit localement, est-ce l'avenir ?

Solange GOMA a tout d'abord défini deux notions essentielles à la bonne compréhension du problème :

/// Cultures vivrières : cultures qui font vivre l'agriculteur. Elles peuvent de ce fait être commercialisées voire exportées.

/// Jachères : elles sont de longue durée (10-15 ans) dans les techniques agricoles traditionnelles et permettent de réaménager le potentiel écologique des terres. Aujourd'hui, la pratique de jachères est très réduite (repos d'une saison).

La contrainte essentielle dans les projets liés à l'agriculture paysanne et aux champs collectifs est le temps, puisque la tendance générale consiste à s'orienter vers les femmes, déjà très occupées.

De plus, les programmes liés à ce type d'agriculture répondent à un objectif d'amélioration des revenus des paysans. Or, en Afrique, l'augmentation des disponibilités n'entraîne pas un changement dans les habitudes alimentaires, ni un investissement dans l'outil de production.

D'un point de vue plus général, les gouvernements africains ont eu tendance à importer des produits fortement subventionnés, au détriment de leur agriculture paysanne.

L'agriculture paysanne a-t-elle une place dans le développement ?

Historiquement, l'agriculture et l'industrie sont deux secteurs liés. Aujourd'hui, l'industrie locale n'utilise plus les produits agricoles africains, car les matières premières étrangères sont meilleur marché. A cela s'ajoutent les problématiques des agrocarburants ou des productions de boissons (brasseries...).

Facteurs de réussite et limites ?

Aujourd'hui, l'agriculture paysanne et les programmes qui y sont liés doivent prendre en compte des dimensions de respect de l'humain et de la nature. L'équité est le but à atteindre.

La qualité des produits doit être recherchée. Il s'agirait de suivre une logique de transfert des savoir-faire et savoir-être, ainsi que promouvoir des petites surfaces, puisque l'industrialisation n'est pas l'objectif de l'agriculture familiale ou paysanne.

DÉBAT SUR LE THÈME :

« Cette agriculture de dimension familiale, qu'en disons-nous ? Quelle est la place de la solidarité internationale dans cette approche ? »

D'un point de vue général, l'agriculture familiale est décrite comme en perte de vitesse, les faibles moyens à disposition des agriculteurs ne leur permettant pas d'assurer leur activité.

De plus, il existe une nouvelle catégorie de paysans en Afrique. Des actifs ou retraités investissent dans ce secteur, qui est alors perçu comme une opportunité.

Les ateliers-débats du 9 juillet

Atelier 27 : Les liens de solidarité avec les mouvements de défense de la démocratie en Afrique

Organisé par : Plateforme Citoyenne France Afrique (PCFA) // Survie // Secours Catholique // CCFD – Terre Solidaire // ACAT // Oxfam France // Le Mouvement de la Paix // Réseau foi et justice // Peuples Solidaires – ActionAid // CEDETIM.

Intervenants : Marc Ona Essangui : Coordinateur coalition PCQVP Gabon – Brainforest // Danyel Dubreuil: Chargé de Campagne de l'association Survie // Alain Deneault : Auteur de Noir Canada, animateur Réseau Ressources d'Afrique, au Québec // Grégoire Niaudet : Chargé de plaidoyer au Secours Catholique / Caritas France

PFCFA : La Plateforme Citoyenne France Afrique a été créée en juin 2007, afin de faire suite aux mobilisations du contre-sommet Françafrique de 2005 à Bamako, et de 2007 à Cannes.

Son objectif est l'établissement de propositions concrètes pour avoir une démarche de plaidoyer auprès des élus pour une politique de la France en Afrique responsable et transparente.

Ces propositions sont rassemblées dans un livre : le Livre Blanc, qui sert de base à toutes les activités de plaidoyer de la plateforme.

Dernière action : organisation d'un colloque le 25 mai 2010 à l'Assemblée Nationale, avec pour thème : le contrôle parlementaire de la politique africaine en France. Participation de plusieurs députés de toutes les sensibilités, qui ont pu mesurer les avancés et reculs depuis 2007.

Objectif : avancer à travers des récits individuels sur la construction des liens entre les différentes organisations de défense de la démocratie et de l'Etat de droit en Afrique et ailleurs. Montrer les évolutions, sur les 10 dernières années, des combats qui ont été menés dans ce sens.

Membres actuels : CCFD [Comité Catholique contre le Faim et pour le Développement], Secours Catholique, Oxfam France, Survie, IPAM [Initiative Pour un Autre Monde], Peuples Solidaires, Mouvement de la Paix, Cimade, ATTAC France, Réseau Foi et Justice, CRID et l'ACAT [Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture].

Grégoire Niaudet

Bref rappel historique de la question démocratique en Afrique :

Après la seconde guerre mondiale et jusqu'aux années 1960 : mouvements de décolonisation. Il existait des leaders progressistes et charismatiques, qui ont été mis de côté afin que les puissances coloniales dominantes extérieures puissent maintenir leur influence. En 1960, grand vent de décolonisation, les indépendances sont voulues par les pays africains, et difficilement acceptées par les puissances coloniales dans un contexte de guerre froide, de course aux matières premières.

La France particulièrement va vouloir faire perdurer un mode de domination, afin de conserver un accès privilégié aux matières premières stratégiques, de conserver un soutien de ses anciennes colonies lors des votes de l'Onu, et de participer à la stratégie du « Containment » du communisme sur le continent (stratégie de l'endiguement).

Maintien de ce système de partis uniques, doublé de harcèlement et de répression de toute opposition, soit par les Etats eux-mêmes, soit par des supplétifs mercenaires. Cette structuration politique durera jusqu'à la fin des années 1990.

À partir de la fin de la guerre froide, on observe une certaine ouverture sur les questions démocratiques, avec la tenue dans un certain nombre de pays – notamment francophones – des conférences nationales souveraines, qui ont connu des sorts plus ou moins réjouissants. Elles déboucheront dans la plupart des cas sur le maintien de régimes autoritaires et/ou corrompus.

Mitterrand lors du discours de la Baule en 1990, a prétendu être à l'initiative de cette dynamique, alors qu'en réalité il ne faisait que suivre des évolutions inévitables suite à la chute du mur de Berlin.

En pratique, l'organisation d'élections avec plusieurs candidats est devenue le seul élément important que l'on accordait au phénomène démocratique dans les pays africains. Cela n'a pas empêché plusieurs exemples d'élections où des dirigeants en place ont été battus, mais ont ensuite repris le pouvoir par les armes, c'est le cas du Congo Brazzaville, avec Denis Sassou Nguesso, dans la deuxième moitié des années 1990. Il sera réélu plus tard en 2002, avec plus de 85 % des voix...

Quelques avancées dans le domaine des libertés : la presse notamment. Il existe aussi des ouvertures indéniables tant au niveau



syndical qu'associatif. Ces libertés conquises ont pu permettre l'émergence d'une société civile africaine, qui développe depuis lors une expertise citoyenne assez importante, et qui met en avant la question de la défense de ces droits.

/// Les exposés qui suivent (Marc Ona et Alain Deneault) abordent des sujets sensibles : les liens entre question démocratique et ressources naturelles. Par rapport aux mobilisations qu'ils ont mises en place, qu'est ce qui fait que ça a marché ? Sur les points de blocages, encore malheureusement très nombreux, comment lever ces blocages et aller plus loin ? Quels liens pour promouvoir plus efficacement la démocratie en Afrique ?

Danyel Dubreuil

Il existe actuellement un renouveau de l'intérêt pour toutes les questions qui touchent au bien-être des populations autochtones, des peuples qui vivent sur des territoires où sont exploités en particulier toutes les ressources naturelles dont on a beaucoup entendu parlé ces dernières années (pétrole, uranium, métaux rares). L'exploitation de ces ressources ont souvent des conséquences dramatiques.

Il s'agit d'une porte d'entrée intéressante pour mettre en lumière les graves entorses qui sont faites au respect de l'Etat de droit et à la démocratie. Les médias réalisent de plus en plus de reportages et favorisent un intérêt grandissant de l'opinion publique pour le respect du droit, des individus et de leur environnement.

Marc Ona

Marc Ona¹, responsable d'une ONG –Brainforest²–, également coordinateur de deux plateformes, une environnementale : Environnement Gabon, et l'autre qui s'occupe de la corruption et de la mauvaise utilisation de l'argent issu des ressources minières et pétrolières gabonaise : Publiez Ce Que Vous Payez³.

Historique :

Gabon : Pays d'un million d'habitants. 267 000m². Libreville (capitale politique) de 600 000 habitants. Pays dirigé par Léon Mba après l'indépendance, de 1961 à 1967, année de sa mort qui demeure mystérieuse.

Son vice-président : Albert Bernard Bongo, simple agent de poste, très brillant en matière de renseignements. Depuis 1967, il a régné sous la forme d'une « dictature molle » au Gabon. Pourquoi est-ce un dictature : les journaux ne sont pas libres, il n'y a pas de partis politiques, les mouvements associatifs ne peuvent pas faire exercer leur rôle de contre pouvoir. La Démocratie n'est que de façade et les partis politiques qui se créent sont rapidement récupérés par le pouvoir grâce à la corruption.

Enjeux :

/// Création de Brainforest en 1998 avec pour objectif la lutte contre la corruption dans le milieu forestier. Tous les dirigeants gabonais détiennent un permis forestier. Le bois est la deuxième source de revenu pour le Gabon.

Brainforest découvre que les permis forestiers sont attribués à la tête du client et que les exploitants forestiers ne respectent pas, en grande majorité, le code forestier. Le combat s'engage avec les autorités dont le ministre des eaux et forêts.

1er combat : Ne pas exploiter dans une réserve naturelle. Exemple du permis d'exploitation délivré à Leroy-Gabon, filiale d'une compagnie forestière française, appartenant à la 2ème personnalité du Gabon : Georges Raoul.

Les outils pour la lutte : la Constitution et Code Forestier sur l'exploitation des forêts et rivières.

Appui de la Banque Mondiale pour ce combat. La Banque Mondiale était « obligée » de soutenir Brainforest dans ce combat, elle ne peut se permettre de contredire les textes des Etats qui ont été réalisés à partir de ses financements. Ainsi, quand la société civile se lève, la BM peut les appuyer, mais la Banque Mondiale ne peut pas prendre l'initiative.

2nd combat : contre une compagnie minière chinoise qui a obtenu un permis mais qui ne respecte pas les lois. L'USAID contribue au projet chinois à hauteur de 50 millions de dollars, donc USAID a rejoint le combat puisque ne pouvait pas accepter que les chinois se permettent d'altérer les parcs nationaux.

/// Lutte contre l'enrichissement illicite :

Plainte des acteurs de la société civile gabonaise contre le Procureur de la République Gabonaise devant la Commission Natio-

¹ Marc ONA ESSANGUI : Portrait Libération 16/02/2010 cf. doc 1 annexe

² <http://www.brainforest.groupsite.com>

³ <http://www.publishwhatyoupay.org/fr>

nale de Lutte contre l'enrichissement illicite : 2000€/mois : mais propriétaire d'un club de foot, d'un club de hand etc.... Résultat : incarcération.

Paradoxe le plus total puisque le procureur est le garant de la séparation des pouvoirs. L'affaire a été tellement embarrassante pour le président gabonais que le procureur a été démis de ses fonctions. Intervention du Secours Catholique : demande d'ouverture d'une enquête. La encore, les textes et l'appui international ont portés leurs fruits.

/// Relation entre la France et le Gabon.

Marc Ona et Grégory Ngbwa Mintsa signent une lettre ouverte à Monsieur Sarkozy , afin de lui expliquer le raz le bol du ravalement de façade (grandes opérations de nettoyage des rues et de rafraîchissement des bâtiments) faite par le gouvernement gabonais lors de la visite d'un chef d'Etat français au Gabon, tout cela pour 2h de visite. Or, à l'Élysée, tout le monde pense que c'est tout le pays qui est bénéficiaire des actions de développement et, que tout le monde soutient Bongo. Même scénario pour tous les chefs d'Etats. Alors que la France est à 70% responsable des malheurs présents dans le pays : relation infantilissante et destructrice sur les plans économique, politique, culturel. L'exemple de l'étude de Bernard Kouchner au sujet du système de santé gabonais (en 2005-2006) en est l'illustration, il a reçu 800 000 € pour cette étude de 60 pages , dont les conclusions et recommandations étaient déjà connues et formulées depuis longtemps par les experts gabonais, l'argent aurait été mieux utilisé à alimenter le secteur de la santé publique.

André Afanou (CACIT-Togo) : absent

Le Collectif des Association Contre l'Impunité au Togo lutte contre l'impunité de crimes commis dans le cadre de processus électoraux, à travers la mise en lumière des crimes de la répression consécutive aux élections présidentielles de 2005. Faire établir un certain nombre de droits tels que porter plainte, droit d'être reconnu comme victime de répression policière et militaire, etc. L'objectif général du CACIT est d'accélérer la progression du droit et de la justice au Togo et faire en sorte que des pratiques plus saines soient mises en place dans les appareils juridiques.

Grégoire Niaudet

Brice Mackosso et Christian Mounzeo⁷

Deux acteurs de la société civile congolaise (Congo Brazzaville) qui ont eu une expérience assez proche de celle de Marc Ona.

Brice Mackosso : Secrétaire permanent de La Rencontre pour la Paix et la Défense des droits de L'Homme (RPDH) et également coordinateur de la coalition Publiez Ce Que Vous Payez- Congo.

Christian Mounzeo : Secrétaire permanent de la commission épiscopale Justice et Paix. Membre de la coalition PCQVP au Congo-Brazzaville.

Contexte : Négociation de l'annulation de la dette : Brice et Christian disent que si le FMI et la Banque Mondiale acceptent cette annulation, sans la lier à des avancées notables de la lutte contre la corruption au Congo, cela signifie que le FMI et la BM l'acceptent, et cela revient à donner un satisfecit à la mauvaise gestion. Les responsables pour les autorités congolaises de la négociation se lancent dans un flot d'insultes et les affublent du qualificatif d'« ennemis de la république ». Le Congo avait finalement accédé au processus de négociation de sa dette, avec l'aide de la France en 2005-2006 : Brice Mackosso et Christian Mounzeo ont été incarcérés.

La combinaison de mobilisations au Congo et de pressions diplomatiques assez importantes sur le Congo poussent à un Communiqué de la Banque Mondiale appelant à la libération de Brice et Christian : première fois dans l'histoire de la banque mondiale qu'elle s'est positionnée sur une question de droits de l'homme. La France faisait profil bas. Par la suite, la création du réseau Publiez Ce Que Vous Payez leur a permis de continuer à militer.

Danyel Dubreuil :

Exemple de Bruno Ossebi, ressortissant franco-congolais, journaliste. Blâme le pouvoir sur l'affaire des biens mal acquis. En représailles sa maison est incendiée, sa femme et de ses deux filles décèdent. Brûlé lui-même, il meurt à l'hôpital dans des circonstances obscures alors que ça vie n'était plus en danger. Il s'est affiché comme étant un franc-tireur, seul, pas dans un réseau. Pose encore le problème de stratégie : mise en place d'une stratégie nécessaire afin d'assurer un minimum sa sauvegarde

⁷ Interview du 01/05/06 de Brice Mackosso et Christian Mounzeo : cf. annexe doc 4

personnelle. Le risque d'une répression pouvant conduire à la mort est très élevé dans certains pays, comme le Congo. Le fait d'œuvrer trop seul peut poser problème.

Pour des sujets aussi délicats que celui des biens mal acquis : le réseau est-il nécessaire ?

Ossebi avait porté plainte en France, et avait été débouté. Prise de risques ? Issu d'une famille proche du président Sassou. Il pensait donc être protégé.

Il venait d'écrire un article sur internet sur un média d'opposition congolaise, annonçant l'imminence d'un montage financier frauduleux de la part de la BNP sur le pétrole congolais, ce type de montage financier étant prohibé par le FMI pour le Congo, dans le cadre des accords d'annulation de dette. L'incendie de sa maison est arrivé à ce moment là.

Affaire du journaliste Benoît Collombat⁸ avec son reportage L'empire noir de Vincent Bolloré au Cameroun diffusé sur France Inter le 29 mars 2009. Condamné par la justice sur 3 parties sur 5 de son reportage, sur la base d'un procès en diffamation. Mais Benoît Collombat n'a pas été condamné sur les aspects du reportage où il parle de la collusion entre Vincent Bolloré et l'Etat camerounais, ainsi que sur les conditions d'exploitation dans ses plantations de palmiers à huile au Cameroun. Ainsi à demi-mot la justice française a reconnu les conditions de quasi-esclavage des employés des plantations de Vincent Bolloré au Cameroun. Par la suite, mises en demeure de « Témoignage Chrétien » et « Survie » sur leurs articles et billets publiés à ce sujet. Vincent Bolloré demandait soit de publier leur droit de réponse soit de s'exposer à des poursuites, et ce, juste pour avoir commenté une décision de justice, sachant que rien dans les deux éditoriaux ne remettait en cause la décision de justice. Témoignage Chrétien a refusé : ils sont poursuivis. Survie a diffusé le droit de réponse avec un contre droit de réponse.

Alain Deneault

Principal enjeu : la liberté d'expression.

Auteur de « Noir Canada, Pillage, corruption et criminalité en Afrique⁹ ». Double poursuite pour 11 millions de dollars par deux compagnies minières canadienne pour avoir écrit ce livre.

Bref historique :

Alain Deneault effectue sa thèse en France, est intéressé par la Françafrique et prolonge son enquête sur des cas canadiens. Impression initiale que le Canada était étranger à ces considérations, mais de fil en aiguille, son intérêt pour les relations canado-africaine s'affirme.

En 2005 : création du collectif Ressources d'Afrique¹⁰. Objectif : colliger tout ce qui existait dans le monde, de sources critiques sur le rôle préjudiciable du Canada en Afrique.

Objectifs de l'ouvrage :

Faire le point sur tout ce qui se dit de critique dans le monde quant au rôle du Canada en Afrique. Rapports et pièces déjà disponibles dans l'espace public international : rapports de l'ONU, de différents parlements du monde, au sein des différentes organisations internationales. Les intérêts du Canada en Afrique sont inavouables en termes de conséquences. Collusions politiques, expropriations violentes, pollutions massives, atteinte à la santé publique. Notamment dans le contexte de la guerre des grands lacs entre 1996 et 2003, où les sociétés canadiennes se sont constituées en partenaires commerciaux des belligérants, dans un conflit qui tournait précisément autour du contrôle des concessions minières et qui a fait plusieurs millions de morts.

Le but n'était pas de régler les problèmes, ni de définir qui était coupable mais de constater que s'il y a autant d'allégations qui existent par le monde via les sources diverses, signées par des auteurs qui pratiquent des métiers différents, qui parlent des langues différentes, il y avait lieu de croire qu'il y avait un problème et de montrer l'existence de ce problème. Et de dire qu'il y avait lieu d'y avoir une commission d'enquête indépendante au Canada, qui fasse la lumière sur ces cas.

Canada : Paradis judiciaire du domaine extractif. 75% des sociétés minières mondiales sont enregistrées au Canada. Beaucoup de cas graves, qui sont allégués à l'échelle internationale et qui se trouvent couverts pas la juridiction canadienne.

Pour avoir cité tous ces documents sont engagées contre lui des poursuites pour 6M \$ de la part de Barrick Gold et pour 5M\$ dans une juridiction voisine en Ontario par Banro pour diffamation. Barrick Gold est le n°1 de l'or au monde.

⁸ Cameroun : L'empire noir de Vincent Bolloré. Diffusion le 29 mars 2009 http://www.lepost.fr/article/2009/03/30/1476898_cameroun-l-empire-noir-de-vincent-bollore.html

⁹ Noir Canada, Pillage, corruption et criminalité en Afrique, cf. doc.3 annexe

¹⁰ Le Canada comme paradis judiciaire Par le Collectif Ressources d'Afrique

Que signifie être poursuivi ? Il s'agit d'une atteinte symbolique de ce que l'on peut être au sein des collectivités. L'idée des poursuivant : faire des accusés des exemples. Exemple de lettres reçus par les compagnies : « voyez lui, par exemple Greg Palast –Journaliste américain qui a parlé du Collectif il y a quelques années- il a été poursuivi, et son journal a dû se rétracter, en s'excusant »...

Même jeu de l'autre côté : « vous voyez ce qui nous arrive quand on nous poursuit : il y a des gens à Bordeaux qui nous invite pour parler de cette affaire ». Histoire harassante : combat pénible, qui relève spécifiquement de la lourdeur de la procédure du droit canadien.

Début des poursuites au printemps 2008, début du procès à l'automne 2011. Pour avoir cité des rapports de l'ONU un procès de 40 jours, qui s'étalera sur 4 mois, devra se tenir !

Au point de vue financier : les poursuites sont de nature à ruiner les « accusés ». Risque que la maison d'édition fasse faillite, poursuite solidaire contre celles et ceux qui sont mêlés de près ou de loin à l'affaire, la pression est mise sur un groupe large de personnes pour augmenter le poids de la responsabilité des auteurs dans ce qui arrive à l'entourage.

Au Canada, les frais d'avocat sont excessivement élevés. Il semble que le droit ait été conçu par et pour les multinationales. Habituellement, un avocat facture au minimum 400\$ de l'heure. Pas de présomption d'innocence en civil, seulement en criminel. Chance inouïe : pouvoir compter sur des avocats, en quelque sorte des militants du droit, qui se sont « accaparé ce cas », afin d'essayer de faire changer la jurisprudence. Sans ça : faillite déclarée dès le départ.

Ontario : province pratiquement exclusivement anglophone, mais le livre est écrit en français. Dans cette région : 80 exemplaires de distribués (pas vendus !). Selon la société minière, les 80 exemplaires ont encouru 5M \$ de dommages...Le tribunal accepte la requête ! La mise en accusation entraîne la faillite quasi-automatiquement.

Poursuite bâillon : vise à porter à atteinte à la chose commune qui permet la démocratie : la pensée, le langage et la volonté. Une des conséquences est l'épuisement psychologique qui s'en suit. En anglais c'est l'acronyme SLAPP (Strategic Lawsuit Against Public Participation) qui est utilisé pour caractériser ce genre de procès. Les soutiens ont été nombreux et forts : 70 juristes mobilisés pour leur cause en tant que juristes et la campagne a mobilisé 12 000 personnes¹¹.

Les ateliers-débats du 9 juillet

Atelier 28 : La Culture de Paix comme approche de la solidarité internationale

Organisé par : Le Mouvement de la Paix // Association Internationale des Éducateurs à la Paix (AIEP) // Institut de Documentation et de Recherche pour la Paix

Comment les huit points de la culture de la paix et leur mise en œuvre sont des outils indispensables pour développer une solidarité internationale de sortie de crise.

Présentation des 3 organisations par Gérard Halie et du thème de l'atelier :

/// Le Mouvement de la Paix est créé en 1948 par des résistants agit pour le désarmement, en particulier nucléaire. Il agit pour la réduction des budgets militaires. Il défend une conception globale de la construction de la paix au travers de la promotion de la culture de la paix.

/// L'IDRP est un centre de recherche de recherche et de documentation qui travaille sur les origines des conflits et le désarmement.

/// L'AIEP est une structure internationale qui organise les congrès internationaux sur l'Éducation à la Paix.

¹¹ <http://slapp.ecosociete.org/>



Premier temps : échanges

Tour de table ou chaque participant se présente et définit ses attentes et ce qu'il entend par « culture de la paix ». Le débat devient ensuite interactif et les « mots clefs » sont inscrits au tableau :

Marie Noelle, le mot « Paix » interpelle, elle l'associe à la démocratie, au niveau de vie...

Anne-Marie Breton : « Moi je viens découvrir la Culture de la paix... »

Chantal Grimal : « On se bat sur des tas de terrain, et personnellement, la paix je trouve que c'est intéressant »

Emilie Terrier : étudiante. « Je suis intriguée par « culture de la paix », j'ai envie de le découvrir »

Elsa Giraudoux : « je cultive déjà la paix. Je travaille dans un domaine culturel. En 2007, Grains de Sable pour la Paix, on a accueilli une trentaine d'artistes, ça a été très fort... »

Christine : Secours catholique (en stage) mémoire sur la gestion des conflits

Anne-Marie Dupuis : depuis longtemps. « Nous parlons de dynamique de développement, et je crois que c'est un leurre de vouloir pratiquer le développement s'il n'y a pas de paix. »

Maryse : « la paix est la base pour un développement meilleur »

Annie : « J'ai habité à Jérusalem et j'ai toujours vu la culture de la guerre. On aurait un projet de vélos pour la paix notamment de coopération avec Ramallah »

Marc : non-violence

Sonia Abbes : étudiante en Histoire Militaire et Politique et envie d'un gros complément

Claire De Beaucois : travaille pour le dialogue interreligieux et interculturel à Marseille

Béatrice : deux séjours au Rwanda où occasion de rencontrer des écoles de paix, et en particulier un militant français qui a été déçue par les jeunes qui voulaient être financés. La question est de savoir comment

Emmanuelle : Paix = non-violence

De cet échange interactif quelques axes forts se dégagent :

Même si vous n'employez pas le concept, de par vos expériences vous êtes dans la culture de paix en partant de ce qui a été dit pour la définir. Sans aller jusqu'à la Culture, il y a déjà l'éducation. L'accès au langage, si on rate l'accès au langage, on rate beaucoup de choses

La Paix ? L'absence de guerre ?

/// « Une attitude où déjà on accepte de découvrir chez l'autre quelque chose. »

/// « Un état peut être personnel et collectif où les besoins fondamentaux sont satisfaits (reconnaissance, identité, justice... pas des choses matérielles). »

/// « La justice : pas de paix sans justice. La paix et la culture de la paix viennent de la recherche de la justice. »

/// « La paix c'est d'abord l'établissement de rapports justes entre êtres humains. La paix, c'est le respect, le respect de l'autre, c'est aussi voir comment on fait pour établir la justice sans violences. »

/// « L'accès aux connaissances et aux résultats de la recherche (traitements médicaux par exemple) => Droit à la Santé. »

/// « Il y a une notion d'équilibre dans la paix, justement pour éviter la guerre.

Depuis quelques milliers d'années, on a défini la paix comme une période entre deux guerres...C'est aussi un équilibre entre des intérêts différents voire opposés. N'évacuons pas d'un revers de la main les notions de corruption, compromission, dissimulation et passivité. Là, le discours c'est comme si tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil. Or, ce n'est pas vrai. Comment faire un chemin de paix avec quelqu'un qui ne veut pas la faire ? »

La pyramide de Maslow part des besoins primaires. Tant qu'on n'a pas atteint nos besoins primaires on ne peut pas passer à un autre stade. Tant que nos besoins physiologiques de base ne sont pas remplis, pas possible de passer à autre chose.

/// « La non-violence active : la filiation par rapport à Gandhi notamment : trouver des logiques d'actions qui s'opposent à la violence sans recourir à la violence. »

/// « La paix passe par l'ouverture à l'autre et par l'acceptation de l'autre aussi. »

/// « Pourquoi y a-t-il des guerres ? Nécessité de se demander d'où viennent les guerres pour les prévenir. »

/// « La paix peut se comprendre comme la gestion pacifique de la guerre. Stades d'oppositions qui restent civiques. La

culture de paix sans conflit serait un beau totalitarisme. Il me semble qu'on doit apprendre à mener les conflits de manière pacifique. C'est ça l'enjeu de la culture de paix. »

/// « Approche territoriale de la paix et de la guerre, c'est difficile de parler de l'un sans parler de l'autre. »

/// « Justification de la guerre : dépend du point de vue d'où on se place. C'est toujours une soif d'agrandir ses biens (territoire, matériels) qui cause les guerres. »

/// « La meilleure façon de sortir de la crise (celle de 28/29) amène la guerre de 39/40. »

/// « Il y a aussi des conflits internes, des luttes de classes, qui sont difficiles à cerner en terme de territoire. »

/// « La guerre n'est pas que des localisations. Par rapport aux conflits, il n'y a pas que des conflits armés. »

/// « Aussi la paix à un niveau plus individuel. »

/// « Promotion des droits des femmes »

/// « La guerre est souvent utilisée pour mieux régner. Certains parlent d'unité, mais jusqu'où va l'unité ? Est-ce qu'on peut vivre ensemble avec des intérêts différents ? Dans une société de compétition ? Oui, la paix, c'est une base et un fondement. Pourquoi aurait-on du mal à coexister avec des gens qui n'ont pas les mêmes valeurs que nous ? Le défi est là, sinon les pacifistes n'ont plus qu'à s'isoler sur une île déserte ! L'éducation à la paix, c'est aussi une éducation au développement de l'empathie. On a tous des intérêts différents, et en essayant de se mettre à la place de l'autre, on comprendra mieux quels sont les intérêts de l'autre personne. Réussir à entendre que l'autre a des rêves, des envies différentes, c'est déjà un grand pas ; ça commence par la qualité d'écoute. »

La Culture de la Paix ?

/// « La Culture de la paix fait appel aux outils diplomatiques et autres.....le rôle des médias est important. Nécessité de médiateurs... »

/// « Il y a bien des gens qui ont intérêt à la guerre. »

/// « Il y a aussi une culture de la paix, au sens où cela s'acquiert, comme la culture littéraire... Si on ne l'a pas, cela favorise les débordements. Même à l'école, il y a le « un contre les autres » « être meilleur que »... Mais ne pas enlever complètement la compétition. L'émulation est nécessaire. Nécessité de l'analyse critique, de l'évaluation de soi et des autres. » (Jean Ziegler, L'empire de la honte)

La Culture de la Paix est un concept venu de l'ONU et mis en œuvre par l'UNESCO, qui a étudié un grand nombre de conflits sur la planète dans les années 1990. A partir de là, il faut prévenir les conflits en jouant sur leurs causes. C'est là qu'est apparue la notion de culture de la paix avec l'idée que tout le monde peut travailler sur cette dynamique là. Ce projet a ensuite franchi un cap supplémentaire, puisqu'il a été présenté aux Nations Unies, où il a été adopté par consensus.

Deuxième temps : travail en groupe

2 groupes (1/2 heures)

« Il y a un changement de gouvernement en France, vous êtes nommé « Ministre de la promotion de la Culture de la Paix », vous réunissez votre cabinet et définissez vos premières mesures ou vos axes prioritaires »

Compte rendu des groupes de travail.

/// Le premier groupe part de la violence quotidienne, dans les écoles, dans les quartiers, et propose un travail de médiation, mais aussi de travailler sur les causes de ces violences (chômage, misère, logement, etc.).

/// Le deuxième groupe aborde plus les questions internationales et la solution des conflits, il pose la question d'une « sécurité mondiale » qui passe par le développement, la solution des problèmes de la faim, de l'eau, de l'énergie, du climat...mais aussi par le désarmement. Ainsi que le rôle des institutions internationales (ONU, UNESCO, OMS, FMI, etc.) et des mesures que pourraient prendre la France pour un Monde plus sûr.

Troisième temps : « En guise de conclusion pour la suite.... »

Le but de cet atelier était de faire « toucher du doigt » que la culture de la Paix est transversale à tous les grands problèmes de notre planète et que l'ensemble des sujets traités dans chaque module et atelier de l'Université d'été était traversé par ce concept de « culture de la Paix ».

L'emploi de la force ne résout pas les problèmes. La faim, les problèmes de climat, d'environnement, d'énergie, le chômage, la crise économique, etc. ne se résoudront pas par les armes, la force, ou plus de sécurité dans les quartiers avec la télésurveillance.



Mais au contraire, par la satisfaction des besoins humains fondamentaux, dans la cité, sur la planète. La sortie de crise pour tous les sujets abordés pendant ces trois jours à l'Université d'été n'est possible qu'à travers de nouvelles alternatives qui passent par la justice pour chaque individu et chaque peuple, la démocratie, la solidarité et la paix. Ban Ki-Moon dans un discours prononcé à 100 jours de la journée internationale de la paix (21/09) expliquait que les OMD 2015 ne pourraient être atteints dans les zones de conflits armés, parlant même de recul.

Ecologie, Social, Liberté : la réponse à ces enjeux n'est pas dans une culture de domination, une culture de guerre, mais bien par une nouvelle attitude individuelle et collective. La paix n'est pas que l'affaire des états, c'est l'affaire de tous. Promouvoir la culture de paix, c'est lui donner un sens au quotidien, et la solidarité internationale en est le vecteur.

Compte rendu par Gérard Halie et Elise Bourdier

Le Mouvement de la Paix : www.mvtpaix.org

IDRP : www.institutidrp.org

AIEP : <http://iaep.chez-alice.fr>

Site UNESCO rubrique « Culture de Paix »

Les ateliers-débats du 9 juillet

Atelier 29 : Pour des audits de la dette du Nord et du Sud

Organisé par : CADTM // Centre Europe – Tiers Monde (CETIM)

Intervenants : Abdul Khaliq du CADTM Pakistan // Julie Duchatel du CETIM // Sophie Perchellet du CADTM France

Nombre de participants : 10 — Nombre de traducteurs : 3

La première partie présentait une analyse de l'évolution de la dette des pays du Sud, des années 1970 à aujourd'hui. Le Pakistan a été pris comme exemple par Abdul Khaliq. Il a ainsi retracé l'histoire de la dette externe de son pays. Les raisons illégitimes de l'endettement des PED (achat d'armes, enrichissement personnel des autorités, mégaprojets industriels inefficaces...) permettent d'invoquer la doctrine de la dette odieuse et d'en répudier le remboursement. Ainsi, si un pouvoir despotique contracte une dette non pas selon les besoins et les intérêts de l'Etat, mais pour fortifier son régime despotique, pour réprimer la population qui le combat, cette dette est odieuse pour la population de l'Etat entier. Cette dette n'est pas obligatoire pour la nation : c'est une dette de régime, dette personnelle du pouvoir qui l'a contractée. Par conséquent, elle tombe avec la chute de ce pouvoir.

La deuxième partie était centrée sur la question de l'annulation de la dette, notamment à travers un audit. Dans un premier temps, Julie Duchâtel a ainsi mis en avant les arguments politiques, économiques, juridiques mais encore moraux et religieux en faveur de l'annulation de la dette. L'analyse s'est ensuite centrée autour de l'expérience d'audit menée par le président de l'Equateur, Rafael Correa. En s'appuyant sur les travaux de la Commission d'audit de la dette (CAIC), l'Equateur a suspendu le remboursement d'une grande partie de sa dette commerciale en juillet 2008. Sur la base des résultats de l'audit, les autorités équatoriennes ont refusé de continuer à payer une dette identifiée comme frauduleuse et entachée de nombreuses irrégularités. Cela signifie un gain de plus de 300 millions de dollars annuels durant les vingt prochaines années.

La troisième partie a mis en exergue les relations entre la dette externe des pays du Nord et la dette interne des pays du Sud. Car s'il est nécessaire de pratiquer un audit de la dette externe des pays du Sud, il n'en est pas moins légitime de faire la même expérience concernant la dette interne des pays du Nord. L'argument de la dette publique est fréquemment avancé par les gouvernements européens pour imposer des plans d'austérité.

Mais la dette publique n'est pas seulement utile comme prétexte pour faire payer davantage les populations. Elle constitue une véritable spoliation pour les peuples. La dette publique est la conséquence directe de politiques budgétaires et fiscales favorables aux classes sociales aisées et aux grandes entreprises. En réduisant l'implication de l'Etat et les contributions payées par les plus riches, elles ont creusé les déficits publics, alors que les besoins sociaux du plus grand nombre étaient de moins en moins satisfaits. Les bénéficiaires de ces largesses fiscales et sociales ont pu dégager une épargne dont ils n'avaient pas besoin. Ils en ont profité pour accroître leur fortune, dont ils ont placé une partie en juteuses obligations d'Etat.

Les populations du Sud, à l'image des Pakistanais se saignent aux quatre veines pour rembourser une dette qui les appauvrit de jour en jour. Celles du Nord sont de plus en plus menacées par la précarité et la « tiers-mondisation », tandis que les tenants du système s'enrichissent à outrance. Les crises financière, économique, migratoire, alimentaire, écologique ou encore politique s'entremêlent, et la dette est un mécanisme central du pillage mondial des ressources au profit d'une minorité. L'ouragan d'austérité qui souffle sur l'Europe fait des ravages sur les droits sociaux économiques acquis de haute lutte. Du Nord au Sud de la planète, les peuples sont en droit d'exiger un audit de la dette de leur pays. La part odieuse doit être répudiée.

Les ateliers-débats du 9 juillet

Atelier 30 : Palestine : les moyens de la solidarité internationale

Organisé par : Union Juive Française pour la Paix (UJFP) // Plateforme des ONG françaises pour la Palestine // Campagne Civile Internationale pour la Protection du Peuple Palestinien (CCIPPP)

62 ans

62 ans depuis la Naqba, la catastrophe.

62 ans depuis que la « communauté internationale » a voulu se débarrasser de sa culpabilité du génocide des Juifs d'Europe en validant la création d'un Etat d'Israël aux frontières indéfinies.

Et depuis ?

Ce territoire occidental fiché au milieu du « Proche Orient » n'en finit pas de s'étendre, Israël d'épurer le territoire entre Méditerranée et Jourdain d'un peuple palestinien qui s'y accroche.

L'atelier n'avait pas l'ambition de refaire l'histoire ni la géographie d'un conflit, pas même d'explorer les crises sociale, économique, écologique qui s'y manifestent.

Partant du maintien de l'existence d'une résistance populaire multiforme mais de son impuissance à triompher de la coalition d'intérêts adverse,

Partant du double langage permanent des dirigeants des Etats laissant condamner Israël des dizaines de fois mais se refusant à la moindre sanction,

Nous devons répondre à la question : que peut la solidarité internationale, et comment ?

Déjà la veille, l'atelier 16 avait défriché le terrain. L'atelier a prolongé la réflexion.

Michel Warschawski, fondateur du Centre d'Information Alternative de Jérusalem (AIC) (www.alternativenews.org), a d'emblée voulu que l'atelier ne sombre pas dans la désespérance : nous avons gagné la bataille de l'opinion, et ce n'était pas acquis d'avance. Il faut se rappeler le formidable capital de sympathie qu'avait obtenu l'entreprise sioniste après la deuxième guerre mondiale. Beaucoup y voyaient même les prémises d'un projet socialiste novateur avec l'image du kibboutz.

Aujourd'hui, l'opinion publique internationale a basculé, à défaut de la politique des Etats : l'image d'Israël est celle de l'opération « plomb durci » et de l'arraisonnement de la flottille de la paix.

Alors, pour les acteurs de la solidarité internationale, il ne s'agit plus de pleurer et de dénoncer. Il faut être plus offensif, et en répondant à l'appel de la société civile palestinienne – syndicats, partis, associations – faire payer à l'Etat israélien le prix de sa politique coloniale.

La campagne « BDS » est une campagne internationale qui s'adresse à tous les acteurs. Elle vise à obtenir que des Sanctions soient effectivement infligées par les Etats et les institutions internationales (sanctions économiques, poursuite des criminels de guerre,...). Tant que l'impunité continue d'être accordée, développer l'exigence éthique du désinvestissement (retrait des fonds de pension, pression sur les multinationales,...). Et intervention directe des citoyens par le boycott.

Michel Warschawski nous a éclairé sur le « boycott de l'intérieur » que les anticolonialistes israéliens pratiquent. Il s'agit pour eux de faire justice aux palestiniens en expliquant en Israël même que « nous ne pouvons pas nous conduire comme ça sans être détestés », qu'il faut le droit plus que la jungle. Il a insisté sur l'idée qu'à son sens il n'y avait pas d'état-major général ni un « label » international du « BDS », mais un mouvement multiforme et multipolaire.



Ce caractère multiforme sera bien illustré par les deux campagnes présentées ensuite.

Patrick Bouveret est co-fondateur de l'Observatoire des Armements, un centre d'expertise indépendant sur les questions de transferts d'armements et de prolifération nucléaire basé à Lyon (www.obsarm.org). Il nous a montré comment la fort ancienne coopération militaire entre la France et Israël se développe aujourd'hui sur le terrain du sécuritaire. La transparence n'est pas de mise, la « lutte contre la criminalité et le terrorisme » sert de justification au secret. Il n'empêche que les enquêteurs d'Amnesty international, à partir de débris d'un missile utilisé par les israéliens à Gaza à l'encontre d'une ambulance palestinienne, ont constaté que certains composants portaient la mention « made in France ». Le canard enchaîné a révélé que le programme des échanges mis au point entre Nicolas Sarkozy et Benjamin Netanyahu comporte « échanges et entraînements collectifs en matière de contre-guerilla, de combats en zones urbaines, de lutte contre les attentats ». Manoeuvres communes, simulations de guerre électronique, entraînement aux combats en zone habitée,... l'accord de coopération doit faire l'objet d'une approbation parlementaire,.. mais la coopération est déjà en plein développement !

La plateforme des ONG françaises pour la Palestine doit développer dans les mois qui viennent une véritable campagne contre cette coopération, marquée par l'idéologie du « choc des civilisations ». Bloquer le passage du projet de loi est un objectif à notre mesure. Une campagne qui s'intègre totalement dans les objectifs du BDS ».

José Luis Moragues, des missions civiles (CCIPPP) a rendu compte du travail de la coalition contre Agrexco.

Carmel-Agrexco est la compagnie nationale israélienne d'export de fruits et légumes, dont plus de 70% en provenance de colonies illégales israéliennes implantées en Palestine occupée. Agrexco se propose de s'installer à Sète grâce à l'accueil que lui fait la région Languedoc Roussillon sous l'impulsion de son président Georges Frêche. Ainsi, Carmel Agrexco, vecteur de la colonisation israélienne de la vallée du Jourdain, devient symbole d'une économie mondialisée, industrialisée, coûteuse en eau et en transports, négation des populations locales. Ce n'est donc pas un hasard si cette implantation sétoise voit se développer contre elle une coalition altermondialiste où le mouvement de solidarité avec le peuple palestinien retrouve « naturellement » la Cimade ou la Confédération paysanne parmi des dizaines d'autres associations. Campagne difficile quand elle semble s'opposer à « l'emploi » sur un port de Sète sinistré. Mais la coalition le dit avec force : « non à Agrexco, ni ici, ni ailleurs ». Campagne symbolique qui de Montpellier s'étend à l'Europe, campagne représentant bien la volonté de Sanction, l'arme du désinvestissement, l'implication de tous dans le Boycott.

Le débat a permis d'évoquer d'autres dimensions de la solidarité, telles les actions de boycott dans le domaine culturel, sportif, universitaire. Il a été l'occasion de donner des indications sur le calendrier judiciaire, Le Président Sarkozy et son gouvernement accompagnant avec zèle la volonté israélienne de criminaliser les actions de solidarité avec le peuple palestinien.

Il a permis de placer le « conflit » Israël Palestine dans le contexte global. Le Mur que construit Israël au coeur de la Palestine n'est-il pas un morceau du « mur mondial » que le Nord tente de façon illusoire de construire face au « Sud », mur à la frontière entre Etats-Unis et Mexique, Europe forteresse,... ?

Le choix de la Palestine pour le forum Mondial de l'Education en octobre prochain ne doit rien au hasard. La maturité du mouvement altermondialiste organisateur des forums sociaux ne fait plus d'Israël Palestine un sujet « très particulier » à traiter à part. Le conflit n'est pas religieux mais bien colonial. Pour sortir des rapports de domination sources de crise sociale, écologique, démocratique, il n'y a d'autre voie que la solidarité internationale.

Campagne Civile Internationale pour la Protection du Peuple Palestinien (CCIPPP)

Pour en savoir plus :

www.protection-palestine.org

Plateforme des ONG françaises pour la Palestine

www.pplateforme-palestine.org

Union Juive Française pour la Paix

www.ujfp.org

Les ateliers-débats du 9 juillet

Atelier 31 : Les semences paysannes, une volonté et des expériences à partager au Sud et au Nord

Organisé par : AFDI Aquitaine // AgroBio Périgord // Bio d'Aquitaine.

Intervention : Lionel GUEZODJE, Agriculteur, Président de L'UCP de Zogbodomey au Bénin

L'Union Communale des producteurs de Zogbodomé (UCPZ) est une organisation territoriale de producteurs membre du réseau de la Fédération des Unions de Producteurs du Bénin (FUPRO-Bénin). Il s'agit d'une Organisation Professionnelle Agricole (OPA) restructurée en 2006 et rassemblant à ce jour six associations filières à savoir : ananas, maïs, manioc, soja, petit élevage et riz. Elle a également en son sein une organisation spécifique qui est celle des femmes agricultrices de la Commune. L'UCPZ (6000 producteurs et transformateurs) développe une démarche stratégique de services à ses membres, à la fois économiques et sociaux, notamment : l'approvisionnement en intrants (semences et engrais) et les fonds de roulement sont accordés aux producteurs de maïs, riz et soja sous forme de crédits annuels.

Dans cette dynamique d'OPA au service de ses membres, l'UCPZ met progressivement en place des partenariats utiles et durables. C'est ainsi que depuis 2008, un partenariat avec AFDI Gironde a été initié. Le projet actuel porte sur 3 actions : l'appui à la production de semences paysannes de maïs, l'appui aux activités de transformation du soja par les femmes, et la mise en place de circuit court de commercialisation de volailles locales.

L'ensemble des activités inscrites au titre du projet s'est exécuté suivant une démarche très participative et dans une logique d'apprentissage de paysan à paysan.

Deux types de maïs sont actuellement cultivés par les agriculteurs de l'UCP : les variétés COMPOSITES sélectionnées dans le pays par l'INRAB, productives (5 à 6 T / ha), adaptées au climat, elles conviennent à l'alimentation des poulets; les variétés « LOCALES » traditionnelles, moins productives mais à cycle court, adaptées pour la petite saison des pluies, et plus résistantes aux maladies. Ces variétés sont particulièrement adaptées à l'alimentation humaine et le prix de vente sur les marchés est plus élevé. Ces variétés locales, avec l'amélioration des méthodes de production des semences par sélection massale, et les techniques culturales, peuvent contribuer à mieux couvrir les besoins alimentaires et dégager des revenus par la vente d'un produit apprécié du consommateur.

L'UCPZ, au travers du partenariat avec AFDI et Bio d'Aquitaine, a renforcé les capacités de ses semenciers locaux. En effet, deux missions d'échanges au Nord (plateforme BIO d'Aquitaine dans le Périgord) et au Sud, ont permis de jeter les bases d'un programme d'encadrement et d'amélioration pour 4 variétés locales largement cultivées.

Le plan d'action sur notre programme de semences paysannes se structure ainsi :

Typologie et description des variétés locales (10 sont référencées par les producteurs), bien différenciées par la couleur et la grosseur du grain, la couleur de la pâte (blanche à jaune), elles sont aussi différentes dans le comportement agronomique. Ce travail se fera en collaboration étroite avec les agriculteurs, l'animateur technique présent sur l'UCP et les structures de développement décentralisées de l'état.

Mise en place d'une organisation permettant l'encadrement et le contrôle de la production de ces semences paysannes (4 variétés locales sont retenues dans la première phase), et amélioration de la technique de sélection massale auprès des 10 Agriculteurs « semenciers ».

L'adéquation de la production de semences locales avec une éventuelle certification dans le cadre de la législation en cours sera sans doute nécessaire. Le réseau géré par Agro bio Périgord est une base possible de départ pour la réflexion.

Intervention de Demba SOW, gestionnaire de projet pour le GRDR

Le Groupe de Recherche et de réalisations pour le Développement Rural (GRDR) est une Association de loi 1901 créée en 1969 à travers la rencontre de migrants et d'ingénieurs agronomes. Cette association intervient en France, sur le bassin du Fleuve Sénégal et sur le pôle maritime (Guinée Bissau, Sénégal, Mali, Mauritanie) en appui aux initiatives portées par les migrants et leurs partenaires.

Les Objectifs du GRDR sont de contribuer entre autre à l'amélioration des conditions de vies et le renforcement de la



compétence des acteurs.

De nombreux programmes visant la souveraineté alimentaire ont été menés dans la zone d'intervention, orientés sur la promotion des productions locales. Suite à l'invasion acridienne de 2004, des programmes de relance agricole (PRA) ont été mis en œuvre, basés sur la distribution de semences, dans un contexte d'absence de marché des semences vivrières, et ou celles-ci portaient en général pour la consommation.

Le bilan des expériences vécues dans le Gorgol et Guidimakha en Mauritanie sur le volet semences, nous amène aux conclusions suivantes : après l'échec concernant l'introduction de semences en provenance du Mali (peu adoptées par les paysans, voire rejetées !), nous constatons que le véritable besoin n'est pas la semence en elle-même, mais la nécessité d'engager une véritable concertation avec les paysans sur la problématique de la semence paysanne.

Ceci a abouti à l'organisation des journées semences en février 2009, et les engagements suivants : inventaire et caractérisation des écotypes locaux (plus de 50) réalisé en 2009 avec le CNRADA ; développement des échanges de semences (avec l'organisation d'une foire transfrontalière sur les semences paysannes en 2010 à Kayes au Mali) ; mise en place des stocks de sécurité des semences des écotypes locaux en 2010-2011 (ceci est mené à bien dans le cadre d'un programme d'appui et d'aide de l'UE).

Les difficultés rencontrées sont liées à l'absence de politique agricole orientée vers les cultures pluviales, une stratégie plutôt axée sur l'importation et l'aide alimentaire (PAM), l'inexistence d'organisations paysannes pour la défense de l'agriculture paysanne. A cela s'ajoute une méconnaissance par les paysans de la législation sur les semences et l'absence d'échanges avec parfois incompréhension entre la recherche agricole et les paysans.

Il nous paraît très important de capitaliser sur les réussites et les échecs au Nord et au Sud.

Faire un effort tout particulier pour alimenter en information les réseaux existants (inter réseaux, GRAINS,...) sur : l'inventaire des écotypes locaux (avec une méthodologie de travail), le développement des actions de plaidoyer sur les semences paysannes (en définissant bien la cible et le contenu du discours) et la mise en œuvre des procédés de production et de conservation des semences paysannes.

Intervention de Bertrand LASSAIGNE, Agriculteur référent BIO D'AQUITAINE

BIO D'Aquitaine est la Fédération Régionale des associations départementales de développement de l'agriculture biologique.

Le développement agricole, orienté vers l'accroissement des rendements, s'est accompagné de la standardisation des variétés. Cette perte de diversité s'explique par la dépossession du paysan des actes traditionnels de sélection, production et création variétale au profit des firmes semencières. Depuis 2001, nos agriculteurs, en France et dans le Monde, redécouvrent la richesse agronomique et nutritionnelle des variétés issues de la sélection paysanne, et adaptent ces variétés aux caractéristiques de leur terroir et de consommation.

BIO d'Aquitaine coordonne depuis 2003 le programme régional « l'Aquitaine cultive la biodiversité » dont les objectifs principaux sont : sélectionner des variétés reproductibles mais évolutives, adaptées à l'agriculture biologique ; diffuser le savoir-faire sur l'auto-production et la sélection des semences à la ferme ; s'organiser collectivement pour le développement de cette biodiversité.

L'intérêt des variétés paysannes est évident : adaptabilité au terroir grâce à la grande diversité génétique intrinsèque ; économique et bien pour l'environnement par la rusticité et la réduction des charges ; aujourd'hui productives et avec des valeurs nutritionnelles avérées ; et bien sociétal par l'importance pour la sécurité et la souveraineté alimentaire

Le « catalogue » actuel des variétés « populations » paysannes gérées par notre association est très important : plus des 100 populations de maïs et 20 variétés de tournesols, quelques variétés paysannes de soja, sarrasin, moha, sorgho, lupin... et 150 variétés paysannes de blé panifiable en partenariat avec le CETAB.

Nous avons une importante plateforme expérimentale située en Dordogne, où un travail de sélection est engagé depuis 2008 sur un protocole Brésilien utilisé par Adriano Canci spécialiste de la sélection participative. Nous développons une collaboration active avec la Recherche Française et en particulier INRA. Ce travail a pour objectif de se situer en amont du dispositif « paysan ». Nous sommes convaincu aujourd'hui que seul l'agriculteur ne peut assumer ce lourd travail demandant une observation approfondie du matériel végétal, et que le technicien doit prendre un place significative.

Les points importants de notre organisation, sont les parcelles de conservation en sélection massale des variétés populations et le fonctionnement de la Maison de la Semence, celle-ci permettant dans les meilleures conditions possibles de conserver toute la base de biodiversité.

On ne reviendra jamais assez sur l'importance du principe de la sélection participative, laquelle est le véritable moteur du progrès en associant étroitement l'agriculteur le technicien et le chercheur.

Le partenariat engagé avec AFDI et UCP de Zogbodomey au Bénin, sur les variétés de maïs locales à grain blanc, présente pour nous un intérêt tout particulier, car les savoir-faire traditionnels à partager sont autant d'expériences à faire valoir et capitaliser dans un même « combat » pour la protection de la biodiversité locale.

Les ateliers-débats du 9 juillet

Atelier 32 : Le monde change... et nous ?

Organisé par : CITIM/CODASI Basse-Normandie // Mouvement de l'économie solidaire (MES) // Centre de Recherche et d'Information sur la Démocratie et l'Autonomie (CRIDA) // Association française des Petits débrouillards (AFPD) // Association Régionale pour le développement de l'Économie Solidaire BasseNormandie (ARDES) // chercheurs et acteurs du Forum Mondial Sciences et Démocratie (FMSD).

Animateurs et intervenants : Lionel Larqué, membre de l'Association Française des Petits Débrouillards, administrateur du CRID et d'ATTAC France, Secrétariat International du Forum Mondial Sciences et Démocratie
Annie Berger, élue à la ville de Caen déléguée à l'ESS et membre du RTES, Hervé Bernard, membre du Citim/Codasi de Basse-Normandie, Laetitia Millon, ARDES

1. Genèse de l'atelier et perspectives d'avenir (Hervé Bernard)

L'idée de cet atelier est née fin 2009, lors d'une journée de travail réunissant l'ensemble des organisations membre du CRID autour des enjeux de la consolidation du CRID, et plus largement des enjeux stratégiques des mouvements de la solidarité internationale : avenir menacé de nos associations (professionnalisation et précarité dans nos organisations, désaffection des jeunes militants, baisse tendancielle des subventions publiques...), approche traditionnelle des relations Nord-Sud inadéquate, injuste, et injustifiée. Nous devons en conséquence nous questionner sur la manière de permettre des dialogues et des partenariats où les Suds contribueront à la réflexion sur le « développement » et réfléchir plus avant sur la question de l'adéquation de nos modes d'organisation politiques à nos modèles économiques, et de l'articulation, ici et là-bas, de ces deux dimensions : l'économique et le politique.

Les enjeux qui sont abordés ici méritent d'être étudiés dans la durée. C'est pourquoi nous proposerons au CRID et au MES de réfléchir à un groupe de travail commun sur ces sujets. Nous aimerions pouvoir nous retrouver pour un point d'étape à Dakar au Forum Mondial Sciences et Démocratie, dont la seconde édition se déroulera les jours précédents le prochain FSM, les 4 et 5 février 2011.

2. Lancement des travaux à partir de la présentation d'une vision des problématiques auxquelles sont confrontées nos structures (Lionel Larqué)

Hypothèses de travail :

- a/ Nous ne consacrons quasiment aucun temps stratégique à l'analyse de nos modèles économiques, de nos stratégies de consolidation, de croissance ou de décroissance.
- b/ Le monde associatif se voit plaquer un modèle de rationalité économique, des modes de gestion, des normes comptables, des façons de penser le monde (et la solidarité) qui ne tiennent aucun compte de la diversité des situations, des catégories d'acteurs et d'actions.



Il s'agit donc de :

/// **Se réapproprier l'économie**, c'est de faire de « la chose » économique un outil de la lutte, de l'émancipation et du renforcement de nos initiatives.

/// **« Apprendre des Suds »**. L'évolution de la situation géopolitique depuis 20 ans est extrêmement rapide et aboutit à une perte définitive de leadership du monde occidental sur « la marche du monde ». L'explosion des innovations socio-économiques et sociales partout sur la planète constitue un vivier d'apprentissage sur le monde : de nombreuses initiatives sociales, écologiques, socio-économiques de très grande ampleur n'ont pas attendu « le nord » pour se développer. Il faut entamer une révolution culturelle des organisations de la solidarité internationale, dans laquelle nous devons nous placer en situation d'apprenant des actions menées dans « les Suds », afin d'en tirer des bénéfices pour nos actions de solidarité dans « les Nordes ».

/// **La question des enjeux des jeunes.**

/// tertiarisation de nos économies, de plus en plus centrées sur les services et les relations entre les habitants, sur les relations, sur les liens, bref sur le besoin de solidarités et d'échanges, et donc une évolution de la pyramide des emplois ;

/// une évolution importante des sociologies associatives et des modes de militance, notamment chez les jeunes générations ;

/// une augmentation massive de la paupérisation chez les jeunes générations, ajouté à un nombre accru de diplômés dans les jeunes générations, bien formés, que nos organisations sous-emploient souvent. La question de l'emploi dans notre secteur est légitime, elle n'est pas abordée ni discutée.

/// **Peu de moyens déployés à l'analyse et à l'échange de pratiques.** Il y a un enjeu d'intelligence collective, il y a besoin d'inventer du nouveau.

En conclusion

/// Pas de claire conscience de notre rôle et de nos fonctions économiques.

/// Question des alliances avec des chercheurs, des praticiens, des professionnels des questions socio-économiques, des acteurs de secteurs économiques importants.

3. Ess (Annie Berger)

/// Relations historiques entre des membres du Crid et des membres de l'économie solidaire.

/// Le Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire réunit des collectivités locales qui s'engagent autour d'une charte pour le développement de l'économie sociale et solidaire. Il rassemble aujourd'hui plus d'une soixantaine de collectivités, régions, départements, intercommunalités et communes, qui ont manifesté le besoin d'un espace d'échanges et de coordination nationale. Plus généralement, il s'agit de développer avec l'ensemble des acteurs un autre mode de développement, qui, échappant à la seule logique marchande, est en capacité d'apporter des réponses aux défis économiques, sociaux et écologiques.

4. Présentation de l'étude ES-SI (Laetitia Millon)

Objectif : Etudier les articulations faites entre les principes de l'économie solidaire et les valeurs de solidarité internationale au sein des organismes de Basse-Normandie ayant des activités de coopération internationale et/ou liées à l'interculturalité.

Les associations non affiliées à un mouvement ou à une fédération nationale sont, pour la plupart des associations ou comités de jumelages ayant une action extrêmement circonscrite quant au domaine d'intervention (éducation, santé, ...), au territoire (village précis dans un pays du sud), et/ou au partenariat impliqué. Ces micro-associations sont souvent liées à l'histoire personnelle des fondateurs qui ont été touchés par la situation de vie difficile de populations du Sud à l'occasion de rencontres, d'expériences d'expatriation, de militantisme sur une cause... Elles semblent avoir pour caractère commun de peu dialoguer entre pairs, de se cantonner à l'organisation des actions, et en conséquence, d'être peu valorisées. La plupart de ces « initiatives solidaires » ne profitent pas ou peu du corpus théorique qui a pu être élaboré par d'autres organismes, notamment ceux du Crid, et évoluant dans le même champ d'action ou dans les mêmes zones géographiques. Au contraire, on a pu constater que les délégations régionales des organismes fédérés, malgré souvent une faible mobilisation des bénévoles, bénéficient d'une notoriété

avérée. Cette dernière étant est probablement due justement au fait d'appartenir à des réseaux locaux et nationaux.

Convergences avec l'ES

- /// Projet politique de transformation sociale
- /// Objectifs d'utilité sociale
- /// Importance de l'initiative
- /// Lien au territoire (sens large)
- /// Mode de gouvernance des structures et financement
- /// Notion de projet collectif
- /// Notion de partenariat sur les projets
- /// Problèmes communs (bénévolat, évaluation)

Divergences avec l'ES

- /// Méfiance vis à vis des projets économiques
- /// L'ES n'est pas une alternative
- /// Souvent les « partenaires - bénéficiaires » ne s'impliquent pas sur la durée

Perceptions sur l'avenir de ces organismes

La Région Basse-Normandie qui était le principal bailleur de fond de ces organismes abandonne les financements directs pour renforcer le volet de coopération décentralisée. Cette tendance renforce la situation d'isolement dans laquelle se trouvent les micro-associations. Pourtant elles continuent à exister, à mobiliser de l'énergie militante et des financements du Nord grâce à une multiplication d'activités d'autofinancement basées sur du bénévolat.

Pour les antennes régionales des fédérations, la baisse continue du nombre de bénévoles entraîne leurs disparitions. Nombreuses sont les délégations qui n'existent qu'à travers l'activité des « militants fondateurs », personnes d'un certain âge, très actifs et impliqués sur de nombreux réseaux régionaux et nationaux.

Les organismes en développement sont finalement ceux qui recentrent leurs activités sur la coopération décentralisée, l'éducation au développement et/ou le plaidoyer. Une présence active dans le paysage associatif local, un plan de communication en lien avec les medias locaux et le soutien des collectivités locales assurent un certain renouveau d'une base de bénévoles et une continuité des financements.

5. Mise en commun, débat, éléments de conclusion et propositions au Crid et au MES sur les suites à donner

- /// Présentation de l'espace multi-acteurs de la solidarité internationale et de l'économie solidaire du CADR
- /// Présentation de la Maison des citoyens du monde de Nantes
- /// Présentation de la Maison des solidarités à Caen
- /// Collectif Ekisoleko à Créteil
- /// Problématiques soulevées

Comment construit-on ces lieux mutualisés entre les acteurs de l'ES et de la SI ? Quel sens politique devons-nous donner à ces initiatives, à ce décloisonnement de nos activités ?

Quels seraient les enjeux de ces stratégies « foncières », d'autonomisation ? (Référence au syndicat basque) ?

Comment arrive-t-on à partir de ces rencontres à faire prendre conscience au citoyen ordinaire que nos modèles économiques ici ont des impacts là-bas ?

